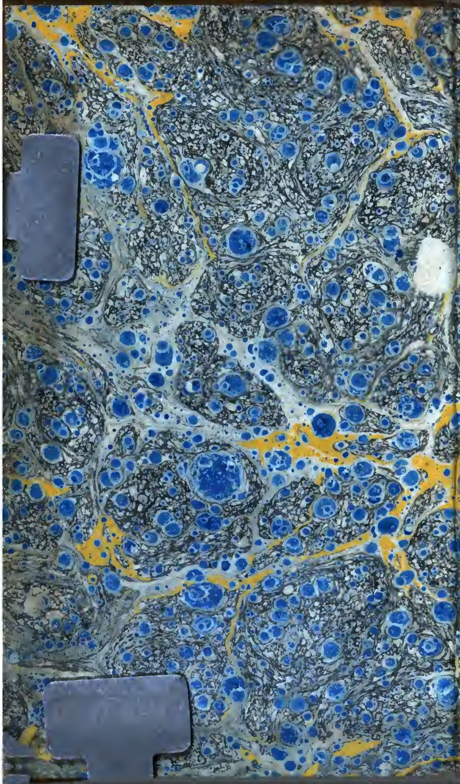
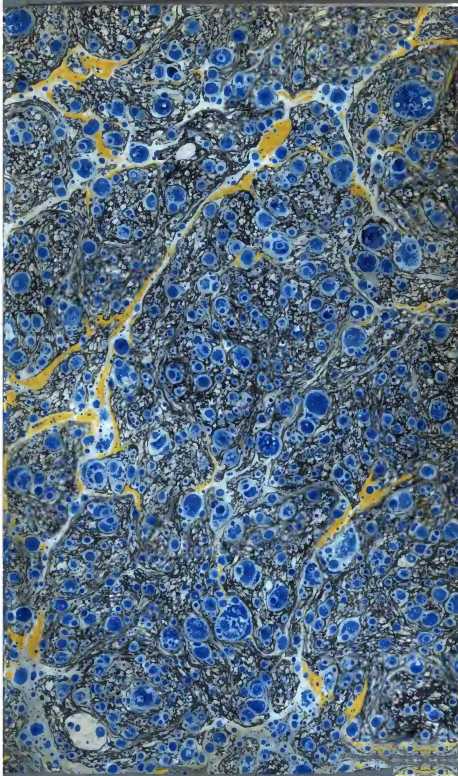






10523



HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME III.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

TOME TROISIÈME.

1270 — 1392.

PARIS,
LEDENTU, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N°. 31.
1821.



TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME III.

3. *a*

TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME III.

BRANCHE DES VALOIS.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME TROISIÈME.

HISTOIRE
DE FRANCE.

SUITE

DE LA TROISIÈME RACE,

DITE DES CAPÉTIENS,

1270 — 1392.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI,

ÂGÉ DE 25 ANS.

Après quelques jours donnés à la douleur, jours de stupeur et de découragement, où, si les Maures eussent attaqué l'armée, ils auraient pu la détruire, on songea aux mesures nécessaires dans la circonstance. Le nouveau roi envoya porter cette triste nouvelle en France aux régents, qu'il confirma. Il se fit prêter le serment de fidélité par tous ceux qui étaient présents. Le roi Charles prit le commandement du consentement de tous. Il était bon général, grand politique, deux qualités précieuses dans un chef en ce moment critique.

Il s'agissait de finir au plus tôt, et sans de grands sacrifices, cette malheureuse expédition; mais il importait fort que l'ennemi ne pénétrât pas ce désir. On

le provoqua; il fut vaincu, et sa défaite l'engagea à une négociation. Omar avait un intérêt pressant de se délivrer de ces fâcheux hôtes, dont l'audace pouvait à la fin être funeste à Tunis, qu'ils assiégeaient toujours. C'est pourquoi il accorda des conditions beaucoup plus favorables qu'on n'avait droit de les espérer. Ce ne fut point la paix, mais une trêve de dix ans, différence médiocrement importante pour le roi de Tunis, qui s'inquiétait peu de ce qui pouvait arriver au bout de ce terme. On croit aussi que les croisés préférèrent une trêve à la paix, parce que saint Louis, dans sa dernière exhortation, leur avait expressément recommandé de ne point faire la paix avec les infidèles. Les croisés ont été imités en cela par les chevaliers de Malte, qui ne faisaient avec l'empire ottoman que des trêves, mais si rapprochées l'une de l'autre, qu'elles étaient à la fin devenues une paix perpétuelle qui les rendait inutiles au but de leur institution.

On convint que le port de Tunis serait désormais franc, et les marchandises qu'on y apporterait exemptes de douanes; que les habitants francais de Tunis, chargés de chaînes au moment de l'arrivée de leurs compatriotes, seraient mis en liberté; qu'ils pourraient avoir des églises; qu'on n'empêcherait pas les musulmans de se faire chrétiens; que le roi de Tunis paierait tous les ans un tribut que Charles prétendait lui être dû, et dont il avait fait un des motifs de la guerre; que, pour les frais faits par les seigneurs français, il leur serait payé deux cent mille onces d'or, dont la moitié comptant, et le reste dans deux ans.

L'argent devait être partagé entre les soldats, et il

ne le fut pas; ils manquèrent aussi le pillage de Tunis qu'on leur avait promis, de sorte qu'ils partirent assez mécontents; mais un grand nombre d'entre eux ne portèrent pas jusqu'en France leurs murmures et leurs plaintes. La flotte prit le chemin de la Sicile. Une tempête la surprit dans la rade de Trepani lorsqu'elle était près d'aborder. Dix-huit gros vaisseaux, et un grand nombre de petits, chargés des équipages de l'armée, périrent à la vue du port, et avec à peu près quatre mille personnes de toute condition. Heureusement pour eux les trois rois de France, de Navarre, et de Sicile, les principaux seigneurs et leur suite, avaient eu le temps de débarquer.

Philippe fut retenu en Sicile par un reste de la maladie contractée à Tunis, et par celle plus considérable de Thibaut, roi de Navarre, son beau-frère, qui mourut quinze jours après son débarquement. Sa femme lui survécut peu. Isabelle d'Aragon, épouse de Philippe, traversant à cheval une petite rivière en Calabre, fit une chute qui lui causa une fausse couche, dont elle mourut. Alphonse, frère de saint Louis, comte de Toulouse, et Jeanne, son épouse, moururent aussi en Italie, en revenant de cette funeste expédition : ainsi le nouveau roi rentra en France avec les tristes restes du roi son père, de la reine Isabelle, son épouse, de Tristan, son frère, du roi de Navarre, son beau-frère, d'Alphonse, son oncle, et de Jeanne, comtesse de Toulouse, sa tante. Son règne commença donc par des funérailles. Celles de saint Louis furent attendrissantes. Philippe porta lui-même, avec les seigneurs de sa suite, les os de son père dans un coffre, depuis Paris

jusqu'à Saint-Denis. C'était la coutume, que les amis et les parents rendissent ces derniers devoirs en personne à ceux qu'ils pleuraient. Ce respect pour les morts fait honneur aux mœurs de ce siècle.

Les impressions lugubres de ces malheurs furent suspendues, mais ne furent point effacées par le sacre de Philippe, qui se fit à Reims. Il y avait peu de familles qui n'eussent des chefs ou des parents très-proches à regretter. Chacun s'occupa de ses pertes et du soin de les réparer. C'est peut-être à cette espèce d'affaissement général, à l'attention exclusive que chacun apporta à ses intérêts prochains et personnels, qu'est due la paix pendant les quinze années que régna Philippe-le-Hardi. Quelques bruits de guerre se firent entendre sur les frontières, mais sans grands événements.

Ils avaient été occasionés par les usurpations des deux beaux-frères, Géraud, comte d'Armagnac, et Roger-Bernard, comte de Foix, sur Casaubon, seigneur de Sompuy. Le malheureux spolié réclama l'aide de Philippe, et lui céda même sa seigneurie. Les détenteurs de Sompuy ne tinrent aucun compte du changement de possesseur. Philippe indigné se propose de châtier les rebelles de manière à prévenir la tentation de les imiter. A cet effet, il convoque le ban et l'arrière-ban des vassaux de la couronne, et fixe le rendez-vous à Tours. Ceux qui ne s'y trouvèrent point furent condamnés à des amendes, qui servirent à défrayer les autres. A l'approche de cet appareil formidable, Géraud prit le parti de la soumission : pour Roger, confiant en ses montagnes et en son château de Foix, taillé dans le roc, il osa défier la puissance du roi au

pied même de ses murailles. La fierté du vassal excite l'opiniâtreté du suzerain. Une multitude de travailleurs est commandée pour tailler la roche. Pressés et soutenus tour à tour par l'impatience du prince et par ses encouragements, ils avancent les travaux avec une célérité qui porte enfin la terreur dans le sein du comte. Il demande à traiter, mais le roi veut qu'il se rende à discrétion; et Roger est contraint d'en passer par cette extrémité. Une détention d'un an fut la peine imposée à cette félonie : au bout de ce temps le roi lui rendit sa faveur.

Il est remarquable que, vingt ans après, le fils de Philippe se porta pour médiateur entre lui et la maison d'Armagnac, que la succession de Béarn avait brouillée avec son ancien allié. Le dernier vicomte de Béarn n'avait laissé que des filles. Roger avait épousé l'aînée, déclarée héritière par le testament de son père, et Géraud avait épousé la cadette. Bernard, fils de celui-ci, prétendit que le testament était supposé; et de là, entre les deux maisons, des hostilités qui durèrent quatre-vingts ans. Le parlement de Toulouse, investi de cette affaire dès l'origine, ordonna le duel entre l'oncle et le neveu. Il eut lieu à Gisors, en présence de Philippe-le-Bel, qui sépara les combattants, et qui essaya vainement de les accorder, en leur assignant à chacun une portion de l'héritage. Il resta en définitif à la maison de Foix, d'où il passa à la maison d'Albret, puis à celle de Bourbon.

Une autre guerre en Espagne suivit d'assez près celle de Foix, et fut encore moins fertile en événements militaires. L'occasion en fut donnée par Al-

phonse X, roi de Castille, dit le Sage et l'Astronome, celui à qui les Allemands offrirent le trône impérial pendant les temps d'anarchie qui suivirent la mort de Conrad, père du jeune Conradin. Il était fils de saint Ferdinand et petit-fils de Bérengère, sœur de Blanche, mère de saint Louis. On est incertain si Bérengère était ou non l'aînée de Blanche. Elle avait épousé Alphonse, roi de Léon, cousin-germain de son père. Le pape avait refusé des dispenses, et contraint même, au bout de quelques années, les deux époux à se séparer; seulement il avait légitimé leurs enfants. De ces faits il résultait qu'à la mort de Henri, roi de Castille, frère commun de Blanche et de Bérengère, le trône appartenait à saint Louis, soit comme fils de l'aînée, si Blanche l'était en effet, soit, dans le cas contraire, comme évinçant les enfants nés d'une union qui avait été déclarée nulle. Louis ne jugea point à propos de faire valoir ses droits. Il y renonça même formellement depuis, en faveur de l'alliance d'une de ses filles, Blanche, avec Ferdinand de La Cerda, fils aîné d'Alphonse, et sous la condition que les enfants de La Cerda hériteraient de la Castille, lors même que leur père viendrait à mourir avant leur aïeul. Le cas prévu arriva. Sanche, second fils d'Alphonse, se distinguait alors contre les Maures. Son père, par inclination pour lui, interroge les états de Castille sur le sort de sa succession. Ils décident que Sanche est l'héritier du trône, conformément aux coutumes des Goths, chez qui les droits de la proximité prévalaient sur ceux de la représentation; coutume qui semblait attester la clause même du traité relatif aux enfants de La Cerda, la-

quelle eût été inutile si l'usage contraire n'eût pas été constant.

Quoi qu'il en soit, Philippe, sur cette déclaration, se crut obligé de maintenir les droits de ses neveux et les siens. Il fit des préparatifs immenses; mais les hostilités ne furent, pour ainsi dire, que commencées. Alphonse fit des avances pour la paix, et l'obtint sans sacrifice, par l'adresse qu'il eut de faire entrevoir qu'il était et serait toujours instruit de toutes les mesures prises et à prendre contre lui. Les dangers que pouvaient courir le monarque et l'état, d'une intelligence pratiquée au sein même du conseil, parurent d'un intérêt plus grave que les motifs qui avaient allumé la guerre, et les firent oublier. On s'en fit même un devoir de reconnaissance envers Alphonse; et la recherche du traître devint l'unique objet de tous les soins du gouvernement. Les soupçons s'arrêtèrent sur le grand-chambellan La Brosse, et ils ajoutèrent aux griefs qui peu après déterminèrent sa perte. Alphonse, au reste, fut mal payé du zèle qu'il avait témoigné pour Sanche, son fils: presque entièrement dépouillé par lui, il le maudit en mourant, et rappela les La Cerda à sa succession; mais il était trop tard, et leur ancien protecteur, occupé alors en Aragon, ne put venir à leur aide.

Philippe profita des avantages que Blanche, sa grand'mère, avait ménagés au royaume, en mariant Alphonse, son fils, à l'héritière de Toulouse, à condition de réversion de tous ses états à la couronne, en cas que les époux mourussent sans enfants. Quand le roi fut débarrassé des soins les plus urgents, il songea

à recueillir cette belle succession que lui ouvrait la mort de son oncle et de sa tante, arrivée, comme nous l'avons dit, en Italie, en revenant de Tunis. Le roi de Sicile forma quelques prétentions sur l'héritage de son frère, mais elles furent détruites par un arrêt formel du parlement; et sur ce principe, qu'à défaut d'hoirs, les domaines concédés à titre d'apanage retournaient de droit à la couronne. En conséquence, Philippe y réunit solennellement le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et du pays d'Aunis, et le comté de Toulouse, qui comprenait, outre la province de ce nom, des parties considérables du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois. Cette réunion eut lieu après le sacre.

Le roi n'avait que vingt-six ans lorsqu'il perdit Isabelle d'Aragon, qui, en cinq années de mariage, lui avait donné quatre enfants, dont il lui restait trois fils; l'aîné, nommé *Louis;* le deuxième, *Philippe,* comme son père; le troisième, *Charles de Valois.* Après trois années de veuvage, il avait songé à de secondes noces, et avait épousé Marie, sœur du duc de Brabant. Elle fut amenée par son frère, reçue avec magnificence au milieu du concours des grands du royaume, que le roi avait mandés pour la cérémonie du couronnement de la princesse, qui se fit dans la Sainte-Chapelle de Paris. Marie était belle et spirituelle. Élevée dans la cour de Brabant où les lettres étaient en honneur, elle en porta le goût sur le trône. On dit même qu'elle aidait de ses conseils un célèbre poëte de son temps, Adenez Leroi, qui lui dut une partie de sa réputation.

Ses talents et ses grâces lui donnèrent beaucoup de

crédit auprès de son mari. Ce prince, depuis son veuvage, s'était laissé subjuguer par un homme de basse naissance nommé *La Brosse*, qui avait été barbier ou chirurgien de son père. Il lui donna la charge de grand-chambellan, et lui confiait la direction de ses principales affaires. Il est assez difficile de démêler les fils de l'intrigue qui le perdit; on ne s'en donnerait pas la peine, et on épuiserait ce sujet en peu de mots, en disant que ce fut un homme que la faveur tira du néant, et que l'indignation publique y fit rentrer; chose assez ordinaire dans les cours; mais il y eut dans cette affaire des circonstances qui méritent du détail. Voici comme on peut se les représenter.

La Brosse, accoutumé à jouir seul de la confiance du roi, et à décider de tout souverainement, trouve mauvais que la jeune reine obtienne des grâces sans daigner les faire passer par son canal. Il appréhende qu'elle ne le supplante dans l'esprit du roi, et il travaille sourdement à la détruire elle-même. Ce projet n'est pas plutôt soupçonné, que les flatteurs du ministre, tous ceux qui attendaient de lui des dignités ou des richesses, dont il avait été jusqu'alors le distributeur, ameutés contre la reine, s'empressent à l'envi de la noircir. On rend suspecte au roi la conduite facile de sa jeune épouse, si éloignée de la gravité de la cour de saint Louis, son père. On lui fait entendre que Marie est indignée de ce que les enfants de la première femme succéderont au trône, au préjudice de ceux qu'elle pourra avoir, et qu'elle se plaint hautement de cette loi comme d'une injustice.

Dans ces entrefaites le jeune Louis est attaqué d'une

fièvre maligne, accompagnée de convulsions. Il meurt. Des taches livides paraissent sur sa peau; quelques-unes à l'ouverture du corps se manifestent dans les entrailles. *Il est empoisonné!* s'écrie-t-on; et *c'est la reine*, ajoutent les soudoyés de La Brosse, *qui a commis le crime!* Marie accuse au contraire La Brosse, et soutient que c'est lui-même qui l'a commis, afin de le rejeter sur elle et de la perdre. Elle fait remarquer que tous ceux qui entourent le prince et qui l'ont servi pendant sa maladie sont du choix de La Brosse; elle demande qu'on les interroge, qu'on les applique même à la torture, s'il le faut, qu'enfin l'on approfondisse cet affreux mystère.

Le roi se trouvait fort embarrassé entre un homme en qui il avait pleine confiance, et l'épouse qu'il aimait. Les choses en vinrent au point qu'il était question, faute de preuves, d'ordonner le combat. Le duc Jean, frère de Marie, qui l'avait amenée si pompeusement à son époux, arriva pour soutenir en champ clos l'innocence de sa sœur, et lui servir de champion s'il se présentait un accusateur. Or, si le champion de la reine eût succombé, selon la loi existante, elle aurait été brûlée vive comme empoisonneuse.

Il parut que cette offre de combat n'était qu'une bravade, pour faire impression sur l'esprit du roi; car, où La Brosse, un homme de rien, sans soutien, sans alliance, aurait-il trouvé un champion contre le frère de la reine et les plus grands seigneurs du royaume déclarés pour elle? Le roi tenait cependant toujours à ses soupçons; ils lui faisaient chercher des éclaircissements par tous les moyens. Il employait menaces,

promesses, recours aux personnes pieuses qu'il croyait pouvoir tirer la vérité du ciel. On ne sait qui lui indiqua une béguine, espèce de religieuse de Nivelle en Brabant, célèbre dans le pays par ses révélations. Ce ne fut certainement pas La Brosse qui désira, pour découvrir la vérité, un oracle pris dans les états de son ennemi, et qui était sous la puissance du frère de la reine, sa partie; mais, s'il ne put empêcher que le roi ne la consultât, il fit du moins nommer, pour recevoir son secret, l'évêque d'Évreux qui était son parent, et un abbé de mince capacité.

On entrevoit obscurément qu'il y eut auprès de cette religieuse une négociation; qu'elle répugnait à se mêler de cette affaire; qu'à la fin elle consentit à s'ouvrir à l'évêque, mais seulement en confession; et elle ne dit rien à l'abbé. *Que m'apportez-vous?* dit le roi au prélat arrivant; il répond qu'il n'a pu rien tirer d'elle qu'en confession. *Je ne vous avais pas envoyé pour la confesser*, répond le roi; et il députe à la recluse un autre évêque et un chevalier du temple. Leur rapport se trouve favorable à la reine, mais pas encore assez concluant.

Dans ces circonstances, un homme, dont on ne dit ni le nom ni la qualité, tombe malade dans un couvent de Melun : on ne dit pas non plus d'où il venait. Il était chargé d'une lettre qu'il confie à un religieux, en lui recommandant de ne la remettre qu'au roi lui-même : il meurt. Le religieux s'acquitte de la commission. Philippe communique la lettre à son conseil. On ne dit pas ce qu'elle contenait, mais seulement au sceau elle fut reconnue pour être de La Brosse. Il fut

condamné comme convaincu de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat; et de quels crimes un disgracié n'est-il pas coupable? Il fut condamné à être pendu; et le duc de Bourgogne, celui de Brabant, le comte d'Artois et beaucoup de seigneurs assistèrent à l'exécution. Un historien remarque, au sujet de la croyance accordée à la recluse de Nivelle, *que c'est à la cour, où l'on se pique d'être au-dessus du préjugé du vulgaire, que se trouve le plus de crédulité sur ce qu'on appelle astrologie, divination, nécromancie.* Cette crédulité vient de l'importance que les grands attachent à leur existence; bien différents de saint Louis, qui, comme nous l'avons vu, ne se croyait pas plus qu'un autre homme.

La mort de La Brosse fut le salut de la reine. Il ne fut plus question du poison. Cette inculpation n'avait été de part et d'autre qu'un moyen subsidiaire. La véritable cause de la lutte était la jalousie de crédit et d'autorité; et, dans cette lutte, la reine jeune et belle devait triompher.

Les événements de l'intérieur sont peu importants sous cette époque du règne de Philippe-le-Hardi; mais les vêpres siciliennes, cet affreux massacre commis hors du sol de la France, ne doit pas être omis dans son histoire. On se rappelle que les Français conquirent les royaumes de Naples et de Sicile sous Charles d'Anjou. Leur chef ne se fit pas aimer; et, trop accueillis des femmes, les conquérants se firent redouter des hommes. Ils se moquaient de la jalousie des uns, abusaient de la complaisance des autres, tournaient en ridicule moins la religion que ses mystères qui les

gênaient. Ainsi les peignent les auteurs italiens qui prétendent par là justifier l'horrible vengeance exercée contre eux. Le lundi de Pâques, le son des cloches qui appelaient les fidèles à vêpres, fut le tocsin qui sonna la mort de tous les Français. Ce massacre cependant ne fut pas prémédité : il fut le pur effet du hasard. Une révolte, il est vrai, était organisée de longue main, par Jean de Procida, gentilhomme sicilien, qui avait pris toutes les formes et toutes les mesures pour soulever les princes et les peuples contre les Français : mais le moment d'éclater n'était pas encore fixé, lorsque les cris de la pudeur outragée en pleine rue, et en la personne d'une jeune fille qui se rendait à vêpres, devinrent comme le signal qui arma soudain tous les bras contre eux. Les Siciliens les assaillirent de toutes parts, dans les églises, dans les rues, dans les maisons. Les alliances contractées ne furent qu'un moyen de plus pour les trouver et s'en défaire. On les assassinait dans les bras de leurs épouses. Les pères fendaient le ventre de leurs filles, en tiraient les fruits de leurs mariages avec les Français, et les écrasaient contre la muraille. On fait monter le nombre de ceux qui périrent, de douze à vingt-quatre mille. Un seul homme, nommé *Guillaume de Pourcelet*, gentilhomme provençal, fut épargné à cause de sa grande probité. La ferme contenance des Français à Messine les sauva du massacre; mais ils furent obligés d'évacuer l'île.

Après le massacre, le peuple, comme il arrive d'ordinaire, fut effrayé lui-même des excès de sa fureur. Il demande grâce, et envoie à Rome prier le pape de sol-

liciter son pardon auprès de Charles. Celui-ci, à la nouvelle de ces assassinats, était parti d'Italie bouillant de colère, et il assiégeait Messine. Ses troupes, peu nombreuses d'abord, se fortifièrent successivement par l'arrivée de celles que Philippe, son neveu, lui envoya, et par les secours que lui menèrent les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, de Joigny, les seigneurs de Montmorency, et d'autres renommés chevaliers accourus de toutes parts pour punir les assassins de leurs compatriotes.

Les Messinois étaient près de se rendre sans autre ressource que la pitié de Charles, le moins miséricordieux des hommes, lorsqu'ils virent arriver à la tête de forces considérables Don Pèdre, roi d'Aragon. Il prétendait avoir des droits sur la Sicile, comme vengeur et comme héritier de l'infortuné Conradin, cousin-germain de Constance, sa femme, fille de Mainfroy. A la vérité, l'apparition de son armée fit lever le siége; mais, quoiqu'il reçût des renforts de plusieurs princes d'Italie, qui partageaient le ressentiment des Siciliens contre les Français; quoiqu'il en tirât de l'empereur de Constantinople, auquel Charles avait enlevé ce qui restait aux Grecs dans le Ravenat et la Calabre, l'Aragonais se vit bientôt inférieur à Charles, aidé de toutes les forces de France, et de la protection du pape, qui excommunia Don Pèdre, comme envahisseur d'un fief de l'église. Persuadé que, pour obtenir un répit dont il avait besoin, il ne s'agissait que de piquer d'honneur son antagoniste, l'Aragonais, sous prétexte de ne pas faire de la Sicile un champ de carnage, propose à Charles un combat de cent contre

cent chevaliers, dont les deux rois seront les chefs. Le défi est envoyé en termes trop piquants pour n'être pas accepté : le champ, le lieu, sont fixés à Bordeaux; le terme dans six mois. Les hostilités sont suspendues au grand désavantage de Charles. Les deux adversaires se rendent à Bordeaux; l'un comparaît le matin, l'autre l'après-midi du jour indiqué. Ainsi ils n'eurent garde de se rencontrer; mais le désiraient-ils? Charles meurt dans l'année. La guerre est reprise, et la Sicile, qui avait été si long-temps l'arène des Carthaginois et des Romains, le devient encore des Espagnols et des Français pendant deux siècles.

Dans le cours des hostilités qui se prolongèrent, le jeune roi de Navarre, qui était accouru au secours de Charles, mourut dans la Pouille. Il laissait une jeune princesse, unique héritière de ses états. Par leur position ils convenaient fort au roi d'Aragon; mais, par la même raison, ils ne convenaient pas moins au roi de France. Tous deux montrèrent de l'empressement pour l'héritière dont la main donnerait la couronne à celui qui l'obtiendrait. Philippe l'enleva à don Pèdre, qui s'en croyait déjà sûr pour un de ses fils, et conclut le mariage de la jeune reine avec Philippe son fils aîné, auquel il fit prendre le titre et la couronne de roi de Navarre, conjointement avec son épouse.

La querelle entre les deux rois n'en resta pas là. Dans l'excommunication par laquelle le pape Martin IV prétendait priver don Pèdre du royaume de Sicile, il avait enveloppé la déchéance du trône d'Aragon. Le souverain pontife en offrit la couronne au roi de France; il l'accepta pour Charles, son second fils, et se mit en

état d'aller le mettre en possession. Pendant qu'il conduisait une partie de son armée par terre, il embarqua l'autre sur ses propres galères, et sur des vaisseaux pisans et génois qu'il avait loués.

Les commencements de l'expédition furent brillants. Philippe entra triomphant dans plusieurs villes d'Aragon, où il fit reconnaître son fils. Se croyant alors sûr du succès, par économie ou par d'autres motifs, il renvoya les vaisseaux soudoyés. Les siens, retirés dans le port de Roze, furent attaqués par l'amiral aragonais, qui en prit et détruisit quelques-uns. Les Français eux-mêmes furent réduits à brûler quinze galères, désespérant de les sauver. Après les premiers succès, l'armée de terre, dénuée des rafraîchissements que la mer pouvait fournir, languit et se fondit insensiblement. Le roi songea à se retirer. Soit de chagrin ou de fatigue, peut-être l'un et l'autre, il tomba malade, et mourut à Perpignan le 6 octobre. Telle fut l'issue de la seule guerre importante que Philippe ait eue pendant son règne. L'histoire ne rapporte de lui aucune action d'audace qui ait dû lui mériter plus particulièrement le surnom de *Hardi*. On conjecture qu'il lui vint de sa conduite dans l'expédition d'Afrique, et du courage et de la fermeté qu'il fit paraître dans la position hasardeuse où il se trouva après la mort de son père; mais, s'il fut hardi dans les combats, l'affaire de La Brosse marque qu'il était timide et irrésolu dans le conseil. On pourrait lui reprocher sa confiance aux révélations d'une béguine, si cette opinion lui avait été particulière; mais c'était celle du temps.

Sous Philippe-le-Hardi ont commencé les anoblis-

sements, qu'il faut distinguer des affranchissements. On sortait de la classe des serfs par la possession d'un fonds. La nécessité où s'étaient trouvés les croisés de vendre des parties de leurs domaines pour faire leurs équipages, avait rendu ces acquisitions communes; mais le fief n'anoblissait qu'à la troisième génération. Philippe étendit ce privilége à ceux qui se distinguèrent dans les arts. Un célèbre orfèvre, nommé Raoul, est le premier qui en ait joui. Cette concession fait honneur au discernement de Philippe, peut-être aussi à sa politique, puisque le mélange qui se fit dans la noblesse diminua beaucoup la considération dont elle jouissait parmi le peuple, et la rendit moins redoutable à l'autorité royale.

D'un autre côté, Philippe assura l'intégrité de la monarchie, lésée par l'ancienne coutume qui faisait passer les apanages des princes, faute d'enfants, aux héritiers collatéraux. Il ordonna que, faute d'héritiers directs, ces apanages seraient réunis à la couronne; mais il accorda le droit d'héritier aux filles, qui portaient ensuite ces apanages, par mariage, dans d'autres familles. Son successeur remédia à cet abus, en bornant le droit d'hériter aux seuls enfants mâles, et en ordonnant, après l'extinction de leur postérité mâle, la réversion des apanages à la couronne. C'est ainsi que les rois de la troisième race, qui avaient favorisé l'érection de grands fiefs pour se faire aider par les possesseurs à monter sur le trône, se sont servis de la multiplication des petits pour diminuer l'autorité des grands vassaux en la divisant, et pour parve-

nir, comme ils ont fait, à restituer au royaume son ancienne étendue.

On dit que, sous Philippe-le-Hardi, se tint à Montpellier une assemblée solennelle, composée de plusieurs princes chrétiens et des ambassadeurs des absents, et qu'ils y stipulèrent que les domaines de leurs couronnes seraient inaliénables. On n'a point les clauses du traité passé entre eux; on ignore si ce fut une garantie réciproque de leurs états. Il n'est même pas certain que cette convention ait existé. Philippe III mourut à quarante ans, après en avoir régné quinze. Il laissa deux fils et une fille d'Isabelle d'Aragon, sa première femme; un fils et deux filles de Marie de Brabant, la deuxième. Celle-ci vécut encore trente-six ans après la mort de son époux, très-considérée à la cour de son beau-fils et dans celles de ses successeurs.

PHILIPPE IV, DIT LE BEL,

AGÉ D'ENVIRON 17 ANS.

PHILIPPE IV, dit le Bel, était à Perpignan, auprès de son père, quand ce prince mourut. Le monarque, âgé seulement de dix-sept ans, alla se faire sacrer à Reims, et prit la couronne de France, conjointement avec Jeanne, son épouse, fille et héritière de Henri-le-Gros, comte de Champagne et roi de Navarre.

Philippe-le-Hardi, en mourant, laissa à son fils trois grandes affaires à terminer; trois couronnes à assurer dans sa famille : 1°. celle d'Aragon que le pape lui avait offerte en représailles de l'usurpation de la Sicile

par Pierre-le-Grand après les vêpres siciliennes, et que Philippe avait acceptée pour Charles de Valois, son second fils; 2°. celle de Castille qu'il fallait enlever à Don Sanche IV, qui la possédait au préjudice des deux enfants de Ferdinand de La Cerda, son aîné, époux de Blanche, fille de saint Louis, laquelle était devenue veuve avant la mort de son beau-père Alphonse X, roi de Castille; 3°. celle de Naples et de Sicile, qu'il fallait affermir sur la tête de Charles-le-Boiteux, son neveu, fils et héritier de Charles d'Anjou, conquérant de ces deux royaumes.

Ces trois prétentions ne furent ni abandonnées, ni ni soutenues avec beaucoup d'activité. Philippe agit comme s'il eût compté moins sur les efforts qu'il pouvait faire que sur le bénéfice des circonstances futures. Elles se présentèrent en effet assez à propos pour un accommodement général. Alphonse II, après la mort de Pierre, roi d'Aragon, son père, retient sa couronne, abandonne à Don Jaime II, son frère, celle de Sicile, et donne la liberté à Charles-le-Boiteux, roi de Naples, que son père avait fait prisonnier, à condition que Charles, à son tour, le délivrera des poursuites du duc de Valois; ce qui fut obtenu par la cession que fit Charles au duc de son comté d'Anjou, moyennant qu'il renonçât à ses prétentions sur l'Aragon. Quant aux droits de La Cerda, les rois de France et d'Aragon, dans une conférence tenue à Bayonne, convinrent qu'il serait donné à ces princes trente-deux villes et le duché de Medina-Cœli, dont leurs descendants jouissent encore. Ainsi des trois couronnes, la maison de France ne conserva que celle de Naples, et

fut privée encore de la Sicile, son plus beau fleuron.

Le roi d'Angleterre, Edouard I, contribua à ces arrangements, comme allié de toutes les parties et même parent de plusieurs. Il vécut d'abord en bonne intelligence avec Philippe-le-Bel, et fut reçu à Paris avec grande magnificence quand il vint faire hommage des terres qu'il tenait en France. Il céda alors le Quercy, à charge d'une rente de trois mille livres tournois que le roi de France lui assura.

Ces démonstrations amicales cachaient des intentions hostiles; on pouvait remarquer que les deux rois se fortifiaient d'alliances pour attaquer ou se défendre. Philippe flattait Guy de Dampierre, comte (1) de Flandre, province par où l'Anglais pouvait faire l'irruption la plus subite en France. Il désirait se rendre maître de sa fille, afin de la faire épouser à Louis, son fils, quand ils seraient nubiles l'un et l'autre. Edouard avait formé les mêmes prétentions pour son fils aîné, nommé Édouard comme lui, et le comte les avait approuvées sans attendre l'agrément du roi, nécessaire en pareil cas, selon les lois féodales, aux vassaux immédiats de la couronne. Ce sujet de rivalité, joint à beaucoup d'autres, faisant aisément prévoir au roi d'Angleterre l'infaillibilité de la guerre, il s'employa de

(1) Guy de Dampierre, comte de Flandre, était fils de Guillaume, qui en avait épousé l'héritière; et Guillaume était le second fils de Guy I de Dampierre, grand bouteiller de Champagne, qui avait épousé l'héritière de Bourbon. Ces deux héritages, entrés dans la famille de ce dernier, passèrent depuis par des mariages, l'un dans la maison d'Autriche, et l'autre dans la maison de France: et ainsi ces deux illustres maisons se sont trouvées avoir, par les femmes, une origine commune en la personne du premier Guy de Dampierre.

bonne heure à susciter des ennemis à la France. A cet effet il prêta cent mille francs à Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, à condition d'entrer en France avec une armée, quand il en serait requis. Par adulations et par présents il gagna encore Amédée, comte de Savoie, très-accessible à ce genre de séduction. Il donna aussi une de ses filles en mariage à Henri, comte de Bar; et une autre à Jean, duc de Brabant: par-là il investissait la France au dehors, et dans l'intérieur il entretenait des liaisons avec des mécontents qui devaient se montrer au moment de la rupture.

La guerre fut commencée par une rixe entre deux matelots, l'un anglais, l'autre normand. Ils faisaient assaut à coups de poings sur le port de Bayonne. Suivant une relation, le Normand glisse, et tombe par malheur sur son couteau qui lui perce le cœur. Suivant une autre, l'Anglais, irrité de la supériorité de son adversaire, tire son couteau et le tue en trahison. Ce dernier récit est apparemment celui qui fut cru par les matelots normands. Ils demandèrent la punition du coupable. Ils ne purent en obtenir réparation des Anglais auxquels appartenait Bayonne, et ils en tirèrent vengeance. Ayant pris en mer plusieurs vaisseaux anglais, ils en pendirent les matelots. Ceux-ci usèrent de représailles; ils se poursuivaient avec acharnement. Ces violences exigèrent une véritable intervention des deux rois. Il y eut des conférences à ce sujet. On ne s'accorda pas, et Philippe cita Édouard, son vassal, au parlement de Noël, pour répondre des dommages causés par ses sujets sur les côtes de France. Comme il ne comparut pas, le roi envoya le connétable de Nesle

pour se saisir de tous les domaines que les Anglais possédaient en deçà de la mer. Cette commission s'exécuta facilement, parce que les villes de ces provinces se livrèrent elles-mêmes.

Dans le parlement qui se tint après Pâques, nouvelle citation et nouveau défaut; Édouard est déclaré contumace, et déchu de toutes les terres qu'il avait en France. Irrité de ces procédures, il envoie en Guyenne un corps d'armée, qui chasse les Français des villes qu'ils gardaient en séquestre. Ces places sont reprises par Charles de Valois, frère de Philippe auquel succède Robert, comte d'Artois, son cousin, qui bat les Anglais, de manière qu'ils ne peuvent plus tenir la campagne dans ce pays. Pendant ce temps les Français font une descente en Angleterre : elle n'aboutit qu'à quelques ravages, sortes de calamités qui tombent sur les peuples, et ne décident rien. Henri, comte de Bar, gendre d'Édouard, fit une excursion en France. La reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe, alla audevant de lui sur la frontière de Champagne, le contraignit de s'humilier devant elle, et l'emmena prisonnier.

L'empereur Adolphe, en conséquence de ses engagements avec le roi d'Angleterre, menaça aussi d'entrer en France. Il écrivit une lettre hautaine à Philippe, qui, dit-on, ne lui répondit que ces deux mots : *Nimis germanicè, cela est trop allemand.*

Philippe-le-Bel s'occupait alors des préparatifs de la guerre de Flandre, l'événement le plus important de son règne. Ce prince, sérieusement appliqué au projet de soustraire la fille de Guy de Dampierre, comte de

Flandre, au fils du roi d'Angleterre, attire à sa cour la fille et le père, et retient le dernier prisonnier à la tour du Louvre. Après y avoir fait quelque séjour, le comte eut la liberté de retourner dans ses états, mais la princesse fut retenue comme otage de la fidélité de son père. Elle mourut de chagrin, de ce que sa captivité la privait du mariage avec l'héritier d'Angleterre, qui était près de se faire.

Retourné en Flandre, et irrité de l'outrage qu'il avait reçu, Guy déclare la guerre au roi par un héraut, et le défie; cette formalité de vassal à suzerain était réputée insulte. Pour la punir, Philippe passe lui-même en Flandre, à la tête de soixante mille hommes. Ses généraux, avec d'autres corps, qui pénètrent en même temps de différents côtés, gagnent deux batailles. Robert II, comte d'Artois, fils de celui qui fut tué à la Massoure, commandait à celle de Furnes. Il y perdit Philippe, son fils. Cet événement, en raison de ce que la représentation n'avait pas lieu en Artois, donna occasion dans la suite à Mahaud, sœur de Philippe, d'évincer Robert III, son neveu, mais non sans une opiniâtre opposition de celui-ci. Ce fut le sujet d'un procès trop fameux sous Philippe de Valois : procès dont l'issue défavorable au comte causa sa défection, et par suite tant de malheurs à la France. Cependant le roi, de son côté, s'emparait en personne des plus fortes villes de Flandre. Muni de ce nantissement, il accorda au Flamand d'abord une trêve de deux mois, puis une prolongation de deux ans, motivée sur l'espérance d'une paix définitive que proposait le roi d'Angleterre, par la médiation du pape.

Celui qui occupait alors le trône pontifical, était Benoît Cajétan, connu sous le nom de Boniface VIII, prélat impérieux, hautain, intimement persuadé de la prééminence de son autorité sur toutes les puissances de la terre : il avait déjà eu un différend avec Philippe, à l'occasion d'une levée de deniers que le monarque voulait faire sur le clergé. Le pontife défendit aux ecclésiastiques de payer, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. Le roi n'attendit pas sa permission, il continua ses levées, et la bulle n'eut aucun effet; mais il resta, des deux côtés, certaines dispositions peu amicales.

Cependant, malgré ses préventions, le roi de France accepta la médiation. Philippe croyait que le travail du pape ne serait qu'une discussion qui éclairerait les points en litige, et que rien ne serait décidé sans avoir auparavant appelé et entendu les parties. Il fut donc bien étonné quand l'évêque de Durham, ministre d'Edouard, vint lui présenter la bulle censée conciliatoire, mais qui était un jugement absolu et définitif.

Boniface l'avait prononcée en consistoire public, dans la plus grande salle de son palais, devant tout le sacré collége. Il y disait : « La Guienne sera restituée « au monarque anglais, pour la tenir à foi et hom- « mage comme auparavant; à nous seront réservées, « comme au seul juge, les contestations qui pourront « s'élever au sujet du ressort. Les places prises par les « deux rois resteront séquestrées entre nos mains jus- « qu'à l'entière exécution de la sentence : à nous ap- « partiendra la décision sur la restitution des mar- « chandises enlevées, ou les compensations exigibles.

« Le monarque français remettra au comte de Flandre « les villes conquises. Pour sûreté de la paix entre les « deux rois, celui d'Angleterre, devenu veuf par la « mort d'Éléonore de Castille, sa première femme, « épousera Marguerite, sœur de Philippe; et le prince « Édouard, son fils, Isabelle, fille du roi de France. » Du reste, le pontife se réserve d'employer, pour l'exécution du traité à intervenir, toute l'autorité que lui donne sa qualité de médiateur et de vicaire de Jésus-Christ.

Cette bulle fut présentée au roi dans son conseil, où assistaient les principaux seigneurs du royaume, et lue par l'évêque anglais. Robert, comte d'Artois, cousin du roi, prince vif et bouillant, eut bien de la peine à en laisser achever la lecture. Peu s'en fallut qu'il ne frappât le prélat. Il lui arracha le papier des mains, le mit en pièces et en jeta les morceaux au feu. Le roi fit condamner cette bulle par le parlement, et protesta contre les principes de la souveraineté du pape qu'elle établissait.

La guerre recommença, et menaçait d'être plus vive que jamais, lorsque des circonstances heureuses ramenèrent la paix plutôt qu'on ne l'espérait. Édouard I se trouvait engagé dans une guerre contre les Écossais; il travaillait en même temps à soumettre la principauté de Galles, qu'il joignit à sa couronne. Pour suivre ces opérations, il lui fallait de la tranquillité du côté de la France. Il commença par épouser Marguerite. Cette princesse, devenue reine d'Angleterre, et Jeanne, sa belle-sœur, reine de France, entreprirent un accommodement entre les deux royaumes. Le jeune Édouard, qui désirait la main d'Isabelle, se mêla de la négocia-

tion. Il y eut un traité conclu qui, d'abord accepté par le roi, ne fut point ratifié par lui. Les Anglais, auxquels ce retard causa des pertes en Guienne, accusèrent Philippe de mauvaise foi. Il se justifia en disant que les deux princesses s'étaient laissé surprendre par des propositions insidieuses. Cependant ces démarches pacifiques, comme si elles eussent été des préliminaires, amenèrent un traité définitif en 1303.

On convint, pour la Guienne, d'un expédient qui conciliait les prétentions du souverain et du vassal. Édouard I donna à son fils cette province, comme lui appartenant toujours, malgré la confiscation; et Philippe la donna, de son côté, en dot à sa fille, sous la condition de foi et hommage, de la part du mari, et de réversion à la couronne de France, faute d'hoirs mâles. Le reste des contestations avec l'Angleterre s'accommoda sans beaucoup de difficultés. Il ne fut pas question, dans ce traité, du comte de Flandre. Edouard, n'ayant plus besoin de lui, l'abandonna au ressentiment de Philippe.

Le malheureux Guy réclama l'intervention du pape qui s'était montré, dans sa sentence arbitrale, disposé à le favoriser; mais c'était une recommandation peu efficace auprès du roi : ces deux hommes avaient l'un pour l'autre une antipathie qui leur causa bien des peines à tous deux. Ils s'étaient brouillés, comme on a vu, au sujet de la décime exigée du clergé. La sentence arbitrale dont on a parlé, loin de les réconcilier, ajouta à leur ressentiment. Dans ce même temps, Boniface, irrité contre les Colonnes, famille puissante à Rome, avait juré leur extinction. Il leur reprochait des dis-

cours et des libelles diffamâtoires contre son élection; en effet, il ne l'avait obtenue qu'en trompant Célestin V, son bienfaiteur, et en lui suggérant l'idée d'abdiquer : mais on croit que Boniface joignit au désir de se venger celui de faire passer les biens des Colonnes, qui étaient immenses, aux Cajétans, ses parents. Il y avait dans cette famille disgraciée deux cardinaux, Jacques et Pierre, oncle et neveu. Le pontife les cita à son tribunal, les dégrada, parce qu'ils n'osèrent comparaître, les condamna comme schismatiques, hérétiques, blasphémateurs, rebelles au saint siége, exclus à perpétuité de toutes les prélatures; les personnes qui les recevraient étaient excommuniées comme eux, et les lieux où ils se retireraient soumis à l'interdit. Leurs parents furent enveloppés dans cette proscription et déclarés incapables, jusqu'à la quatrième génération, de posséder aucune charge publique, ecclésiastique ou séculière. La violence de cette sentence fait connaître l'animosité du pontife; et la distribution qu'il fit des biens des condamnés, surtout aux Cajétans, ses parents, montre quelle sorte d'intérêt, outre la vengeance, le faisait agir. Les Colonnes se dispersèrent et se cachèrent où ils purent. Le cardinal Pierre aima mieux rester trois ans inconnu, et forçat sur une galère, que de risquer de tomber entre les mains du pape; et trouva enfin, ainsi que son oncle, une retraite à Gênes. Étienne Colonne, leur parent, qui avait levé des troupes pour les soutenir, chercha un asile en France, et y fut bien reçu. Ce bon accueil à un ennemi du souverain pontife ne devait pas faire espérer une grande déférence de la part de Philippe à

l'intervention de Boniface en faveur du comte de Flandre.

Le malheureux Guy, réduit à ses seules forces, ne tint pas long-temps contre les troupes du roi de France, commandées par Charles, comte de Valois, son frère. Il fut battu en plusieurs rencontres, et resserré dans la ville de Gand. Le comte n'y était pas trop en sûreté, parce que les Gantois, effrayés des incommodités d'un siége, ne paraissaient pas fort disposés à défendre leur prince; il y avait même lieu de soupçonner que plusieurs étaient dans l'intention de le livrer. Instruit de sa détresse, Valois lui conseille d'avoir recours à la bonté du roi, d'aller se jeter entre ses bras, et lui promet que, s'il ne réussit pas à faire sa paix dans l'espace d'un an, on le laissera libre de revenir en Flandre. Le comte va se prosterner aux pieds du monarque avec deux de ses fils et quarante seigneurs flamands. Le roi les reçoit très-froidement, dit que son frère a outre-passé ses pouvoirs, et les retient tous prisonniers. Le père fut envoyé dans le château de Compiègne; Robert, dit *de Béthune*, l'aîné de ses fils, dans celui de Chinon; Guillaume, le second, dans une forteresse d'Auvergne, et les seigneurs en différentes prisons. Philippe fit en même temps déclarer par le parlement que le feudataire avait mérité la confiscation par sa félonie; et, en vertu de cette déclaration, il réunit la Flandre à sa couronne. Valois fut très-mécontent de ces actes rigoureux, si contraires à la parole qu'il avait donnée. Il les attribua à Enguerrand de Marigny, principal ministre du roi, et se promit de s'en venger. En attendant l'occasion il se retira en Italie, où, par

son mariage avec Catherine, petite-fille de Baudoin de Courtenay, dernier empereur de Constantinople, il acquit des droits à cet empire. Le pape les lui confirma, et le déclara son vicaire en Italie. Ce fut à ce titre qu'il essaya de calmer les factions des guelfes et des gibelins, ou des noirs et des blancs, qui déchiraient Florence. Le Dante, exilé par lui à cette occasion, s'en est vengé dans son poëme de l'Enfer, où il l'a placé, et où il s'est efforcé de flétrir sa mémoire.

Philippe alla en grand cortége visiter ses nouveaux états. Il mena avec lui Jeanne, son épouse. Elle fut étonnée, en arrivant à Bruges, de la magnificence des dames. « Je croyais, dit-elle, paraître ici comme la « seule reine; mais j'y trouve plus de six cents femmes « qui pourraient me disputer cette qualité par la ri« chesse de leurs habits. » Cette ostentation était un appât séduisant pour les financiers que le roi laissa après lui. Ils étaient chargés de fixer et de lever les impôts sous la direction de Pierre Flotte, administrateur fiscal et habile en ce que nous appelons *travailler le peuple en finance*. Jacques de Châtillon, comte de Saint-Paul, et oncle de la reine, fut nommé gouverneur-général. On a peine à croire que sa protection pour les maltôtiers ait été gratuite : quoi qu'il en soit, il les secondait puissamment. Pour eux ils partaient de ce principe, qu'on ne pouvait jamais trop demander à ces citadins opulents; et le roi, persuadé, par le luxe dont il avait été témoin, que le fardeau, quel qu'il fût, était encore au-dessous de leurs forces, rejetait leurs remontrances quand elles parvenaient jusqu'à lui.

Le peuple flamand, accoutumé à être traité par ses princes avec modération, murmura. Le gouverneur commença à bâtir des citadelles pour le contenir : il s'appliqua aussi à former un parti, en favorisant dans la répartition des impositions les nobles, et principalement ceux qui se montraient attachés aux Français.

Les dépenses de la ville de Bruges, pour la réception du roi et de sa cour, avaient été considérables. Le peuple, quand il fut question de solder ces frais, se plaignit, non de ce qu'on le faisait payer, mais de ce que les protégés du gouvernement, qu'on commença à appeler *la faction du Lys*, étaient ménagés à son préjudice. Un tisserand, nommé *Pierre Leroi*, vieillard accrédité entre les artisans, parla hautement. Les magistrats le font jeter dans un cachot, avec vingt-cinq autres aussi peu endurants que lui.

Aussitôt les corps de métiers se soulèvent, courent à la prison, enfoncent les portes et mettent les détenus en liberté. Châtillon, appelé par les magistrats, leur amène du secours. D'accord avec eux, il devait entrer brusquement dans la ville, au son d'une cloche qui avait coutume de se faire entendre à heure réglée pour quelque opération de police. Au même signal, *la faction du Lys*, qui était avertie, devait occuper les postes principaux, et tous ensemble devaient tomber sur les séditieux. Ceux-ci, par hasard ou prévenus par des avis secrets, avaient pris le même signal pour attaquer. Les deux troupes se rencontrent et en viennent aux mains. Celle des artisans est secondée par les femmes et les enfants qui, des fenêtres et du haut des toits, font pleuvoir une grêle de pierres et de tuiles, et jusqu'à des meubles, sur

les gens du gouverneur; ils les mettent en fuite, les poursuivent vivement, et en font un grand carnage.

Cependant, à l'aide de sa citadelle, Châtillon reste assez fort pour faire condescendre Pierre Leroi et cinq mille ouvriers à abandonner la ville, et aller s'établir ailleurs. Alors le gouverneur, mis à l'aise par cette proscription, appesantit sa vengeance, tant en impôts qu'en mauvais traitements, sur ceux qui restent. Poussés au désespoir, ils rappellent leurs exilés qui n'étaient pas encore fort éloignés, et ils tombent tous ensemble avec fureur sur les gens *du Lys*. Les excès auxquels ils se livrèrent ressemblent à ceux que s'est en tout temps permis le peuple une fois déchaîné; les uns déchiraient avec leurs dents les malheureuses victimes de leur férocité, leur ouvraient le ventre, les traînaient par les rues; d'autres portaient au bout d'une pique des têtes dont ils se jouaient inhumainement. Ils lavaient leurs mains dans le sang, s'en frottaient les bras et le visage; et ceux qui s'en montraient les plus souillés étaient accueillis par des applaudissements.

Il n'était pas possible que dans ce désordre il n'y eût des Flamands mêlés avec les Français, et que le peuple ne les poursuivît également. Pierre Leroi, au plus fort du carnage, le fait cesser : *Suspendez vos coups*, s'écrie-t-il; *ne confondez point les innocents avec les coupables. Aucun de ceux-ci n'échappera.* Il fait garder les portes de la ville, vers lesquelles les habitants effrayés se précipitaient en foule. Pour mot du guet il donne des paroles flamandes que devaient prononcer tous ceux qui voulaient sortir : chose impossible aux Français. Reconnus par cette épreuve,

comme s'ils avaient été jugés par un tribunal, ils étaient poussés brutalement hors du guichet, et massacrés ou assommés par ceux qui les attendaient armés de coutelas, de haches et de massues. Il périt quinze cents Français ou gentilshommes du pays dans cette malheureuse journée.

Le roi, après les témoignages d'affection que lui avaient donnés les Flamands lorsqu'il était allé prendre possession du pays, ne s'attendait pas à un pareil changement de scène. On lui avait, selon l'ordinaire, caché les torts de l'oncle de la reine : il se proposa d'aller en personne punir les rebelles, et ordonna de grandes levées. Il était près de se mettre à leur tête, lorsque la reine d'Angleterre, sa sœur, le fit avertir en secret de ne pas s'éloigner de Paris, parce qu'il s'y préparait des mouvements, auxquels le roi, son mari, n'était pas étranger. Des historiens racontent que ce fut une ruse du roi d'Angleterre, qui trompa lui-même sa femme par de fausses confidences, afin qu'elle effrayât son frère, et l'empêchât de porter toutes ses forces contre les Flamands qu'il aurait subjugués trop promptement; d'autres disent que Philippe, connaissant la fermentation qui agitait le peuple, eut de lui-même la prudence de ne pas s'éloigner.

En effet, les murmures étaient grands et même menaçants dans presque toute la France. Deux choses y donnaient lieu; la multiplicité des impôts, et l'altération des monnaies. Elle fut portée, sous ce règne, au point qu'elles n'avaient plus que le septième de leur valeur intrinsèque, et on les faisait prendre sur le pied où elles étaient sous saint Louis; ce qui a mérité à Phi-

lippe-le-Bel le surnom de *Faux-Monnayeur*. Il y eut des émeutes dans plusieurs villes : à Paris le peuple se porta à de grands excès contre les partisans; il pilla leurs maisons, et démolit celle de Pierre Barbette, le plus signalé d'entre eux. Le roi s'était retiré au Temple; la populace l'investit, le tint deux jours renfermé sans permettre que les vivres même y parvinssent. Peut-être le prince ne trouva-t-il pas dans les Templiers, auxquels il avait confié sa personne, la bonne volonté qu'il désirait d'eux contre les révoltés; peut-être leur demandait-il plus qu'ils ne purent. Mais on date de cette circonstance la haine de Philippe-le-Bel, qui eut pour cet ordre religieux de si funestes suites.

Il donna le commandement de son armée contre les Flamands, à Robert, comte d'Artois, son cousin, le même qui, quatre ans auparavant, avait battu ces mêmes Flamands à Furnes. C'était un guerrier célèbre, mais vif et emporté; il partit dans la confiance qu'avec sa cavalerie toute couverte de fer, et composée de l'élite de la noblesse, il aurait bientôt dispersé cette *canaille;* ainsi l'appelait-il : canaille à peine armée, ramassée dans la fange des marais de la Flandre, et dans la bourgeoisie inexpérimentée des villes. Mais ces nouveaux soldats étaient en très-grand nombre; la nécessité forma des chefs qui surent contenir l'impétuosité de ces phalanges tumultueuses. Elles attendirent les Français près de Courtrai, derrière une petite rivière et un fossé bourbeux qu'on ne pouvait apercevoir que lorsqu'on était arrivé sur le bord. Le comte d'Artois n'hésitait pas à croire qu'il les mettrait en fuite au premier choc. Le connétable de Nesle et les

meilleurs officiers lui conseillent de ne pas affronter leur furie et une position qui n'était point à mépriser. Ils lui remontrent qu'en temporisant il pourra affamer cette multitude, qui se dissipera alors d'elle-même. D'Artois traite ces observations de conseils pusillanimes, dictés par la timidité, et même par la trahison. *Vous verrez si je suis traître,* reprend de Nesle; *vous n'avez qu'à me suivre, je vous mènerai si avant que vous n'en reviendrez jamais. Et moi*, repond le téméraire guerrier, *je vous montrerai que je serai aussi avant que vous dans la mêlée;* et il donne l'ordre à ses cavaliers de marcher en avant. Ils passent la rivière, et courent ensuite à bride abattue pour charger les Flamands. Dans l'impétuosité de leur course, ils rencontrent le fatal fossé dont ils ne soupçonnaient point l'existence. Le premier rang s'y enfonce, le second de suite, le troisième et les autres, et tous piquant toujours sans s'apercevoir qu'aucun de ceux qui entraient dans ce gouffre n'en ressortait, et qu'après de vains efforts, hommes et chevaux, se renversaient les uns sur les autres, et s'abîmaient sans retour. A la fin les derniers reconnaissant le danger, s'arrêtent sur le bord du précipice , et, saisis de frayeur, se rejettent sur l'infanterie qui les suivait, et en rompent les rangs : les Flamands, témoins de ce désordre, font le tour du fossé, se jettent avec fureur sur ces fantassins plus qu'à demi-vaincus, et en font un horrible carnage.

A l'exemple d'Annibal, qui, après le bataille de Cannes, envoya au sénat de Carthage un boisseau d'anneaux des chevaliers romains tués dans cette bataille, les Flamands firent un trophée de quatre mille

paires d'éperons dorés, dépouille des chevaliers qui avaient seuls le droit d'en porter. On compta parmi les morts, outre le comte d'Artois, Châtillon le gouverneur, cause coupable de cette guerre, le brave de Nesle, qui ne voulut point accepter le quartier qu'on lui offrait, et quantité de comtes et de seigneurs de la plus haute noblesse. Après cette victoire toutes les villes secouèrent le joug, et se donnèrent pour gouverneur-général Jean, comte de Namur, fils de Guy, d'un second lit.

Cette sanglante déroute arriva dans le temps des plus forts démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. On a vu que ces deux hommes ne manquaient pas l'occasion de se provoquer. Le pape en trouva une dans des plaintes que lui fit porter l'archevêque de Narbonne, au sujet d'un hommage que le roi exigeait de lui pour quelques fiefs de son église. Le pontife jugea à propos d'envoyer pour ce seul objet un légat en France, et le légat qu'il choisit fut Bernard de Saisset, qu'il avait fait évêque de Pamiers malgré le roi, et qui, depuis qu'il portait la mitre, n'avait cessé de contredire le monarque, et de le chagriner autant par ses propos que par sa conduite. Admis au conseil en présence du roi, il y parla avec tant d'arrogance, que Philippe ne put entendre son discours jusqu'à la fin, et le fit chasser de la salle d'audience. Il le renvoya à Rome, espérant que le pape le désavouerait et lui ferait justice de son insolence; mais Boniface, sans réparation au roi, renvoya Saisset dans son évêché, où il continua ses intrigues et ses propos insultants et séditieux. Le roi le fit enlever et comparaître devant son conseil. Pierre Flotte, alors garde des sceaux, lui lut

les chefs d'accusation. Les principaux étaient des discours satiriques contre la personne du roi, et une rébellion perpétuelle contre son souverain, dont il publiait que l'autorité était bien inférieure à celle du pape.

Ces délits furent jugés assez graves pour s'assurer du prélat. Après beaucoup de discussions sur la manière dont il serait gardé pendant le cours de son procès, il demanda lui-même à l'être sous l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, de peur d'être maltraité par une garde laïque qu'on lui aurait donnée. On lui accorda un vaste appartement dans le château de Senlis; pour compagnie son camérier, son chapelain, un clerc destiné à réciter l'office avec lui, et un autre chargé de sa dépense; trois courriers, un cuisinier, un aide de cuisine, un médecin, sept mules dehors pour son service, et permission d'écrire, mais à lettres ouvertes. L'article des trois courriers ferait croire qu'il lui était quelquefois accordé de se promener, et c'est pour une pareille reclusion que Boniface jeta les hauts cris, menaça le roi d'excommunication, et de mettre le royaume en interdit s'il ne relâchait l'évêque. Il envoya à ce sujet jusqu'à cinq bulles, toutes plus fortes les unes que les autres.

Philippe, instruit des intentions du pape, sachant que ses menaces commençaient à alarmer le peuple, et pouvaient causer des troubles dans le royaume, convoqua une assemblée des plus grands seigneurs. On en compta trente-un, tous princes, comtes et hauts barons; il s'y rendit aussi des évêques et des abbés, dont le nombre n'est pas marqué. Les principes du pape et

sa conduite furent examinés et improuvés. Le clergé lui écrivit à lui-même pour le rappeler à des sentiments plus modérés. La noblesse adressa aussi une lettre pathétique aux cardinaux, dans la même intention. Des échevins, jurats et maires de plusieurs villes, écrivirent enfin de pareilles lettres au souverain pontife, au nom de leurs communes; on prétend même que ces dernières furent admises par leurs députés à l'assemblée des seigneurs et des prélats, qui se tint, à ce sujet, à Notre-Dame, et que ce fut la première fois qu'elles concoururent, par leurs représentants, dit du *tiers état*, à ces grandes réunions politiques, connues depuis sous le nom d'*états généraux*. Quelques-uns veulent que cette innovation n'ait eu lieu qu'après la funeste bataille de Courtrai, et que ce soient les immenses besoins du moment qui aient suggéré à Enguerrand de Marigny de faire spécialement consentir aux nouvelles charges ceux surtout qui devaient en supporter la majeure partie : d'autres font redescendre cette admission jusqu'en 1314.

Ce concert des principaux de la nation étonna le pape, mais ne le fit pas revenir à résipiscence. A l'assemblée il opposa un concile qu'il convoqua à Rome, et il ordonna aux évêques français de s'y trouver. Le roi le leur défendit. Comme les excès du pontife allaient toujours croissant; qu'il avait réellement excommunié Philippe; qu'il offrait sa couronne à Albert d'Autriche, qui la refusa, et qu'il était à craindre que dans le concile de Rome il ne se passât des choses contraires à la tranquillité du royaume, le monarque convoqua encore au Louvre une assemblée pareille à

la première. Mais dans celle-ci le pape fut accusé personnellement.

Il n'y a pas de crimes dont on ne le prétendît coupable. Guillaume de Plasian ou du Plessis, conseiller du roi, lui reprocha dans son acte d'accusation, lu en public, d'être hérétique, simoniaque; de ne point croire à l'eucharistie; de se moquer des jeûnes et des abstinences; de soutenir que le bonheur des hommes ne consiste que dans le plaisir des sens; d'être fornicateur, incestueux, meurtrier, sorcier; d'avoir un démon familier; de professer une haine implacable contre les Français; de leur susciter des guerres et des troubles; de donner les biens de l'église à ses neveux; d'avoir fait mourir le saint pape Célestin V, de peur qu'on ne découvrît les ruses perfides dont il s'était servi pour se mettre à sa place. L'excès même de ces imputations jetait du doute sur la réalité des crimes. Cependant Plasian affirma qu'ils étaient vrais, et que sa dénonciation était fondée sur les informations exactes que Guillaume de Nogaret, son confrère, avait faites secrètement en Italie. Sur les conclusions de Plasian, le roi fit lire un écrit qui portait en substance, qu'il était d'avis de convoquer un concile auquel il assisterait en personne; que Boniface y serait jugé, et qu'en attendant il appelait au futur concile et au pape futur, de tout ce que pourrait attenter celui qui siégeait alors au gouvernement de l'église.

Mais, outre cette précaution, Philippe employa des moyens plus efficaces pour mettre un terme aux embarras que lui suscitait l'opiniâtreté du pontife. Il avait déjà pris des mesures pour que ces bulles fulmi-

nantes ne pénétrassent pas dans le royaume. Le légat, qui en était porteur, fut arrêté sur la frontière, et retenu sous bonne garde. Le pape, tout intrépide qu'il se montrait dans ses écrits, n'était cependant pas sans frayeur sur les dangers que pouvait lui faire courir le roi de France, au milieu d'une ville telle que Rome, renfermant une populace nombreuse qu'il serait possible d'ameuter contre lui. C'est pourquoi il se retira à Anagnie, lieu de sa naissance, dans la confiance qu'en cas d'entreprise sur sa personne, ses compatriotes ne manqueraient pas de le défendre.

Les terreurs de Boniface n'étaient pas sans fondement. Philippe songeait réellement à le faire enlever, à le contraindre de comparaître devant un concile qu'il convoquerait à Lyon, et à le faire déposer. On ne sait jusqu'où ensuite il aurait porté sa vengeance. Deux hommes furent chargés de cette expédition : Sciarra Colonne, homme de guerre, pour donner à l'entreprise l'activité nécessaire; et Guillaume Nogaret, homme de loi, pour y mettre les formes. Ils assemblent secrètement des soldats épars qui n'étaient pas rares en Italie, partagée en petits états toujours en guerre les uns contre les autres. A la tête de cette troupe ils se présentent devant Anagnie, à la pointe du jour. Les portes se trouvent ouvertes, ou par négligence, ou par connivence; ils entrent aux cris de *Vive le roi de France! meure Boniface!* Les habitants surpris ne font aucun mouvement. Le seul marquis Cajétan, un des neveux du pape, qui occupait une maison placée comme un boulevard en avant du palais, oppose quelque résistance; mais il est bientôt

forcé de se rendre. Le pape étonné prie qu'on suspende l'attaque, et envoie demander ce qu'on lui veut. Qu'il rétablisse les Colonnes, répond-on, et qu'il se dépose lui-même. Il aurait volontiers consenti à la première condition, mais la seconde lui rend tout son courage. Il se fait revêtir des habits pontificaux, et la tiare en tête, les clefs de saint Pierre à la main, assis sur son trône, il attend fièrement les assaillants.

Nogaret l'aborde avec respect, lui signifie les procédures faites en France contre lui, le somme de se laisser conduire au concile, et, en lui donnant des gardes, l'assure qu'il ne prend cette mesure que pour sa sûreté. Boniface traite avec mépris et les procédures et celui qui les poursuit. *Vous ne voulez donc pas céder la tiare?* lui crie Sciarra. *Non*, répond le pontife; *plutôt la mort! Voilà ma tête, je mourrai sur le trône où Dieu m'a élevé.* Il exhala ensuite sa colère en imprecaations contre le roi, et le maudit jusqu'à la quatrième génération. Sciarra répond aux malédictions du pape par des injures grossières, et le frappe de son gantelet sur la joue. Il l'aurait tué, si Nogaret ne l'eût retenu. Pendant cette altercation, la soldatesque pillait ses trésors. Tous les rois du monde, dit un historien contemporain, joignant leurs richesses ensemble, n'auraient pu fournir en un an ce qui fut pris dans un seul jour dans le palais du pape et dans celui de son neveu. Nogaret remit son prisonnier sous la garde d'un capitaine florentin, auquel il recommanda les égards dus à sa dignité : mais il fut mal obéi. Les mauvais traitements que le pape éprouvait lui firent craindre qu'on ne l'empoisonnât. Son geôlier, qui aurait pu le ras-

surer contre ce soupçon, ne le fit pas, afin de lui laisser le tourment de l'inquiétude. Ne voulant pas manger des mets qui lui étaient offerts, le pontife serait mort de faim, si une vieille femme ne lui avait fait parvenir un peu de pain et quelques œufs, qui le sustentèrent pendant trois jours.

Les habitants d'Anagnie revinrent, pendant ce temps, de leur étourdissement; ils prirent les armes, chassèrent la garnison sous les ordres du capitaine florentin, et mirent le pape en liberté. Dans un discours qu'il fit à ses compatriotes en place publique, avant que de quitter la ville, il s'éleva avec véhémence contre l'imputation des crimes dont on le chargeait; il le termina par une déclaration à laquelle on ne s'attendait pas. Il dit que, pour le bien de la paix, et pour imiter le sauveur du monde, il était déterminé à réhabiliter les deux cardinaux Colonnes et leur famille dans leurs titres et dans leurs biens; qu'il pardonnait à Sciarra et à Nogaret les injures qu'il en avait reçues, déchargeait tous leurs complices de l'excommunication, excepté ceux qui avaient pillé les trésors de l'église, à moins qu'ils ne les rendissent; qu'enfin il voulait se réconcilier avec la France, et indiqua même un cardinal qu'il devait charger de la négociation. Boniface, puni et repentant, ainsi qu'il paraît par ses aveux, partit bien escorté pour Rome. Presqu'en arrivant il fut attaqué d'une fièvre violente, et mourut dans la huitième année de son pontificat, pendant lequel il éleva vingt-deux de ses parents à l'épiscopat, trois au cardinalat, et deux à la dignité de comte.

A la nouvelle de la funeste journée de Courtray,

Philippe avait convoqué le ban et l'arrière-ban, imposé le cinquième sur tous les revenus, et augmenté la valeur des monnaies. Il tenta aussi un accommodement avec les Flamands, et leur envoya leur vieux duc. Celui-ci trouva à la tête de ses sujets deux de ses fils qui n'avaient pas été faits prisonniers avec lui, et dans tout le peuple une aversion décidée contre la France. La victoire avait enflé leur courage, et les faisait revenir à des prétentions dont ils s'étaient départis auparavant. Ils ne voulaient plus céder la moindre partie de leur territoire. Philippe, au contraire, s'opiniâtrait à retenir Lille et d'autres villes circonvoisines qui lui avaient été abandonnées auparavant; de sorte que Guy de Dampierre ne put réussir dans sa négociation, et revint à Compiègne où il mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingts ans.

Le roi, contraint de continuer la guerre, résolut de la faire en personne. Il entra en Flandre à la tête de cinquante mille hommes d'infanterie, et de douze mille chevaux. Selon la coutume observée pour les grandes expéditions, il avait été prendre avec solennité l'oriflamme à Saint-Denis, et avait fait beaucoup de chevaliers. Les Flamands lui opposèrent une multitude de combattants, bourgeois et paysans peu exercés aux armes, mais redoutables par leur nombre. Campés entre Lille et Douay, dans un lieu fortifié, nommé *Mons-en-Puelle*, ils y attendirent les Français. Ceux-ci, avec leur impétuosité ordinaire, fondent sur ces soldats peu aguerris, forcent les retranchements, font un horrible carnage, et chassent les fuyards au loin devant eux. C'était en juillet, et par

une des journées les plus chaudes de l'année. La poursuite fut extrêmement pénible, et se prolongea si longtemps, que ce ne fut qu'au déclin du jour que l'armée victorieuse rentra au camp, et songea enfin à se remettre des fatigues du jour, à l'aide des aliments et du sommeil. L'officier et le soldat s'y livraient avec une égale sécurité, quand tout à coup des cris aigus et le cliquetis des armes se font entendre. Les gardes avancées avaient été forcées. Les Flamands étaient au milieu des Français étonnés et surpris; ils frappaient sans relâche, et poursuivaient chaudement leur avantage. Tout fuyait; les Français culbutés se repliaient l'un sur l'autre; l'effroi était partout; chacun ne songeait qu'à se sauver. Le roi qui, dans ce moment commençait, avec quelques officiers restés auprès de lui, à prendre quelques rafraîchissements, reste ferme dans la déroute générale. Une troupe nombreuse de ces forcenés l'environnait; mais ils ne le reconnurent point, parce qu'il avait quitté sa cotte d'armes. Philippe, avec sa seule épée et vingt gentilshommes, aussi mal armés que lui, se défendit contre une multitude effroyable, jusqu'à ce que le comte de Valois, son frère, qui avait d'abord pris la fuite, quoique très-brave, et qui venait de rassembler un corps de cavalerie, accourut à son secours. Alors la chance tourna : les chevaux, passant et repassant sur cette infanterie trop pressée, l'eurent bientôt mise en désordre. La déroute fut générale, et le carnage si affreux, que des historiens portent la perte des Flamands à trente-six mille hommes restés sur le champ de bataille. La gloire de cette fameuse journée est certainement due à Philippe-le-Bel. Il en consacra

la mémoire par un monument placé dans la cathédrale de Paris. Il y était représenté à cheval avec ses armes en désordre, telles qu'il les avait quand il fut surpris.

Il croyait avoir atterré les Flamands par cette défaite; mais ils continuèrent à défendre pied à pied leur pays, jusqu'à ce que, se trouvant en assez grand nombre, ils lui envoyèrent demander paix ou bataille. *N'aurons-nous jamais fait?* s'écria le monarque; *je crois qu'il pleut des Flamands.* Il prit le parti le plus sage : on traita. Robert, fils aîné du comte Guy, délivré de sa prison, entra en possession du comté de Flandre, à charge d'hommage. Son autre frère et les seigneurs flamands furent mis aussi en liberté, et le peuple conserva ses anciens priviléges. Lille, Douai, Orchies et Béthune restèrent à la France. On convint d'une trêve de dix ans, et d'une somme de cent mille francs, qui serait payée au roi, pour les frais de la guerre, dans des termes fixés. Cette convention suspendit les hostilités, mais non la haine qui continua entre les deux peuples.

A Boniface VIII succéda Benoît XI, prélat doux, modéré, et d'une grande vertu. Il rétablit la paix dans l'église de France, en interprétant, modifiant, ou annulant les différentes dispositions des bulles de son prédécesseur. Il réconcilia personnellement Philippe-le-Bel avec le saint siége, en laissant cependant quelque chose à désirer pour la plénitude de l'absolution tant du roi que de ses agents, et pesant scrupuleusement les mots de ses bulles pour ne point flétrir lui-même, ni tacher la réputation de Boniface; mais c'était précisément cette flétrissure que Philippe-le-Bel désirait. Il

la demanda avec instance. Le pape temporisait, éludait. La mort le tira d'embarras.

Il y avait deux factions dans le conclave; la première des *Cajétans* ou Italiens, la seconde des *Ursins* ou Français. Elles étaient égales en puissance, et se combattirent neuf mois. Enfin, Nicolas di Prato, évêque d'Ostie, leur proposa un expédient qui paraissait devoir concilier les intérêts : ce fut que les Italiens proposeraient trois sujets qui ne seraient pas de leur pays, et que les Français en choisiraient un des trois sous quarante jours. Cette convention étant arrêtée, Nicolas, qui etait attaché secrètement à la France, envoie au roi un courrier avec les noms des trois candidats, afin qu'il indiquât à la faction française celui qu'elle devra choisir.

Entre les trois se trouvait Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avait eu de vifs démêlés avec Philippe-le-Bel, et que les Italiens croyaient son ennemi irréconciliable; c'est pour cela qu'ils l'avaient mis entre les éligibles, persuadés que, si le choix tombait sur lui, ils auraient un pape dévoué à leurs volontés. Mais rien ne tient contre l'appât d'une couronne. Le roi, après avoir examiné ce qu'il pouvait craindre ou espérer des trois candidats, se détermina pour Bertrand. Il lui écrit de se rendre promptement, et en grand secret, pour affaire qui l'intéresse, dans une abbaye située au milieu d'une forêt près de Saint-Jean-d'Angély : il s'y transporte aussi avec les mêmes precautions. En abordant l'archevêque, il lui dit : *Voulez-vous être pape?* Le prélat proteste de sa soumission et de sa condescendance à tous les désirs du monarque,

s'il lui procure cette dignité. Philippe lui expose les moyens qu'il a de réussir; mais à cinq conditions : la première, lui dit-il, que vous me réconcilierez parfaitement avec l'église; la deuxième, que vous révoquerez toutes les censures contre ma personne, mes ministres, sujets et alliés; la troisième, que vous m'accorderez pour cinq ans les décimes de mon royaume; la quatrième, que vous condamnerez authentiquement la mémoire de Boniface; la cinquième, je me la réserve, et vous la déclarerai en temps et lieu.

Le prélat promit tout. Le roi écrivit à Rome, et il fut élu. Son sacre se fit à Lyon avec beaucoup de magnificence. Le roi y assista. Le pape prit le nom de *Clément V*, et déclara qu'il fixait son séjour à Avignon, sujet de mécontentement et de regret pour les cardinaux italiens.

Voici comme les quatre articles connus furent exécutés : 1°. le roi personnellement fut entièrement réhabilité, déchargé de toutes censures et anathèmes, reconnu bon catholique, et roi très-chrétien; 2°. ceux qui avaient écrit, agi, travaillé de quelque manière que ce fût dans dans cette affaire, reçurent l'absolution sans aucune condition onéreuse et humiliante, excepté Nogaret qui fut condamné à aller porter les armes dans la Terre-Sainte s'il y avait une croisade; et, en attendant, à faire des voyages aux principaux pèlerinages alors fréquentés. Le roi souffrit que cette peine fût infligée à un de ses meilleurs serviteurs, qui n'avait agi que par ses ordres; 3°. les décimes furent accordées; et, afin qu'elles fussent payées exactement et sans difficulté, une bulle régla et fixa la valeur des monnaies

qui variaient perpétuellement. Cette instabilité était une véritable vexation. Pour en délivrer le royaume, le clergé avait offert deux vingtièmes du revenu de tous les bénéfices; mais le roi gagnait davantage au monnayage, d'autant plus que la matière lui coûtait peu, parce qu'il obligea *toute manière de gens*, excepté les prélats et les barons, de porter à la monnaie la moitié de leur vaisselle d'argent. Il frappa aussi sur les juifs, qu'il bannit de France par un édit sujet à interprétation; de sorte qu'il tira de grosses sommes tant des dépouilles de ceux qui partirent que des sacrifices de ceux qui voulurent demeurer.

La quatrième condition que Clément V avait acceptée, l'embarrassa plus que les trois premières. C'était de faire le procès à la mémoire de Boniface : Philippe-le-Bel pressait; le pape différait. Enfin il imagina cet expédient. Vous avez, dit-il au roi, appelé au futur concile; j'en assemblerai un où cette cause sera portée; et en effet il le convoqua pour être tenu à Vienne en Dauphiné. On n'a jamais su positivement quel était le cinquième article de leur convention; mais tous les historiens ont conjecturé, peut-être par les faits qui suivirent, que c'était la destruction de l'ordre des Templiers.

Ces religieux possédaient de grands biens, objet de convoitise. L'ordre n'était composé que de gentilshommes. Il pouvait dans les occasions donner le ton au reste de la noblesse du royaume. C'était un état dans l'état, une cause perpétuelle d'ombrages et d'inquiétudes pour un roi qui ne pouvait se dissimuler que la charge des impôts lui retirait l'affection de son

peuple. Philippe avait éprouvé la mauvaise volonté de ces religieux, lorsqu'ils l'abandonnèrent aux insultes de la populace, quand il s'était retiré dans leur citadelle du Temple comme sous leur protection. Tenter de réformer un corps armé et l'avertir par des reproches publics, c'était le prévenir de prendre des mesures qui pouvaient être d'une dangereuse conséquence pour la tranquillité du royaume et la sûreté du roi lui-même. La politique conseillait de le surprendre, et elle fut écoutée. Le 13 octobre 1307, le grand-maître, Jean de Molay, fut arrêté à Paris avec soixante chevaliers. Le secret fut si bien gardé que tous furent saisis à la même heure par toute la France.

Ce qu'on répandit dans le public pour justifier cette brusque expédition est une accusation plus que suspecte de crimes affreux, à peine croyables de quelques particuliers, à plus forte raison d'un corps religieux. Deux scélérats, près de subir le dernier supplice, l'un, apostat de l'ordre des Templiers, l'autre, bourgeois de Béziers, se confessent réciproquement dans la prison, faute de confesseurs, parce qu'on les refusait alors aux criminels condamnés à mort. Le bourgeois, dépositaire des secrets de l'apostat, déclare qu'il a de grandes révélations à faire, et demande que ce soit au roi en personne. Ils sont transportés auprès du monarque, qui les écoute. On ne sait s'ils chargèrent l'ordre de tous les crimes qui ont ensuite motivé sa destruction, ou s'ils se bornèrent aux plus graves; ceux-ci étaient plus que suffisants, s'ils étaient vrais, pour attirer sur cette société les foudres du ciel et les châtiments de la justice humaine.

La plume se refuse au détail de ces abominations. Abjuration de la foi, orgies libertines, cérémonies infâmes accompagnées d'infanticides; enfin, toutes les superstitions insensées et dégoûtantes, les rits bizarres, les excès de la débauche la plus effrénée reprochée aux anciens hérétiques, il n'y en a aucun dont on n'ait chargé les Templiers.

Les Templiers étant religieux, on les fit d'abord comparaître devant les tribunaux ecclésiastiques. Ils furent interrogés sévèrement et confrontés. Les uns avouèrent ou nièrent tout; les autres ne se récrièrent que contre une partie des imputations, persistèrent dans leurs aveux, ou revinrent contre. Ces derniers se plaignirent que c'était par la force des tourments, et en leur promettant leur grâce, qu'on avait tiré d'eux des confessions flétrissantes. Un concile, assemblé à Paris, examina solennellement la cause des prisonniers. L'arrêt en renvoya absous plusieurs qui ne furent trouvés coupables d'aucun crime, en relâcha quelques-uns qui s'étaient avoués coupables, mais qui, témoignant du repentir, ne furent grevés que d'une simple pénitence : quant à ceux qui se rétractèrent après avoir confessé les crimes qu'on leur imputait, par une jurisprudence bien extraordinaire, ils furent jugés relaps; et cinquante-neuf, condamnés comme tels à la peine du feu, subirent leur sentence dans un champ proche de l'abbaye de Saint-Antoine, malgré les protestations qu'ils firent de leur innocence. Un autre concile de Senlis en condamna neuf à la même peine, et aucun d'eux n'avoua les crimes dont on les accusait. Dans le même temps un concile de Salamanque les déclarait

tous innocents. Le roi d'Angleterre recevait ceux qui se réfugiaient dans ses états; et plusieurs princes d'Allemagne, contents de s'emparer de leurs biens, laissaient sauver les accusés : de sorte que cette diversité d'opinion et de conduite à leur égard laisse encore leur innocence ou leur crime sous le sceau de l'incertitude.

Ces terribles exécutions détruisirent les membres; mais il fallait une sentence solennelle pour abolir l'ordre. On doit se rappeler que Clément V, pressé après son élection de condamner Boniface VIII, avait adroitement répondu que, puisque le roi avait consenti sur cet objet de s'en rapporter à un concile, il en convoquerait un où cette cause serait portée. Clément l'indiqua à Vienne, et l'ouvrit lui-même par un discours dans lequel il exposa les motifs et le but de l'assemblée : savoir, la réformation des mœurs, l'extirpation de quelques hérésies du temps, le recouvrement de la Terre-Sainte, l'extinction de l'ordre des Templiers, et le jugement à porter sur Boniface VIII. Comme si cette affaire ne pouvait, sans risque, souffrir le moindre délai, dès la première séance, sans discussion ni examen, sans attendre le roi qui devait y assister, Clément décide que Benoît Cajétan a été légitime pasteur de l'église, qu'il est mort catholique, que jamais il n'a été hérétique, et que les preuves alléguées contre lui, pour le flétrir de cette imputation, ne sont pas suffisantes.

Philippe-le-Bel ne s'attendait pas à ce résultat précipité. Il n'arriva que pour la seconde session, accompagné des princes et seigneurs de la cour, et eut le chagrin de voir adopter unanimement par les pairs

assemblés le décret de la première; de plus, trois docteurs célèbres, le premier en théologie, le second en droit canon, le troisième en droit civil, prononcèrent chacun une harangue approbative de la déclaration. Enfin parurent dans la salle deux chevaliers catalans, armés de toutes pièces, pour soutenir la décision du combat. Ils défièrent, en présence du roi et de sa cour, ceux qui seraient assez hardis pour l'attaquer, et jetèrent le gant ou gage de bataille; personne ne le releva, et ce fut une affaire jugée.

Celle des Templiers n'eut pas l'avantage de réunir une pareille généralité de suffrages. Quand le pape proposa d'abolir un ordre composé de la principale noblesse des états chrétiens, qui avait rendu de si grands services à l'église dans les guerres saintes, beaucoup d'évêques se déclarèrent contre ce projet. Ils dirent que l'affaire n'avait pas été assez examinée; qu'il paraissait qu'il y avait eu de la passion dans plusieurs juges; que les preuves tirées de confessions arrachées par la torture n'étaient pas suffisantes, et qu'elles étaient plus que contrebalancées par les désaveux des malheureux, prononcés dans les supplices jusqu'à la mort. Les prélats opinaient donc à reprendre l'affaire dans son principe, et à l'examiner de nouveau.

Cette disposition ne plaisait ni au pape, ni au roi. Clément répondit avec humeur que, si par le défaut de formalités, il ne pouvait prononcer juridiquement contre les Templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléerait à tout, *qu'il les condamnerait par voie d'expédient, plutôt que de mécontenter son cher fils le roi de France.* En effet, il prononça dans un

consistoire secret la sentence qui cassait, supprimait et annulait l'ordre militaire du Temple, et la répéta dans une séance publique, en présence du roi et de toute sa cour, en ces termes : « Quoique nous n'ayons « pas prononcé la sentence selon les formes de droit, « nous supprimons l'ordre par provision et par l'auto-« rité apostolique; nous réservant, et à la sainte église « romaine, la disposition des personnes et des biens « des Templiers. » Ce jugement, quoique provisionnel, a eu toute la force d'un arrêt définitif, et l'ordre est resté pour toujours proscrit et aboli. Les biens furent dispersés entre plusieurs mains. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en eurent la plus grande partie. Philippe ne retint qu'une partie du mobilier et de l'argent pour acquitter les dépenses énormes de ce grand procès, d'où on a conjecturé que ses rigoureuses poursuites contre ces infortunés ont moins été l'effet de la cupidité que celui de la politique et de la vengeance. Le concile de Vienne se termina par une exhortation à la croisade et des règlements pour la réformation des mœurs.

De tous les malheureux chevaliers renfermés dans les cachots au premier moment de leur proscription, il n'en restait plus que quatre en France, Jacques de Molay, grand-maître de l'ordre, qui avait été parrain de l'un des enfants du roi : Guy, grand prieur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne; Hugues de Péralde, grand visiteur de France; et le grand prieur d'Aquitaine, qui avait été directeur des finances du royaume. Le pape s'était réservé de prononcer sur leur sort, et se proposait de leur accorder des adoucisse-

ments; mais, pour l'honneur de sa sentence contre l'ordre et pour la justifier, il voulait qu'ils fissent en public, à la vue du peuple, les aveux qu'ils avaient faits devant les tribunaux : et il envoya deux cardinaux pour être présents à cet acte solennel.

Les quatre principaux personnages de l'ordre du Temple sont présentés au peuple sur un échafaud dressé dans le parvis Notre-Dame; près d'eux, des bourreaux construisaient un bûcher pour les avertir du sort qui les attendait, s'ils ne remplissaient les conditions qu'on leur avait imposées. On lit à haute voix les aveux qu'ils avaient faits plusieurs fois des abominations de leur ordre. Un des ministres de Rome prononce un long discours sur cet objet, et les somme de confesser en public les crimes qu'ils avaient avoués secrètement devant les juges. Alors le grand-maître, vieillard vénérable, s'avance sur le bord de l'échafaud, secouant les chaînes dont il était chargé, et regardant le bûcher d'un œil de dédain, il dit : « L'affreux spectacle qu'on me présente n'est point capable de me « faire confirmer un premier mensonge par un second. « J'ai trahi ma conscience : il est temps que je fasse « triompher la vérité. Je jure donc, à la face du ciel et « de la terre, que tout ce qu'on vient de lire des crimes « et de l'impiété des Templiers est une horrible calom- « nie. C'est un ordre saint, juste, orthodoxe; je mérite « la mort pour l'avoir accusé à la sollicitation du pape « et du roi. Que ne puis-je expier ce forfait par un « supplice encore plus terrible que celui du feu! Je n'ai « que ce seul moyen d'obtenir la pitié des hommes et « la miséricorde de Dieu. » Guy, grand-prieur de Nor-

mandie, tint le même langage; les deux autres persistèrent dans leurs aveux.

La surprise des juges, des délégués du pape et de leurs suppôts fut extrême. On ramena les deux réfractaires dans leurs cachots. Le roi assembla précipitamment son conseil. Sans être entendus de nouveau, ils furent condamnés, comme hérétiques relaps, au supplice du feu, et la sentence fut exécutée le lendemain dans l'île du Palais. Au milieu des flammes, et jusqu'au dernier soupir, ils protestèrent de leur innocence, et citèrent le roi et le pape au tribunal de Dieu; Clément dans quarante jours, et Philippe dans l'année. Le peuple, témoin de la constance de ces deux infortunés, donna des larmes à leur fin tragique, et crut qu'ils mouraient innocents. Il fut ensuite confirmé dans cette nouvelle opinion par la mort des deux auteurs de cette terrible catastrophe, qui arriva au terme marqué par leurs victimes.

Il est difficile de croire que l'ordre entier, surtout les anciens, fussent coupables des impiétés aussi insensées que bizarres qui leur étaient imputées; mais il se peut que la jeunesse de l'ordre, attachée pour la plus grande partie à la cour par sa naissance, ait participé à la dissolution qui y régnait. Philippe-le-Bel avait trois fils, remarquables, comme lui, par leur beauté. Louis avait épousé Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de saint Louis; Philippe, Jeanne, comtesse de Bourgogne, ou de la Franche-Comté; et Charles, Blanche, sœur puînée de cette dernière. Marguerite et Blanche, convaincues d'infidélité, furent par arrêt du parlement, le roi

y séant, renfermées dans la forteresse de Château-Gaillard en Normandie, où la première fut étranglée, et d'où la seconde ne sortit que pour se faire religieuse. Leurs complices Philippe et Gaultier d'Aulnay, deux frères gentilshommes normands, bien inférieurs en bonne grâce à leurs époux, furent traînés à la queue d'un cheval, sur un pré récemment fauché, mutilés et attachés à une potence. Les fauteurs de l'intrigue subirent l'exil, la prison ou la mort. Jeanne comparut aussi devant le parlement, et y fut déclarée innocente. Depuis un an elle était reléguée au château de Dourdan. Philippe, son mari, la reprit : *En cela*, dit Mézeray, *plus heureux et plus sage que ses frères*.

Ce parlement, par lequel furent jugés les brus de Philippe-le-Bel, était bien différent des grandes assemblées qu'on a appelées quelquefois *parlements* pendant les deux races qui ont précédé la troisième. Sous la première ils n'étaient composés que de grands seigneurs, successeurs et compagnons de Clovis, et se sont nommés *Champs-de-Mars*. Sous la seconde, à cette noblesse guerrière furent joints les prélats possesseurs de grandes terres, survenues au clergé, soit par dons des laïques, soit par concessions des évêques, choisis pour la plupart dans la haute noblesse. Ils appliquaient à leurs églises des portions considérables des héritages de leurs pères qui sortaient ainsi de leurs familles pour ne plus y rentrer, parce que les biens du clergé lui devenaient une propriété inaliénable. Ces deux parlements, que les rois présidaient toujours, décidaient de la paix et de la guerre, des impôts, des alliances, jugeaient leurs pairs; approu-

vaient les volontés du monarque, et quelquefois les restreignaient. C'était l'ouvrage de quelques séances qui se tenaient dans des temps indéterminés, selon les besoins du royaume et la nécessité des circonstances.

Jamais les premiers parlements ne connurent des affaires des particuliers, et rarement les seconds s'en occupèrent; mais la mauvaise administration de la justice, livrée à des baillis ou autres juges mercenaires dépendants de la volonté des seigneurs, faisait que souvent leurs vassaux avaient recours aux rois pour se soustraire aux vexations. Les monarques admettaient volontiers ces appels, qui accoutumaient insensiblement le peuple à reconnaître les rois supérieurs aux seigneurs, quelque puissants qu'ils fussent. Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignants était leur propre conseil, qui les suivait partout. Comme, par la nature d'une partie de ses fonctions, telle que la police intérieure, le conseil représentait les anciens parlements, on s'habitua à lui donner ce nom. Jusqu'à Philippe il avait été ambulatoire; ce prince le fixa à Paris, dans son palais, et ordonna qu'il se tiendrait deux fois l'an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance serait de deux mois. Il étendit le même règlement à l'échiquier, ancienne justice des ducs de Normandie; aux grands jours de Troyes, justice des comtes de Champagne, et établit enfin un parlement à Toulouse pour les provinces méridionales. Ces dispositions sont de l'année 1302.

Le parlement qui fut établi à Paris était d'abord composé d'anciens barons et de prélats que le roi dési-

gnait à chaque session. Mais la permanence établie par le nouveau règlement, et les connaissances positives qu'exigea bientôt l'introduction des lois romaines dans notre jurisprudence, depuis la découverte des Pandectes de Justinien, qui avait été faite en 1137 à Amalphi, s'accommodaient mal avec les mœurs et les habitudes de la plupart de ces seigneurs illettrés, qui ne respiraient que les camps et la guerre. Il fallut leur donner des adjoints pris dans des classes inférieures; et ces adjoints peu à peu, par la retraite absolue des barons, se trouvèrent naturellement investis du droit exclusif de juger les peuples. Les choses en étaient à ce point, lorsque Philippe de Valois, en 1344, donna une nouvelle organisation à ce tribunal, qui reçut alors à peu près la forme qu'il a conservée depuis jusqu'à son extinction. Il ordonna qu'il y aurait trente juges, moitié clercs et moitié laïques, dans la chambre dite du *Plaidoyer* et depuis la *Grand'Chambre*; quarante à celle des enquêtes, où se jugeaient les procès par écrit; et huit enfin aux requêtes, chargées d'abord de recevoir les requêtes des parties, et ensuite de juger les affaires de moindre importance qui n'étaient pas d'un intérêt assez grand pour être communiquées au parlement. Ce tribunal prit le nom de *cour*, et le lieu de ses séances, celui de *palais*, parce qu'à cette époque il se tenait effectivement à la cour et dans le palais du roi. Sa forme n'a varié depuis que par le nombre des magistrats et par celui des chambres qui en a été la suite. A l'extinction du parlement elles étaient au nombre de cinq; la grand'chambre, qui avait dix présidents et quarante-sept conseillers, dont douze étaient

clercs; trois chambres des enquêtes, comptant chacune deux présidents et vingt-trois conseillers; et une dernière chambre des requêtes, composée de deux présidents et de quatorze conseillers : en tout cent trente-huit juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs, au nombre de soixante environ, qui tous avaient droit d'entrée au parlement, mais qui n'y jugeaient pas effectivement.

C'est aussi au temps de Philippe-le-Bel que la Chambre des comptes fut également rendue sédentaire; elle le fut même avant le parlement. Destinée d'abord à entendre exclusivement les comptes du roi, elle fut investie dans la suite de plusieurs autres attributions.

On regarde encore Philippe-le-Bel comme l'instituteur des états généraux. Dans sa querelle avec Boniface VIII, il s'appuya, en effet, du suffrage des magistrats, des universités, des maires et des principaux bourgeois des villes; mais si plusieurs personnages, qui n'étaient ni prélats ni nobles, assistèrent aux assemblées qui se tinrent alors, et y donnèrent leurs voix, peut-être n'était-ce pas comme députés des ordres dont ils étaient membres, mais comme savants dans la jurisprudence du royaume et dans le droit canon.

On doit rapporter à cette époque l'acquisition que fit la France de la seconde ville du royaume. Lyon, détachée du domaine sous Lothaire, pour devenir la dot de Mathilde, sa sœur, épouse de Conrad, roi d'Arles, avait passé avec ce royaume aux empereurs d'Allemagne, par le testament de Raoul ou Rodolphe, fils de Conrad. L'empereur Frédéric Barberousse l'avait

depuis cédée aux archevêques. Les rois de France pensèrent alors à rentrer insensiblement dans leur ancienne souveraineté, et leurs progrès furent rapides. Saint Louis eut une cour de justice dans la ville; Philippe-le-Hardi se fit prêter serment par son archevêque; Philippe-le-Bel y tint un officier sous le nom de *Gardiateur;* et, afin de concilier le chapitre, il lui fit cette fameuse concession qui, érigeant tous ses biens en comtés, donna occasion aux chanoines de prendre le titre de *comtes de Lyon.* Toutes ces attributions néanmoins n'étaient pas tellement reconnues, que Pierre de Savoie, nouvel archevêque, ne se crût autorisé à refuser le serment. Il engagea les habitants dans sa querelle; et ceux-ci se portèrent à des extrémités qui les rendirent coupables. Philippe s'en prévalut pour agir à son tour en ennemi; mais, sur la simple démonstration de ses forces, tout se soumit, et un traité formel reconnut le roi de France pour souverain.

Ce n'était qu'à regret et comme forcés, que les Flamands avaient subi la loi d'une trêve qui démembrait leur province, et qui, de plus, les assujettissait à un impôt, payable par termes, pour les frais de la guerre. Chaque échéance renouvelait leur mécontentement : il s'ensuivait des retards dans le recouvrement, et souvent des refus. Philippe, très-délicat sur cet article, montra du mécontentement et de la colère, menaça les indociles Flamands d'une guerre à outrance, publia qu'il la ferait en personne, et arma chevaliers ses trois fils et beaucoup de jeunes seigneurs qui devaient le suivre. A la naissance, aux mariages des enfants des

grands, quand il les faisait chevaliers, et dans d'autres occasions éclatantes, les vassaux étaient dans l'usage de faire des présents à leur seigneur. Dans cette circonstance, Philippe-le-Bel convertit les présents en impositions; il augmenta aussi la redevance, pour subvenir aux dépenses de la guerre qu'on allait faire; et, quand cet argent fut entré dans ses coffres, il fit quelques démonstrations hostiles, puis envoya Enguerrand de Marigny, son ministre, qui s'arrangea avec les Flamands, et tira d'eux ce qu'il put. Il n'y eut point de guerre, et l'argent des Parisiens resta au roi, avec le plaisir des fêtes brillantes qu'ils lui donnèrent en l'honneur des nouveaux chevaliers.

Elles durèrent trois jours. Jamais, si on en croit les auteurs, on ne vit une pareille magnificence qui fera juger du goût de nos bons aïeux. « On donna, selon la « coutume, des robes neuves à tous les grands; ils chan- « geaient trois fois par jour d'atours ou d'habillements « tous plus superbes les uns que les autres; luxe in- « connu jusque-là. Tous les corps de métiers parurent « vêtus à l'avantage, chacun avec les marques et les or- « nements de son art. On éleva dans les carrefours des « théâtres ornés de superbes courtines; on joua main- « tes féeries. Là vit-on Dieu manger des pommes, rire « avec sa mère, dire ses patenôtres avec ses apôtres, « susciter et juger les morts : les bienheureux chanter « en paradis, accompagnés des anges; les damnés pleu- « rer dans un enfer noir et infect, et les diables rire de « leur infortune. » On y représentait des sujets tirés de l'Ecriture-Sainte et de l'histoire : Adam et Eve, avant et après leur péché; le massacre des innocents, le mar-

tyre de saint Jean-Baptiste; Caïphe sur son tribunal, Pilate se lavant les mains.

« Là fut vu maître Renard, d'abord simple clerc « qui chante une épître, ensuite évêque, puis arche- « vêque; enfin pape, toujours mangeant poussins et « poules (méchante allusion à Boniface VIII); des « hommes sauvages, des rois de la fève, mener grands « ricolas (grande joie); des ribauds en blanche che- « mise agacier par leur biauté, liesse et gaieté : les ani- « maux de toute espèce marcher en procession; des « enfants de dix ans joûter dans un tournoi; des dames « caroler de biaux tours; des fontaines de vin couler, « le grand-guet faire la garde en habits uniformes; « toute la ville baller, danser et se déguiser en plai- « santes manières. » Ainsi, dès ce temps, les parades et les mascarades étaient le divertissement du peuple.

Le roi, Louis son fils aîné, roi de Navarre depuis la mort de Jeanne, sa mère, et Edouard II, son gendre, roi d'Angleterre, qui avait été mandé à la cour, pour raison de quelques forfaitures, traitèrent chacun leur jour la cour et la ville. Le couvert était sous des tentes. Les convives furent servis à cheval, et le lieu du festin éclairé d'une infinité de flambeaux, quoique ce fût en plein jour. Pour finir, « les bourgeois de Paris parti- « rent en bon ordre de l'église de Notre-Dame, bien « armés, équipés lestement, et vinrent passer au nom- « bre de vingt mille chevaux et de trente mille hommes « de pied, auprès du Louvre où le roi était aux fenê- « tres. Ils allèrent de là dans la plaine de Saint-Ger- « main-des-Prés se mettre en bataille, et faire l'exer- « cice. Les Anglais étaient étonnés que d'une seule

« ville il pût sortir tant de gens bien faits, et prêts à « combattre. »

Ce luxe que nous venons de décrire contrastait singulièrement avec les lois somptuaires que Philippe-le-Bel donna au commencement de son règne. Il y en avait pour les repas et les habillements. « Nul, dit-il, « ne donnera au grand mangier, c'est-à-dire au souper, « que deux mets, et un potage au lard, sans fraude; et « au petit mangier, le dîner, un mets et un entremets. « Les jours de jeûne deux potages aux harengs et « deux mets, ou bien un potage et trois mets. Dans « ces jours il n'y aura qu'un seul repas. On ne mettra « dans chaque écuelle qu'une manière de chair ou de « poisson. Le fromage n'est pas un mets s'il n'est en « pâte ou cuit à l'eau. » Nos rois jusqu'alors avaient donné l'exemple de cette sobriété. On ne servait jamais que trois plats sur leur table. Leur boisson de préférence était le vin d'Orléans. Henri II en faisait toujours porter avec lui quand il allait à la guerre, persuadé qu'*il excitait aux grands exploits;* et Louis-le-Jeune en envoyait par présent. L'eau-rose parfumait les boissons, entrait dans tous les ragoûts, et faisait les délices de la table. Si Philippe-le-Bel s'est astreint dans le commencement de son règne à cette frugalité, qu'il avait prescrite lui-même, on peut juger qu'il s'en est ensuite beaucoup écarté, puisqu'il a été le plus *dépensier* de nos rois.

On peut en dire autant de ses lois pour les vêtements. On a vu que, dans la cérémonie des chevaliers, hommes et femmes en changeaient trois fois par jour. Cependant il n'en était permis aux ducs et aux comtes

les plus riches que quatre par an; autant à leurs femmes; deux aux chevaliers; un seul aux *garçons;* pas plus à la dame ou demoiselle, si elle n'était châtelaine. L'habillement des hommes était une soutane ou longue tunique, et par-dessus un manteau, qu'on attachait sur l'épaule droite, afin qu'étant ouvert de ce côté on pût avoir l'entière liberté du bras droit. L'habit court, excepté à l'armée, n'était que pour les valets; le bonnet était la coiffure du clergé et des gradués : il s'appelait *mortier*, quand il était de velours. On le galonnait, on en variait les couleurs et les ornements, ainsi que des *chaperons* ou espèces de capuchons dont le peuple se coiffait. Les militaires portaient un petit chapeau de fer, diminutif du heaume et du casque, incommodes par leur pesanteur.

Alors étaient en vogue les souliers dits à la *poulaine*. Ils finissaient en pointe, dont le bec était plus ou moins long, selon la qualité de la personne, depuis un demi-pied jusqu'à deux pieds. Cette pointe se relevait, et des élégants y attachaient des grelots : à force de vouloir se surpasser en ridicules, on alla jusqu'à y appliquer des figures indécentes. Un historien traite cette mode *d'outrage fait au Créateur;* et peu s'en fallut que ceux qui la suivirent ne fussent traités d'hérétiques. « Mais quand les hommes se fâchèrent de cette « chaussure aiguë, dit un écrivain du temps, furent « faites des pantoufles si larges devant, qu'elles excé- « daient de largeur la mesure d'un bon pied, et ne sa- « vaient les hommes, ajoute-t-il, comment ils se pou- « vaient déguiser. » Les femmes sans doute n'étaient pas moins inventrices, ni moins changeantes. La loi se

contente de marquer les broderies, fourrures, diamants, dont elles pouvaient enrichir leurs habits, sans en prescrire les formes.

Une disposition plus importante et digne de la politique et de la prévoyance de Philippe-le-Bel, fut celle qu'il introduisit en loi à l'occasion des apanages qu'il forma à ses deux derniers fils. De Hugues Capet à Philippe Auguste, les apanages avaient été donnés en toute propriété, et sans aucune condition de retour; en sorte qu'ils ne pouvaient revenir à la couronne que par alliance ou par acquisition; de Louis VIII à Philippe-le-Bel, on avait stipulé le retour, mais *à défaut d'hoirs* seulement; Philippe-le-Bel restreignit la transmission des apanages *aux seuls hoirs mâles;* et, conformément à l'esprit de la loi salique, il statua qu'*à leur défaut*, les apanages à concéder à l'avenir retourneraient de plein droit à la couronne.

Philippe passa la dernière année de sa vie dans une langueur qui le conduisit au tombeau à l'âge de quarante-huit ans, dans la vingt-neuvième année de son règne. Les uns attribuent sa maladie à une chute de cheval qu'il fit à la chasse; d'autres, au chagrin causé par de sombres réflexions qui le plongèrent dans une mélancolie habituelle.

En effet, le passé et le présent devaient le tourmenter, ainsi que l'avenir. Avec trois fils, tous trois hommes faits, il put prévoir l'extinction de sa race. Il lui était difficile de se cacher que l'excès des impôts avait rendu son gouvernement odieux, et que l'altération des monnaies, ce honteux agiotage, imprimait une tache ineffaçable sur sa réputation. Quand il se

rappelait sa conduite à l'égard des Templiers, il avait beau tâcher de rassurer sa conscience par les preuves juridiques de leurs désordres, il ne se pouvait que leurs désaveux et leur fermeté dans les supplices n'excitassent, du moins chez lui, des doutes et des remords; et tant de sang répandu dans la guerre de Flandre, dont la justice n'était rien moins qu'évidente! enfin le déshonneur de sa famille; trois brus à la fois accusées de mauvaise conduite; deux condamnées, une seule échappée à la conviction, mais non pas aux soupçons; leurs séducteurs punis publiquement, comme pour afficher la honte des princesses et de leurs époux; que d'amères réflexions tant de sinistres souvenirs devaient exciter en lui! Il n'est donc pas étonnant que ses contemporains aient cru, comme nous venons de le dire, qu'il mourut de chagrin. Il recommanda à son fils de diminuer les impôts et de soulager le peuple : exhortation ordinaire aux mourants, toujours oubliée par leurs successeurs!

Bernard de Saisset, cet évêque de Pamiers, si hautement déclaré contre Philippe-le-Bel, dit dans ses apologies contre ce prince : *Ce n'est qu'un fantôme, une belle image, qui ne sait rien faire que regarder le monde et se faire regarder.* Quoique ce soit le sarcasme d'un ennemi, on peut penser qu'il ne l'aurait pas hasardé dans un écrit public, s'il n'y avait eu du moins quelque fondement aux reproches, et on serait d'autant plus porté à y croire, qu'on sait généralement qu'il n'est que trop ordinaire aux *beaux*, ainsi vulgairement nommés, de se complaire dans leur figure, et de solliciter en quelque manière l'admiration

par des *afféteries* à peine excusables dans l'autre sexe.

Ce ridicule à part, Philippe avait des qualités propres à lui attirer l'estime (1). Beaucoup d'attention à faire rendre la justice, quoique, dans ce qui le regardait personnellement, il s'en soit souvent écarté. Il montrait de la connaissance dans les affaires; sa politique a été souvent heureuse. On lui reproche peu de fermeté dans ses résolutions, à moins que ses vengeances n'y fussent intéressées : d'ailleurs il était vaillant, généreux, magnifique, avide de gloire, mais encore plus d'argent, pour le dépenser jusqu'à la prodigalité. Il prévoyait, dit-on, l'état fâcheux où tomberait le royaume après sa mort, et ce triste pronostic est regardé comme une des causes du chagrin qui le tua.

Le règne de Philippe-le-Bel fait époque dans l'histoire de la monarchie, parce qu'il fixe la démarcation entre les anciens parlements et le nouveau. S'il n'a pas été l'auteur, il a du moins donné, par ses fréquentes convocations, l'idée des *états généraux*, qui tantôt ont consolidé, tantôt miné le trône, et l'ont enfin renversé. Philippe a rendu plus rares les combats judiciaires; il a ajouté à la France des parties considérables de la Flandre et du Lyonnais, la Champagne, et le comté d'Angoulême. A lui ont cessé les croisades, quoiqu'il ait lui-même pris la croix avec ses fils, beaucoup de seigneurs, et le roi d'Angleterre lui-même; mais il paraît que ces princes ne regardaient cette action que comme une cérémonie propre à leur don-

(1) Velly, tom. VII, p. 394.

ner auprès des peuples une réputation de zèle et de bravoure. La boussole, ou la propriété de l'aimant à se diriger vers le nord, connue peut-être avant le règne de Philippe, n'a été que de son temps appliquée à la marine. Ses démêlés avec Boniface ont éclairci les points de discipline contestés entre les papes et les rois, et ont donné naissance à ce qu'on appelle *les libertés de l'église gallicane,* qui ne sont réellement qu'une barrière contre les prétentions qu'avait le saint siége.

La cour de Rome se fit un grand appui dans les religieux mendiants qui pullulèrent depuis le milieu du treizième siècle, et pendant tout le quatorzième. Ils étaient alors dans toute la ferveur de la pratique du vœu de pauvreté, de sorte que la plupart rejetaient les biens que leur offrait l'admiration des fidèles pour l'austérité de leur vie. Afin de lever le scrupule des plus timorés d'entre eux, le pape Nicolas III, qui avait été de l'ordre de saint François, déclara que les biens-fonds donnés aux mendiants appartiendraient au pape, et que les religieux n'en auraient que l'usufruit. La délicatesse sur la désappropriation a été poussée par quelques dévots d'entre eux jusqu'à soutenir que les aliments dont ils usaient journellement appartenaient au pape, et non à eux.

Le clergé séculier eut aussi ses excès dans un autre genre : il était très-persuadé de sa prééminence, et inexorable sur ses priviléges. Pierre de Jumeau, prévôt de Paris, avait fait pendre un écolier pour un crime qui méritait la mort. L'université se plaignit vivement de cet attentat aux droits qu'elle exerçait sur ses

suppôts : n'étant pas satisfaite de la réponse du roi, elle ferme ses écoles et cesse ses fonctions. L'official prononce l'excommunication contre le magistrat : le clergé prend fait et cause pour l'université. De toutes les paroisses de Paris partent des processions suivies d'un peuple nombreux; elles se rendent à la maison de l'infracteur des immunités. Chacun lance contre elle des pierres en disant : « Retire-toi, maudit Satan; « reconnais ta méchanceté; rends honneur à notre « mère sainte Église que tu as insultée en blessant ses « immunités; autrement que ton partage soit avec « Dathan et Abiron, que l'enfer engloutit tout vivans. » Le prévôt fut condamné à faire réparation à l'université, avec injonction d'aller à Rome pour obtenir son absolution. Le roi fonda deux chapelles où se diraient à perpétuité des messes pour le repos de l'âme de l'écolier, et qui seraient à la collation de l'université. Quand cette scène scandaleuse, dont on rirait à présent, arriva, Philippe sortait à peine de ses démêlés avec Boniface; et sans doute il ne voulut pas mécontenter le clergé qui l'avait bien servi dans cette circonstance. C'était aussi dans le temps que le peuple, surchargé d'impôts et aigri par les variations des monnaies, prenait partout une attitude menaçante; on crut sans doute l'adoucir en montrant des égards pour ses préjugés. C'est ainsi que l'abus du pouvoir force quelquefois de composer avec les prétentions, et compromet l'autorité.

C'est du règne de Philippe-le-Bel, et précisément de l'époque de l'arrestation des Templiers que date la *Confédération helvétique*. Elle doit sa naissance aux

mesures cupides de l'empereur Albert, fils du fameux Rodolphe d'Hapsbourg, pour former une principauté en Suisse à l'un de ses fils. Dans ce dessein, il proposa aux états de l'empire formant les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Unterwalden, de les réunir aux terres de la maison d'Hapsbourg; et, sur leur refus, il ordonna aux avoués qu'il y envoyait au nom de l'empire, de les vexer en toutes manières. Son projet était de les porter à la révolte, qui lui fournirait un prétexte plausible de leur faire la guerre, et de les plier à ses volontés. Les trois états, à l'effet de repousser la tyrannie et de se maintenir dans leur indépendance, se confédérèrent alors par les soins de trois hommes célèbres dans leur patrie, Wernier Steuffacher de Schwitz, Gauthier Furst d'Uri, et Arnould de Mechthal d'Unterwalden. Ceux-ci, après s'être associés plusieurs de leurs amis, et entre autres le fameux Guillaume Tell, s'emparent des citadelles qu'Albert avait élevées pour les maintenir, les démolissent, chassent les avoués et en massacrent même quelques-uns. L'empereur, informé de ces désordres, qu'il avait fait naître, se dispose à en profiter; et déjà il touchait aux frontières, lorsqu'un de ses neveux, qui revendiquait de lui son héritage, l'assassina. Après Albert, divers princes de la maison d'Autriche firent à plusieurs reprises des tentatives contre les Suisses; mais leurs efforts furent toujours inutiles : et la confédération s'accrut même, en divers temps, de nouveaux membres qu'elle reçut dans son sein, et qui la portèrent successivement au point où elle est parvenue depuis.

LOUIS X, DIT LE HUTIN,

ÂGÉ DE 23 ANS.

EN treize ans, trois frères, fils de Philippe-le-Bel, passèrent sur le trône. Le règne de Louis X, l'aîné, qui y monta à vingt-trois ans, ne dura que dix-huit mois; il est marqué par trois événements sinistres : un meurtre, un assassinat juridique, et une expédition malheureuse.

On doit se rappeler que Marguerite de Bourgogne, son épouse, prévenue d'adultère, était prisonnière au Château-Gaillard. On ignore si elle avait été condamnée à la reclusion par sentence d'un tribunal, après les procédures commandées par la loi; ou si, jugée coupable d'après des conjectures très-vraisemblables, elle avait été renfermée sans forme de procès et sans prononcé juridique. Dans ce dernier cas, son mari avait tout au plus le droit de la laisser languir dans sa reclusion, s'il ne voulait pas la faire juger; mais, en montant sur le trône, il lui prit envie d'y faire asseoir une compagne. Trop et de trop fortes considérations s'opposaient à ce qu'il y rappelât Marguerite, dont il lui restait cependant une fille nommée *Jeanne*. Charles-Martel, roi de Hongrie, avait une princesse nommée *Clémence* : Louis la demanda en mariage, et l'obtint. La prochaine arrivée de la fiancée fut l'arrêt de mort de l'épouse. Son mari la fit étrangler dans sa prison, après deux ans d'une dure captivité. Il alla ensuite se faire sacrer à Reims avec la nouvelle reine.

Cette cérémonie avait été différée par des préten-

tions et des disputes entre les seigneurs de la cour qu'il fallait concilier; par des troubles que les impôts excitaient dans les provinces, et qu'il fallut apaiser; enfin, parce qu'il n'y avait pas d'argent dans le trésor. Pendant tout le règne de Philippe-le-Bel, Enguerrand de Marigny en avait eu la clef en qualité de surintendant des finances. Il jouissait du plus grand crédit sous ce monarque, dont il avait toute la confiance. Philippe-le-Bel l'avait fait châtelain du Louvre, lui avait donné le comté de Longueville, et d'autres terres considérables. La puissance du surintendant était si grande, que les chroniques du temps l'appellent *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Il ne se pouvait qu'une telle élévation ne lui fit beaucoup d'envieux et d'ennemis. C'était à lui, comme conseiller intime du roi, que ceux qui n'obtenaient pas tout ce qu'ils désiraient du monarque, attribuaient les refus qu'ils éprouvaient; sur lui, ainsi qu'il arrive à l'égard des principaux ministres, rejaillissaient tous les mécontentements.

Charles, comte de Valois, frère de Philippe-le-Bel, avait ressenti un vif chagrin lorsque, ayant pris sur lui, dans la première guerre de Flandre, de promettre à Guy de Dampierre la paix s'il allait lui-même la demander au roi, et la sûreté pour le retour s'il ne l'obtenait pas, il vit que son frère, sans égard pour l'engagement pris par lui comte de Valois, retenait le Flamand prisonnier. Il en conçut une haine mortelle contre Enguerrand, qu'il crut inspirateur de cette résolution, et jura de se venger.

Il n'en pouvait trouver une meilleure occasion que

le commencement du règne d'un jeune prince faible, sans expérience, sur lequel sa qualité d'oncle lui donnait un grand empire, et il ne la manqua pas. Dans un conseil dont l'embarras des finances faisait la matière, Louis, étonné de la pénurie d'argent où il se trouvait, demanda : *Que sont donc devenus les décimes levées sur le clergé; les richesses qu'ont dû produire les altérations des monnaies; les subsides dont on a surchargé le peuple? C'est le surintendant*, dit Valois, *qui en a eu le maniement; c'est à lui à en rendre compte. Je le ferai*, répondit le surintendant, *quand il plaira au roi de l'ordonner.* Que ce soit tout à l'heure, répliqua Valois brusquement. *J'en suis content*, dit le ministre sur le même ton; *je vous en ai donné, monsieur, une grande partie : le reste a été employé aux charges de l'état. Vous en avez menti!* s'écria le prince en fureur. *C'est vous-même, sire, qui en avez menti!* répliqua le surintendant. Charles, transporté de colère, mit l'épée à la main, Enguerrand fit geste de se défendre; il s'en serait suivi un combat à outrance sous les yeux du roi, si les assistants ne se fussent jetés entre eux deux.

L'oncle du roi n'eut pas de peine à obtenir que celui qui lui avait si outrageusement manqué de respect fût arrêté. On l'enferma d'abord dans la tour du Louvre, son gouvernement; de là au Temple, prison funeste. Les opinions sur le compte du financier ne furent point partagées; il avait été tout-puissant, il était riche, il avait manié les deniers du royaume; une multitude d'impôts s'étaient établis pendant son administration : donc il ne pouvait manquer d'être coupable.

Ses amis, ses protégés, les gens enrichis de ses dons, s'éclipsèrent. Il ne lui resta de défenseurs que dans sa famille; mais on imputa ses crimes à ses parents, on leur suscita des accusations pour les éloigner et les mettre hors d'état de solliciter. On lui connaissait pour ami un célèbre avocat, nommé *Raoul de Presle*, qui aurait pu prendre sa défense, et plaider victorieusement sa cause; il fut mis en prison, chargé d'une accusation calomnieuse et dépouillé de ses biens, qu'on ne lui rendit pas quand il fut déclaré innocent. Comme, malgré les perquisitions que l'on faisait pour multiplier et envenimer les griefs reprochés au surintendant, il ne se présentait que des inculpations vagues et mal prouvées, on répandit avec profusion une proclamation qui invitait *riches et pauvres, tous ceux auxquels Enguerrand aurait méfait, de venir à la cour du roi y faire leurs complaintes, et qu'on leur ferait très bon droit.* Personne ne comparut; mais, à force d'entasser reproches sur reproches sans preuves ni vraisemblance, on vint à bout de former un acte d'accusation.

Enguerrand est amené au château de Vincennes, devant une assemblée que le roi présidait, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de prélats. Un avocat, nommé *Jean Banière*, par ordre du comte de Valois, prend la parole. Selon la coutume du temps, il commence par un texte tiré de l'Ecriture-Sainte. Après des citations de l'ancien Testament qu'il tâche d'approprier à sa cause, « il allègue les exemples des « serpents qui desgataient la terre en Poitou, au temps « de monseigneur saint Hilaire, et comparage les ser- « pents à Enguerrand et à ses parents, amis et affidés;

« descend de là aux cas et forfaits; » altération des monnaies, surcharge du peuple, séditions qui en sont résultées, dons immenses obtenus du feu roi par lâches artifices, vol des deniers destinés au pape et à ses parents; lettres en blanc, scellées et surprises au chancelier, qu'on doit présumer remplies de faux comptes, à moins que l'accusé ne justifie de l'emploi de l'argent dont il est fait mention; dégradation des forêts; plusieurs affaires faites à son profit avec des particuliers; des ordres donnés sans mandement exprès du roi; correspondance entretenue avec les Flamands, argent tiré d'eux, afin de rendre la dernière expédition inutile; enfin, pour ne rien omettre, l'insolence de faire placer sa statue sur l'escalier du palais, qu'il avait fait rebâtir par ordre de son maître (1).

Marigny demanda à répondre; et certainement il aurait pu le faire victorieusement à l'égard de bien des chefs. Il insista sur la communication des griefs. Tout cela fut refusé; et, après cette scène humiliante à laquelle il paraissait n'avoir été appelé que pour boire la coupe d'amertume présentée par ses ennemis, *il fut remené au Temple, enferré en bons liens et anneaux de fer, et gardé très-diligemment.*

Le jeune monarque trouvait les demandes de l'accusé justes. S'apercevant même que les accusations étaient vagues et destituées de fondement, il aurait voulu le mettre en liberté et le renvoyer absous; mais

(1) Cette statue était placée sous celle du roi; elle fut arrachée et renversée. On croit qu'elle existe encore debout appuyée contre le mur, dans une des cours de la Conciergerie. Elle est d'une assez bonne attitude, et peut faire connaître le style de la sculpture et de l'habillement de la fin du treizième siècle.

il craignait son oncle. Il le pria du moins de trouver bon que le surintendant fût exilé et gardé dans l'île de Chypre, d'où on le rappellerait quand on voudrait traiter son affaire avec plus de calme. Ce n'était pas ce que prétendait l'ennemi de Marigny; il voulait sa mort, et cette réponse ferme du surintendant, lorsque le comte lui demanda ce qu'il avait fait du trésor de l'état : *Je vous en ai donné une partie*, fait présumer que Valois craignait les éclaircissements qu'un procès en règle pouvait faire naître. Le penchant de son neveu à l'indulgence l'inquiétait. Cependant, comme il connaissait la faiblesse et l'inexpérience du jeune prince, il ne désespéra pas, en l'attaquant par la superstition, de faire brusquer le jugement.

On croyait alors qu'il existait des sorciers, lesquels, par art magique, pouvaient établir entre des figures de cire qu'ils faisaient, et les personnes que ces figures représentaient, une telle correspondance que ces personnes souffraient dans leurs corps les tourments que le magicien paraissait vouloir exercer sur les figures; de sorte que, quand il piquait telle ou telle partie de l'image, la personne représentée en éprouvait la douleur dans cette même partie; et enfin un coup d'aiguille donné dans le cœur de la figure tuait le patient après beaucoup de douleurs. On appelait cette opération magique *envouter*. Il se répandit donc tout à coup un bruit que la femme d'Enguerrand et sa sœur recouraient aux sortilèges pour le sauver, et qu'elles avaient *envouté le roi, messire Charles et autres barons; de manière que, si on n'y apportait au plus tôt remède, lesdits roi et comte ne feraient chacun jour que amr-*

nuiser, sécher et déchirer, et en brief moureraient de male mort.

Pour donner à ces rumeurs populaires un air de vérité aux yeux du jeune monarque et du public, on arrêta un sorcier, sa femme et son valet; on montra au roi des figures percées et sanglantes trouvées chez lui, disait-on. Le malheureux se pendit dans la prison, ou fut étranglé secrètement. Cet acte de désespoir, présenté au roi comme un aveu du crime, ainsi que le procès fait à la femme et au valet, dont l'une fut brûlée, l'autre pendu, opérèrent chez le monarque une pleine conviction. Il déclara qu'il *était sa main de Marigny*, et il l'abandonna au comte de Valois.

Alors le prince convoque au château de Vincennes quelques barons et quelques chevaliers, fait lire devant eux et devant l'accusé les mêmes reproches contenus dans le premier plaidoyer. On y ajoute l'imputation de maléfice et de sortilége. Marigny se récrie avec horreur contre cette accusation; il demande à être entendu sur les autres : on ne l'écoute pas; et, sans aucune des formes judiciaires employées dans les procès criminels, malgré sa qualité de chevalier, comte de Longueville, et les grandes dignités dont il avait été décoré, il est condamné au supplice infâme de la potence, exécuté, et son corps suspendu au gibet de Montfaucon qu'il avait fait construire. Il alla à la mort avec calme et constance, et disant au peuple : *Bonnes gens, priez pour moi.* Ce peuple, que sa grandeur avait offusqué, se montra touché de son malheur : la rage même de ses ennemis expira avec lui. Ils laissèrent déclarer innocentes sa femme et sa sœur, accu-

sées de sorcellerie; et ses frères, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Beauvais, furent déchargés du crime d'avoir empoisonné Philippe-le-Bel, crime qu'on leur avait imputé afin de les mettre hors d'état de solliciter pour leur frère. Plusieurs même des amis du surintendant recouvrèrent le crédit qu'ils avaient encore, mais point les biens; ils restèrent entre les mains de ceux qui en avaient obtenu la confiscation.

Si le supplice de l'infortuné Marigny fut accompagné de toutes les circonstances humiliantes propres à flétrir sa mémoire, jamais aussi réparation ne fut plus éclatante. D'abord le roi, qui s'était laissé aller par faiblesse aux insinuations perfides de ses ennemis, en marqua souvent du regret; et dans son testament il légua une somme considérable à la famille de Marigny, *en considération*, dit-il, *de la grande infortune qui leur était arrivée;* mais il n'y a point d'exemple dans l'histoire de l'éclat que le comte de Valois donna à son repentir. Attaqué d'une maladie douloureuse, dont les médecins ignoraient la cause, il reconnut humblement qu'il était frappé de la main de Dieu, en punition du procès fait au seigneur Enguerrand. Il fit conduire son corps avec pompe dans l'église d'Ecouis, où le surintendant avait établi un chapitre. Valois y fit des fondations; et, la maladie augmentant avec des douleurs très-aiguës, il fit distribuer une aumône générale dans Paris, avec ordre à ses officiers de dire à chaque pauvre : *Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur Charles de Valois.*

Nous ne regardons pas le surintendant comme absolument innocent. Quel est l'homme qui, avec un

pouvoir absolu et dans une grande administration, ne commette pas des fautes? Mais son véritable crime, celui que la postérité lui a reproché de concert avec ses contemporains, c'est d'avoir favorisé la passion de Philippe-le-Bel pour le luxe et la dépense, en inventant et employant toutes sortes de moyens à la charge du peuple. Sans ces ministres bassement flatteurs et lâchement complaisants, rarement il y aurait des monarques exacteurs.

La mort de Marigny ne délivra pas la France des taxes. Il paraît que ceux qui lui succédèrent dans le maniement des finances furent aussi inventifs que lui. Les Flamands crurent le commencement d'un règne un moment favorable pour se dispenser de payer les sommes auxquelles ils s'étaient engagés sous Philippe-le-Bel. Louis se détermina à les contraindre par les armes; mais il n'y avait pas d'argent dans le trésor : on employa, pour le remplir, une formule pour ainsi dire déprécatoire, un moyen d'insinuation au lieu du ton absolu des édits bursaux, usité jusqu'alors. Le roi convoqua la noblesse et le peuple, chacun dans le chef-lieu des sénéchaussées. Il les fit exhorter par des commissaires, qu'il y envoya, de lui fournir des subsides extraordinaires, avec promesse de les rembourser des revenus du domaine. Il rendit le droit de bourgeoisie aux marchands italiens, et en tira de l'argent pour la liberté de commercer. Le clergé, engagé à payer une décime, y consentit. Louis prit les deniers qui avaient été levés pour le passage à la Terre-Sainte, qui étaient en dépôt à Lyon, à condition de les rendre; ce que son successeur exécuta. Les juifs, dans ce

mouvement de finance, ne furent pas oubliés. Louis les rappela, et leur fit bien payer leur retour. Il envoya dans les provinces des commissaires chargés d'examiner la conduite des juges, et tira des prévaricateurs des amendes proportionnées aux délits et à leurs facultés. Il vendit aussi des offices de judicature, et proposa des lettres d'affranchissement aux serfs des domaines royaux; mais, comme ceux qui étaient chargés de ces marchés mettaient le privilége à trop haut prix, peu de serfs se soucièrent de l'acquérir. Ce n'était d'abord qu'une offre : mais, quand les traitants virent que la marchandise ne tentait pas, ils obtinrent la permission de forcer à l'acheter; et une partie du mobilier des serfs, seule espèce de propriété qu'il leur fût permis de posséder jusqu'alors, devint le prix de leur liberté. Ainsi, pendant le cours du règne de Louis-le-Hutin, voilà trois innovations qui ont eu, dans la suite, une grande influence sur la constitution du royaume : l'assemblée de la noblesse et du peuple par sénéchaussées, commencement des états généraux, la vénalité des charges, et la diminution de la servitude.

Des poursuites sévères faites contre d'autres financiers, les amendes et confiscations formèrent une somme qui mit Louis en état de lever une belle armée. Il la mena contre les Flamands, mais le ciel combattit pour eux. Les pluies continuelles de l'automne et de l'hiver avaient imbibé la terre, et fait de la Flandre un marais fangeux. Les Français avancèrent jusqu'à Courtrai, et mirent le siége devant cette ville; mais, outre que l'eau *sourcelait* de tous côtés dans les travaux, on ne pouvait même pas trouver un terrain solide pour

les tentes. Les hommes étaient dans la boue jusqu'aux genoux; les chevaux y enfonçaient jusqu'aux sangles. Plus on avançait, plus il devenait impossible de faire arriver des vivres au camp. Ils manquèrent totalement, ainsi que les munitions. Louis fut contraint de lever le siége, laissant dans la boue, chars, harnois, équipages; et de regagner la France avec des bataillons délabrés, restes infortunés d'une armée deux mois auparavant si florissante.

Louis survécut peu à ce désastre. Il mourut dans le mois de juin, pour s'être, dit-on, trop échauffé à la paume dans la plus grande chaleur du jour, et s'être ensuite retiré dans une grotte dont la fraîcheur le saisit, et lui causa une fièvre qui le conduisit au tombeau. D'autres croient qu'il fut empoisonné sans qu'on sache pourquoi, ni par qui. Des chroniques du temps disent qu'*il était volentif, mais non bien ententif en ce qu'au royaume fallait*; c'est-à-dire, qu'il désirait plus le bien qu'il ne le faisait. Cependant on doit observer que, mort à vingt-trois ou vingt-quatre ans, il fit, en dix-huit mois, des règlements qui assuraient la liberté des églises, les prérogatives de la noblesse et le bonheur des peuples; qu'il donna de la stabilité aux monnaies par de sages ordonnances qui fixaient le titre et le coin des espèces seigneuriales, sous peine à ceux qui s'en écarteraient, de perdre leur droit de monnayage. On a aussi de lui un édit très-remarquable, par lequel il était défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, de leurs instruments, des bœufs, et de tout ce qui sert

à l'agriculture. Par cette loi, par celle des affranchissements, par le commencement de la vénalité des charges, et par le germe, pour ainsi dire, des états généraux, son règne, comme celui de son père, fait époque dans l'histoire de France.

Il a été surnommé *Hutin*, comme qui dirait *mutin*, *batailleur*. Ainsi que son père et ses frères, il était très-bel homme; gai, jusqu'à être folâtre; affable, caressant. Avec ces qualités, comment n'obtint-il pas la préférence dans le cœur de Marguerite? Il aurait sans doute coulé des jours plus heureux avec Clémence, qu'il laissa enceinte de trois mois.

INTERRÈGNE.

Philippe, comte de Poitiers, frère du défunt roi, prit la régence en attendant la naissance de l'enfant dont Clémence accoucherait. Son premier soin fut de convoquer au Louvre les grands seigneurs et les pairs. On donna encore à cette assemblée la dénomination de *parlement*. Elle décida que, si la reine accouchait d'un prince, Philippe aurait la régence et la tutelle pendant dix-huit ans, et qu'il serait roi s'il naissait une fille. L'assemblée accorda au régent les droits régaliens dans toute leur plénitude, et il en usa souverainement.

Pendant sa régence il se présenta une affaire importante par elle-même, et encore plus par ses suites, puisqu'elle fut une des principales causes de la guerre qui s'éleva entre la France et l'Angleterre, et qui dura cent vingt ans.

Le comté d'Artois était passé dans la maison de France par le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe-Auguste. Saint Louis l'avait donné en apanage à Robert son frère, tué à la bataille de la Massoure en Égypte. Son fils Robert II eut deux enfants, Philippe et Mahault, épouse d'Othon, comte de Bourgogne; Philippe mourut quatre ans avant Robert II, son père, et laissa un fils nommé Robert III, en très-bas âge. Quand Robert II mourut, Mahault, sa fille, s'empara du comté d'Artois, comme directe et seule héritière, et en vertu de la coutume d'Artois, où la représentation n'avait pas lieu, et où, par conséquent, le petit-fils ne pouvait représenter son père, qui était mort avant l'ouverture de la succession. Cependant le neveu de Mahault le revendiqua contre sa tante. Le procès s'intenta par-devant la cour des pairs de France. Ils décidèrent, conformément à la coutume, que le comté appartiendrait à la tante : ceci se passa sous Louis-le-Hutin. Pendant la régence, le neveu reprit ses prétentions, et commença des hostilités qui causèrent des troubles dans le pays, divisé d'inclinations entre la tante et le neveu. Le régent y porta ses armes, et força le jeune Robert à céder et à se constituer prisonnier, pendant que le procès s'instruisait de nouveau devant le parlement. Après un examen de deux ans, ce tribunal prononça un arrêt conforme à celui des pairs, et débouta le jeune prince. Cependant, pour le dédommager, on obligea Mahault de créer des pensions sur le comté, tant à lui qu'à sa mère et à une sœur qu'il avait; et, pour le consoler, on lui fit épouser la princesse Jeanne, fille puînée du comte

de Valois, l'ennemi de Marigny, et on érigea en pairie le comté de Beaumont-le-Rocher, que Louis Hutin lui avait déjà donné comme un dédommagement, lorsqu'il avait perdu son procès en première instance. La seconde sentence fut ratifiée par la signature ou le sceau, non-seulement des parties intéressées, mais encore de tous les princes, parents et amis, le régent à leur tête, et l'affaire fut regardée comme consommée; mais elle n'était qu'assoupie.

JEAN I, POSTHUME.

La reine accoucha d'un fils qui fut nommé *Jean*, et qui ne vécut que huit jours. « C'est sans raison, dit le « P. Daniel, que quelques-uns ne le mettent pas au « nombre des rois de France. Il acquit ce titre en nais« sant, et il le porte en quelques pièces du trésor des « chartes. » Le comte de Poitiers, régent, lui fit faire des funérailles royales et prit le sceptre.

PHILIPPE V, DIT LE LONG,

AGÉ DE 23 ANS.

Philippe-le-Long, ainsi appelé à cause de sa taille haute et déliée, n'avait que vingt-trois ans quand il parvint au trône. C'était celui des trois frères qui avait repris son épouse, confondue avec ses belles-sœurs dans une accusation d'adultère. Il vécut bien avec elle.

Il est difficile de donner de l'intérêt à un règne sans guerres et sans intrigues : néanmoins celui de Philippe-le-Long, quoique dénué de ces soutiens de l'histoire, peut encore attacher le lecteur.

Depuis plus de huit siècles que la monarchie existait, la couronne, à trois exceptions près (1) qui n'avaient pas été assez remarquées, avait toujours passé de mâle en mâle, et il ne s'était pas présenté une occasion de discuter solennellement si elle pouvait être posée sur la tête des femmes. L'opinion contraire à la prétention que celles-ci auraient pu avoir, prévalait dans les esprits, fondée sur une ancienne loi, nommée *loi salique*, dont on ignore la date et le motif. Il est permis de supposer que les capitaines conquérants sous Clovis s'étant formé de grandes seigneuries, il passa chez eux en coutume qu'elles seraient possédées exclusivement par le sexe guerrier, capable de défendre leur intégrité : donc le sceptre, type de la principale seigneurie, ne devait être porté que par une main ferme et propre aux armes.

Ce point de droit venait d'être décidé, comme nous l'avons dit, dans une assemblée des grands du royaume, tenue au moment de la mort de Louis Hutin. Il semblait que l'exécution ne dût éprouver aucune difficulté : mais quelques seigneurs des plus qualifiés, le frère même de Philippe, Charles, comte de la Marche, et d'autres princes du sang, parurent vouloir revenir contre la décision. Ils défendirent aux évêques, convoqués à Reims pour le sacre, d'y procéder, et protestèrent contre tout ce qui s'y ferait. Cependant il eut lieu, mais avec des précautions qui marquaient qu'on craignait un coup de main et quelque surprise de la part de la faction des mécontents. Philippe fit entourer la ville de troupes, et les portes de l'église furent

(1) En 557, en 566 et en 878.

fermées pendant la cérémonie. Tout se passa avec ordre et tranquillité. Ceux des pairs qui étaient absents furent suppléés par des seigneurs qu'on nomma. Tous, selon l'ancien usage, tinrent la couronne sur la tête du monarque et sur celle de Jeanne de Bourgogne, son épouse, qui fut sacrée avec lui.

A son retour de Reims à Paris, Philippe convoqua, dans cette dernière ville, une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois de la capitale. Outre qu'il s'y fit reconnaître roi et prêter serment de fidélité, il provoqua une loi positive qui exclût les princesses du trône, et il y fut prononcé *qu'au royaume de France les femmes ne succèdent point.* Dans cette assemblée, où se trouvèrent convoqués légalement et dans le même lieu le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, on doit reconnaître les premiers états généraux.

Le plus dangereux des mécontents et le chef de la faction était Eudes IV, duc de Bourgogne, frère de Marguerite, l'épouse infidèle de Louis Hutin, et mère de la petite princesse Jeanne, encore presqu'au berceau. Malgré la mauvaise conduite de sa femme, Louis avait reconnu leur fille légitime. A elle, par conséquent, appartenait, sinon la couronne de France, puisque les filles en étaient privées, du moins celle de Navarre, et le comté de Champagne, dont son père avait hérité de Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, grand'mère de la petite Jeanne. Eudes, son oncle, réclamait le royaume de Navarre pour sa nièce, et n'avait intention, disait-il, que de faire régler ce point lorsqu'il s'opposa au sacre de Philippe. Mais on pénétra son vrai motif quand on vit paraître un traité en-

tre le roi et le Bourguignon, par lequel celui-ci, comme tuteur de Jeanne, cédait à Philippe les plus beaux droits de sa pupille; savoir : le royaume de Navarre avec les comtés de Champagne et de Brie, *qui devaient cependant revenir à la princesse, si le roi mourait sans postérité masculine* (1). En dédommagement de ses états, Eudes accepta, au nom de sa nièce, des rentes à prendre sur les comtés d'Angoulême et de Mortain, et une somme considérable pour acheter des terres. Quoique la princesse n'eût que six ans, on conclut son mariage avec Philippe, fils de Louis, comte d'Évreux, fils lui-même de Philippe-le-Hardi, prince peu riche, auquel on fit promettre, qu'avenant la consommation de son mariage, il n'exigerait rien pour son épouse que ce qui était porté par ce traité; et, en attendant l'âge, la jeune princesse fut remise entre les mains d'Agnès, fille de saint Louis, veuve de Robert II, duc de Bourgogne, et aïeule maternelle de la petite princesse. Dès ce moment le monarque joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre.

Quant au genre de tendresse de Eudes pour sa nièce, et au dévouement qui lui avait fait presque prendre les armes pour elle, on put les apprécier lorsqu'on le vit recevoir la main de Jeanne, fille de Philippe, et pour dot le comté de Bourgogne dont il avait déjà le duché. Ces deux parties réunies formèrent ce puissant état qui rendit ses successeurs formidables à la France. Pour Charles, comte de la Marche, l'idée qu'il avait eue de se faire augmenter son apanage, et qui l'avait jeté dans le parti des mécontents, il la per-

(1) Velly, tom. VIII, p. 71.

dit quand la mort du jeune fils de Philippe lui donna l'espérance de la couronne de France, que la faible santé de son frère lui assurait comme prochaine. Le roi satisfit les autres mécontents par des sacrifices de terres et de dignités qu'il fit à leur cupidité ou à leur ambition. Cependant Robert, qu'il ne faut pas perdre de vue, se disant comte d'Artois malgré l'arrêt qui le destituait, continuait ses tentatives contre la possession de Mahault, sa tante (1). Ses efforts promettaient d'autant moins de succès, que c'était contre le roi de France lui-même qu'il fallait les diriger, parce que ce prince avait épousé la fille de Mahault, et qu'il était naturel qu'il soutînt sa belle-mère, puisque ses filles, nées de Jeanne de Bourgogne, sa femme, devaient en hériter. De plus, les Artésiens étaient peu disposés en faveur du prétendant. Des députés qu'il envoya aux habitants de Saint-Omer, pour les engager à lui ouvrir leurs portes, n'eurent que cette réponse en forme de question : *Le roi l'a-t-il reçu à comte? Nous ne savons,* répondirent les envoyés. *Adonc*, répliquèrent les bourgeois, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois; mais, si le roi l'eût reçu à comte, nous l'aimissions autant qu'un autre.* Ce fut à Robert, après cette déclaration, à cesser ses poursuites.

Philippe obtint des Flamands pareille condescendance à ses désirs, dans un différend qu'il eut avec leur duc. Le prince disait n'entreprendre la guerre que pour exempter ses sujets d'arrérages de contribution que le roi exigeait; mais ils aimèrent mieux payer une dette à laquelle ils s'étaient engagés par leur dernier

(1) Velly, tom. VIII, p. 62.

traité avec Philippe-le-Bel, et ils contraignirent leur duc à faire la paix. Elle fut signée en 1320, et mit un terme à des hostilités qui duraient depuis près de vingt ans. Il semble que la complaisance, quoiqu'un peu forcée, qu'avait eue Philippe-le-Long d'assembler les états, et d'admettre en quelque manière au gouvernement le peuple, qui jusque-là n'avait été compté pour rien, lui avait concilié la confiance des indociles Flamands, ses voisins.

Son règne se serait écoulé dans les douceurs d'une tranquillité parfaite, si elle n'avait été troublée par les ravages de fanatiques ignorants, et aussi cruels que dissolus. Les Français n'étaient pas encore guéris de la manie des croisades; les confesseurs les prescrivaient à leurs pénitents; les juges aux criminels; les princes, les grands seigneurs, les prélats, les abbés et les abbesses même se les imposaient, soit par excès de dévotion, soit pour le rachat de leurs péchés. Louis-le-Hutin avait voué le *saint voyage*. Surpris par la mort, il légua une somme d'argent pour y être employée. Philippe-le-Long se croisa avec Jeanne, sa femme, et beaucoup de seigneurs qu'il assembla à ce sujet. Il ne fut détourné de partir que par les remontrances du pape Jean XXII, qui lui fit sentir le danger de quitter son royaume dans un temps où l'esprit de cabale rendait sa présence si nécessaire. Mais le roi mit du moins en réserve une somme destinée à la pieuse expédition quand les circonstances le permettraient. Avec de pareils exemples, comment le peuple n'aurait-il pas cru cet acte de religion très-utile pour le salut? et com-

ment n'aurait-il pas cherché à s'en appliquer le mérite?

Les gens de campagne surtout, s'entretenant de ces matières, se séduisaient les uns les autres, et se croyaient de bonne foi appelés à délivrer la Terre-Sainte. Ils quittèrent leurs terres, formèrent des attroupements, et furent nommés *pastoureaux*, comme ceux qui avaient ravagé la France sous saint Louis. Ils allaient, disaient-ils, à Jérusalem. D'abord ils marchaient armés, et mendiaient; mais la charité chrétienne ne leur fournissant pas suffisamment, ils volèrent et pillèrent partout sur le passage. Dignes émules de leurs devanciers, ils avaient aussi à leur tête un proscrit du clergé et un moine apostat.

Leur fureur se portait principalement contre les juifs, auxquels ils ne laissaient que le choix entre le baptême et la mort. Les malheureux fuyaient en troupes à l'approche des pastoureaux. Quatre ou cinq cents, dit-on, s'étaient réfugiés dans une tour. Les pastoureaux les y attaquent : ils se défendent à coups de pierres et de bâtons, et de tout ce qu'ils peuvent trouver sous leurs mains; et ces choses leur manquant, dans leur rage, ils jettent leurs enfants à la tête des assiégeants. Enfin, pour ne pas tomber vifs entre les mains de ces furieux qui faisaient souvent précéder la mort par des supplices, ils choisissent un d'entre eux, jeune et vigoureux, qu'ils chargent de les égorger tous. Lorsqu'il se trouva seul vivant, avec quelques enfants qu'il avait conservés, il se présenta aux assiégeants qui eurent tant d'horreur de son action, qu'ils le mirent en pièces; mais ils sauvèrent les enfants.

Ils n'étaient pas toujours si compatissants. Ordinairement ils n'avaient d'égards ni pour l'âge, ni pour le sexe; et ils portèrent si loin leurs excès contre les juifs, que le gouvernement fut obligé de les prendre sous sa protection. On défendit, sous peine de la vie, de leur faire aucune violence. Plusieurs zélés se scandalisèrent de cette prohibition. Ne serait-il pas odieux, disaient-ils, de maltraiter des chrétiens pour des infidèles? Mais ces chrétiens étaient des fanatiques très-redoutables par leur fureur et leur nombre. Ils se portèrent sur Paris, prirent de vive force le petit Châtelet, qui leur en fermait l'entrée, traversèrent cependant la ville sans désordre, et allèrent se ranger en bataille dans le pré aux Clercs, comme pour défier les troupes qu'on préparait contre eux. Il paraît qu'imitant la conduite de Blanche à l'égard des pastoureaux de son temps, Philippe-le-Long laissa ceux-ci se dissiper d'eux-mêmes, comme un torrent qui se perd sans ravages quand on ne lui oppose pas d'obstacles. Une troupe qui s'approcha d'Avignon, frappée des foudres de l'église, auxquelles se joignirent les armes temporelles, *s'évanouit*, disent les historiens, *comme la fumée*.

Ces mouvements des *pastoureaux* donnèrent des inquiétudes aux mahométans. Le roi de Grenade, craignant que ce zèle enthousiaste ne pénétrât en Espagne, imagina, dit-on, pour diminuer le nombre des ennemis qui pourraient lui tomber sur les bras, de dépeupler la France en empoisonnant les eaux. Cette commission fut confiée aux juifs, comme devant saisir avec empressement le moyen de nuire aux chrétiens dont ils étaient fort maltraités. Le roi maure leur en-

voya des poisons qui, jetés dans les puits, les fontaines et même les eaux courantes, devaient les infecter; mais, comme les juifs savaient qu'ils étaient fort observés, ils n'osèrent prendre ce soin eux-mêmes, et le remirent aux lépreux qui étaient très-nombreux en France depuis les croisades. Dans la crainte de la contagion que la communication avec eux pourrait répandre, on les avait tous séquestrés dans des espèces d'ermitages de campagne, éloignés de la compagnie de leurs parents et de leurs amis. On leur persuada que l'action de ces poisons sur les eaux rendraient lépreux comme eux tous ceux qui en boiraient, et que le nombre en deviendrait si grand, qu'il faudrait bien qu'on les rendît à la société. Ces poisons étaient des têtes de couleuvres, des pates de crapauds, des cheveux de femmes, du sang humain, de l'urine infusée dans une liqueur noire et fétide; *almogeste* bien dégoûtant sans doute, mais peu propre à corrompre des eaux courantes, en y joignant même, comme faisaient quelques-uns, les pratiques les plus sacriléges. Cette composition paraît avoir été bien plutôt l'ouvrage de la superstition que de la chimie.

Précisément dans le temps que ces imputations odieuses se répandirent, il se manifesta dans le midi de la France une maladie contagieuse qui enlevait beaucoup de monde. Peut-être même fut-ce la maladie dont les médecins ignoraient la cause, qui donna lieu à l'accusation. Mais, comme le peuple est bien plus susceptible d'erreurs subites que de réflexions, il se jeta sur les juifs avec un acharnement forcené, et en peu de temps il en massacra un grand nombre. Le

gouvernement vint encore au secours de ces infortunés. Il les prit sous sa sauvegarde, et défendit sous des peines capitales de leur faire aucun mal. Mais il est à remarquer que les mieux protégés furent ceux qui étaient les plus riches, et les historiens du temps indiquent naïvement le motif de cette préférence : c'est qu'on voulait savoir d'eux la nature et la quantité de leurs biens. Les inquisiteurs tirèrent de leurs recherches cent cinquante mille livres, somme alors très-considérable.

Une autre manie, mais qui n'était pernicieuse qu'aux fous, tourmenta les amoureux de ce siècle. Il se forma une société d'hommes et de femmes, sous le nom de *galois* et de *galoises*, dont l'objet était de se prouver l'excès de leur amour par une opiniâtreté invincible à braver la rigueur des saisons. Les chevaliers et les dames devaient se couvrir très-légèrement dans les plus grands froids, et très-pesamment dans les plus ardentes chaleurs. Alors ils allumaient de grands feux dans leurs appartements, et s'en approchaient jusqu'à se brûler. L'hiver ils ajoutaient des glaçons au froid le plus cuisant : *Si dura cette vie et cette amourette grand-pièce* (long-temps) *jusques à tant que le plus de ceux en furent morts et péris de froid. Car plusieurs transissaient de pur froid, et mouraient tous roides de lèz leurs amies, et aussi leurs amies de lèz eux, en parlant de leurs amourettes, et en eux moquant et bourdant de ceux qui étaient bien vêtus. Et aux autres il convenait desserrer les dents de couteaux, et les chauffer et les frotter au feu comme roides et engelées..... Si ne doute que ceux et celles qui mouru-*

rent en cet état ne soient martyrs d'amours (1). Si on pouvait prononcer sur l'origine d'une folie, on croirait que celle-ci était montée sur celle des dévots exagérés qui s'imaginaient ne gagner le ciel qu'à force de mortifications les plus douloureuses et les plus pénibles : de même les amants passionnés auront pensé qu'ils ne devaient obtenir des faveurs de l'amour, qui était leur paradis, que par ces tourments. Ils y donnèrent cependant du relâche, et la communauté des souffrances entre les deux sexes amena insensiblement la communauté des dédommagements : selon la coutume, dans ces sociétés mélangées, *on commençait par l'esprit, et on finissait par la chair.* Il semble qu'à toutes les pages de l'histoire soit inscrite cette maxime : *Fuyez l'exagération ;* mais le Français lit, approuve, et son caractère l'emporte.

Il fut commis dans ce temps un crime affreux. Le prévôt de Paris, Henri Capetal ou Chapperel, nom que l'histoire doit dévouer à l'exécration, fit pendre un innocent pauvre, qu'il tenait en prison, à la place d'un riche coupable qu'il sauva de la potence pour de l'argent. Le juge inique, condamné à la même peine, expia son crime sur le même gibet, et ses biens furent donnés à la famille du malheureux. L'horrible prévarication du premier magistrat redoubla le zèle du prince pour le bien public, et lui fit rendre un grand nombre de sages ordonnances, utiles pour faire connaître les mœurs du temps.

« Les juges se rendront au palais, à l'heure qu'on chante la première messe dans la chapelle basse, et y

(1) Velly, tom. VIII, p. 404.

demeureront jusqu'à midi sonné. Ils se garderont bien d'interrompre la séance par des nouvelles et autres *esbattements*. Le nombre et les fonctions des conseillers sont déterminés. Les prélats n'assisteront pas aux audiences, afin qu'ils ne soient point distraits du gouvernement de leurs *spiritualités*. Les magistrats n'entendront les plaideurs qu'au tribunal, et jamais chez eux; n'en recevront ni lettres, ni messages, crainte de séduction. D'autres règlements, sur des points de détail moins importants, marquent l'attention scrupuleuse de Philippe sur tout ce qui concerne la justice. La conviction intime de la sainteté de ce devoir brille dans le préambule d'une de ses ordonnances, conçu en ces termes : « Messire Dieu, qui tient sous sa main « tous les rois, ne les a établis en terre qu'afin qu'or« donnés premièrement en leurs personnes, ils gou« vernent ensuite duement et ordonnent leur royaume « et leurs sujets. » Philippe met ici l'exemple avant la loi. Il veut que « l'ordonnance soit gardée *en nous*, « dit-il, et *ès-gens qui nous entourent*. Nous décla« rons, continue-t-il, que tous les jours, avant de « commencer à besogner à choses temporelles, nous « voulons entendre la messe, défendant à toutes per« sonnes de nous présenter des requêtes pendant le « saint sacrifice, ou de nous adresser la parole. »

Et, pour prévenir toute surprise, le sage monarque défend de *passer* ou *conseiller* aucunes lettres contraires aux anciens règlements. Le chancelier devient prévaricateur s'il entreprend de sceller celles où se trouve cette clause : *Nonobstant anciennes ordonnances*. Philippe fit, le premier, des lois sur les rentes per-

pétuelles et à vie; proscrivit les grâces dispendieuses qui, sous les rois précédents, avaient si *fort apétissé* le domaine de la couronne; déclara ennemi de l'état quiconque solliciterait un de ces dons *à héritages*, et révoqua beaucoup de ces aliénations. De ces lois s'est formé le code qui a rendu le domaine de nos rois inaliénable. Ce prince fit dans sa maison de grandes réformes, toutes tendantes à l'économie, sans diminuer l'éclat. Il tenta d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume, mais la multiplicité et la puissance des seigneurs étaient trop grandes pour qu'il réussît; il trouva un bon moyen de borner cette autorité, surtout dans les villes dépendantes de la juridiction ecclésiastique, en y établissant un *capitaine d'armes* dont il laissa le choix aux bourgeois. Il pouvait avoir *armures* et gens de pied et de cheval, pour repousser la violence à la réquisition de la bourgeoisie. On conçoit que les villes dotées de ce privilége y trouvèrent un abri toujours subsistant contre les vexations de leurs seigneurs. Ces choix ne se pouvaient faire sans des assemblées; et ces assemblées enhardirent le peuple, comme nous l'avons déjà dit, à traiter en commun ses intérêts.

Philippe V mourut, vers l'âge de trente ans, après six mois de maladie.

On ne manqua pas de dire, comme à l'ordinaire, qu'il avait été empoisonné; mais il ne reste ni probabilité, ni preuve même indirecte de ce crime. Quatre filles, et un fils qui mourut au berceau, sont une preuve de la bonne intelligence qui régna entre lui et Jeanne de Bourgogne, son épouse, quand elle fut ren-

trée en grâce auprès de lui. Trois de ces princesses ont été mariées; la dernière prit le voile dans l'abbaye de Longchamp. Jeanne survécut huit ans à son mari, estimée et considérée.

Il nomma pour exécuteur testamentaire le pape Jean XXII, en qui il avait beaucoup de confiance. Ce pontife était grand politique, dur, sévère, absolu, louable cependant d'avoir donné l'exemple de la rétractation dans une explication qu'il eut avec l'université de Paris touchant la *vision béatifique*, c'est-à-dire, touchant la manière dont les bienheureux verraient Dieu en paradis. Serait-ce *intuitivement*, comme qui dirait dans sa propre substance? Et cette félicité devait-elle commencer immédiatement après le jugement particulier qui suit la mort, ou seulement après le jugement général? Il est étonnant qu'un homme du génie de Jean XXII ait donné dans de pareilles spiritualités, surtout après ce qui venait de lui arriver avec une espèce de secte née chez les franciscains ou frères mineurs.

Ces enthousiastes, regardant comme le sublime et la perfection du vœu de pauvreté, de ne conserver aucun genre de propriété, conféraient généreusement celle même de leurs aliments au souverain pontife. Un des prédécesseurs de Jean XXII avait bien voulu, pour décharger ces consciences scrupuleuses, accepter la propriété des biens-fonds qu'on leur donnait; mais Jean rejeta la propriété alimentaire, et refusa leur présent. Ils s'obstinèrent à l'en gratifier : leur généreuse désappropriation fut qualifiée d'hérésie; et, croirait-on, si les historiens contemporains n'en donnaient la

certitude, qu'il y eût de ces opiniâtres condamnés au feu, et exécutés comme hérétiques relaps ? On observera cependant que la plupart de ces obstinés étaient attachés à un antipape, soutenu par l'empereur, et que le crime de schisme peut bien avoir été la principale cause de la barbarie de leur supplice.

Jean XXII érigea Toulouse en archevêché en 1317; mais il enleva une partie du territoire ou des revenus de cette église, pour fonder quatre nouveaux évêchés qu'il établit à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux et à Lombès. Il partagea encore plusieurs autres diocèses. Dans celui de Narbonne il érigea deux évêchés, Aleth et Saint-Pons; Castres dans celui d'Alby; dans la province de Bordeaux, Condom, Sarlat, Saint-Flour, Luçon, et Maillezais depuis la Rochelle. On prit des abbayes de l'ordre de saint Benoît pour doter la plupart de ces établissements.

Velly porte de Philippe-le-Long ce jugement qui paraît conforme à la vérité. « Ce fut un prince d'un « grand mérite, dévot sans faiblesse, religieux observateur de sa parole, vigilant, habile, prudent, « hardi, de mœurs douces, sans aigreur, sans caprices, d'un esprit orné, délicat et solide (1). » Il aima les savants, les attira dans son palais, et leur donna auprès de lui des distinctions honorables et utiles.

(1) Velly, tom. VIII, p. 122.

CHARLES IV, DIT LE BEL,

AGÉ DE 28 ANS.

Charles, dit le Bel, comte de la Marche, avait été, comme on l'a vu, associé à la faction qui paraissait vouloir exclure du trône Philippe-le-Long après la mort de Louis-le-Hutin, son frère, pour y placer Jeanne de Navarre, fille de ce dernier. Il dut s'estimer heureux de ce que le projet de la cabale ne réussit pas, puisqu'après la mort de Philippe-le-Long, son frère, il monta, pour ainsi dire, de plein saut sur le trône de France, et fut couronné à Reims avec beaucoup d'éclat, sans aucune contradiction. Il conserva le titre de roi de Navarre, comme tuteur de sa nièce, disent quelques historiens. Cependant il ne le fit point porter à la jeune princesse : ce qui laisse du doute sur sa prétention.

Son règne de six ans ne présente pas plus d'événements que le précédent, de la même longueur. Quand Charles prit le sceptre, Blanche de Bourgogne-Comté, son épouse, était renfermée dans ce même Château-Gaillard où Louis-le-Hutin avait fait périr Marguerite d'une mort si tragique. Pareil sort pouvait être appréhendé pour Blanche, dans un moment où son mari se proposait un mariage dont il espérait de la postérité : mais il se rencontra un moyen de les débarrasser l'un de l'autre, moins cruel que celui de Louis. A force de recherches on trouva des nullités dans le mariage. On découvrit de la parenté, des alliances, des affinités, dont on n'avait pas obtenu dans le temps les dispenses

nécessaires. Ces empêchements n'étaient pas bien prouvés : mais on les prit pour bons. Il n'y avait donc point eu de mariage, par conséquent point d'adultère. Blanche sortit de sa prison et prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle vécut pieusement. Charles épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. Dès la première année de son mariage elle mourut à Montargis, d'une fausse couche, et y fut inhumée. Le roi se remaria à Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux, fils de Philippe-le-Hardi.

Un des premiers soins du nouveau roi fut de remplir ses coffres, toujours épuisés. Il prit les mêmes moyens que ses deux prédécesseurs; examen sévère de la conduite des juges dans les provinces, et amendes contre les prévaricateurs, non au dédommagement des mal-jugés, mais au profit du fisc; recherches rigoureuses sur la gestion des financiers et maltôtiers. Ils étaient presque tous Italiens et Lombards. Leurs biens furent confisqués, et la plupart renvoyés dans leurs pays aussi pauvres qu'ils en étaient venus. La recette générale des revenus de la couronne avait été confiée, sous Philippe-le-Long, à Gérard Laguette, homme de basse naissance, par conséquent sans appui. On ne dit pas quel genre de procédure fut employé contre lui; il est seulement clair qu'on en voulait à son argent. Ses bureaux furent dévastés, ses commis dispersés; on l'appliqua à la question pour savoir où il avait caché ses trésors. Il persista à nier qu'il eût aucune réserve, et mourut dans les tourments. Son corps, comme celui de Marigny, fut attaché aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avait aussi fait répa-

rer. Ces violences contre les gens chargés du maniement des deniers publics, sans qu'il en revienne aucun avantage à l'état, marquent plus de cupidité dans l'administration que de zèle pour la justice.

Charles-le-Bel donna, dans un autre genre, un exemple de sévérité, rare pour le temps, et qui dut être applaudi, excepté par les grands seigneurs que la punition de leur semblable humiliait. Un gentilhomme de Gascogne, nommé Jourdain de l'Isle, exerçait un brigandage affreux dans tout le canton. Son château était le refuge de tous les vagabonds, pillards et scélérats échappés à la justice, qui ravageaient les campagnes sous ses ordres, rançonnaient les passants, massacraient, incendiaient, et portaient partout la désolation. Le roi l'avait déjà averti et menacé; mais, fier de ses forces, et surtout de la protection du pape Jean XXII, dont il était parent par sa femme, il continuait ses violences. Le monarque à la fin envoya un huissier le sommer de comparaître à la cour du parlement. Jourdain eut l'audace de maltraiter le porteur d'ordre du roi, et même de le massacrer, disent quelques-uns. Cependant il se présenta, se sentant apparemment hors d'état de désobéir, ou comptant sur le crédit des plus grands seigneurs du pays, ses parents ou ses alliés qu'il amena avec lui. Mais Charles ne se laissa ni ébranler ni séduire. Il voulut que le procès fut fait au coupable dans toutes les règles; et, inexorable après la sentence qui le condamnait à la potence, il ordonna qu'elle fût exécutée au grand étonnement de tous ces petits tyrans, moins surpris de la mort violente d'un seigneur châtelain, leur compagnon d'ar-

mes, que de l'ignominie du supplice. Cet acte de justice a valu à Charles-le-Bel le titre de *sévère justicier, gardant le droit à chacun.*

Les seuls mouvements hostiles de ce règne furent dirigés contre la Guienne, à l'occasion des empiétements des commandants anglais sur les terres de France. Cette Guienne, depuis cent soixante et dix ans qu'Éléonore, divorçant avec Louis-le-Jeune, l'avait portée à Henri II, son nouveau mari, était devenue une pomme de discorde jetée entre la France et l'Angleterre. L'hommage exigé d'un vassal aussi puissant que le suzerain, était une cause habituelle de division qui se mêlait encore à toutes les autres. Il fut demandé par Charles-le-Bel, montant sur le trône de France, à Édouard II établi sur celui d'Angleterre, et époux d'Isabelle, sœur du monarque français.

Édouard II et sa femme sont également diffamés dans l'histoire: l'un pour avoir montré à ses favoris un attachement coupable; l'autre pour avoir usé, à l'égard de son époux, des représailles les plus criminelles. Elle fit plus, elle le détrôna et porta même la fureur jusqu'à le faire périr par une mort barbare. Le malheureux Édouard II se trouvait dans la détresse de la guerre civile, lorsque son beau-frère exigea qu'il vînt rendre son hommage de la Guienne et du Ponthieu. Il y avait du risque à ce prince de quitter son royaume; cependant Charles pressait et demandait l'hommage en personne, comme plus solennel: le roi d'Angleterre prit le parti d'abandonner ses états de France à son fils aîné, âgé de treize ans, qui a depuis été célèbre sous le nom d'Édouard III. Ce prince vint en France avec sa mère,

qui ménagea un traité entre les deux rois; il rendit son hommage et se mit en possession de la Guienne et du Ponthieu. Ainsi, lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre après la mort cruelle de son père, il serrait la France par ses flancs maritimes, et était maître d'une grande longueur de côtes qui lui ouvraient l'entrée du royaume à volonté.

On a blâmé Charles-le-Bel de n'avoir pas profité des troubles d'Angleterre pour réunir ces provinces anglaises à sa couronne, ce qui aurait prévenu les guerres funestes dont la France a été le théâtre pendant plus d'un siècle. Cette politique aurait été avantageuse; mais serait-elle fondée en justice? Il paraît que Charles-le-Bel, représenté par le président Hénault comme un prince faible, était un monarque vertueux, plein de bonne foi, ami de l'équité, punissant le vice sans acception de personne, rigide observateur de tous les devoirs : aussi ne voulut-il donner aucun secours à sa sœur contre son mari, quoiqu'il lui eût été utile d'animer et d'entretenir ces querelles domestiques. Encore dans l'âge des plaisirs, puisqu'il mourut à l'âge de trente-quatre ans, il méprisait le faste et était peu dépensier. Aussi ses courtisans disaient-ils qu'*il tenait plus du philosophe que du roi.*

Jusqu'à ce siècle on n'avait su en France que ce qui s'enseignait dans les universités; la théologie, une scolastique hérissée de subtilités, une dialectique embrouillée et pédantesque; non que quelques personnes s'appliquassent en particulier à des sciences moins sombres, mais il n'y avait pas de corps littéraires qui fissent leur occupation de connaissances agréables.

Sept Toulousains, ennuyés de cette grave monotonie, se rassemblaient quelquefois pour donner l'essor à leur enjouement. Leurs séances se tenaient dans un jardin, aux portes de Toulouse, sous de frais ombrages; il leur vint en tête d'y inviter leurs compatriotes, voisins et éloignés, par une lettre circulaire écrite en vers provençaux; ils signèrent *La gaie société des sept troubadours*, et promettaient une violette d'or au poëte dont la pièce de vers serait jugée la meilleure dans la séance qu'ils indiquaient. La première fut tenue le 3 mai 1324. Arnauld Vidal, natif de Castelnaudari, remporta le prix, et reçut le titre de *docteur en la gaie science.*

A mesure que la société s'accrut, on fit des statuts qui s'appelèrent *Lois d'amour*. La société reçut le nom de *Jeu d'amour*. On y établit, pour les récipiendaires, des degrés comme dans les universités. Celui qui obtenait un prix était déclaré *bachelier*, mais après un examen. Il en fallait subir un second pour être *docteur et maître dans le gai savoir*. On devait aussi s'engager à assister tous les ans à l'assemblée, où s'adjugeait *la principale joie*. Des jardins que la guerre détruisit, le jeu d'amour passa dans l'hôtel de ville de Toulouse, et prit le nom de *Collége de rhétorique*. Les prix se multiplièrent; à la violette on joignit la rose, l'églantine et d'autres fleurs. *Clémence Isaure*, dame toulousaine, s'est rendue célèbre en assignant, par son testament, des fonds pour les frais des prix et des séances. On n'admettait au concours que des pièces latines, odes, élégies, hymnes et poésies semblables, qui devaient être en l'honneur de Dieu, de la bien-

heureuse vierge et des saints; singuliers sujets pour des docteurs *en gaie science*. Ainsi la chevalerie chez nos bons aïeux prescrivait l'*amour de Dieu et des dames*. Pareils établissements se sont formés dans d'autres grandes villes, et ont subsisté jusqu'à nos jours. Les *jeux floraux* de Toulouse doivent être regardés comme l'origine des sociétés littéraires qui, à l'exemple des universités, mais distinctes d'elles, se sont occupées des sciences et ont été connues sous le nom d'*académies*. Ainsi, en prenant pour époque les *jeux floraux*, nos réunions académiques se trouvent séparées de cinq cents ans de celles de Charlemagne.

Philippe-le-Bel avait eu trois princes, les plus beaux hommes de leur cour. Ils promettaient une nombreuse lignée : tous trois disparurent en moins de quinze ans. Charles-le-Bel, le dernier, laissa Jeanne d'Evreux, sa troisième femme, enceinte. Attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau, à l'âge de trente-quatre ans, il appela près de son lit les seigneurs qui se trouvaient à la cour, et leur dit : « Si la reine accouche d'un fils, « je ne doute pas que vous ne le reconnaissiez pour « votre roi. *Si elle n'a qu'une fille, ce sera aux grands « de France à adjuger la couronne à qui il appar- « tiendra*. En attendant, je déclare Philippe-de-Valois « régent du royaume. »

Pendant que la race directe s'éclipsait, la branche de Bourbon commençait à poindre sur l'horizon de France; car sous Charles-le-Bel, et en 1327, la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, comte de Clermont-en-Beauvoisis, sixième fils de saint Louis. Pour apprécier

cet honneur, il faut observer qu'il n'y avait alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guyenne et de Bretagne; que ce dernier ne l'était que depuis trente ans; et qu'il n'y avait d'autres pairs laïques de nouvelle création, que ces mêmes ducs de Bretagne et les comtes d'Artois et d'Evreux. On trouve dans les lettres d'érection ces termes qui, selon le président Hénault, semblent présager la fortune de la lignée de Robert : *J'espère que les descendants du nouveau duc contribueront, par leur valeur, à maintenir la dignité de la couronne.*

BRANCHE DES VALOIS.

PHILIPPE VI, DE VALOIS.

AGÉ DE 34 ANS.

« La monarchie, dit Mézeray, agrandie sous le « règne de Charlemagne, possédait les deux tiers de « l'Europe. Sous Lothaire et Louis-le-Fainéant, elle « n'avait plus que la ville de Laon et quelques châ- « teaux. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à ce règne elle « s'était puissamment relevée; mais ensuite elle com- « mença à tomber. Les batailles de Crécy et de Poi- « tiers, les dangereuses intrigues du Navarrois, le peu « de conduite de Charles VI, et les discordes san- « glantes des maisons de Bourgogne et d'Orléans, la

« poussèrent jusqu'à son déclin, et firent que l'Angle-
« terre jouit des beaux jours pour un temps. »

Voilà donc ce que nous avons à décrire pendant cinq règnes qui composent cent trente-trois années. Des trahisons, des assassinats, des guerres sanglantes, des défaites honteuses, un roi captif, un autre frappé de démence; le royaume en proie à toute la fureur des factions; une marâtre, contente de perdre le sceptre et la couronne, pourvu qu'elle les arrache à son fils; l'église troublée comme l'état; et, au milieu de cette horrible confusion, des actions héroïques, des prodiges de fidélité et de valeur, qui tiennent du miracle; des lois sages nées du sein du désordre, et dans le gouvernement une révolution favorable aux peuples : tel est l'aperçu des événements qui lient les règnes de Philippe-de-Valois, de Jean II, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, et qui pourraient faire la matière d'un drame, dont les passions des princes seraient le nœud.

Pendant la grossesse de la reine Jeanne, Philippe, fils de Charles de Valois, oncle des trois derniers rois, et lui-même cousin de ces princes, prit la régence comme il avait été réglé par Charles-le-Bel mourant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur des trois derniers rois, se présenta pour l'obtenir; elle disait que son sexe ne devait pas la priver de cet honneur, puisque l'histoire fournissait beaucoup d'exemples en France de régences déférées à des princesses. Mais les dernières dispositions de Charles-le-Bel, son frère, prévalurent, et Valois fut reconnu régent dans une assemblée des principaux seigneurs du royaume.

Il gouverna, pendant l'intervalle de la grossesse de sa cousine, avec la circonspection d'un homme qui n'est pas encore le maître. Plusieurs affaires importantes se présentèrent, entre autres le procès de Robert, réclamant toujours le comté d'Artois contre Mahault, comtesse de Bourgogne, sa tante. Au lieu d'une décision, Philippe négocia entre les parties une transaction qui laissait des espérances au prince dont l'amitié et les talents lui avaient déjà été utiles, et allaient encore lui être nécessaires. Ce moment arriva quand la reine Jeanne, dont le régent attendait l'accouchement avec anxiété, mit au monde une fille.

Alors parurent de nouvelles prétentions, non pas d'Isabelle, mais d'Édouard III, son fils, roi d'Angleterre. Il envoya des ambassadeurs pour réclamer la couronne de France. Ils furent entendus à Paris dans une grande assemblée, qui prit le titre d'*états généraux.* Les députés anglais reconnaissaient qu'en vertu de la loi salique Isabelle était exclue du trône; mais ils soutenaient que l'exclusion des femmes, portée par cette loi, ne s'étendait pas à leur postérité masculine; qu'à la vérité la mère d'Édouard n'avait personnellement aucun droit à la couronne; mais qu'elle donnait à son fils le droit de proximité qui le rendait habile à succéder en qualité de mâle, et comme neveu des trois derniers rois, dont Philippe de Valois n'était que cousin; qu'ainsi la couronne lui appartenait comme au plus proche hoir mâle. Leur plaidoyer fut long, savant pour le temps, très-adroit, comme on peut en juger par cette phrase qui le termine : « Faites « élection d'un prince qui vous sera obligé de la dignité

« que vous lui conférerez, et prenez bien garde de le « choisir généreux, libéral, qui se ressouvienne que « vous l'avez fait et non reçu, et qui partage avec « vous sans ingratitude et sans orgueil la puissance « que vous lui donnerez. »

Ces flatteries et ces promesses firent en effet de l'impression sur quelques esprits; mais Robert d'Artois, qui s'était déjà distingué dans cette lice quand Isabelle demanda la régence, repoussa avec fierté ces insinuations adulatrices. Il était bon Français alors. « Il ne faut pas, dit-il aux ambassadeurs, qui pro« diguaient l'or et l'argent, il ne faut pas de récom« penses pour nous amener à notre devoir. Vos pré« sents et vos offres ne servent qu'à faire connaître « vos mauvais droits. Les Français n'ont pas l'âme mer« cenaire; et si, comme on le leur conseille, ils se ven« daient eux-mêmes, ils deviendraient esclaves. C'est « pourquoi, sans espérer autre chose de Philippe « qu'une sage et bonne administration, nous le re« connaissons tous pour le roi de France, vrai et légi« time héritier du feu roi Charles, d'heureuse mé« moire; nous lui prêtons serment de fidélité et d'obéis« sance; nous vouons notre sang et nos biens à son « service, et nous sommes prêts, quand il lui plaira, « de l'accompagner dans l'église de Reims où nos rois « reçoivent l'onction de l'huile céleste, et d'y porter « nos vœux et nos prières pour le bonheur et la pros« périté de son règne. »

Robert traita aussi à fond le point de droit. Il observa qu'Édouard, ne représentant qu'une femme, ne pouvait tirer d'elle un droit qu'elle n'avait, ni ne pou-

vait avoir; et que cette proximité qu'il faisait tant valoir, étant fondée sur celle de sa mère, *ne pouvait assavourer ni sentir que chose féminine*, par conséquent exclusive du trône. Cette harangue emporta tous les suffrages : Philippe fut reconnu par une acclamation générale. Il partit quelques jours après pour Reims, où le sacre se fit avec beaucoup de solennité. La fête dura quinze jours. Le monarque y reçut le nom de *Fortuné*, parce que, né du second fils de Philippe-le-Hardi, il parvint au trône par le défaut de postérité mâle des trois rois issus de l'aîné. Édouard, invité au couronnement comme duc et pair de Guienne, ne s'y rendit pas. Ce prince, quoique jeune, sentit vivement le refus qu'il éprouvait, et en conserva profondément le souvenir. On apercevait déjà en lui le développement des talents militaires et politiques qui l'ont rendu si funeste à la France.

Philippe de Valois était âgé de trente-quatre ans, et avait un fils nommé *Jean*, qui en comptait dix-huit. Ses trois prédécesseurs portaient le titre de rois de Navarre : Louis-le-Hutin de droit, parce qu'il était fils de Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, héritière de ce royaume avant son mariage. Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, resta en bas âge sous ses deux oncles, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Ils portèrent tous deux le titre de rois de Navarre, comme héritiers masculins de leur mère, et autorisés d'ailleurs par les conventions qu'ils firent avec le tuteur de la jeune princesse, au sujet des dédommagements qu'ils lui accordèrent pour les droits qu'elle pouvait avoir à l'héritage de son père. Le nouveau monarque n'avait pas les mêmes

titres à cet héritage. Il rendit le sceptre à sa jeune cousine, et l'envoya avec Philippe, comte d'Évreux, son époux, petit-fils, comme lui, de Philippe-le-Hardi, se faire reconnaître par les états de Béarn assemblés à Pau. Édouard y présenta des protestations généalogiques; mais elles n'eurent pas plus de succès que celles de Paris. Le roi de France retint, de la succession des aïeux de Jeanne, les comtés de Champagne et de Brie, comme fiefs masculins; qui, faute d'hoirs mâles, revenaient de droit à sa couronne. Cependant il donna aux deux époux en présent, ou comme dédommagement, les comtés d'Angoulême et de Mortain, une somme une fois payée, et des rentes à prendre sur son domaine.

Les Flamands se remontrèrent, au commencement de ce règne, travaillés comme à l'ordinaire par des dissensions qui attirèrent chez eux les armes de la France. Ils n'aimaient point Louis, dit de Nevers et de Crecy, leur comte, et s'étaient en grand nombre déclarés contre lui dans un procès avec ses oncles, qui lui contestaient ses états. Ils l'avaient même mis en prison. Le roi lui fit rendre la liberté, et appela la cause de son vassal au parlement de Paris. Cette cour adjugea le duché au neveu. Il restait dans le cœur des Flamands un levain d'animosité. Elle éclata à l'occasion des impôts qu'ils prétendirent excessifs, et levés avec trop de rigueur. Ils se révoltèrent. Le duc implora les secours du roi. Les chevaliers français, ducs, comtes, barons, les hommes d'armes, tous en qualité de gentilshommes, répugnaient à cette guerre. Ils regardaient au-dessous d'eux d'aller combattre un *ramassis* d'ar-

tisans, de petits marchands, de pêcheurs, la populace des villes, et les vagabonds des campagnes. Ils ne voyaient ni gloire ni profit à acquérir par la victoire. Philippe, au contraire, considérait comme fort important de punir la révolte, de crainte que ses propres sujets, enhardis par l'exemple, n'en prissent aussi l'habitude. Dans un grand conseil, qu'il présida lui-même, il fit résoudre la guerre, et donna un grand éclat aux préparatifs. Il alla prendre avec pompe l'oriflamme à Saint-Denis, et partit à la fin d'août, malgré les représentations de ses meilleurs généraux, qui croyaient la saison trop avancée pour aller porter la guerre dans un pays que la fraîcheur de la fin de l'été et les pluies de l'automne allaient rendre impraticable, surtout à la cavalerie, qui faisait alors la force des armées.

Loin que l'arrivée des Français inspirât de la crainte aux Flamands, une espèce d'enthousiasme les saisit. Ils allèrent en foule se ranger sous les drapeaux populaires, qu'ils croyaient ceux de la liberté. Il paraît que la noblesse de Flandre prit peu de part à cette guerre. Les impôts ne tombaient pas sur elle. Son orgueil laissa ces troupes bourgeoises se défendre comme elles pourraient contre les Français. Le peuple, incapable de se modérer, bravait par des chansons et des épigrammes l'armée brillante de Philippe. Quand il arriva auprès de Cassel, il vit sur les tours un étendard où était peint un coq, et ce distique en gros caractères :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquérera.

Le corps des Flamands, tout d'infanterie, était re-

tranché sur une hauteur, près de la ville; et, malgré le premier enthousiasme populaire, il était bien inférieur en nombre et en forces aux Français. Outre de gros bataillons d'infanterie tirés des communes de Picardie, de Normandie et de Champagne, le monarque comptait sous ses drapeaux dix-sept mille gens d'armes; et on croit qu'en totalité l'armée de France était de deux tiers plus forte que celle des Flamands. Nonobstant cette disproportion, ceux-ci, renonçant à l'avantage de leur position, demandent la bataille en plaine. C'était de leur part une ruse pour surprendre les Français. La bataille fut accordée et fixée à deux jours de là. L'usage était que pendant ces intervalles convenus on cessât toute hostilité, et alors on vivait réciproquement dans une espèce de sécurité qui rendait peu sévère sur la discipline. Un des chefs des Flamands, nommé *Zennequin*, marchand de poissons, avait remarqué cette négligence en allant vendre lui-même sa denrée dans le camp des Français. Il avait observé qu'on y faisait de longs repas, que la soirée surtout et une partie de la nuit se passaient en danses et en concerts, mais aussi qu'on se dédommageait le jour, et que le sommeil saisissait presque toute l'armée vers l'heure de midi. Zennequin juge que la sécurité occasionée par la trêve ne fera qu'augmenter cette négligence. En conséquence, il conçoit le hardi projet d'enlever le roi et tout son quartier.

Le jour de Saint-Barthélemi il partage son armée en trois corps, ordonne à l'un de *marcher paisiblement*, *sans point de noise*, droit au quartier du roi de Bohême, qui tenait l'avant-garde; à l'autre, de s'avan-

cer avec le même silence contre la bataille qui était aux ordres du comte de Hainaut; Zennequin lui-même, à la tête du troisième, entre dans le camp à deux heures après midi sans faire le cri de guerre, et perce jusqu'au quartier du roi. Ceux qui le voient passer le prennent pour un renfort des communes voisines. Un chevalier, nommé *Renaud-de-Lard*, dans cette persuasion, les gronde amicalement de ce qu'ils viennent troubler le sommeil de leurs amis : un coup de javelot, qui le renverse mort à terre, est toute la réponse. Aussitôt commence le massacre dans les tentes, et sur tous ceux qui en sortent. De grands cris s'élèvent et parviennent jusqu'au pavillon du roi. Un dominicain, son confesseur, est le premier qui l'avertit du danger. Le monarque croit que la peur trouble l'imagination du bon moine, et plaisante de sa frayeur; mais les avertissements se multiplient, l'ennemi force, renverse tout, et est à la vue. Le roi veut se faire armer; il ne se trouve personne assez adroit pour lui rendre ce service. Les clercs de la chapelle y suppléent comme ils peuvent. Le voilà à cheval, il veut fondre sur l'ennemi. Miles de Noyers, garde de l'oriflamme, le retient au moment où il allait être enveloppé s'il se fût avancé, et sans doute tué ou pris. Ce chevalier lève l'étendard royal, l'agite en signe de détresse; il est aperçu. La cavalerie arrive autour du prince; les Flamands sont cernés, enfoncés, taillés en pièces, et foulés aux pieds des chevaux. *Aucun ne recula*, dit Froissard; *tous furent tués et morts l'un sur l'autre, sans yssir de la place dans laquelle la bataille commença*. On fait monter

leur nombre à treize ou quatorze mille hommes restés sur le champ de bataille.

Cassel fut pris, rasé et réduit en cendres. Les autres grandes villes se rendirent; on en enleva des otages pour la sûreté des amendes, et le plat pays fut ravagé. Partout on abattit les fortifications dont les mécontents pouvaient se prévaloir pour une autre rébellion. Plus de dix mille des mutins furent condamnés à mort par ordre du comte, et exécutés dans l'espace de trois mois, la plupart tourmentés par d'affreux supplices. Ensuite Philippe, en présence des principaux seigneurs, dit au duc : « Beau cousin, je suis venu ici sur « la prière que vous m'en avez faite; peut-être avez-« vous occasioné la révolte par votre négligence à ren-« dre la justice que vous devez à vos peuples : c'est ce « que je ne veux point examiner pour le présent. Vous « m'avez occasioné de grandes dépenses; j'aurais droit « de prétendre à des dédommagements, mais je vous « tiens quitte de tout. Je vous rends vos états soumis « et pacifiés; gardez-vous bien de nous faire retourner « une seconde fois pour pareil sujet : si votre mau-« vaise administration m'obligeait de revenir, ce se-« rait moins pour vos intérêts que pour les miens. »

Valois rentra en France *couvert de gloire*, disent les historiens. *Il fut moult prisé à honneur de cette entreprise*, dit Froissard, *et demoura en grant prospérité, et accrut l'état royal, et n'avait eu oncquesmais, roi en France, si, comme l'on disait, qui eût tenu l'état pareil au sien.* De si heureux commencements rehaussèrent la fierté naturelle du roi. Alors

commença entre lui et Édouard le combat d'orgueil qui a causé tant de maux à la France.

Édouard n'avait ni assisté au sacre de Philippe, quoiqu'il y fût invité, ni rendu son hommage pour la Guienne. Il différait cette cérémonie, qui lui coûtait d'autant plus, qu'elle l'obligeait de s'humilier devant un trône qu'il avait prétendu occuper. Cependant les délais qu'il faisait succéder les uns aux autres sous des prétextes sans cesse renaissants, expirèrent enfin: Valois menaça de saisir toutes les terres que l'Anglais possédait en France, s'il ne se déterminait à remplir ce devoir, et fixa le temps ainsi que le lieu, qui devait être la ville d'Amiens. Édouard s'y rendit. A son arrivée, il s'engagea une contestation sur la qualité de l'hommage : serait-il simple ou lige? Celui-ci liait personnellement le vassal au souverain, et le soumettait à toutes les peines de *foi mentie*, qui étaient la confiscation et la mort, s'il se permettait quelque acte de rébellion contre son seigneur. Il est étonnant que cette question si importante n'eût pas été résolue avant la cérémonie.

Le roi d'Angleterre comparut dans la cathédrale; le roi de France l'y attendait assis sur son trône, superbement vêtu, la couronne en tête, entouré d'une cour magnifique, dans laquelle se trouvaient trois rois, ceux de Bohême, de Navarre et de Majorque, les ducs de Bourbon, de Bourgogne, de Lorraine, les autres princes du sang, les deux reines, veuves de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, avec les princesses et leur brillante suite, les ministres et les plus grands seigneurs, tous debout autour du monarque. Quand

celui d'Angleterre s'approcha, le grand chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée, ses éperons, et de se mettre à genoux sur un carreau qu'on lui avait préparé. Cet ordre parut l'étonner; il s'était trop avancé pour reculer, il obéit : mais on remarqua sur son visage le dépit intérieur qu'il ressentait d'une pareille humiliation devant tant d'illustres témoins. Quand il fut à genoux, le chancelier lui prononça la formule suivante : *Syre! vous devenez, comme duc de Guyenne, homme-lige du roi, mon seigneur, et lui promettez foi et loyauté porter.* Édouard refusa de répondre *Voire*, selon l'usage, et prétendit qu'il ne devait pas l'hommage-lige (1). On disputa; et enfin, sur la promesse que fit l'Anglais de consulter ses archives quand il serait retourné dans ses états, pour savoir précisément à quoi il était obligé, et d'envoyer lettres scellées de son grand sceau, qui expliqueraient quelle sorte d'hommage il devait; sur cette promesse, dis-je, on consentit qu'il le rendit en termes généraux. A la formule rejetée, le chancelier substitua celle-ci, peut-être préparée d'avance, en cas de difficulté : *Syre, vous devenez homme du roi de France, mon seigneur; vous reconnaissez tenir de lui la Guyenne et ses appartenances comme pair de France, selon la forme des paix faites entre ses prédécesseurs et les vôtres, selon ce que vous et vos ancêtres avez fait pour le même duché, à ses devanciers rois de France.* Édouard répondit, *Voire. S'il est ainsi*, reprit le chan-

(1) Le *vassal-lige* était lié à son suzerain d'une obligation plus étroite que le vassal ordinaire. Entre autres obligations, il lui devait le service envers et contre tous, en personne et à ses dépens.

celier, *le roi notre syre vous reçoit, sauf ses protestations et retenues.* Le monarque français dit *Voire*, et baisa à la bouche le roi d'Angleterre, dont il tenait les mains entre les siennes.

Ainsi finit cette superbe cérémonie; elle mit la rage dans le cœur de l'Anglais, et lui fit jurer une haine immortelle au prince qui le traitait avec tant de hauteur. Retourné dans ses états, il donna les lettres scellées de son grand sceau qu'il avait promises en confirmation de son hommage, qui était effectivement l'hommage-lige. Les deux princes ne montrèrent pas encore leur secrète antipathie; au contraire, Edouard, désirant terminer quelques différends avec Philippe au sujet de la Guienne, passa en France avec confiance, et y fut reçu avec les démonstrations d'une franche cordialité. Les deux monarques convinrent même d'un mariage entre le prince de Galles encore au berceau, et une princesse de France qui n'était pas encore née. Vains simulacres d'amitié entre des princes dont l'un ne pouvait s'empêcher d'envier la couronne qu'il croyait lui être injustement ravie, et l'autre ne manquait pas l'occasion de triompher de ses avantages sur son rival!

Après la guerre de Flandre, Valois s'appliqua au gouvernement: attentif à tout ce qu'il croyait pouvoir contribuer au bonheur du peuple, établissant l'ordre dans les tribunaux, prévenant les crimes par de bonnes lois, donnant lui-même l'exemple des vertus, et les encourageant. Il lui était né un second fils: son éducation devint pour le père un objet important; il résolut d'en charger Bernard de Mareuil, maréchal de France, d'autant plus digne de cet emploi, qu'il l'ambitionnait

moins. Pour s'en exempter, il allégua l'obligation où il se trouverait, s'il acceptait, de quitter la charge de maréchal de France, dont les fonctions étaient alors jugées incompatibles avec les devoirs à remplir auprès du prince. *Si vous y pensez bien*, lui dit le roi dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, *vous trouverez que nous vous faisons plus grand honneur de vous y mettre, que nous ne ferions de vous laisser maréchal..... car il n'est oncques maréchal en France qui n'en laissât volontiers l'office, pour être li premier au frain de l'aîné fils du roi.* Il paraît que, pour remplir les fonctions de gouverneur du prince, Bernard fut obligé de quitter sa charge de maréchal de France.

Les monnaies, depuis qu'on avait commencé à y toucher, étaient toujours une cause de dissension entre le souverain et les sujets : Philippe en fixa le titre et le poids, de manière à faire espérer plus de solidité par la suite. Il y avait des conflits perpétuels de juridiction, et souvent des contestations fort aigres entre le clergé et la noblesse; le roi entreprit de les terminer. Il indiqua une assemblée dans son palais, où se trouvèrent vingt-cinq archevêques ou évêques, beaucoup d'abbés et un grand nombre de seigneurs laïques, avertis d'apporter leurs titres.

Le monarque parut sur son trône, entouré des princes du sang, des pairs et barons du royaume et de ses ministres. Pierre de Cugnières, écuyer conseiller du roi, fit les fonctions d'avocat-général et porta la parole. Sa harangue roula tout entière sur les prétentions du clergé : il l'accusa d'appeler toutes les affaires à sa juridiction, sous prétexte, dit-il, que, n'y ayant pas

d'acte juridique sans serment, il n'y en a par conséquent aucun qui ne tienne à la religion, et dont les juridictions ecclésiastiques ne doivent connaître. C'était là en effet la doctrine du clergé, émanée des principes de la cour de Rome. Comme celle-ci se disait juge des rois, il n'y avait pas, à son exemple, de tribunal ecclésiastique qui ne se crût supérieur à celui des seigneurs, et qui n'attirât à soi toutes les affaires.

Pierre Roger, archevêque de Sens, qui avait été garde des sceaux, et qui depuis fut pape sous le nom de *Clément VI*, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, orateurs du clergé, ne nièrent pas que telle ne fût la doctrine du clergé. Ils tinrent que ce qui faisait la solidité des contrats de mariage, des testaments et de beaucoup d'actes pour des intérêts particuliers, était le serment fait sous l'autorité de l'église; que l'exécution de ces actes n'était que l'accessoire de l'engagement religieux; et que, l'accessoire devant suivre le principal, c'était non aux tribunaux laïques, mais aux tribunaux ecclésiastiques qu'appartenaient la discussion et le jugement de ces causes. En effet, c'était là le fond de la querelle. Les avocats, selon leur coutume, y mêlèrent beaucoup de choses étrangères. Le plaidoyer de Cugnières fut aigre et virulent : la partie de son discours, qu'on pouvait appeler dogmatique, était en latin; mais, quand il en vint aux griefs, pour être mieux entendu des seigneurs laïques, il poursuivit sa harangue en français, et n'y omit rien de ce qui pouvait piquer et mortifier le clergé. Peut-être le fit-il repentir d'avoir laissé donner tant de publicité à cette affaire; peut-être aussi un peu d'humiliation lui fut-elle utile, car il pa-

rait que le monarque crut devoir s'abstenir de prononcer, dans la crainte que les sarcasmes de Cugnières contre les ministres de la religion ne fissent tort à la religion même. Ainsi trop d'ardeur dans les défenseurs d'une bonne cause lui est quelquefois nuisible. Philippe fit dire aux prélats : *Si vous corrigez ce qui en a besoin, le roi veut bien attendre jusqu'à Noël prochain; si vous ne le faites pas dans ce terme, il y apportera le remède qui sera agréable à Dieu et au peuple.* Mais ce grand éclat se dissipa en fumée, et il ne fut plus parlé de cette affaire. Il resulta seulement de cet appareil que l'*appel comme d'abus*, qui était déjà exercé, devint une partie essentielle de notre jurisprudence.

Une autre séance royale aussi solennelle mais qui intéressait moins le peuple, attira par d'odieuses circonstances l'attention du public. Les historiens s'étendent sur le procès de Robert d'Artois, parce que son résultat se lie aux malheurs de la France. Ce prince, quoique le comté eût été adjugé à sa tante Mahault, en portait toujours le titre, et ne cessait de jeter des regards de regret sur ce riche héritage, qu'il prétendait lui être injustement enlevé. Robert avait un grand mérite. Il était distingué par son habileté à la guerre et dans le conseil. On a vu qu'il avait beaucoup contribué à faire obtenir à Philippe de Valois la préférence sur Edouard pour la couronne de France. Aussi le roi, dont il avait épousé la sœur, l'estimait singulièrement, se conduisait par ses avis, de sorte qu'il était regardé comme son principal ministre : mais toutes ces faveurs, le comté de Beaumont, et d'autres belles terres qu'il

avait eues en échange de l'Artois, n'effaçaient pas en lui le désir de se le faire restituer. Il en parlait au roi jusqu'à l'importunité, et le pressait sans cesse de faire revoir le procès. Philippe lui remontrait la difficulté et l'indécence même de faire encore retentir les tribunaux d'une affaire déjà jugée deux fois contradictoirement. Encore, lui disait-il, si vous aviez de nouveaux titres à produire, peut-être pourrait-on revenir sur la procédure. Ce moyen, que le roi ne proposait sans doute que comme un échappatoire, frappe Robert : il le saisit et se met à la recherche de titres auxquels il ne songeait pas auparavant.

De quoi manque-t-on quand on a du crédit, de l'argent et de la mauvaise foi? Cependant il n'est pas certain que le comte d'Artois ait conçu dès le commencement de son affaire le projet déshonorant qui l'a perdu. Souvent on réalise dans son esprit ce qu'on désire ardemment, et on soutient ensuite comme vérité un mensonge utile. C'est ce qui arriva à Robert,

Son grand père, Robert, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtray, avait eu pour ministre de confiance Henri d'Irechon, évêque d'Arras. Une demoiselle de Béthune, nommée *Jeanne de Divion*, qui vivait près du prélat, avait reçu, dit-elle, de lui, au lit de la mort, un écrit concernant la succession du comté, qu'elle devait remettre au petit-fils sitôt que le grand père aurait fermé les yeux. L'intrigante Divion offre d'abord à la comtesse Mahault de lui rendre cet écrit, comme pièce qui pouvait lui nuire dans son procès, si elle était connue. Repoussée par Mahault, elle le proposa à la comtesse d'Artois, épouse de Robert,

comme pièce utile. La princesse refuse; mais le mari, poursuivi par sa chimère, se laisse tenter. Il veut voir l'écrit : c'était une lettre de l'évêque d'Arras, adressée à lui Robert, petit-fils du vieux comte Robert. Elle commençait par des excuses du prélat d'avoir celé pendant sa vie les droits du prince sur le comté d'Artois. Il lui demandait pardon de sa négligence, et s'avouait dépositaire d'actes qui furent faits alors, *dont les doubles*, disait-il, *enregistrés par-devers la cour, furent, par un de nos grands seigneurs, jetés au feu, et après ce fut plané le registre de la cour.* Or, ces actes, dont la Divion disait avoir été instruite de vive voix par l'évêque, étaient, selon elle : 1°. le contrat de mariage de Philippe, père de notre Robert, par lequel le vieux Robert donnait à son fils et à ses hoirs la propriété du comté d'Artois, au préjudice de Mahault, sa fille; 2°. la ratification de ce don après le mariage; 3°. les lettres-patentes de Philippe-le-Hardi, confirmatives des actes précédents.

On sent combien cette fable était mal tissue; la confidence d'un évêque à une demoiselle assez mal famée; ces titres enlevés par un grand seigneur, qu'on ne nomme pas; les registres mutilés ou biffés, sans qu'il reste trace de ces violences. Il n'y avait que la représentation des actes qui pût couvrir l'invraisemblance. C'est à ce moment que le comte commence à se rendre coupable. Il engage, ou la Divion s'offre d'elle-même à fabriquer des pièces. Elle s'adjoint un ouvrier adroit, s'aide de sa servante et d'autres intrigants de tous états que l'appât du gain lui associe. Ils réussissent assez à imiter l'écriture et les formes de la chancellerie; mais

ils sont arrêtés par les sceaux. Dans l'impossibilité de les contrefaire, ils en détachent d'autres diplômes et les appliquent à ceux-ci. Robert, triomphant, annonce au roi qu'il a des titres. Le monarque, se défiant de la fourberie, fait comparaître la Divion. Après avoir bien tergiversé, elle avoue toute la manœuvre. Le comte dit que cet aveu lui a été arraché par la crainte, qu'il soutiendra ses titres, les armes à la main, contre quiconque les attaquera. Le roi, prenant ce défi comme adressé à lui-même, réplique plus fermement, et en fixant son beau-frère, que les titres sont faux, et qu'il fera punir les faussaires; et voilà, par cette menace, deux amis brouillés à la mort.

Robert, honteux de reculer, demande que l'affaire soit suivie. La cour des pairs est convoquée; et, afin qu'elle soit complète, le roi émancipe et déclare pair Jean, son fils aîné, duc de Normandie Les pièces sont présentées; elles sont scrupuleusement examinées, et le résultat de leur examen fut que, le roi séant avec les pairs et les grands du royaume, il intervint arrêt qui déclara que les lettres produites par Robert d'Artois, comte de Beaumont, étaient fausses, et qui ordonna qu'elles seraient *cancellées et dépiécées*. Le procureur général demanda alors au comte, qui était présent, s'il prétendait encore *user* de ces lettres. Il se retira, consulta son conseil, rentra et déclara qu'il renonçait à ses titres. Aussitôt l'arrêt fut exécuté sous ses yeux.

C'est tout ce qu'il y eut de mortifiant pour lui; car, pour ne pas compromettre le prince, on ne parla ni de la Divion ni de ses complices; mais ces ménagements ne furent pas assez efficaces pour purger le cœur du

malheureux comte du fiel dont il était gonflé. Il éclata en plaintes amères contre l'ingratitude de son beau-frère. Il paraît même qu'il tâcha de former une cabale à la cour, puisque le roi se crut dans la nécessité d'exiger de plusieurs seigneurs un nouveau serment de fidélité. Philippe, dans l'espoir de le faire rentrer insensiblement en lui-même, et par égard pour leur ancienne amitié, dissimula cinq mois les procédés du comte : à ce terme, il crut qu'il était temps de venger la majesté du souverain et l'autorité des lois également outragées. Il cessa en conséquence d'arrêter le cours de la justice, et fit reprendre le procès de la Divion et de ses complices.

Interrogés, ils ne manquèrent pas de charger le comte comme auteur et instigateur du crime. Après une procédure sévère, l'intrigante et sa servante furent condamnées à être brûlées vives et exécutées; l'ouvrier qui les avait aidées fut trouvé étranglé en prison. Sans doute on crut devoir proportionner le supplice des femmes plutôt à l'importance qu'à la nature du délit. Il y eut beaucoup de personnes compromises, faux témoins, porteurs de paroles, donneurs d'avis, intrigants de tout état, empressés, soit par intérêt, soit par vanité, à se mêler des affaires des grands : tous subirent différentes peines : les laïques, des flétrissures infamantes et des punitions corporelles; les clercs, privation de leurs bénéfices et prison perpétuelle; mais ces châtiments n'eurent lieu qu'après celui de Robert d'Artois.

Quand il sut ses complices mis en justice, il se cacha, erra de province en province, et de château en

château, et passa enfin à Bruxelles. Cité à comparaître à la cour des pairs, il demanda des délais; mais, malgré les passe-ports de sûreté, qu'on lui fit parvenir, ces délais expirés, il ne comparut pas. Après un plaidoyer du procureur général qui rappelait tous les incidents du procès, ce magistrat conclut à ce que Robert d'Artois, comte de Beaumont, *fût condamné en corps et en biens, c'est à savoir le corps mis et livré à la mort, et les biens confisqués et acquis au roi; et qu'attendu son absence, il fût banni du royaume de France.* Conformément à ces conclusions, le roi prononça l'arrêt de bannissement et de confiscation.

Le dépit, la rage d'être proclamé criminel et infâme à la face de la nation, troublèrent la raison du proscrit, et lui inspirèrent les résolutions les plus désespérées. Il essaya d'attenter à la vie du roi, et soudoya des assassins, qui se mirent en route pour effectuer leur crime, mais qui, effrayés de son énormité, revinrent d'eux-mêmes sur leurs pas. Au défaut des hommes, Robert invoqua les enfers. Il voulut ensorceler le roi, l'*envoûter,* comme on disait alors, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, piquer avec une aiguille une figure de cire représentant le roi, qui ressentirait les blessures qu'on ferait à son image, et la mort même si on la perçait au cœur. Philippe employait des moyens plus sûrs pour punir cet obstiné criminel. Il le poursuivait d'asile en asile, empêchait les princes voisins de le recevoir, en menaçant de la guerre ceux qui l'accueilleraient. Le duc de Brabant, chez qui le comte s'était retiré, voulait le retenir, nonobstant la colère du roi, qu'il brava jusqu'à s'exposer

à la guerre. « Ah! lui dit Robert, à Dieu ne plaise que « j'entraîne mon hôte dans ma disgrâce! Vous avez « donné généreuse preuve à l'amitié et à l'hospitalité « plus que vous ne deviez. Il est temps que vous « rendiez à vos sujets la sûreté et le repos que mon « malheur leur a ôtés. Plût à Dieu que vous m'eussiez « fermé votre pays! vous l'auriez fermé à la guerre et « à la désolation qui me suivent. Vous le savez : pour « me chercher dans les antres et cavernes où je me ca- « chais, ils ont mis le feu par tout le Hainaut et le Bra- « bant. Il faut donc que je fuie la France et toutes les « terres amies de ma patrie; que je cherche un prince « assez puissant pour me protéger : et puisque c'est « mon destin d'attirer après moi les incendies, les meur- « tres et les saccagements, je veux quelque jour re- « tourner vers Philippe, et lui rendre la pareille des « pertes qu'il vous a fait souffrir pour l'amour de moi. » Après ces adieux, mêlés de tendresse et de menaces, il gagne un petit port, s'embarque et se jette entre les bras du roi d'Angleterre.

Édouard, qui avait éprouvé ce que valait d'Artois, lorsque l'éloquence de ce prince lui fit manquer la couronne de France, et lorsque depuis, à la tête des troupes françaises, Robert chassa de la Navarre les Anglais qui avaient voulu l'envahir; Édouard vit avec plaisir Philippe se priver d'un pareil appui. Il le reçut affectueusement, et lui donna le comté de Richemond en échange des possessions qu'il quittait. C'était une revanche de l'accueil obligeant que Philippe faisait en France à David Bruce, que l'Anglais venait de précipiter du trône d'Écosse. Ainsi, ces deux monarques

ne laissaient point perdre l'occasion de se montrer leur mutuelle malveillance. Personne n'ignorait ces dispositions, et il n'y avait pas de petit prince, point de seigneur voisin des deux états qui ne se mît à prix, et qui ne cherchât à se faire arrher pour le moment où les deux rivaux ne manqueraient pas de se choquer. Le pape seul, Jean XXII, politique habile, avait tâché d'amortir cette ardeur guerrière qui s'enflammait dans le secret, ou de diriger sur d'autres contrées le feu qui menaçait d'embraser l'Europe. Il proposa une croisade. Philippe l'accepta, et fit des préparatifs. Édouard ne s'y refusa pas, et leva aussi des troupes. Le prince français offrit de partir si l'Anglais voulait l'accompagner; mais il savait qu'occupé à rendre l'Écosse tributaire, son adversaire n'abandonnerait pas cet avantage prochain pour des exploits incertains et éloignés. L'insulaire, à son tour, proposa de mettre en mer et de cingler vers l'Asie, lorsqu'il voyait clairement que l'état de la France, où le comte d'Artois et ses partisans entretenaient des troubles, ne permettait pas à Philippe de s'éloigner. Mais les deux monarques levèrent exactement les décimes accordées pour la croisade, dont ils ne s'occupèrent plus quand ils eurent l'argent dans leurs coffres. Cet argent leur servit, ainsi que les troupes, pour les entreprises qu'ils méditaient.

Le roi d'Angleterre commença l'assaut; ce mot convient à la lutte de ces deux princes qui se conduisirent quelquefois en spadassins, se provoquant et se défiant l'un l'autre. Édouard prétendit qu'en recevant son hommage pour la Guyenne et le Ponthieu, on avait

promis de lui rendre quelques parties distraites de temps en temps de ces provinces. Il fit encore d'autres demandes de villes et châteaux isolés. « Demandez « tout d'un coup la couronne, lui dit, à ce qu'on croit, « Robert d'Artois. C'est le moyen d'engager les princes « dont vous vous êtes procuré l'alliance à ne pas s'é- « pargner dans les efforts que vous leur prescrivez; la « cause qu'ils auront embrassée si ouvertement, il « faudra qu'ils la soutiennent. Et moi, qui ai donné la « couronne à Philippe, j'en serai bien plus propre, en « vous saluant roi de France, à la faire tomber de sa « tête pour la placer sur la vôtre. »

Édouard recevait avidement ces espérances flatteuses : cependant il craignait de trop hasarder en servant, plus précipitamment qu'il ne convenait, la passion du comte. Il laissait mûrir ses anciennes alliances, et travaillait à de nouvelles : surtout il désirait de s'attacher les Flamands, dont le pays lui ouvrait des entrées en France, et lui présentait un passage pour la retraite en Angleterre, en cas d'événements fâcheux. Le duc de Flandre, peu docile aux avertissements du roi de France, lorsque Philippe lui remit ses sujets soumis, les exaspéra par de nouvelles exactions. La ville de Gand, sa capitale, se révolta à l'instigation d'un brasseur, nommé *Jacques Artevelle* ou *d'Artevelle*. Le duc, au lieu de tenir tête à cet adversaire peu redoutable d'abord, s'enfuit en France. Le brasseur devint le maître de cette ville et des autres par la terreur qu'il sut inspirer. Il les parcourait, escorté d'une troupe de scélérats déterminés. S'il rencontrait quelqu'un dont l'opinion lui était contraire, sur un signal

convenu; trois ou quatre de ses gens se détachaient de la troupe, allaient faire querelle à cet homme, et le tuaient sur-le-champ, ou il ameutait le peuple qui massacrait le suspect; c'était assez d'avoir dit un mot contre lui pour être assassiné. Tous les gens fidèles au duc fuyaient sans savoir où trouver d'asile. Un rebelle est peu difficile à gagner quand on lui montre des forces prêtes à le soutenir. Aussi Artevelle prêta-t-il volontiers l'oreille à la proposition que lui fit Édouard de le secourir. Il se dévoua entièrement au roi d'Angleterre, et s'engagea à lui ouvrir la Flandre quand il lui plairait de passer en France.

Cette alliance par laquelle la Normandie était menacée d'une guerre voisine, qui pouvait porter ses ravages bien avant dans le duché, émut les seigneurs normands. Ils prirent la résolution de prévenir ce fléau par la diversion d'une descente en Angleterre. Leurs ancêtres, disaient-ils, avaient bien pu conquérir le royaume sous le duc Guillaume; pourquoi ne se promettraient-ils pas le même succès sous Jean, fils aîné de Philippe, nommé à leur duché par son père? Ils s'engageaient à fournir et soudoyer pendant douze semaines quatre mille hommes d'armes, qui continueraient même au delà leur service, moyennant que le roi s'engagerait de les payer. Les Normands firent ces propositions par une députation qui fut solennellement reçue à Vincennes. Peut-être avait-elle été secrètement sollicitée par le duc Jean, qui n'aurait pas sans doute été fâché de se trouver à la tête d'une expédition aussi brillante; mais elle n'aboutit qu'à quel-

ques descentes partielles que les Normands firent sur les côtes d'Angleterre.

Mais Édouard ne s'en tint pas à de légères hostilités, toujours plus fâcheuses pour les peuples que décisives. Dans le grand différend qu'il avait avec Philippe, ses mesures étant bien prises de loin, il éclata enfin, et envoya l'évêque de Lincoln demander la restitution de la couronne de France, et déclarer la guerre; ses généraux attaquèrent en même temps et prirent des places en Guienne et en Saintonge, et lui-même traversa la Flandre et le Hainaut, et vint assiéger Cambrai. Son armée, grossie des troupes d'une multitude d'alliés, surtout d'Allemands, présentait cent vingt mille combattants. La ville était bien fortifiée, munie de vivres et d'une bonne garnison; elle donna le temps au roi de France de ramasser ses troupes. Elles n'étaient pas tout-à-fait si nombreuses que celles de l'Anglais; les Français ne comptaient que soixante mille fantassins, mais quarante-cinq mille gens d'armes tous bien équipés et aguerris. Édouard menait avec lui Robert d'Artois. Ce prince entra en Picardie, le fer et le flambeau à la main, ravagea la Thiérache, le Laonnais et jusqu'aux frontières de la Champagne, tant pour rassasier sa haine du spectacle des atrocités qu'il s'était promises en faisant ses adieux au duc de Brabant, que pour tâcher d'attirer son beau-frère à une bataille, dans laquelle il trouverait peut-être l'occasion de le combattre corps à corps, et de l'abattre à ses pieds.

Peu s'en fallut en effet que la bataille n'eût lieu. Édouard, désespérant de prendre Cambrai, si bien

défendu, avait levé le siége. Il s'avança au-devant de Philippe. Les deux armées se rencontrèrent près de la Chapelle, dans un lieu nommé *Vironfosse*. Elles n'étaient séparées que par un petit défilé. Voilà donc les deux rivaux en présence, dans la position qu'ils semblaient tous deux ardemment désirer. Édouard envoie demander la bataille. Philippe en fixe le jour au vendredi suivant. Mais convient-il de répandre le sang des chrétiens le jour que le sauveur du monde a répandu le sien pour le salut des hommes? Ce scrupule affecte également les deux rois, et fait resserrer les épées et les lances prêtes à être ensanglantées. Il est possible que cette raison, qui certainement de nos jours ne suspendrait pas le choc des deux armées, ait été déterminante dans ce siècle. Les historiens anglais disent que Philippe n'osa attaquer Édouard, et rejettent sur le premier le blâme de la bataille manquée. Mais pourquoi l'Anglais ne passa-t-il pas lui-même le défilé? On croit qu'il craignit de s'y engager avec des troupes, à la vérité plus nombreuses, mais ramassées de tous pays, et dont il n'était pas sûr. Quant au monarque français, on peut penser que dans cette occasion il suivit, comme il aurait dû toujours faire, l'avis de son conseil, qui lui représenta qu'une défaite livrerait ses états à son ennemi, pendant que celui-ci ne risquait d'autre désavantage, s'il était battu, que de se retirer dans son île. Au reste, quelle qu'ait été la cause de cette inaction, il est certain que jamais deux armées ne se trouvèrent plus voisines, plus prêtes à se charger, et que jamais elles ne s'éloignèrent plus tranquillement. Édouard décampa le premier, Philippe ne le

poursuivit pas; il eut cependant les honneurs de la campagne, parce que ses généraux battirent les Anglais en Guienne, et qu'une flotte qu'il avait mise en mer remporta sur celle d'Angleterre des avantages dont les Français n'eurent pas long-temps le plaisir de se glorifier.

Édouard se retira en Brabant, et congédia une grande partie de son armée, surtout les Allemands, dont l'entretien lui était fort onéreux. Cette dépense lui donna l'idée de se faire une recrue de Flamands, qu'il pouvait avoir à meilleur marché. Artevelle lui avait procuré un traité de commerce avec les principales villes. Quelques bandes, peu nombreuses à la vérité, de soldats de ce pays marchaient déjà sous ses étendards : le gros de la nation gardait encore une exacte neutralité, mais conservait toujours du ressentiment contre le roi de France, parce qu'il tenait les places de Lille, de Douai et de Béthune, en nantissement de sommes qu'ils s'étaient engagés de payer après la défaite de Cassel. Ce prince eut la maladresse de demander dans ce moment le paiement de ces sommes. *Vous ne les devez*, dit Artevelle à ses compatriotes, *vous ne les devez qu'au roi de France : reconnaissez pour tel Édouard. Non-seulement il vous en donnera quittance, mais encore il s'engagera à vous remettre les villes qu'on vous retient.* Le traité fut fait sur ce plan, et les Flamands prêtèrent serment de fidélité au roi d'Angleterre comme roi de France. On assigne à cette circonstance l'époque où les rois d'Angleterre ont pris le titre et les armes des rois de France.

Cette défection causa un grand embarras au monarque français : non-seulement elle fournissait à son rival des troupes de terre, mais encore elle le privait lui-même d'une marine considérable, le seul moyen de fermer la France à Édouard, au moment où ce prince, qui était passé en Angleterre, en ramènerait son armée. Cependant Philippe, en achetant des vaisseaux de tous côtés, surtout à Gênes, parvint à se composer aussi une flotte, qu'il opposa à celle d'Angleterre. Elles se rencontrèrent à la vue du port de l'Écluse, et s'y livrèrent un combat qui en a pris le nom. C'est un des plus terribles qu'il y ait jamais eus entre les deux nations. Édouard y combattit en héros. Blessé d'une flèche à la cuisse, il ne cessa de donner ses ordres. Cependant, malgré la bravoure de ses chevaliers, l'habileté de ses marins, l'agilité de ses vaisseaux, plus faciles à gouverner que les lourdes caraques soudoyées par Philippe, il aurait été battu si les Flamands, qui restèrent d'abord spectateurs sur leurs barques, ne fussent venus à son secours. L'impétuosité de leur attaque décida la victoire pour les Anglais : elle fut complète. Les historiens les plus modérés font monter la perte des Français de vingt-cinq à trente mille hommes, et celle des vaisseaux à quatre-vingt-dix, pris, coulés ou brûlés. Le monarque anglais entra triomphant dans le port de l'Écluse, et alla mettre le siége devant Tournai. Robert d'Artois, qui, dans l'occasion de faire du mal aux Français, ne pouvait rester inactif, alla assiéger Saint-Omer.

Rien n'égale les horreurs qui se commirent par les corps détachés de la grande armée pendant ces deux

siéges. Au reste, les excès d'atrocité étaient semblables de part et d'autre. Quoique les Anglais tinssent la mer en vainqueurs, les Français, profitant de la faveur du brouillard et des vents, portaient le ravage et la désolation sur les rivages de leurs ennemis qui, de leur côté, parcouraient les côtes de Normandie la flamme à la main. Dans une descente, ils réduisirent en cendres la ville de Tréport. Le duc Jean, dans la campagne précédente, en avait donné ou suivi le funeste exemple. Il avait désolé le Hainaut, et *volèrent les flammèches*, dit Froissard, *jusqu'à Valenciennes*. Il avait mis ensuite le siége devant une forteresse nommée *Thin-l'Evêque*, château sur la Sambre, près de Cambrai, où il employa, dit-on, des canons et des bombardes. C'est la première fois qu'il en est parlé dans l'histoire. Pour la première fois aussi il se servit d'un moyen bien étrange, plus efficace que ces nouvelles machines, dont l'effet ne pouvait être encore fort dangereux. Il fit lancer par des *engins*, dans la place, les corps des chevaux et autres animaux qui mouraient dans son camp; et l'infection causée par les cadavres força la garnison de capituler. Celles de Tournai et de Saint-Omer se défendirent si bien, qu'Édouard et d'Artois levèrent le siége, mais non sans une grande perte que leur fit éprouver le duc de Bourgogne à Mont-Cassel. Ils étaient d'ailleurs forcés de réunir leurs troupes pour résister au roi, qui venait les attaquer. Ces deux monarques se trouvèrent encore presque aussi près l'un de l'autre qu'à Vironfosse. Ils se défièrent, non à une bataille, mais à un combat singulier, dont le prix serait la couronne de

France; mais Philippe demandait qu'Édouard mît en équivalent celle d'Angleterre. Cette réciprocité n'accommodait ni l'un ni l'autre, et le défi en resta là. La proximité des deux princes donna lieu à une négociation dont s'entremêlèrent les légats du pape et les princesses mères, sœurs ou parentes des deux rois. Les conférences aboutirent à une trêve d'un an, que chacun signa dédaigneusement, comme s'il faisait grâce à son ennemi; mais, au fond, ils en avaient chacun besoin : Édouard, pour retourner dans son île, où les affaires d'Écosse le rappelait; et Philippe, pour apaiser dans son royaume le mécontentement du peuple, que l'excès des impôts avait porté en plusieurs lieux à la révolte. Les désordres que la guerre propage partout exigeaient aussi des règlements de police, auquel le roi s'appliqua avec zèle et succès. Il ne négligea pas non plus la partie politique du gouvernement. Ses négociations enlevèrent au roi d'Angleterre des alliés importants, tels que l'empereur et les princes d'Allemagne, dont les états étaient comme une pépinière d'hommes où l'Anglais allait chercher ses renforts. Il rassura aussi et gagna le comte de Hainaut, que la crainte avait engagé sous les drapeaux d'Édouard. Enfin, il pratiqua en Flandre des intelligences qui commencèrent à y diminuer le crédit et la puissance du brasseur Artevelle.

Au moment de la signature de la trêve, mourut sans enfants Jean-le-Bon, duc de Bretagne. D'un de ses frères décédé avant lui, nommée *Guy de Penthièvre*, il avait une nièce appelée *Jeanne-la-Boiteuse*, qu'il maria à Charles de Blois, neveu, par sa mère,

du roi de France, et le fit reconnaître par les états son successeur au duché. Cette inauguration se fit malgré les remontrances et les réclamations de Jean, comte de Montfort, autre frère de Jean-le-Bon, mais d'un second lit. Sa mère Yolande de Dreux, fille de Béatrix, héritière de Montfort, avait porté ce comté dans la maison de Bretagne. Montfort avait épousé Jeanne de Flandre, fille du comte Louis de Nevers.

N'ayant pu, malgré ses importunités auprès de son frère, au lit de la mort, lui faire changer ses dispositions en faveur de sa nièce, Montfort s'empare des trésors du duc, gagne avec cet argent les principaux seigneurs, se rend maître des places fortes, et se proclame hautement duc de Bretagne. Persuadé que le roi de France ne manquera pas d'embrasser la cause de son neveu, il se pourvoit auprès du roi d'Angleterre, pour en obtenir des secours en cas de besoin; on croit même qu'il lui fit secrètement hommage de son duché, et se reconnut son vassal. La cour des pairs, réclamée par le comte de Blois et son épouse, se saisit de l'affaire. Montfort fut sommé de comparaître. Il se présenta avec une suite de quatre cents gentilshommes; mais il disparut avant le jugement qui adjugea le duché à Jeanne-la-Boiteuse et à son époux.

Pendant les procédures, la guerre était déjà commencée en Bretagne entre les partisans des deux compétiteurs. Le roi de France envoya le duc de Normandie soutenir la cause de son neveu, et le roi d'Angleterre fit passer des troupes au comte de Montfort. Ce serait une histoire qui tiendrait du roman, que de rapporter les prouesses des chevaliers bretons et français

pendant cette guerre : rencontres, surprises, défis d'un contre un, de trente contre trente et davantage; tous combats à outrance; la terre jonchée de débris de casques et de cuirasses, de lances et d'épées, de morts et de mourants; des actes de férocité et des traits de générosité, tels qu'en présentent les annales de la chevalerie. Mais quelque éclatants qu'aient été les hauts faits des hommes, la palme de la gloire est restée à deux femmes, Jeanne-la-Boiteuse et Jeanne-la-Flamande.

La première, patiente dans l'adversité, ferme et courageuse dans les revers, gagnait les cœurs par son affabilité et sa douceur; elle ne manquait pas non plus de talents politiques et militaires qui commandent l'estime; mais elle eut moins d'occasions de les mettre en évidence que la princesse de Flandre, son antagoniste, dont les faits d'armes pourraient illustrer des guerriers même célèbres. Montfort, son mari, fut fait prisonnier dès la première campagne, et envoyé dans la tour du Louvre. Alors tout le faix de la guerre tomba sur elle. Elle se retira dans la ville d'Hennebond. Le comte de Blois y mit le siége, persuadé que, son mari étant dans les fers, si elle y tombait elle-même, la guerre serait bientôt terminée. Ce but et cette espérance donnaient une grande activité à ses efforts; la comtesse les repoussait avec la même ardeur. Elle avait accoutumé les femmes et les filles à être intrépides comme elle, à panser les blessés, et à porter des rafraichissements aux combattants jusque sur la brêche.

A la bravoure du soldat l'héroïne joignait le coup

d'œil du capitaine. Un jour, pendant un assaut, elle remarque qu'une partie de ceux qui étaient préposés à la garde du camp ennemi l'ont abandonné, ou par curiosité, ou pour se joindre aux assaillants. Elle prend trois cents cavaliers, se met à leur tête, sort par une porte opposée à l'attaque, fond sur le camp, renverse tout et y met le feu. Les clameurs de ceux qui sont surpris, leur fuite, et les flammes qui s'élèvent, rappellent les troupes de l'assaut, et le font cesser. Après ce succès elle reprend le chemin de la ville; mais elle est coupée par un corps supérieur. Sans se déconcerter, elle ordonne à sa troupe de se débander, et marque la réunion dans une ville voisine : quelques jours après, avec ses compagnons d'armes et d'autres qui s'y joignent, elle se présente devant les retranchements des assiégeants, les force, et est reçue en triomphe dans Hennebond.

Le renfort qu'elle amène et sa présence renouvellent le courage des assiégés : mais aussi ils sont attaqués avec plus d'ardeur. Des machines plus fortes que celles qu'on avait employées jusqu'alors ébranlent les murailles. Elles menacent ruine, les brèches s'élargissent, les habitants s'intimident. Cédant à la crainte d'être emportés d'assaut, ils demandent à capituler. La comtesse de Montfort remontre en vain qu'elle attend à chaque instant du secours. Le peuple ne voit que le danger présent. Les assiégeants accordaient des conditions avantageuses; elles allaient être signées. Jeanne, livrée à la plus vive inquiétude, craignait, espérait, comptait tous les moments. Dans son impatience elle monte sur la tour la plus élevée, regarde,

aperçoit des vaisseaux dans le lointain. Elle descend précipitamment, s'écriant : *Voilà le secours, enfants, nous sommes sauvés!* Elle court au port, reçoit les Anglais, fait une sortie avec eux, renverse les travaux, brûle les machines; les assiégeants se retirent en désordre, et Hennebond est délivré.

Mais le courage et l'habileté de la comtesse n'empêchaient pas le dépérissement de ses affaires. Le comte de Blois, son concurrent, était soutenu par toutes les forces de la France, tandis qu'Édouard, occupé de l'Écosse, ne lui envoyait que de faibles renforts. Elle va le trouver elle-même, se compose avec sa permission une petite armée de chevaliers d'élite, charmés de combattre sous ses ordres; et pour général elle obtient le comte d'Artois, dont la haine pour le roi de France ne laissait pas douter qu'il n'employât à lui nuire tout ce que la nature et l'expérience lui avaient donné de bravoure et de capacité.

La comtesse se met sur la flotte qui portait ce renfort : elle était attendue sur les côtes de France par une escadre moins nombreuse, mais composée de vaisseaux plus forts. Il y eut un rude combat. Jeanne y paya de sa personne comme les plus braves chevaliers. Une tempête sépara les deux flottes, et rendit la victoire incertaine. Il paraît cependant que l'avantage fut pour les Anglais, puisqu'ils débarquèrent. Le comte d'Artois ne fut pas long-temps sans entrer en action. Il alla assiéger Vannes, et l'emporta d'assaut. Quatre chevaliers de la garnison, échappés au carnage, rassemblèrent un petit corps d'armée, et vinrent attaquer la ville, dont les brèches n'étaient pas encore réparées.

Ils y pénétrèrent malgré les efforts du comte, qui défendit courageusement sa conquête. Blessé dangereusement, et n'ayant pas de confiance aux chirurgiens français, il se fit transporter en Angleterre, et y mourut. On dit qu'il exhorta Édouard à ne se pas désister de ses prétentions sur la couronne de France, et qu'il lui marqua les moyens de les faire valoir. C'était pousser le dépit, la haine et le désir de la vengeance au delà du terme que la nature marque à toutes les passions. Le roi d'Angleterre lui donna des larmes; il perdait un prince qu'il pouvait ne pas estimer à cause de son crime de faux, mais qui lui était utile. Les Anglais, qui le regardaient comme un innocent persécuté, lui marquaient les égards dus au malheur. Aussi se plaisait-il au milieu d'eux. Sans doute il y a quelque consolation pour un coupable, de vivre avec des personnes dont l'hommage d'admiration qu'elles rendent à ses qualités d'éclat le distrait des remords qu'excite en lui le cri de sa conscience.

La comtesse de Montfort ne perdit point à la mort de Robert d'Artois. Édouard prit sa place et amena de puissants secours : la guerre se fit avec une nouvelle ardeur entre lui et Jean, duc de Normandie, que Philippe, son père, avait mis à la tête de ses troupes. Ainsi la malheureuse Bretagne continua d'être ravagée par les deux partis. Leurs fureurs furent enfin suspendues par une trêve que ménagèrent encore les légats du pape. Elle devait aboutir à une paix qui serait traitée sous les yeux du souverain pontife dans un temps déterminé. Selon les conditions de la trêve, le comte de Montfort devait être relâché et rendu à son épouse,

en renonçant à ses droits sur la Bretagne; sur son refus de consentir à cette clause, il continua à être détenu. Deux ans après il trouva moyen de s'évader déguisé en marchand; mais il mourut la même année, laissant un fils nommé Jean, que sa mère envoya en Angleterre sous la protection du roi.

Celui de France, quelque temps avant la trêve, avait fait une acquisition qui ne coûta pas de sang comme beaucoup d'autres, et fut une augmentation très-précieuse au royaume. Humbert II, possesseur du Dauphiné, n'avait qu'un fils qui périt par accident. L'état affreux auquel la Bretagne était réduite par les prétentions des héritiers collatéraux, lui fit craindre le même sort pour le Dauphiné. Il crut que la meilleure manière de préserver son peuple de ces malheurs, était de l'unir à un état puissant, dans lequel il n'y avait point de variation à redouter, et choisit la France, sa voisine. Avec quelques pensions et d'autres stipulations utiles sa vie durant, Humbert exigea seulement que le fils du roi, successeur immédiat de la couronne, portât dans la suite le titre de *Dauphin*. En 1349, Philippe de Valois acquit aussi, par achat, le comté de Montpellier sur don Jayme II, roi de Mayorque, petit-neveu de Pierre III, roi d'Aragon, que le massacre des vêpres siciliennes avait rendu maître de la Sicile. Don Jayme, dépouillé par Pierre IV, son beau-frère, arrière petit-fils de Pierre III, destina les fonds qu'il reçut à la recouvrance de son royaume : mais son expédition fut malheureuse, et lui-même y trouva la mort. La réunion du comté de Montpellier à la France acheva celle du Languedoc.

Dans ce temps fut établie la gabelle, mot saxon qui signifie *tribut*. Il avait déjà été perçu, à différentes époques, quelques deniers sur le sel : mais Philippe de Valois est le premier de nos rois qui ait rendu cet impôt régulier, en forçant le peuple d'aller prendre le sel dans des greniers, et en donnant par conséquent à ce présent de la nature le prix qu'il jugeait à propos d'y mettre. Pour cela le roi d'Angleterre l'appelait *l'auteur de la loi salique*. C'était une allusion assez plaisante à l'avantage que Valois avait tiré de la *vraie loi salique* par laquelle il régnait. Philippe fut sans doute excité à ce monopole par la nécessité de la guerre, et peut-être par les acquisitions du Dauphiné, du comté de Montpellier, et quelques autres qui coûtèrent beaucoup d'argent. Ces acquisitions, quoique utiles, n'auraient-elles pas pu être renvoyées à des temps moins fâcheux? Il paraît que Valois eut le système, trop suivi depuis, non pas de proportionner la dépense à la recette, mais d'élever la recette à la dépense; système qui n'est raisonnable que lorsque la dépense est nécessaire. Mais son règne, malgré les malheurs dont il fut rempli, guerres perpétuelles, pestes, famines, fléaux de toute espèce, fut un règne de luxe et de magnificence. Le mariage de Philippe de France, second fils du roi, est célèbre par les fêtes qui se donnèrent et par leur catastrophe.

Les princes et les grands seigneurs de France et des pays étrangers, appelés au tournoi, y vinrent en grand nombre. Les chevaliers bretons, les plus renommés par leur naissance et leur bravoure, s'y rendirent. Édouard, contre la teneur expresse d'une des condi-

tions de la trêve, avait débauché une partie d'entre eux, et notamment Olivier de Clisson, père de celui qui fut dans la suite connétable de France, et les avait attirés secrètement du parti de Charles de Blois à celui de la comtesse de Montfort. Le roi en fut prévenu, et même il lui fut indiqué des moyens de s'assurer de leur correspondance. Sur ces documents Philippe les fit arrêter avec quelques seigneurs normands du même parti; et, sans que leur procès ait été fait, du moins publiquement, puisqu'il n'en reste aucune trace, ils furent, au nombre de douze, conduits aux halles, exposés au pilori, décapités, leurs corps attachés au gibet, et leurs têtes envoyées en Bretagne, pour être attachées aux portes des principales villes.

Les historiens ont recherché les motifs d'une exécution si brusque et privée de toutes les formalités que les lois réclament en faveur des citoyens; quelques-uns croient les avoir trouvés dans le secret dû à la délatrice des complots de ces seigneurs. Ils disent que Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, assez proche parente de Philippe de Valois, piquée de la préférence qu'Édouard, son époux, donnait à la célèbre comtesse de Salisbury, envoya, pour le mortifier et se venger, révéler au roi de France les complots vrais ou supposés de ces seigneurs, et que Philippe, ne voulant pas compromettre la reine, mais certain des crimes de ces infortunés, se crut en droit de brusquer leur châtiment sans garder aucune formalité de justice : d'autres attribuent les informations qui parvinrent au roi, au comte de Salisbury même, et en vengeance des galanteries d'Édouard. Quoi qu'il en soit, Philippe gagna à

cette conduite la réputation d'un despote ombrageux et cruel. Édouard regarda ce massacre comme une injure personnelle qui lui était faite en haine de l'amitié que ces seigneurs lui portaient, et il en garda un profond ressentiment. Dans le premier mouvement de sa colère, il s'était cru autorisé à user de représailles sur les prisonniers français qu'il avait entre les mains, et il se serait porté contre eux à cette injuste barbarie sans les vives et pressantes sollicitations de Henri de Lancastre, son cousin. Il se satisfit du moins en rompant la trêve.

On remarque qu'à cette époque Philippe de Valois devint triste, sombre, rêveur : soit que le changement de son caractère, jusqu'alors gai et ouvert, ait été une suite des remords que lui causa cette exécution ; soit que les aveux obtenus des condamnés lui aient fait connaître qu'il y avait, dans une grande partie du royaume, et même à sa cour, des mécontents dont il devait se défier; soit enfin que l'opiniâtreté d'Édouard à prendre le titre de roi de France fût comme un fantôme menaçant attaché à ses pas, qui l'épouvantait sans cesse.

Il aurait été fort avantageux pour l'Anglais d'avoir en Flandre encore plus de pouvoir que les intrigues d'Artevelle ne lui en avaient procuré. Le duc, chassé par le brasseur de Gand, était toujours réfugié en France. Édouard conçut le projet de lui substituer le prince de Galles, son fils aîné; Artevelle s'apprêta à le seconder. Il se flattait d'avoir assez d'empire sur l'esprit des Flamands pour les amener au dernier période de rébellion contre leur souverain. Sous prétexte de

saluer le monarque arrivant d'Angleterre, il obtint des principales villes, des députés qu'il mena à l'Écluse où ce prince avait débarqué. Édouard les reçut avec les démonstrations les plus affectueuses, auxquelles ils parurent très-sensibles. Le brasseur crut le moment favorable pour leur proposer le changement de souverain; mais les sollicitations et les menaces de leur perfide compatriote furent inutiles. Ils répondirent constamment : *Ce n'est pas à nous à déshériter notre duc.* Ils se retirèrent et allèrent porter chacun dans leur ville leur indignation contre l'auteur et l'instigateur de leur révolte. Son crédit commença à diminuer partout. Le traître resta près d'Édouard pour prendre avec lui des mesures rigoureuses, au défaut des moyens conciliatoires qui lui avaient si mal réussi. Il crut devoir commencer par Gand, où était le siége de sa puissance. Il y introduisit cinq cents Anglais, et les suivit.

Mais son crédit y était déjà bien diminué. Il dut s'apercevoir aussi, aux regards de ses concitoyens, quand il retourna à Bruges, qu'ils étaient bien revenus de leurs préventions en sa faveur. Le peuple, assemblé sur son passage, murmurait tout haut. Ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à sa maison, à travers la multitude dont la contenance et les discours n'annonçaient rien que de sinistre. En entrant, il fait barricader postes et fenêtres; mais sa demeure est en un moment investie par la populace en fureur. Il paraît sur le balcon et commence à haranguer. *Descendez,* lui crie-t-on, *ne nous sermonnez pas de si haut!* Il cherche pour lors à s'échapper; mais toutes les issues étaient gardées. Il est arrêté, cruellement percé et dé-

chiré par ce même peuple dont il était deux jours auparavant l'idole. *Leçon terrible*, dit un historien, *pour tout sujet rebelle et séditieux!* Ajoutons, leçon inutile! Les Flamands ne rompirent pas cependant leurs liaisons avec le roi d'Angleterre. Ils lui promirent de continuer à l'aider dans la guerre, et de ne point faire la paix avec leur comte, que son fils ne prît alliance avec quelqu'une des princesses d'Angleterre.

Cette guerre, dont on s'occupait comme inévitable, dans le temps même qu'on faisait des trêves, qui devaient, disait-on, conduire à la paix; cette guerre éclata bientôt, mais plus générale, plus atroce qu'elle n'avait été. Elle ne se borna plus à la Bretagne, qui en fut cependant le prétexte. Edouard publia qu'il ne l'entreprenait que pour venger les seigneurs bretons décapités à Paris, où ils avaient été attirés par trahison, et mis à mort contre la teneur du traité de la trêve, qui stipulait une sûreté générale tant que la suspension d'armes durerait. A ce motif il joignit hautement la prétention à la couronne de France, usurpée par son injuste compétiteur, qu'il n'appelait plus que *Philippe de Valois*. C'est le seul titre qu'il lui donna dans le défi envoyé pour déclarer la guerre.

Le principal théâtre des hostilités fut d'abord en Guienne. Jean, fils aîné du roi, et duc de Normandie, y commandait avec des forces supérieures à celles des Anglais. Il attaquait Angoulême, défendue par un brave capitaine, nommé *Norwich*, qu'il avait réduit à l'extrémité. Ce commandant se présente seul sur les créneaux, la veille de la fête de la Purification, et de-

mande à parler au général français. Le duc arrive au bas du rempart. « Vous voulez apparemment vous « rendre? dit-il à Norwich. Point du tout, répondit « celui-ci; mais sachant que vous avez, aussi-bien que « moi, grande dévotion à la Sainte-Vierge, j'ai pensé « à vous prier de m'accorder une suspension d'armes « seulement pour la fête de demain, et qu'il ne soit « permis ni à vos soldats, ni aux miens, de tirer l'épée « l'un contre l'autre pendant ce saint jour. » Volontiers, répond le prince; et on se retira. Le lendemain, de grand matin, Norwich sort de la ville à la tête de sa garnison, avec armes et bagage; mais arrêté aux avant-postes, il demande à parler au commandant du quartier. « Je ne suis pas venu, lui dit-il, pour me battre, « mais pendant ce jour de fête que monseigneur le « duc de Normandie m'a accordé, je suis bien aise de « me promener hors de la place, où mes soldats et « moi sommes enfermés depuis si long-temps. » On va rapporter ce propos au duc. Il sourit et répond : *Laissez-les passer, et contentons-nous d'avoir la ville.* C'est le seul trait d'humanité qu'on puisse raconter de cette guerre qui se faisait de part et d'autre avec la plus grande férocité. Outre les ravages et l'incendie des campagnes, les malheureux habitants des villes, qui avaient quelquefois malgré eux défendu leurs murailles, étaient passés au fil de l'épée, et ruinés de fond en comble par l'incendie de leurs maisons.

Les progrès du prince Jean en Guienne alarmèrent Édouard. Il leva une nouvelle armée, dans le dessein d'aller secourir cette province; mais, au lieu de descendre à Bayonne, comme il comptait, la contrariété

des vents et les retards qu'ils apportèrent à son expédition, lui firent changer de dessein, et, sur les conseils de Geoffroi d'Harcourt, il débarqua en Normandie qu'il se mit aussitôt à ravager. Philippe, qui aurait dû se tenir prêt de tous côtés contre un ennemi aussi actif, n'avait auprès de lui que quelque cavalerie, qu'il envoya à la défense de Caen, sous le commandement du comte d'Eu, connétable de France. Il espérait que cette ville tiendrait assez long-temps pour qu'il pût rassembler une armée; mais elle fut prise à la première attaque, par la mauvaise conduite ou par la trahison du connétable. Le pillage se fit méthodiquement pendant trois jours, et on chargea du butin plusieurs vaisseaux, qui portèrent ces dépouilles à Londres.

Édouard ayant partagé son armée en deux corps, pour une plus facile exécution, l'un continua de ravager la Normandie, et poussa jusqu'au pays chartrain; l'autre, à la tête duquel il se trouvait en partant de Caen, ruina tout le pays entre l'Orne et la Seine, brûla Louviers et le pont de l'Arche, et arriva à Poissy. Il y fut rejoint par les pillards du pays chartrain, qui, chemin faisant, mirent le feu à Saint-Germain, Nanterre, Ruel, Saint-Cloud, Neuilly, dont les flammèches volaient jusque dans Paris. Cependant Philippe, en appelant auprès de lui la noblesse de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, et rassemblant les communes de ces provinces, s'était enfin procuré une armée. Son premier soin fut de garantir la ville de Rouen des attaques qu'Édouard méditait. Privé de ce passage, l'Anglais, malgré ses succès et la réunion

de toutes ses forces, se trouvait au milieu du royaume dans un état qui devenait chaque jour plus critique : à l'effet d'en sortir, il cherche le long de la Seine quelque autre passage par lequel il puisse s'ouvrir ensuite un chemin dans le Ponthieu et la Flandre, pour de là regagner son île s'il y était contraint. Mais Philippe avait fait rompre tous les ponts, et le peu de gués qu'il y avait étaient bien gardés. Il observait d'ailleurs l'ennemi sur la rive droite, et suivait toutes ses marches. Ainsi pressé, le rusé Édouard fait parvenir à Philippe le faux avis qu'il est déterminé à tenter le passage près de Paris. Philippe repasse alors sur la gauche et s'établit à Antony : mais pendant que, bien retranché dans ce poste, il y attendait le roi d'Angleterre, celui-ci s'avance rapidement sur Poissy, refait le pont, culbute les troupes tirées de la Picardie qui résistaient, gagne le Beauvoisis, toujours pillant et brûlant, et se voit deux jours d'avance lorsque le roi se trouve en état de le poursuivre.

Mais ce n'était pas assez que d'avoir passé la Seine, il fallait traverser la Somme dont les bords étaient garnis de soldats, et tous les ponts en puissance du roi. Édouard tenta successivement d'en forcer deux; mais ce fut en vain, et il se trouva alors dans un danger imminent, entre une rivière profonde et fangeuse, où on ne connaissait pas de gué, et une armée plus forte que la sienne, dont il allait être forcé de soutenir les attaques avec des troupes fatiguées d'une longue marche, et embarrassées de butin et de prisonniers.

On soupçonnait cependant l'existence d'un gué. Édouard fait proclamer dans son camp une forte ré-

compense pour celui qui le fera connaître. Un homme du pays l'indique au dessous d'Abbeville, dans un lieu nommé *Blanquetaque*. Il était peu fréquenté, parce que la mer le couvrait pendant le flux. L'Anglais s'y présente à la mer descendante, et passe la rivière à la vue de dix mille hommes qui l'attendaient de l'autre côté. Selon quelques historiens, Godemard de Foi, qui les commandait, fit de la résistance; mais, abandonné par des soldats qui étaient des milices nouvellement levées, il se retira. Selon d'autres, Godemard était un traître qui livra lâchement le passage. Philippe arriva lorsque les derniers Anglais passaient : il fit même des prisonniers; mais il ne put s'engager dans le gué, parce que la mer revenait et le rendait impraticable. Il retourna donc à Abbeville, où était le gros de son armée.

Il s'en fallait néanmoins de beaucoup qu'Édouard fût en sûreté. Le passage de Blanquetaque lui avait procuré l'avantage de n'être pas noyé dans la Somme en cas de défaite; au lieu qu'à présent, n'ayant plus de rivière derrière lui, il pouvait espérer, s'il était battu, de se sauver avec quelques débris de son armée : mais le combat paraissait inévitable, parce que les Français n'étaient qu'à trois lieues de distance, et qu'il n'y avait pas de composition à attendre d'un ennemi plus fort et irrité. Aussi l'Anglais n'en demanda-t-il pas, et ne songea-t-il qu'à vendre chèrement sa vie, en choisissant un poste avantageux. Il plaça son camp sur une éminence qui dominait le village de Créci, d'où cette bataille a pris son nom.

Il est à remarquer que les deux rois se préparèrent

à la bataille par les actes les plus sacrés de la religion, Édouard dans son camp, et Philippe dans Abbeville. Le monarque français en fit sortir ses troupes à la pointe du jour, le samedi 25 août. Elles avaient trois lieues à faire pour atteindre l'ennemi. Des chevaliers expérimentés que le roi envoya examiner la position des ennemis, la trouvèrent formidable, et ne purent s'en taire. Quoiqu'ils vissent au roi le désir pressant de livrer bataille, ils lui conseillèrent d'attendre au lendemain. *N'exposez pas*, lui dirent-ils, *vos troupes, fatiguées de trois lieues de marche, sous un soleil déjà brûlant, à des soldats frais, reposés, et parfaitement retranchés. Mais*, répondit Philippe, *ils m'échapperont. Non*, répliquèrent-ils; et ils lui montrèrent le moyen de les retenir dans leur camp, en les inquiétant par de fortes escarmouches. Convaincu par leurs raisons, il ordonna de faire arrêter l'avant-garde qui marchait déjà.

La plaine au bas de Créci était couverte de soldats novices, ramassés de toutes les communes. Ils arrivaient persuadés que les Anglais ne pouvaient se défendre, et qu'ils n'avaient plus eux-mêmes qu'à tuer et à piller le camp. Ils brandissaient leurs armes d'un air de triomphe, et remplissaient l'air des cris : *A la mort! point de quartier!* Tous les seigneurs voulaient commander, aucun n'entendait obéir. Chacun, à part, se promettait à soi seul l'honneur et les profits de la victoire. La première bataille, ainsi appelait-on l'avant-garde, sur l'ordre de s'arrêter, fit halte. Le comte d'Alençon, frère du roi, qui commandait la seconde, veut profiter de l'immobilité de l'avant-garde pour prendre

la tête, et avoir l'honneur de la première attaque. Il fait avancer ses bataillons. Un corps d'arbalètriers génois qui couvrait son front, soit crainte, soit lassitude, refuse de marcher. *Tuez cette ribaudaille qui vous embarrasse le chemin!* s'écrie d'Alençon. Sa cavalerie, lancée au milieu de ces fantassins, les rompt et les écrase. Les Génois, ainsi foulés, se prennent aux jambes des chevaux, renversent les cavaliers, et les égorgent avec les petits couteaux qu'ils portaient à leur ceinture.

C'est dans ce désordre que les Français, se poussant les uns sur les autres, parvinrent, sans pouvoir s'arrêter, jusqu'auprès du prince de Galles, jeune homme de quinze ans, qui venait d'être armé chevalier. Il n'y eut de vrai combat qu'autour de lui. Il se trouva en danger, et les seigneurs qui l'environnaient envoyèrent prier son père de venir à son secours. *Est-il à terre ou blessé?* dit le roi. — *Non.* — *Retournez donc. Laissez à l'enfant gagner ses éperons. Qu'on ne me requière, tant qu'il sera en vie, pour aventure qui lui advienne. Je veux que la journée soit sienne, et que l'honneur lui en advienne, et à ceux à qui je l'ai baillé en garde.*

Le roi de France, au lieu de se tenir ferme dans la troisième bataille ou l'arrière-garde, pour recevoir du moins les fuyards et assurer la retraite, se laissa emporter à son ardeur, et se jeta dans le fort de la mêlée. Son cheval y fut tué. Le comte de Hainaut le remonta. Quoique blessé à la gorge et à la cuisse, il ne voulait pas quitter le combat. Le comte saisit alors la bride de son cheval et l'entraîne malgré lui hors du champ de bataille. Il n'avait plus auprès de lui que cinq cheva-

liers. Vers minuit ils arrivent à Broie, château situé près d'Abbeville. *Qui vive!* crie la sentinelle. *Ouvrez*, répond le roi, *c'est la fortune de la France*. Il se repose quelques moments, se rafraîchit et part pour Amiens; il ne se crut en sûreté que quand il y fut arrivé. Il y eut le lendemain un grand brouillard. Des communes qui venaient joindre l'armée française, ignorant l'échec de la veille, donnèrent dans des bataillons anglais, et furent massacrées. Un écrivain contemporain dit qu'il périt, tant dans la bataille que dans la surprise du lendemain, trente mille Français, entre lesquels se trouvaient douze cent seize, tant seigneurs que chevaliers, et onze princes. De ce nombre furent le comte d'Alençon, frère du roi, le principal auteur du désastre, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, et Jean de Luxembourg, roi de Bohème, qui était uni à Philippe par une double alliance, Charles son fils, depuis empereur, ayant épousé la sœur du roi de France, et Bonne sa fille; Jean, duc de Normandie, fils du même prince. Le roi de Bohème était aveugle. Il voulut, malgré son infirmité, être mis au rang des combattants, Cinq chevaliers cédèrent à ses instances impérieuses, attachèrent les brides de leurs chevaux à celle du sien, et le menèrent au fort de la mêlée où combattait son fils. Il frappait, comme on dit, *à tort et à travers*. Le lendemain on le trouva couché mort sur le champ de bataille avec ses chevaliers et leurs chevaux encore liés par le frein les uns aux autres. *Je veux*, avait-il dit à ses chevaliers, *faire encore un coup d'épée. Il ne sera pas dit que je serai venu ici pour rien. Me refuserez-vous l'amitié de m'accompagner?* Quelle idée le

vieillard obstiné et ses complaisants avaient-ils de la bravoure? Le roi d'Angleterre accorda trois jours pour reconnaître et ensevelir les morts, et il assista en grand deuil avec son fils au service solennel qu'il fit faire pour les principaux. Beaucoup d'entre eux étaient ses parents. On dit que les retranchements des Anglais étaient défendus par des canons, et que l'explosion et le feu de ces nouvelles machines contribua beaucoup à la défaite des Français.

Après une si belle victoire, Édouard ne tenta pas de pénétrer en France. On en donne deux raisons : la première, qu'ignorant les succès de Philippe de Hainaut, sa femme, qui faisait la guerre en Écosse, il ne voulut pas hasarder de voir dépérir en France, par ses exploits mêmes, une armée qui bientôt pouvait lui être nécessaire dans sa propre île; la seconde est que le duc Jean accourait de Guienne au secours de son père, et que les débris de Créci, joints à l'armée victorieuse du fils de Philippe, pouvaient le rejeter dans le même embarras dont il venait de se tirer si heureusement. Dans la circonstance où il se trouvait, il crut plus prudent de se procurer une entrée libre en France que d'y tenter de vaines conquêtes. La possession de Calais était très-propre à remplir ses vues. Située sur un des plus courts trajets de France en Angleterre, cette ville avait souvent donné des inquiétudes aux Anglais par la facilité qu'elle offrait pour un prompt passage. Le vainqueur y mena ses troupes. Comme elle était défendue par un brave chevalier, nommé *Jean de Vienne*, à la tête d'une bonne garnison, Édouard, après avoir inutilement sommé le com-

mandant, se détermina plutôt que de risquer des attaques qui lui coûteraient beaucoup, et peut-être sans succès, à prendre la ville par famine. Ce blocus pouvait être long. Afin de fermer l'entrée à tous les secours, il fit ceindre le côté de la ville par où il eût pu en arriver, d'une autre ville bâtie en charpente, et couverte de chaume, pour loger ses troupes pendant l'hiver.

Valois, après sa défaite, avait eu intention, avec les débris encore formidables d'une armée si nombreuse, de tenter une nouvelle action : mais, quand il le proposa, il ne trouva que froideur et découragement. Il fut contraint, comme Édouard l'avait prévu, de faire revenir de la Guienne Jean, son fils, qui faisait la guerre avec succès dans cette province. Ce prince n'en fut pas plutôt parti, que les Anglais reprirent toutes les villes et les châteaux dont il s'était emparé. Pareille compensation alternative de succès et de revers avait lieu en Bretagne : les deux partis y triomphaient successivement. Celui de la comtesse de Montfort, l'héroïne d'Hennebond, après quelques avantages, surprit un poste important, nommé la *Roche-de-Rien*. Charles de Blois accourut pour le reprendre. Il y eut un combat sanglant. Charles y fut blessé, pris, et mené en Angleterre. La place n'en revint pas moins ensuite entre les mains de Jeanne-la-Boiteuse, son épouse, qui ne fuyait pas plus les combats que Jeanne-la-Flamande, son émule. Ainsi, par la mort de Montfort et la captivité du comte de Blois, la guerre se trouva reposer sur deux femmes; pendant qu'une troisième, Philippe de Hainaut,

reine d'Angleterre, jouant un rôle encore plus brillant que les deux autres, amenait aux pieds de son époux le roi d'Écosse, David de Bruce, fait prisonnier dans une bataille où elle commandait.

Elle venait d'arriver dans le camp, lorsque les habitants de Calais, pressés par une horrible famine, demandèrent à capituler. Il y avait lieu d'espérer un traitement humain, parce que Édouard, au commencement du siége, avait laissé sortir les bouches inutiles, femmes, enfants, vieillards, au nombre de dix-sept cents, et leur avait même fait donner de l'argent pour se conduire : mais l'opiniâtreté des assiégés avait changé son caractère; depuis peu il avait refusé cinq cents malheureux qui avaient sollicité la même faveur que les premiers, et que les assiégés et les assiégeants laissèrent également périr de faim et de misère, entre le camp et la ville. Édouard alors ne voulait entendre à aucune proposition : le gouverneur n'était pas fâché de ce refus, parce qu'il attendait journellement du secours. En effet, Philippe avait rassemblé une armée, que l'on dit de soixante mille hommes. Il vint jusqu'aux retranchements des Anglais, les fit visiter; ils furent jugés inexpugnables. Selon l'usage, il envoya offrir la bataille au roi d'Angleterre. Édouard répondit : *Je suis ici pour prendre Calais; si Philippe de Valois veut combattre, c'est à lui de voir comment il pourra m'y contraindre*. Malgré les avis de ses généraux, Philippe s'obstinait à vouloir risquer la bataille. Il fallut deux jours de remontrances et de prières pour l'engager à se retirer. Il céda, frémissant de dépit : et les habitants, du haut de leurs murailles, virent avec

les convulsions du désespoir s'éloigner et disparaître le secours qu'ils avaient si long-temps attendu.

A leur prière, Jean de Vienne monte sur les créneaux, et fait signe de la main : Gautier de Mauny, nommé par le roi d'Angleterre pour conférer, approche. *Je ne demande autre chose*, dit le gouverneur, *sinon qu'on nous veuille laisser aller tous ainsi que nous sommes.* Jean, répond Mauny, *nous savons une partie de l'intention de notre seigneur le roi. Ce n'est pas son entente que vous en puissiez aller ainsi, mais que vous vous mettiez tous à sa pure bonne volonté, ou pour rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour faire mourir.* De Vienne répond qu'*il se défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang plutôt que de se rendre à discrétion.* Mauny va rapporter ces paroles au roi, le supplie de se relâcher, mais le trouve inexorable. *Vous pourriez avoir tort*, lui dit hardiment Mauny, *car vous donnez un mauvais exemple.* Il entendait par là le droit de représailles que l'inflexibilité du roi pouvait autoriser en d'autres rencontres. Les seigneurs présents le comprirent, et joignirent leurs supplications aux instances de Mauny : *Eh bien*, dit le monarque, *que de la ville partent six des plus notables bourgeois, les chiefs nus, tous déchaux, la hart au col, les clefs du château et de la ville en leurs mains. D'iceux je ferai à ma volonté, et le remanent je prendrai à merci ; c'est toute la grâce que je peux faire.*

Les Calaisiens attendaient leur arrêt dans la grande place. Six victimes à choisir entre leurs pères, leurs frères, leurs parents, leurs amis : quelle grâce affreuse ! A un morne silence de stupeur succédèrent des cris

aigus, mêlés de sanglots et de gémissements. *Eustache de Saint-Pierre*, un des principaux bourgeois, fait faire silence et dit : *Grand méchef serait de laisser mourir un tel peuple par famine ou autrement; aurait grande grâce devant Notre-Seigneur, qui le pourrait garder. J'ai si grande espérance d'avoir pardon devers Notre-Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier.* Ce noble dévouement est imité par Jean d'Aire, son cousin. Deux de leurs parents, Jacques et Pierre Wisants, se joignent à eux; et deux autres, dont malheureusement l'histoire n'a pas retenu le nom, complètent le nombre de six.

Le gouverneur les remet entre les mains de Mauny, le priant de les recommander à la miséricorde du roi. Ils sont admis et présentent les clefs. Un silence de terreur régnait dans l'assemblée : il n'était suspendu que par un murmure d'admiration pour la magnanimité de ces infortunés. Édouard promène sur eux un regard farouche : *Soit fait venir le coupe-tête*, s'écrie-t-il. Les instances de ses généraux pour les sauver, les supplications même de son fils demeuraient infructueuses, lorsque la reine, qui venait d'être avertie, entre, se précipite aux pieds de son mari. Pendant qu'elle demande grâce, il se recueille, et après un instant de silence : *Ah! madame*, dit-il, *j'aimasse mieux que vous fussiez autre part que cy. Vous me priez si accortes, que je ne puis vous éconduire. Si les vous donne à votre plaisir.* Elle les emmène aussitôt, les fait habiller, ordonne qu'on leur serve à dîner, et les renvoie sous escorte avec chacun un présent. Les Calaisiens durent ainsi la vie au dévouement de leurs compa-

triotes; mais ils perdirent tout le reste. Édouard les chassa de leur ville et la fit repeupler par des Anglais. Ces malheureux furent reçus charitablement dans les villes voisines, et Philippe leur fit personnellement tout le bien que les circonstances où il se trouvait lui permirent. Entre autres dispositions, il ordonna que tous les offices qui viendraient à vaquer dans ses terres leur fussent donnés exclusivement à tous autres, jusqu'à ce qu'ils fussent tous pourvus. On remarquera qu'entre les six dévoués, il n'est pas dit qu'il y eût aucun soldat de la garnison; elle fut seulement faite prisonnière de guerre : ce qui confirme ce que nous avons déjà remarqué, que souvent les habitants, forcés par leurs garnisons de se défendre, étaient punis d'une résistance involontaire.

Les deux dernières années de Philippe de Valois furent les plus malheureuses de sa vie. A la sollicitation du pape et après plusieurs courtes trêves avec l'Angleterre, il en obtint une plus longue, qui se prolongea jusqu'en 1355, et qui le laissa respirer, mais qui abandonna à son vassal tous les honneurs et tous les avantages de la victoire. Calais resta à l'Anglais avec un territoire bien arrondi, dont les coupures et les fortifications naturelles rendaient la ville inaccessible, et propre par son port à la destination qu'Édouard s'était proposée, de se préparer par là en tout temps une entrée facile en France.

La honte de la défaite de Créci, l'abattement de la nation, qui semblait porter sur son front l'humiliation de son souverain, le poids des impôts d'autant plus accablants, qu'ils n'avaient servi qu'à des malheurs,

les cabales à la cour, et les troubles intestins donnaient à Philippe un maintien soupçonneux, effet des inquiétudes qni le tourmentaient. Alors la France éprouvait encore les horreurs da la peste affreuse qui parcourut l'univers au milieu du quatorzième siècle. De la seule ville de Paris, encore fort rétrécie, puisqu'elle s'étendait peu au delà de ce qu'on appelle la *Cité*, des historiens contemporains disent qu'on porta en terre, pendant plusieurs semaines, cinq cents cadavres par jour. Les campagnes étaient dépeuplées; de la disette de cultivateurs naquit la famine. On accusa les juifs de cette mortalité; ils avaient, dit-on, empoisonné les fontaines pour faire périr les chrétiens : ils furent massacrés en plusieurs endroits.

On remarque que ces fléaux n'empêchaient pas le faste, le luxe, l'amour effréné du jeu, et toutes les habitudes perverses qu'amène la licence des mœurs, favorisée par un gouvernement affaibli. A ces désordres on peut joindre la secte des flagellants, troupes d'hommes et de femmes qui se disciplinaient et se flagellaient publiquement en expiation de leurs péchés. Ils parcouraient, nus jusqu'à la ceinture, les villes et les campagnes, modulant sur les cantiques qu'ils chantaient les coups de fouet dont ils se déchiraient. La débauche se mit facilement entre des personnes dont la nudité excitait les passions plus que la douleur ne les amortissait. Comme cette espèce de pénitence publique tenait à la religion, le roi ne voulut pas la proscrire sans avoir consulté la faculté de théologie : de son avis il défendit, sous des peines sévères, ces pra-

tiques superstitieuses, qui se sont quelquefois renouvelées depuis.

Peu s'en fallut que le roi d'Angleterre ne perdît sa conquête quelques mois après l'avoir faite. Il avait mis dans Calais un gouverneur italien, Aimery de Pavie, qui se laissa gagner par Geoffroy de Charni, commandant pour le roi à Saint-Omer. A jour et signal convenus, et pour une somme stipulée, Aimery devait recevoir dans la place un fort détachement de Français. Édouard découvre le complot, promet à l'Italien sa grâce, à condition que, par une double trahison, paraissant fidèle à ses conditions, il attirera Geoffroy dans le piége. Avec cette certitude le monarque part secrètement, accompagné du prince de Galles, son fils, et d'une troupe d'élite, et débarque à Calais avec la même précaution. Geoffroy, à l'heure marquée, envoie son argent par cent hommes d'armes. Le traître commandant les reçoit dans le château comme pour le livrer, et ils sont faits prisonniers. Aussitôt Édouard sort sur Charni qui s'avançait avec le reste de sa troupe; quoique surpris, il se défend vaillamment. Le roi, combattant comme un simple chevalier sous la bannière de Mauny, son général, s'attache dans la mêlée à un chevalier français, nommé *Eustache de Ribaumont*, et le défie. Celui-ci, ignorant par qui il était provoqué, frappe sans ménagement. Ce combat se faisait à pied : deux fois le monarque tombe sur ses genoux. Il aurait été assommé sans la bonté de ses armes. Ce duel se soutint longtemps. Pendant sa durée, les Français furent défaits et dispersés. Ribaumont, se voyant presque seul, recule

de quelques pas, présente son épée à son adversaire, et se rend prisonnier du roi qu'il reconnaît alors.

Après avoir fait l'aventurier dans le combat, Édouard reprit le personnage de roi et de brave chevalier. Il admit les prisonniers à sa table, s'entretint familièrement avec eux, ne fit à Charni qu'un léger reproche, qui tenait plus de la raillerie que de la réprimande, et loua le courage de tous les autres. *Le gentil prince de Galles les servit du premier mets.* Au second service, les convives français se retirèrent par discrétion, et allèrent achever le repas sur une autre table dans la même salle. Quand il fut fini, le roi s'adressant à Ribaumont : *Messire Eustache,* lui dit-il, *vous êtes le chevalier au monde que je visse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis, ne son corps défendre; ne trouvai oncques en bataille où je fusse, qui tant me donnât à faire, corps à corps, que vous avez aujourd'hui fait. Si vous en donne le prix et aussi sur tous les chevaliers de ma cour, par droite sentence. Adonc print le roi son chapelet* (ornement de tête en forme de couronne) *qui était bon et riche, et le mit*, continue Froissard, *sur le chef de monseigneur Eustache, et dit : Monseigneur Eustache, je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans et de dehors, et vous prie que vous le portiez cette année pour l'amour de moi. Je sais bien que vous êtes gai et amoureux, et que volontiers vous vous trouvez entre dames et demoiselles, si dites partout où vous irez que je le vous ai donné. Si vous quitte votre prison et vous en pouvez partir demain, s'il vous plaît.* Qui

croirait que cet acte aussi généreux qu'aimable fût du même homme qui, insensible à l'héroïque dévouement des six bourgeois de Calais, avait donné l'ordre de les conduire à la mort, et qui, sous prétexte de venger les seigneurs bretons, avait si cruellement incendié tous les pays qu'il avait parcourus dans la campagne que termina la funeste bataille de Créci. Philippe désavoua le gouverneur de Saint-Omer, et cette entreprise, qui pouvait renouveler la guerre, n'eut pas de suite.

La reine Jeanne de Bourgogne, recommandable par toutes les vertus civiles et chrétiennes, mourut de la peste qui la surprit dans ses exercices de piété auprès des pauvres frappés de la contagion. La duchesse de Normandie, sa belle-fille, lui survécut peu. Philippe voulut remarier son fils : il lui destina Blanche de Navarre, princesse de dix-huit ans, d une beauté accomplie; mais en la voyant il en devint amoureux, et l'épousa à l'âge de cinquante-six ans. Il donna à Jean, son fils, Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune veuve, mère de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première branche de Bourgogne; et Jeanne de Bourbon, à Charles, dauphin, son petit-fils.

Philippe de Valois mourut de maladie dans l'année de son mariage, âgé de cinquante-sept ans, laissant Blanche, sa jeune épouse, enceinte. Près d'expirer, il appela quelques grands auprès de lui, et leur répéta les raisons qui avaient déterminé dans le temps les suffrages en sa faveur. Il enjoignit à ses deux fils, Jean et Philippe, duc d'Orléans, de ne jamais rien relâcher au roi d'Angleterre, qui paraissait toujours disposé à soutenir sa prétention. Valois avait désiré la couronne; il

en sentit toutes les épines; mais il lui resta, en mourant, l'espérance que son trône s'affermirait sous un successeur de quarante ans, célèbre par ses exploits militaires, qui avait lui-même un fils en âge d'homme, et dont la prudence, vertu moins estimée alors que la fougue du courage, a été cependant plus utile au royaume.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le caractère de Philippe de Valois; à juger par le châtiment des complices du comte d'Artois, par sa sévérité à l'égard du comte lui-même, par la punition des Flamands partisans de l'Angleterre, et le massacre des seigneurs bretons attachés au comte de Montfort, on serait porté à penser qu'il fut dur, inflexible, vindicatif, inexorable. Cependant quelques traits font croire qu'il n'était pas absolument dépourvu de la vertu d'indulgence; mais il n'avait ni la douceur, ni l'affabilité des rois ses prédécesseurs. Les acquisitions dont il augmenta la France font honneur à sa politique. Il lutta à forces assez égales avec son rival dans l'art de faire des trêves et des traités de paix quand ils en avaient besoin, et de les rompre quand ils leur devenaient inutiles. On l'accuse d'imprévoyance, de s'être laissé souvent surprendre par son ennemi; mais il est clair que l'état habituel de ses finances lui laissait rarement les moyens de faire des préparatifs. La perte de la bataille de Créci ne doit pas lui être imputée, ce fut l'effet de la présomption chevaleresque préférée alors à la discipline; mais, s'il avait eu le mérite d'un général, il aurait pourvu à la retraite. Il n'était pas dans ce siècle au-dessous de la dignité royale d'aller visiter les hôpitaux,

de tendre de sa propre main l'aumône aux pauvres; Philippe joignait ces actes de bienfaisance aux exercices de la religion. S'il n'exprima point par des fondations son zèle pour la propagation des sciences, il honora de son estime et de sa protection ceux qui les professaient. Ayant été mal élevé, il voulut que ses fils ne fussent pas privés de l'éducation qui lui avait manqué, et il leur choisit de bons maîtres. Ce prince a fait preuve d'éloquence dans plusieurs assemblées; et, s'il paraît trop avoir aimé la représentation, peut-être la crut-il nécessaire dans un changement de dynastie qui exige une démonstration de dignité pour attirer le respect et l'attachement des peuples.

Mézeray termine le tableau de ce règne par quelques traits dont le lecteur pourra faire l'application. Le luxe des habits, la danse lascive, la multiplication des procès étaient des vices communs à la cour, à la ville et dans les campagnes. On ne voyait que jongleurs et farceurs, ce qui signifie un goût effréné pour les spectacles, tels qu'on pouvait les avoir dans ce temps. Les sexes et les âges étaient également dissolus, sans pudeur et passionnés pour les changements de mode. La bigarrure des habits les déguisait chaque jour, de sorte qu'on aurait pris la nation pour une troupe de bateleurs et de fous. Nous omettons d'autres reproches non moins graves, et nous finirons par celui-ci dans les termes mêmes de l'historien. « Les malheurs « de la nation ne la corrigèrent pas; les pompes, les « jeux et les tournois continuaient toujours. Les Fran« çais dansaient pour ainsi dire sur les corps de leurs « parents. Ils semblaient se réjouir de l'embrasement

« de leurs châteaux et maisons, et de la mort de leurs « amis. Durant que les uns étaient égorgés à la cam- « pagne, les autres jouaient dans les villes. Le son des « violons n'étaient point interrompu par celui des « trompettes, et l'on entendait en même temps les « voix de ceux qui chantaient dans le bal, et les pi- « toyables cris de ceux qui tombaient dans les feux ou « sous le tranchant du glaive. »

JEAN II,

AGÉ DE 40 ANS.

Jean est appelé le Ier si l'on ne compte pas au nombre des rois de France Jean, fils posthume de Louis Hutin qui ne vécut que huit jours. Il est nommé Jean II si on compte ce petit prince; mais comme il n'y a eu depuis lui aucun de nos rois qui ait porté le nom de Jean, nous ne lui donnerons pas un titre de rang, mais celui de *Bon*, qu'une certaine bonhomie, remarquable surtout dans ses adversités, lui a mérité.

Un prince qui prenait le sceptre à quarante ans avec une réputation méritée d'habileté dans la guerre et d'expérience dans les conseils, promettait de grandes espérances à ses sujets : malheureusement elles furent trompées, et le règne de Jean est un des plus désastreux que l'histoire présente.

La trêve entre les Français et les Anglais ne suspendait pas les hostilités en Bretagne. Les deux nations, sous le titre d'auxiliaires, continuait à y déployer les fureurs de leur animosité dans des combats sanglants. Tel fut celui qu'on a nommé *le combat des trente*,

parce qu'ils étaient trente de chaque côté. Au moment de l'action, et sur le champ de bataille, le chef anglais Bembro demanda, sous quelque prétexte, à remettre la partie à un autre jour. Beaumanoir, chef des Bretons, répondit : *Nous ne nous en retournerons pas sans mener les mains, et savoir qui a plus belle amie.* C'était le langage de la chevalerie; mais on combattit à pied : coutume qui commençait à s'introduire, comme on l'a vu à la contre-surprise de Calais. Au fort de la mêlée, Beaumanoir, blessé et pressé par la soif, cria qu'on lui apportât à boire. *Bois ton sang*, lui dit un de ses camarades, *et ta soif se passera.*

Presque tous les Anglais restèrent sur le champ de bataille; ceux qui respiraient encore furent égorgés ou assommés par les vainqueurs.

En général on remarque dans les guerres de cette époque, même entre les chevaliers, une férocité bien éloignée de la courtoisie de leurs devanciers. Alors il y avait comme une sorte de convention entre les ennemis les plus acharnés, d'épargner les femmes, les enfants, les vieillards, et tous les gens sans défense; mais, depuis la rivalité de Philippe de Valois et d'Édouard III, il semble que les sujets se fussent pénétrés de l'animosité de leurs princes. Ils n'eurent plus rien de sacré, ne connurent plus ni pitié, ni ménagement dans les exécutions militaires : ce qui fit de la France un champ de carnage et un vaste incendie.

On doit se souvenir que Philippe de Valois déshonora la fin de son règne par le supplice de plusieurs seigneurs bretons, sans formes de justice. Jean, son fils, commença le sien par une exécution aussi répréhen-

sible dans sa forme. Le comte d'Eu, Raoul de Nesle, connétable de France, et en même temps comte de Guines, commandant à Caen lorsque le roi d'Angleterre prit cette ville, en 1346, avait été soupçonné de trahison et de collusion avec l'Anglais, qui l'emmena cependant prisonnier; mais la manière dont il était traité à Londres aggrava les préventions contre lui. Il y vivait avec une grande liberté, admis à la cour et traité plus en courtisan favorisé qu'en prisonnier. La permission d'aller en France ne lui était jamais refusée; il y venait souvent sous le règne de Philippe de Valois, tant, disait-il, pour amasser l'argent de sa rançon que pour régler ses autres affaires. Au premier voyage qu'il se permit sous le roi Jean, il fut arrêté, et en quatre jours interrogé, condamné et exécuté devant son hôtel de Nesle, où il eut la tête tranchée. Il ne parut en public aucune des procédures usitées en pareilles circonstances. On se contenta de répandre qu'il venait en France en qualité d'émissaire du roi d'Angleterre pour former des intrigues contre la tranquillité du royaume, et qu'il avait lui-même avoué ces crimes. Ce fut sans doute pour donner un air de certitude à cette imputation que les ducs de Bourgogne, d'Armagnac, de Montfort, d'Athènes, et plusieurs autres seigneurs assistèrent à l'exécution. Ce qui paraît probable sans être prouvé, c'est que De Nesle était en marché avec Édouard pour lui céder, comme rançon, son comté de Guines, qui aurait fort augmenté les possessions d'Édouard auprès de Calais, au grand préjudice de la France. Le roi donna la charge de connétable à Charles d'Espagne, un des La Cerda réfugiés

en France, et petit-fils de ce Ferdinand de La Cerda, gendre de saint Louis, dont les enfants réclamèrent en vain le royaume de Castille. Il gratifia du comté d'Eu Jean-sans-Terre, fils du fameux Robert d'Artois, et réunit le comté de Guines à la couronne; mais il ne le garda pas long-temps. Deux ans après l'Italien Aimery, qui avait vendu Calais à Charni, et qui l'avait conservé par une double trahison, s'empara de Guines par surprise, et porta ses vues sur Saint-Omer, où commandait Charni, délivré de sa prison d'Angleterre. L'Italien fut pris dans son piége, et Charni, gratifié d'un pardon si généreux à Calais, fit inhumainement tirer à quatre chevaux son ancien complice en trahison. Le roi fit demander raison à Édouard de la surprise de Guines pendant la trêve. Ce prince répondit ironiquement que les surprises de places n'étaient point défendues par les traités, témoin ce qui était arrivé à Calais, avec la seule différence que l'une avait réussi, et l'autre non. Il se croyait d'ailleurs bien autorisé à garder le comté de Guines en dédommagement de la rançon du connétable dont le roi l'avait privé par la mort du seigneur de Nesle.

Dans ces dispositions, il n'est pas étonnant que le roi d'Angleterre ne se soit pas rendu à Reims pour le sacre de Jean, auquel il devait assister, comme pair de France par son duché de Guienne. La cérémonie fut magnifique dans cette ville, et le retour à Paris accompagné de fêtes qui durèrent huit jours. Le nouveau roi tint un parlement, et arma ses deux fils chevaliers. Il créa ensuite et célébra dans le château de Saint-Ouen, près de Paris, *la chevalerie de Notre-Dame de*

la noble maison, qui s'est appelée *l'ordre de l'étoile*, parce que le signe honorifique était une étoile dorée portée au *fermail* du manteau. La première nomination fut de cinq cents chevaliers. Ce grand nombre ôta à l'ordre, dès le commencement, le prix que donne la distinction du choix. Il succéda, mais non pas immédiatement, à l'ordre de *la Genette*, que Charles Martel avait fondé dans le milieu du huitième siècle. Le défaut d'usage pendant les guerres civiles des deux premières races l'avait aboli. La multitude des chevaliers et l'empressement à se parer de l'étoile, firent que cet ordre cessa d'être une distinction honorable, et fut à la fin abandonné aux chevaliers du guet de Paris. Ainsi *la Genette* finit, parce qu'on la négligea, et *l'Étoile* se ternit, parce que trop de gens l'obtinrent.

Robert d'Artois, homme de génie, brave, éloquent, le conseil et l'ami de Philippe de Valois, dont il avait épousé la sœur, après des services essentiels rendus à ce monarque, devint, comme on l'a vu, son plus mortel ennemi, et fut une des principales causes des malheurs de la France. De même Charles d'Évreux, fils de Philippe d'Évreux, cousin germain du dernier roi, et de Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, monté sur le trône de Navarre à dix-huit ans, lors de la mort de sa mère, en 1349, avec des talents qui auraient pu être utiles au royaume, en devint le fléau. Mézeray trace en trois lignes son caractère. *Il avait*, dit-il, *toutes les bonnes qualités qu'une méchante âme rend pernicieuses : l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la libéralité ;* il était encore fourbe, perfide, cruel, vindicatif, ce qui lui a mérité

le surnom de *Mauvais,* sous lequel il est connu dans l'histoire. Le roi lui donna Jeanne, sa fille aînée, en mariage, et le combla de caresses et de présents; mais pas assez pour rassasier son avidité et son ambition, et pour éteindre sa jalousie contre Charles d'Espagne de La Cerda, qu'il croyait l'emporter sur lui dans la faveur de son beau-père, et auquel il enviait la charge de connétable, dépouille du malheureux Raoul de Nesle. En effet, dit Villani, historien contemporain, *le roi avait pour ce seigneur un amour si singulier, qu'il préférait ses conseils à ceux de tous les autres.*

Mais une autre cause nourrissait encore l'antipathie du connétable et du roi de Navarre. Lorsque Philippe de Valois rendit à la mère de ce dernier l'héritage de Jeanne de Navarre, son aïeule, il retint le comté de Champagne, comme fief masculin dévolu à la couronne; et, soit à titre de dédommagement, soit comme acte de pure bienveillance, il donna à cette princesse divers domaines en Normandie et le comté d'Angoulême. Celle-ci, vers la fin de sa vie, avait fait un échange de ce comté avec Philippe, moyennant les terres de Pontoise, d'Asnières et de Beaumont-sur-Oise. Mais le traité n'avait point encore reçu son exécution, lorsque Jean, monté sur le trône, sans trop se mettre en peine de livrer l'équivalent, s'était mis provisoirement en possession du comté, et l'avait donné en dot à son favori, à qui il fit épouser Marguerite de Blois, dame de l'Aigle, sa nièce à la mode de Bretagne.

Les deux Charles, de Navarre et d'Espagne, à

peu près de même âge et également doués des avantages de l'esprit et du corps, étaient ainsi rivaux de faveur et de prétention. Ils eurent des altercations assez vives, dans lesquelles ils ne ménagèrent pas leurs termes : elles dégénérèrent en haine ouverte. L'Espagnol, qui connaissait sans doute de quoi le Navarrois était capable, prit des précautions contre sa mauvaise volonté; elles réussirent à Paris : le Navarrois n'y put effectuer le dessein qu'il tenta de le faire assassiner. Il ne cachait pas cette intention. Un de ses affidés, auxquels il s'en ouvrit, lui demanda : *L'avez-vous défié?* C'était, dès ce temps, la manière de terminer une querelle entre les braves. Il répondit brusquement, *Il est tout défié*; et en effet il ne s'arrêta pas à cette formalité; mais sachant que l'Espagnol allait à l'Aigle sans escorte voir sa jeune épouse, il le fit investir, et des scélérats apostés l'assassinèrent dans son lit, avec des circonstances barbares, qui arrachèrent des larmes au Navarrois lui-même quand il s'en fit faire le récit.

C'était son premier crime; mais, bientôt raffermi, il fit paraître devant lui ses complices, les loua, les remercia, leur promit qu'il les soutiendrait, et que jamais il n'accepterait des lettres de pardon qu'ils n'y fussent compris. Il eut même l'audace d'écrire à plusieurs villes du royaume, et à la plupart des seigneurs et princes, pour justifier sa conduite, prétendant qu'il n'avait fait que prévenir les mauvais desseins du connétable, et qu'il y avait été forcé pour sa sûreté. Le duc de Lancastre, qui était alors en Flandre, ne manqua pas, à la nouvelle de cet événement, d'offrir au meurtrier le secours du roi d'Angleterre, si celui de France

le poursuivait. Il y eut même un traité dans lequel était stipulé le nombre d'Anglais qui seraient reçus dans les places de Normandie appartenantes au Navarrois, et qu'il se mit à fortifier.

Quand le roi connut l'assassinat commis en la personne du premier officier de la couronne, son allié et son favori, il s'abandonna à une douleur si peu mesurée, qu'il passa quatre jours sans vouloir parler à personne. Beaucoup de courtisans, ceux surtout qui tendaient à la faveur, n'en furent pas si affligés. Après les premières démonstrations de tristesse on commença à donner le tort à celui qui était mort. Il s'était, disait-on, attiré son malheur par son orgueil et par des provocations insolentes. Le roi de Navarre, en apprenant ces dispositions, encouragea ses parents et ses amis, qui assiégèrent le roi, le poursuivirent, l'importunèrent de sollicitations. De ce nombre étaient trois princesses : Jeanne d'Évreux, tante du coupable, veuve de Charles-le-Bel; Blanche d'Évreux, sa sœur, veuve de Philippe de Valois; et Jeanne de France, son épouse, fille du roi. Le pape même envoya un cardinal intercéder pour un prince si jeune, qui promettait de se corriger. En même temps un négociateur que le Navarrois fit partir pour la cour, joignit aux instances des considérations politiques. Il remontra le danger qu'il y aurait de réduire au désespoir un prince qui possédait en Normandie, et principalement sur les côtes, des villes et des forteresses dans lesquelles il pouvait recevoir les Anglais. L'affaire du comte d'Artois n'était pas si éloignée qu'on ne dût encore s'en souvenir. Combien Philippe de Valois n'avait-il pas attiré

de maux sur la France en livrant à toute la rigueur de la justice un criminel qu'un peu d'indulgence aurait pu ramener à son devoir! Prières et raisons, ces moyens déterminèrent le monarque à accorder la grâce que dans les circonstances il ne pouvait guère refuser, et il nomma le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon pour en régler les conditions avec le coupable. Elles furent telles qu'on les crut suffisantes pour sauver, en apparence, la honte d'un pardon forcé.

Sur l'assurance de l'obtenir, Charles se rend à Paris, et se présente au roi, séant dans son lit de justice; mais il s'était fait donner en otage le second fils de France pour sûreté de sa personne. Non-seulement il s'avoue l'auteur du meurtre du connétable; mais il a eu, dit-il, pour l'ordonner, de bonnes raisons qu'il dira au roi, si sa majesté veut bien l'entendre: et au reste, ajouta-t-il, il n'a pas cru, par cette action, violer le respect qu'il lui porte. Après cette froide excuse, *le nouveau connétable Jacques de Bourbon met la main au roi de Navarre du commandement du roi*, c'est-à-dire, qu'il l'arrêta et le mena dans une chambre voisine. Les princesses se jettent alors aux pieds du roi, et implorent sa clémence. Après quelque résistance simulée, le monarque ordonne qu'on fasse entrer le coupable. Les deux reines vont le chercher. Il paraît ramené par elles. Il n'est pas dit qu'il ait fait aucun acte d'humiliation, ou une simple supplication. Il fut seulement obligé d'entendre une harangue du cardinal de Boulogne, faisant les fonctions de chancelier, qui fit à peine mention du crime, l'exhorta à se mieux conduire désormais, et finit par une de ces

menaces dont un homme méchant et puissant, et qui dans ce moment obtenait une grâce non méritée, dut être peu épouvanté. *Qu'aucun du lignage du roi, ou autres,* dit le chancelier, *ne s'aventure d'ors-en-avant de faire tels faits, comme le roi de Navarre a fait; car voirement s'il advient, quand ce serait fils du roi qui le fasse au plus petit officier que le roi eût, si en sera-t-il fait justice, et adonc la cour départit.* Première impunité accordée au Navarrois, qui l'enhardit à d'autres crimes; car à peine avait-il obtenu le pardon de celui-ci, qu'il se rendit coupable d'un autre.

Sur la nouvelle que les Anglais avaient eu des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes ses provinces, sans qu'on sût précisément son but. De Normandie il allait en Béarn; de là en Navarre : ensuite il revenait en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes, que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province; on fut près d'en venir à des hostilités. Apparemment le moment n'était pas encore favorable au roi de Navarre pour faire éclater ses projets : il négocia, demanda pardon, ce qui lui coûtait peu, rentra en grâce, et revint à la cour.

Il profita de cette faveur pour arranger une entreprise dont le succès était capable de bouleverser le royaume. Charles, fils aîné du roi, n'avait que seize ou dix-sept ans. A l'occasion de quelques mécontentements ou refus qu'il éprouva, il fut aisé à son beau-frère, le plus adroit des hommes, de l'aigrir et de le pousser à des imprudences. Il lui remontra que son père ne l'aimait pas, qu'il préférait ses cadets, qu'il se défiait de lui, et que jamais il n'en obtiendrait

autorité ni grâce, s'il ne se mettait en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire dans cet asile. L'escorte était prête et attendait le jeune prince à Saint-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grand-Pré, en Normandie, épiait le roi, qui devait y aller pour tenir sur les fonts de baptême un enfant du comte d'Eu. On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvait arriver, quand le Navarrois aurait eu entre ses mains les deux premiers personnages de l'état. Le projet fut découvert et par conséquent manqua. Le roi se contenta de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'état; et, pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui permit de s'y retirer et de fixer son séjour à Rouen. On trouve des lettres de grâce, dans lesquelles cette intention du dauphin de sortir du royaume et d'aller chez l'empereur est exprimée. Le roi y dit *qu'il tient son dit fils, et chacun de ceux qui devaient l'accompagner pour excusés pleinement de tout ce qu'on lui a rapporté contre eux.* On prétend que ce fut le dauphin lui-même qui voulut être nommé dans ces lettres: mais le Navarrois crut qu'il suffisait pour sa sûreté de n'être pas nommément inculpé, et Jean ne crut pas devoir aigrir son gendre dans les circonstances embarrassantes où lui-même se trouvait.

Cependant la trêve avec l'Angleterre allait expirer, et il était clair qu'Édouard méditait une grande entre-

prise pour ce moment. Pour proportionner la défense à l'attaque, il fallait de l'argent. A cet effet le roi Jean convoqua les états du royaume. Les historiens observent que ce sont les premiers qu'on doit appeler *états généraux*, parce que ce sont les premiers dans lesquels les *trois ordres* sont dénommés : ce qui paraît par cette clause du premier article convenu dans l'assemblée, *que ce qui serait proposé n'aurait de validité qu'autant que les trois ordres réunis y concourraient unanimement, et que la voix de deux des ordres ne pourraient lier ni obliger le troisième, qui aurait refusé son consentement*. Les mêmes historiens remarquent que le pouvoir reconnu au *tiers-état* par les deux autres, savoir, le clergé et la noblesse, jusqu'alors les seuls consultés dans les affaires du gouvernement, vient de ce que le principal but de ces assemblées, depuis plus d'un siècle, étant de trouver des fonds pour soutenir la guerre, il devenait nécessaire, pour assurer la levée des impositions, d'avoir le consentement du tiers-état, qui en portait le plus grand poids. Enfin, comme ce sont ces états, tenus à Paris, qui ont tiré le peuple de l'espèce de néant où il était retenu, il convient de faire connaître, par les règlements qui en sont émanés, le système d'économie politique qui y présida, et qui a été souvent dans les états suivants, quand le peuple a pu le faire observer, un rempart contre l'avidité fiscale et les déprédations ministérielles.

Les états décident qu'on opposera aux ennemis une armée de trente mille hommes d'armes; ce qui devait former au moins un corps de quatre-vingt dix mille

combattants, auxquels se joindront les communes du royaume, toutes composées d'infanterie, qui sera beaucoup plus nombreuse que la cavalerie. Pour les fonds nécessaires à la levée et à l'entretien de ces troupes, évaluées à cinquante mille livres par jour, à raison de trente sous environ par hommes d'armes (1), on établira une gabelle sur le sel et une imposition générale de huit deniers pour livre sur toutes les choses comestibles et autres qui seront vendues, excepté les fonds d'héritage. C'est là l'origine de l'impôt indirect. Personne, roi, reine, enfants de France, princes du sang, n'en sera exempt. Les états se réservent le choix de ceux qui seront commis à la levée de cet impôt. Le roi, nonobstant la réclamation des courtisans et ministres, approuva cette réserve sur le choix des employés à la levée de l'impôt, et fit droit aux remontrances qui lui furent présentées sur plusieurs parties de l'administration. On doit remarquer les précautions sévères prises à l'égard des percepteurs et de l'emploi de l'impôt. Ces deniers sont uniquement consacrés aux dépenses de la guerre. Le roi ni ses gens ne pourront les toucher. Le monarque s'engagera à ne point employer ces sommes à d'autres usages, et dans le cas où il donnerait mandement contraire, les préposés sont obligés, sous la foi de leur serment, de désobéir et de résister à toutes violences, et les procédures sur cet objet sont attribuées au parlement, exclusivement au conseil du roi, qui n'aura d'inspection que sur l'exactitude des comptes. Si l'impôt ne suffit pas à la dépense de

(1) La valeur du marc d'argent était alors le septième environ de ce qu'elle est aujourd'hui.

l'armée, on se rassemblera dans un an pour y suppléer.

La déclaration que rendit le roi, le 28 décembre 1355, en conséquence des *plaintes et doléances* présentées par les états, fait connaître les vices qui régnaient dans les finances et dans les tribunaux de justice, et les vexations auxquelles le peuple était assujetti. Le taux, le titre des monnaies d'or et d'argent, leur refonte, les droits de monnayage, les fonctions de ceux qui y seront employés, et les peines des prévaricateurs sont invariablement fixés : la moindre qu'ils pourront subir sera la destitution et l'incapacité prononcée de posséder jamais aucune charge à l'avenir. Ce qu'on appelait autrefois *droit de gîte*, si onéreux au peuple, est absolument aboli. Personne, ni le roi même, ne pourra exiger blés, vins, vivres, chevaux, charrettes, lits, tables, siéges, ni meubles d'aucune espèce, qu'en payant le jour même, et au plus tard le lendemain; et les préposés à ces fournitures qui ne satisferaient pas à cette obligation, seront punis comme voleurs et perturbateurs du repos public. D'ailleurs, il sera permis de leur résister à main armée, et jamais le roi ne pourra revenir contre l'affranchissement de ces servitudes. Il s'engage aussi à ne jamais contraindre personne de lui prêter de l'argent, par conséquent point d'*emprunt forcé*.

Il ne sera pas permis de transférer sa dette à une personne plus puissante. Sans doute il y avait déjà des gens coupables de l'infâme trafic de transiger sur la fortune des opprimés, espèce d'usure attribuée aux Lombards; ainsi appelait-on les traitants. Toute

affaire sera laissée à ses juges ordinaires; il n'y a que les officiers de la maison du roi qui pourront porter leurs causes au tribunal des requêtes de l'hôtel, mais seulement leurs causes personnelles. Les maîtres des eaux et forêts ne connaîtront pas des matières de pêche et de chasse dans les terres des seigneurs et prélats. C'est que, comme la juridiction de ces officiers renfermait les garennes, ils les multipliaient pour étendre leur autorité aux dépens de l'agriculture: aussi la même ordonnance prescrit la destruction des nouvelles garennes. Mais l'existence des maîtres des eaux et forêts prouve que, quoique la France fût encore couverte de forêts, on sentait déjà la nécessité de pourvoir à leur *emménagement*. D'autres règlements concernant la police des tribunaux, font voir que de tout temps la justice a été entravée par la cupidité de ses suppôts subalternes, et que la chicane est un protée qui revêt toutes sortes de formes, et que les lois les plus sévères, comme les plus adroites, ne peuvent saisir. Enfin le commerce et toute espèce de trafic sont défendus à tous juges, depuis le président au parlement jusqu'au dernier huissier, et à tous les officiers attachés à la cour par des fonctions honorables, pour assurer, dit la loi, la liberté du commerce. Mais était-ce pourvoir à ces avantages que de le priver de l'activité des plus opulents et principaux capitalistes? C'est peut-être ce règlement, qui ajoutait la honte d'une proscription législative au dédain que la nation, toute militaire, avait déjà pour le commerce, qui l'a avili dans l'opinion des Français, et qui en a empêché les progrès.

En acceptant l'impôt, le roi avait prévu qu'il ne suffirait pas pour les charges. Les états, qui se rassemblèrent au commencement de l'année suivante, le reconnurent et suppléèrent au *déficit* par une capitation générale, à laquelle furent astreints les princes du sang, le clergé et la noblesse. L'impôt fut fixé à quatre livres par cent livres de revenu, quarante sous au-dessous de cent livres, et vingt au-dessous de quarante. Comme la noblesse y était comprise, le roi s'engagea à ne plus convoquer que dans un cas extrême l'arrière-ban, qui obligeait les nobles à de grandes dépenses, et qui devait cesser, puisqu'ils payaient le service personnel. La solde introduisit alors dans les troupes, touchant le complet, les fausses montres, d'autres fraudes et des abus auxquels le roi Jean tâcha de remédier par des lois sages; il s'engagea à supprimer les impôts nouveaux, sitôt que la paix serait faite, et à terminer la guerre le plus tôt qu'il pourrait.

C'était beaucoup au roi de s'être assuré une armée permanente, absolument dépendante de lui, au lieu des anciens corps éphémères, dont la durée et l'obéissance étaient mesurées sur la bonne volonté, souvent bien incertaine, des seigneurs qui les fournissaient. Mais il lui restait à se débarrasser d'un ennemi intérieur, dont les intrigues pouvaient lui causer des inquiétudes très-alarmantes pendant qu'il combattrait l'étranger. Ce Charles, roi de Navarre, ce parent, ce gendre, cet assassin, cet artisan de complots, n'y avait pas renoncé malgré ses promesses. Il s'en occupait toujours en Normandie, où il avait fixé son séjour auprès du dauphin, duc de Normandie. On ne sait quelles

nouvelles entreprises il projetait, il n'est pas même prouvé qu'il en formait quelqu'une; mais il tenait une grande cour à Évreux, y attirait les seigneurs normands, les gagnait par des caresses. Les audacieux qui professaient une haine ouverte contre le roi et son gouvernement, étaient ceux qu'il honorait de sa confiance la plus intime. La facilité qu'il avait déjà trouvée à s'insinuer dans l'esprit de son jeune beau-frère lui faisait espérer le même succès quand il en aurait besoin. Dans cette intention il le cultivait assidûment. Les deux cours voisines se donnaient mutuellement des fêtes : on ne peut guère douter que le roi n'autorisât cette réciprocité, et n'y ait même excité son fils, pour y trouver un moyen de se prémunir contre la perfidie de son gendre.

Dans une de ces fêtes données à Rouen par le dauphin, au moment de la plus grande joie du festin, la porte s'ouvre; le roi, qui avait été secrètement introduit dans le château, paraît, accompagné de son second fils, de son frère, des principaux seigneurs de sa cour, et d'une force armée imposante. *Que personne ne remue sous peine de mort*, s'écrie-t-il, et il va droit au roi de Navarre, qu'il saisit lui-même. Le comte d'Harcourt et trois autres seigneurs, ses principaux confidents, sont aussitôt arrêtés et chargés de chaînes. Le roi se met tranquillement à table. Après son repas il monte à cheval. Les prisonniers, le roi de Navarre excepté, sont placés dans un chariot. Le monarque les escorte lui-même à travers la ville avec toute sa suite, à laquelle le dauphin se joignit; et, arrivé hors des murs, il leur fait trancher la tête en sa présence. Le

Navarrois fut transporté dans un château fort de Picardie. On commença, contre lui et contre ceux qu'on disait ses complices, des informations qu'interrompirent les affaires plus importantes dont le roi fut alors occupé.

L'année précédente, au moment de l'expiration de la trêve, Édouard, roi d'Angleterre, avait débarqué à Calais à la tête d'une armée, tandis qu'Édouard son fils, prince de Galles, débarquait lui-même à Bordeaux; il avait ravagé le Boulonnais et l'Artois, et s'était avancé jusqu'aux frontières de Picardie; mais il ne pénétra pas plus avant, parce que les succès des Écossais, avec lesquels il était en guerre, le rappelèrent dans son île. Cette année, il envoya à sa place le duc de Lancastre, prince de son sang, pour seconder les partisans du roi de Navarre, ces seigneurs que Jean avait laissé échapper à Rouen. Ils levèrent en Normandie l'étendard pour le prisonnier; et, s'ils n'eurent pas des avantages bien marqués, ils tinrent en échec les troupes qu'on y envoya. De son côté, le prince de Galles, qu'on appelait aussi le *prince noir*, à cause de la couleur de ses armes, ce jeune chevalier, qui avait gagné ses éperons à la journée de Créci, n'avait pas démenti la gloire qu'il s'y était acquise. L'armée française, qui lui était opposée, avait constamment reculé devant lui. Il avait ravagé tout le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berry, et il donnait presque la main à l'armée anglaise qui était descendue en Normandie. Pour s'opposer à ses progrès alarmants, le roi de France marcha en personne con-

tre lui avec cette armée florissante que les états venaient de lui donner.

Il s'en fallait bien que le prince de Galles fût en état de lutter contre lui. Son armée était composée, comme l'ont toujours été les armées anglaises sur le continent, d'un noyau d'Anglais, et de soldats que la séduction et l'argent leur procuraient dans le pays où ils fixaient le théâtre de la guerre. Ici leurs auxiliaires étaient des Gascons ramassés dans la Guienne, lesquels, avec les insulaires, faisaient à peine, selon les historiens les mieux instruits, huit mille combattants, dont trois mille seulement étaient Anglais. Le prince, instruit que le roi avançait contre lui, hésite entre deux partis, ou de regagner Bordeaux et la Garonne par la Touraine et le Poitou, et de se rembarquer s'il était pressé, ou de hâter sa marche pour joindre les Normands à travers l'Anjou et le Maine. Peut-être aurait-il pris ce dernier parti; mais Jean ne lui en laissa pas le temps. Il l'enveloppa de son armée comme d'un grand filet; et, de poste en poste, le poussa jusqu'à un endroit nommé *Maupertuis*, à deux lieues de Poitiers, harassé, sans vivres et sans autre ressource qu'une position assez avantageuse, sur un monticule dans des vignes, où il pouvait espérer de soutenir un premier choc, pour se rendre à des conditions moins désavantageuses.

Lorsque les armées se touchaient, au moment que les Français n'attendaient plus que le signal pour l'assaut, arrive de Poitiers le cardinal Périgord, négociateur célèbre, chargé de propositions par l'Anglais. Jean ne voulut pas d'abord l'entendre; mais le cardi-

nal, à force de prières et de supplications, parvint à se faire écouter. Il lui remontra qu'il y aurait de l'inhumanité à contraindre tant de braves gens à s'égorger, pendant que, sans livrer bataille, il pouvait obtenir tous les avantages d'une victoire complète. Le prince offre de rendre les villes et les châteaux qu'il a conquis, la liberté aux prisonniers, et de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans : mais Jean exigeait que le prince de Galles, et cent de ses principaux officiers se rendissent prisonniers. *On ne me prendra que sur le champ de bataille*, répondit le prince. *J'ai juré*, dit le roi, *de le combattre et de le faire repentir des horreurs qu'il vient de commettre contre mes sujets.* Cette altercation donna un jour et une nuit de répit aux Anglais; mais ce n'était pas un avantage pour eux : encore un pareil délai et ils auraient été contraints, faute de vivres, de mettre bas les armes et de se rendre à discrétion. La fougue imprudente de Jean les tira en un moment de cette fâcheuse extrémité.

Le lundi 17 septembre, à la tête de ses hommes d'armes, il s'engage dans un chemin étroit entre des vignes bordées de haies. Son corps de six mille cavaliers était suivi de deux pareils placés en échelle. Les archers anglais, postés derrière les haies, ajustent, à coup sûr, cette troupe serrée dans le chemin, et qui ne peut s'élargir dans les vignes pleines de fossés et hérissées d'échalas. Les chevaux et les hommes blessés se renversent les uns sur les autres. Le second corps, qui vient au secours du premier, lui bouche la retraite. Le désordre se met partout. Jean Chandos, capitaine

anglais, dont le nom est devenu célèbre, examinait d'une petite éminence, à côté du prince de Galles, la forme que prenait le combat. Il voyait le roi, aisé à reconnaître par sa cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, et le montrant engagé dans le défilé, il dit au prince : *Allons, seigneur, la victoire est à nous. Adressons-nous au bataillon que le roi commande. Par vaillance il ne fuira pas. Ainsi, moyennant l'aide de Dieu et de saint George, il demeurera en notre pouvoir.* Il fond à l'instant sur ce bataillon. Le roi se défend en désespéré. Une hache à la main, il effrayait tous ceux qui osaient l'approcher. Philippe, son troisième fils, presque encore enfant, combattait avec la même ardeur. Il se jetait au-devant des coups qu'on portait à son père, et fut blessé à ses côtés. Cette occasion lui a valu le nom de *Philippe-le-Hardi.* Le roi reçut aussi deux blessures au visage, parce que son casque était tombé dans la chaleur de l'action.

Cependant le gouverneur des enfants du roi et Philippe, duc d'Orléans, son frère, jugeant convenable de tirer les jeunes princes d'un combat qu'ils crurent trop tôt désespéré, le rendirent tel en effet, en entraînant avec eux la majeure partie des troupes. Le roi, que sa valeur avait imprudemment engagé, mais que peut-être on aurait pu sauver encore, se trouva ainsi abandonné sans espérance d'aucun secours. De tous côtés on lui criait de se rendre : mais il craignait de tomber entre les mains de soldats brutaux qui l'auraient maltraité. Il demandait le prince de Galles. La fluctuation des combattants l'avait entraîné d'un autre côté. Un gentilhomme français, nommé *Denis de*

Morbec, qu'un meurtre en combat singulier avait forcé de quitter sa patrie, et que le besoin avait mis à la solde des Anglais, s'approcha alors très-respectueusement, et se fit reconnaître. Le roi lui tendit son gantelet et se rendit prisonnier. Morbec eut beaucoup de peine à le protéger contre les soldats, qui se disputaient l'honneur de sa prise, et se l'arrachaient pour avoir part à la rançon. Deux seigneurs anglais qui survinrent le délivrèrent des mains de ces furieux, ainsi que son fils, et d'autres capitaines pris avec eux, et le menèrent à leur prince.

Le jeune Édouard reçut le monarque et son fils avec le plus grand respect, sans air de triomphe, et réprimant le rayon de joie que la victoire répandait sur son visage. Le soir il se défendit avec politesse et modestie de s'asseoir à la table de *si grand prince et de si vaillant homme*. Il le consola, lui fit espérer un traitement modéré de la part de son père, employa, en lui parlant de sa disgrâce, les ménagements délicats qui pouvaient en adoucir l'amertume. *Chier sire*, lui disait-il, *quoique la journée ne soit pas vôtre, vous avez acquis la plus haute réputation de prouesse, et avez passé aujourd'hui tous les mieux combattants. Je ne le dis pas, chier sire, pour vous louer, car tous ceux de notre parti, qui ont vu les uns et les autres, se sont par pleine conscience à ce accordés, et vous donnent le prix de la vaillance.* Les vainqueurs ne firent guère que des prisonniers de distinction; et comme ils étaient les uns et les autres du même rang, *ils leur firent tant d'amour qu'ils purent chacun au sien.* Le prince amena le roi à Bordeaux. La fuite des Français

avait été si précipitée, et les Anglais étaient en si petit nombre, qu'il n'y eut pas un grand carnage : de sorte que le deuil ne s'étendit que sur les grandes familles. La prison du roi jeta la consternation dans tout le royaume ; mais une trêve de deux ans, obtenue par la médiation du pape, retint heureusement les Anglais dans l'inaction et sauva la France.

Sitôt que le désordre avait commencé dans l'armée française, ceux qui étaient chargés de la garde de Charles, dauphin, et de Louis, son frère, avaient eu soin de les tirer de la mêlée, et les avaient conduits à Paris à grandes journées. Eloigné, comme on l'était, de prévoir un pareil malheur, aucune mesure n'avait pu être prise pour y pourvoir, et un jeune homme de dix-neuf ans se trouva à la tête du royaume sans aucune connaissance des affaires, ni certitude de la capacité et de la fidélité de ceux que leurs dignités ou leurs emplois appelaient au gouvernement. De lui-même ou par leur conseil, le jeune prince convoqua les états généraux pour le mois d'octobre ; mauvaise résolution dont il eut tout lieu de se repentir. Par la nécessité des circonstances, il y eut des états dans le nord et dans le midi du royaume. Ceux de la partie méridionale de la France, nommée *Langue d'Oc*, parce que *oui* s'y prononçait *oc*, s'assemblèrent à Toulouse, sous la présidence du comte d'Armagnac, gouverneur de la province ; et le plus promptement possible, sans prétendre se faire valoir, ils votèrent une levée d'hommes et de deniers proportionnée à leurs moyens. En même temps ils défendirent les danses, les spectacles, les concerts, les fourrures précieuses, l'or,

les perles et les diamants jusqu'à ce que le roi fût délivré.

Il n'en fut pas de même des députés de la partie septentrionale de la France, nommée *Langue d'Oil*, parce que *oui* s'y prononçait *oil*. Ils vinrent à Paris au nombre de huit cents. Etienne Marcel, prévôt des marchands, qui s'était rendu fameux dans les états du mois de mars, comme président du tiers, n'acquit pas moins d'autorité dans ceux-ci sous le même titre. Il se trouva d'abord investi de la confiance de la plus grande partie des députés du tiers, pour la résistance qu'il avait souvent opposée au gouvernement quand il avait été question d'établir des impôts. Son grand crédit lui attacha Robert Le Coq, évêque de Laon, homme d'esprit, parvenu à la prélature par l'intrigue, et servile adorateur de la fortune. Ceux qui lui ressemblaient, toujours en assez grand nombre dans ces sortes d'assemblées, se dévouèrent à ces deux hommes, et formèrent un groupe d'ambitieux, prêts à tout faire, et dont les chefs espérèrent, non sans raison, pouvoir disposer dans le besoin.

On ne peut douter que, se voyant une grande autorité dans l'assemblée dépositaire de la destinée du royaume, les chefs et leurs principaux adhérents n'aient eu l'intention de s'emparer des places les plus éminentes du gouvernement. Il aurait été difficile de parvenir à ce but en gardant la forme de délibérer ordinaire, où les trois états étaient séparés, et où l'opposition d'un seul des deux premiers ordres auraient annulé les efforts des factieux qui dirigeaient le troisième. Il fallait donc, par quelque voie détournée, détruire l'effet de

cette séparation qui, par la difficulté d'obtenir l'unanimité des suffrages, maintenait les lois dans un état de stabilité aussi favorable à la chose publique, qu'il était contraire aux vues et aux intérêts particuliers de ceux qui comptaient faire leur profit des changements qu'ils cherchaient à introduire. C'est à quoi Marcel, Le Coq et leurs adhérents travaillèrent avec beaucoup d'adresse.

Le prévôt des marchands représenta que, dans une si nombreuse assemblée, il était presque impossible de traiter les grandes affaires qui devaient l'occuper, si elles n'étaient classées auparavant de manière à préserver les délibérations de confusion. Il serait important, dit-il, que les états obtinssent du dauphin la permission de nommer une commission qui ferait ce travail, et qu'elle fût prise dans les trois ordres. Le piége tendu aux états consistait en ce que les matières, étant discutées d'avance, n'offriraient plus que des résultats à soumettre, non plus à la délibération, désormais inutile, de chacun des ordres, puisque leurs commissaires auraient coopéré au travail, mais à l'acceptation pure et simple ou au rejet de l'assemblée générale des états; assemblée où les factieux espéraient prévaloir à l'aide de la séduction, de la terreur et du nombre. Dupe de cet artifice, l'assemblée approuva cette demande. Elle fut présentée, et le dauphin consentit à l'élection des commissaires, au nombre de cinquante. Un parti formé dans une assemblée, quoiqu'en minorité d'abord, l'emporte ordinairement sur la majorité, parce que celle-ci insouciante dissémine ses suffrages; au lieu que l'autre, entraînée par un intérêt commun, réunit les

siens Selon cette tactique, les cinquante commissaires, quoique tirés des trois ordres, se trouvèrent presque tous du parti de Marcel. Le dauphin sentit pourtant le danger de ce comité, puisqu'il ne le permit qu'à condition que les gens du conseil assisteraient à ses séances.

Trouver de l'argent, prendre des mesures pour la liberté du roi, c'était là le but de la convocation des états; mais Marcel insinua qu'on devait aussi s'occuper de la réforme du royaume, et fit commencer par cet objet. Les gens du conseil voulurent s'opposer à cette marche de la délibération; on les en exclut, et les chefs de l'intrigue n'ayant plus dans leur comité que des hommes séduits ou trompés, firent statuer que vingt-deux personnes qu'on nommerait, qui avaient eu la confiance du roi dans la magistrature et les finances, seraient dépouillées de leurs emplois; que le procès serait fait à quelques-uns d'entre eux, comme prévaricateurs, monopoleurs, causes des désordres, suites de leurs mauvais conseils; que les biens des condamnés, quelle que fût leur peine, l'exil, la proscription ou la mort, seraient confisqués et vendus, pour la valeur en être employée à la délivrance du roi; et qu'enfin vingt-huit membres tirés du corps des états composeraient le conseil du prince.

Robert Le Coq, comme organe de la commission, porta ces propositions à l'assemblée générale. Le dauphin en fut très-étonné, d'autant plus que beaucoup de députés, flattés de l'espérance vague de remplacer les proscrits, paraissaient disposés à sanctionner par leurs suffrages la proposition du comité. *Et que don-*

nerez-vous en récompense de ce sacrifice, dit le jeune prince d'un ton ému? *Une armée de trente mille hommes d'armes*, répondit le prélat, *et l'argent suffisant pour l'entretenir*. Mais, pour fixer et asseoir la quantité et le genre de l'imposition, il demanda que du mois d'octobre, où l'on se trouvait, l'assemblée des états fût continuée jusqu'à Pâques prochain, persuadé que, dans cet intervalle, lui et ses complices ne manqueraient pas de prétextes pour prolonger les états au delà de ce terme, et peut-être par succession de délais, parviendraient à les rendre permanents.

Le dauphin se retira sans rien décider, disant qu'il en communiquerait à son conseil. Il y eut partage d'opinions. Ceux qui savaient qu'ils n'étaient point notés, consentaient à la destitution des autres. Les proscrits s'en défendaient. Il paraît qu'on dut à la sagacité prématurée du jeune prince la résolution qu'il prit. Il manda à l'hôtel de Saint-Paul, où il demeurait, une députation des états, déclara qu'il avait écrit à son père, qu'il attendait ses ordres, sans lesquels il ne pouvait rien décider; et ordonna que, pendant cette attente, on s'abstînt de toute espèce de délibération. Plusieurs membres se retirèrent; leur exemple en entraîna d'autres; et, quand le prince vit le nombre des députés assez diminué, il commanda au reste de retourner dans leurs provinces, et les états finirent au grand chagrin de Marcel et de ses conjurés.

C'était beaucoup d'avoir si adroitement éludé les premiers efforts de la faction; mais il aurait fallu aussi soutenir cette démarche par une conduite ferme et indulgente en même temps, qui eût flatté les Parisiens

et leur en eût imposé. Le dauphin, au lieu de rester au milieu d'eux, s'en alla à Metz consulter, disait-il, l'empereur Charles IV, son oncle; le prévôt des marchands, au contraire, demeura à Paris, où il continua d'entretenir les bourgeois dans la persuasion où ils étaient qu'ils avaient en lui une protection assurée contre le monopole des impôts.

Avant son départ, le dauphin, qui avait pris le titre de lieutenant-général, ordonna une refonte des monnaies. Cette opération pouvait être avantageuse au point de tenir lieu de tout autre subside, et dispenser peut-être le prince de la nécessité de convoquer de nouveau les états généraux; mais elle était préjudiciable aux vues de Marcel, qui n'aspirait qu'à se trouver au milieu d'une grande assemblée, dans laquelle, moyennant l'habitude qu'il avait de manier les esprits de la multitude, il espérait de parvenir plus aisément à ses fins, qui étaient d'envahir le gouvernement pour lui et les siens. Il sema des préventions contre la monnaie qu'on commençait à substituer à l'ancienne; des gens apostés refusèrent de la recevoir, comme péchant par le poids et le titre. Ces refus occasionèrent quelque tumulte. Sous prétexte de prévenir l'augmentation du désordre, le magistrat du peuple défendit le cours des nouvelles espèces, et il alla à la tête d'une troupe séditieuse à l'hôtel de Saint-Paul, faire confirmer sa défense par le prince Louis, second fils de France, que l'aîné avait chargé du gouvernement en son absence.

A son retour de Metz, le lieutenant-général du royaume envoya Simon de Bussi, premier président,

et d'autres personnes de marque, négocier avec le prévôt des marchands, et l'engager à ne point mettre d'obstacle à la circulation des nouvelles espèces. Marcel les reçut au milieu de son conseil, composé des membres de la commune de Paris. Pendant la conférence, il y avait à la porte de la salle une troupe de forcenés de la basse populace, qui faisaient retentir l'air de cris et d'imprécations contre les négociateurs du dauphin. Leurs propositions ne plurent pas à ce chef audacieux. Se sentant en force, au sortir de la conférence, il fit cesser les travaux, ordonna de fermer les boutiques et de prendre les armes. C'était se donner en un moment une armée d'enthousiastes furieux, prêts à tout faire. Tout menaçait d'un bouleversement général. Le conseil du dauphin s'assemble à la hâte, et est d'avis de céder aux circonstances. Le prince supprime la nouvelle monnaie, et accorde aux séditieux ce qui avait été la matière de la discussion orageuse de la commune, la destitution et la saisie des biens des officiers et des magistrats que Marcel indiqua. Les uns se sauvèrent précipitamment; les autres, frappés de terreur, se dispersèrent de jour en jour, et laissèrent enfin le jeune prince privé de la meilleure partie de son conseil, comme Marcel le désirait. Alors le dauphin ne put se dispenser de convoquer de nouveau les états, ou de les rappeler par forme de continuation.

La faction, qui voulait dominer les états et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, songea d'abord à deux expédients : se procurer de l'argent et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autori-

sant chaque député à avoir pour sa sûreté quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattait la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion, sous des officiers que la faction nomma, rendaient propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le paiement journalier des affidés; ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les états le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution se fissent par des gens dépendants de lui; de sorte qu'il avait toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événements. Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent, jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt-un ans, et obtint que son conseil fût formé de trente-six personnes, tirées par égales portions des trois ordres des états, et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seraient suspendus pendant la durée des états. Cependant, comme il fallait une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avaient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois, qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Sur ces entrefaites, un incident inattendu sembla

devoir déjouer toutes les manœuvres de la faction. Il arriva de Bordeaux une lettre du monarque captif, qui défendait de lever l'impôt, parce qu'il était près de terminer un traité qui lui rendrait la liberté. Mais, sans se déconcerter : « Cet argent, dit Marcel, ne sera « point pour le roi, puisqu'il n'en a plus besoin; mais « comme je suis averti que le dauphin rassemble des « troupes qu'il veut faire entrer dans Paris, afin de se « rendre maître des biens et de la vie des bourgeois, « et les traiter à sa volonté, il nous vient fort à propos « pour prévenir ses dangereux projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes aux coins des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs pour en employer le terrain en fortifications, et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui, dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasioner une révolte.

La prospérité des factieux les éblouit. Ils ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, ni de mesures dans leurs actions : le prévôt des marchands et ses principaux complices commandaient avec une autorité insolente. Point de police dans la ville; nul égard que pour le bas peuple. Ses excès étaient ou tolérés, ou inspirés. La multitude des commis à la recette de l'impôt en absorbait la plus grande partie, le reste s'engouffrait dans le trésor de la faction et servait à la soutenir. Marcel s'était adjoint dix ou douze bourgeois nommés *échevins*, qui formaient une espèce de conseil indépendant des états. Il n'y avait pas un de ces sédi-

tieux qui ne se crût bien au-dessus des députés. Les états, en effet, étaient comme captifs au milieu d'eux. Il n'y avait de membres considérés que ceux du tiers. Ceux du clergé et de la noblesse s'étaient fait un système de circonspection; ils se contentaient de ne pas se laisser entraîner par le torrent, sans s'y opposer, persuadés que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par ses excès, et que pour la détruire il n'y avait qu'à la laisser insolemment triompher.

En effet, cette sorte d'inertie servit mieux le dauphin que n'aurait pu le faire une opposition violente. Le peuple cessant d'être mis en action, parce qu'il n'y avait plus de grands coups à frapper, cessa de s'intéresser à la faction. Le crédit de la cabale déclina au point, qu'après avoir laissé ses agents dominer deux ou trois mois, le dauphin se vit en état de leur parler en maître. Il manda au Louvre Marcel et ses échevins, leur reprocha leurs intrigues, leurs complots, leur hardiesse à s'ingérer dans les affaires d'état, leur défendit de s'en mêler désormais, les renvoya confus, et sortit aussitôt de Paris, comme l'abandonnant à son mauvais sort.

Si en effet le lieutenant-général du royaume s'était établi dans une autre ville, qu'il y eût appelé le parlement, les autres tribunaux et tous les officiers attachés à l'administration et à la cour, que serait devenu Paris, privé de tous ces avantages de capitale? Les Parisiens sentirent les suites de cet abandon; ils députèrent au dauphin, le prièrent de revenir, lui promirent une soumission entière, et de l'argent autant que ses besoins l'exigeraient et que leurs facultés le

permettraient. Le dauphin se laissa gagner, et revint imprudemment pour se retrouver encore entre les mains des factieux. Cependant les états, contrariés par l'échevinage, sans autorité ni considération, s'étaient dissous d'eux-mêmes : le jeune prince jugea à propos de les convoquer de nouveau pour le mois de novembre. Marcel, au lieu d'états generaux, aurait désiré pour cette fois qu'on lui adjoignît des représentants de trente ou quarante des principales villes du royaume, dont sans doute il aurait dirigé le choix, et qui feraient en faveur du dauphin, avec moins d'embarras, tout ce qu'il pouvait attendre des états : mais le prince, averti du danger qu'il y aurait de remettre le sort de la France entre les mains d'une troupe de factieux, ne donna pas dans le piége; il fit partir les lettres de convocation. Le conseil municipal, déterminé à être encore, du moins pour quelque chose, dans les affaires de l'état, aux lettres convocatoires du prince en joignit d'invitatoires aux villes les plus considérables : c'était se préparer des correspondances dont une faction habile saurait profiter.

L'assemblée des états généraux était d'autant plus nécessaire, que l'espérance de la délivrance du roi paraissait s'éloigner. Soit que le traité, dont Jean avait donné avis au dauphin, son fils, n'eût été minuté que pour distraire le monarque dans sa prison; soit que le roi d'Angleterre voulût le consommer lui-même, ou peut-être donner à sa nation le spectacle d'un roi de France dans ses fers; par ces motifs ou par d'autres, il ordonna qu'on lui amenât le prisonnier.

Le prince noir était comme certain que les cheva-

liers gascons, qui avaient le plus contribué au gain de la bataille de Poitiers, ne souffriraient pas sans opposition qu'on leur enlevât le gage de leur victoire. Il les trompa sur le temps et le lieu du départ, et conduisit lui-même son prisonnier à Londres. La distance des lieux, qui ne permettait pas au dauphin de recevoir journellement les ordres de son père comme lorsqu'il était à Bordeaux, lui fit prendre le titre de régent qui lui donnait plus d'autorité que celui de lieutenant-général.

Pendant que le roi de France voyait river ses chaînes, le roi de Navarre brisait les siennes. Il était enfermé depuis vingt mois dans un château sur la frontière de Picardie. Marcel demanda sa liberté aux états. Il n'est pas douteux qu'un courtisan aussi assidu, tel que devait être le prévôt des marchands quand la cour était le chemin des grâces, ne s'y soit présenté au Navarrois, et n'en ait été remarqué; deux hommes de leur caractère ne s'envisagent pas inutilement. Dans ce qui s'était passé jusqu'alors, Marcel avait eu souvent occasion de reconnaître qu'il aurait eu besoin d'un homme audacieux, fort de ses possessions, de son rang et de ses alliances pour l'opposer au dauphin. Or, personne ne convenait mieux que le roi de Navarre, gendre du roi, doué des qualités les plus brillantes, possesseur de plusieurs provinces, propre à donner l'appui des armes au parti, forcené d'ailleurs dans le crime et inaccessible aux scrupules. Sans doute une intelligence était établie entre eux par des voies secrètes, lorsque le prévôt des marchands fit la démarche de vouloir intéresser les états à sa liberté. Mais cette

requête ne fut pas même nécessaire, parce que des seigneurs de Normandie, parents ou amis de ceux qui avaient été suppliciés à Rouen, attaquèrent le château où le prince était retenu, en rompirent les portes et l'enlevèrent.

Cette évasion n'était pas une absolution, telle qu'elle lui aurait été nécessaire pour se montrer et agir librement. Il demanda un sauf-conduit au régent pour venir, disait-il, se justifier. Le prince hésita longtemps de le donner, et parut ne l'accorder qu'aux pressantes sollicitations des mêmes princesses qui lui avaient obtenu sa grâce après l'assassinat du connétable : mais il lui fut véritablement extorqué par les vœux des Parisiens, énergiquement prononcés, et présentés par Marcel et Le Coq, qui avaient repris le timon du gouvernement, et par Pecquigny, qui avait mis le prince en liberté. Sitôt que Charles-le-Mauvais en eut la jouissance, il ne tarda pas à justifier de plus en plus le surnom qu'il avait déjà si bien mérité.

Dans toutes les villes par lesquelles il passa, il fit élargir les prisonniers; et les bénédictions de ces *honnêtes* détenus précédèrent leur libérateur à Paris, où il arriva entouré de cette noble escorte qu'il renforça dans la capitale. A peine y fut-il entré, qu'il indiqua pour le lendemain une assemblée dans le Pré-aux-Clercs, qui était le lieu de la promenade favorite des bourgeois; ils s'y rendirent en grand nombre.

Placé sur le trône d'où les rois avaient coutume de regarder les joutes et les divertissements du peuple, il adressa à la multitude un discours commençant par un éloge flatteur de la ville de Paris, qu'il appela la

métropole du monde, invincible, inépuisable, capable de donner la loi à tout l'univers, et de ne la recevoir de personne. Je vous remercie, dit-il aux Parisiens, qu'il appela ses sauveurs, du zèle que vous avez montré pour ma délivrance; et à cette occasion il peignit sa détention des couleurs les plus noires. Que n'y avait-il pas éprouvé? chaînes, cachots, menaces perpétuelles de la mort, et cela parce que, seul de tous les princes, il avait résisté à la mauvaise administration du roi Jean et de son conseil, et à leurs exactions sans cesse renaissantes. Et quelles exactions! Des impôts exorbitants, qui réduisaient le peuple à la plus extrême misère, remplissaient les prisons de pauvres gens honorables, pères et mères de famille, veuves, orphelins, dont les lamentations montaient jusqu'au ciel. A ce récit, le *bon* prince s'attendrit et laisse échapper des larmes; les sanglots étouffent sa voix; mais tout d'un coup il se ranime et lance des imprécations contre les perfides conseillers du roi. Puis devenu plus calme, il insinue que, s'il s'agissait de revendiquer la couronne, il lui serait aisé, comme petit-fils de Louis Hutin, de prouver que *ses droits étaient plus incontestables que ceux de qui que ce fût;* qu'il ne la réclamait pas cependant, parce que la tranquillité du peuple lui était plus chère et plus précieuse qu'un trône. « Mais du moins, ajouta-t-il, je vous aiderai de « toutes mes forces à exterminer le monstre dévorant « de la maltôte. Opposez vos généreux efforts à la ser« vitude qui menace de vous opprimer; soyez les libé« rateurs, les sauveurs de la patrie; je n'épargnerai « ni mes biens, ni mes amis, ni mon royaume, ni ma

« personne, pour vous assister dans une si noble en-« treprise. Jamais, s'écria-t-il en renforçant sa voix, « non jamais je ne vous abandonnerai ! je me lie irré-« vocablement à votre fortune; et les tourments de la « prison que j'ai déjà soufferts pour votre défense « n'ont fait qu'augmenter la résolution de mourir, s'il « le faut, pour votre service! »

Ce discours, auquel le dauphin était présent, fut couverts d'applaudissements; l'air de persuasion que le roi de Navarre remarqua dans le peuple lui donna la hardiesse de faire au régent ses propositions. Indépendamment de l'absolution la plus honorable, il demanda qu'on lui restituât ses villes et fiefs de Normandie, qu'on lui payât les frais de la guerre, et que la mémoire des seigneurs exécutés à Rouen fût réhabilitée. Le régent répondit que ce serait insulter le roi son père et son conseil que de rejeter, par une rétractation solennelle, un blâme déshonorant sur ce qu'ils avaient fait. Quant à la restitution des villes et fiefs de Normandie, il dit que par la confiscation ces possessions avaient été réunies à la couronne dont elles faisaient partie; que les rendre, ce serait violer l'intégrité du royaume, et qu'il ne devait ni ne pouvait s'y résoudre. Il refusa donc; mais le prévôt des marchands vint lui dire : *Monseigneur, contentez-le d'amitié, car il le faut ainsi.* Telle était la conclusion ordinaire des discours de Marcel. Tout fut donc accordé; et, pour qu'il ne manquât rien à l'opprobre du traité et à l'évidence palpable de la contrainte qui l'avait fait souscrire, il fallut encore, à la recommandation du roi de Navarre, intimer l'ordre au prévôt de Paris

de relâcher tous les prisonniers, *larrons, voleurs de grands chemins, faux monnayeurs, faussaires, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs*, et autres coupables de crimes de semblable nature, dont le Navarrois ne rougit pas de dresser lui-même la liste infâme.

A peine a-t-il arraché le consentement, qu'il part pour Rouen. Il va lui-même détacher en cérémonie les corps des suppliciés qui étaient restés au gibet, leur fait faire des obsèques magnifiques, et prononce devant une assemblée nombreuse leur oraison funèbre. La qualification de *martyrs* pour leur attachement au peuple, et la protection qu'ils lui donnaient contre un tyran, ne fut pas oubliée. A l'égard des places de Normandie, où il comptait entrer sans difficultés, quand il s'y présenta, les gouverneurs lui refusèrent les portes. Divers corps de troupes qu'avait levés Geoffroy d'Harcourt, son zélé partisan, furent défaits, et ce seigneur lui-même resta sur le champ de bataille.

Ce Geoffroy d'Harcourt avait figuré dès long-temps parmi les rebelles : contraint de quitter la France pour cause de duel, il s'était réfugié vers Édouard, auprès duquel il avait acquis le funeste honneur de remplacer Robert d'Artois. Ce fut sur ses conseils, et à l'aide des domaines qu'il possédait dans le Cotentin, qu'Édouard pénétra en France avant la journée de Créci. Mais, saisi de remords, à la vue du champ de bataille et du corps de Jean IV, comte d'Harcourt, son frère, il abandonna le parti du vainqueur pour aller se jeter aux pieds du vaincu, et en implorer sa grâce qui lui fut

accordée. Rentré dans tous ses droits, il vivait paisible dans sa patrie, lorsque Jean V, son neveu, s'étant laissé circonvenir par Charles-le-Mauvais, fut arrêté avec lui à Rouen, et décapité sans forme de procès. A la nouvelle de la mort tragique du chef de sa maison, fils d'un père tué à Créci pour le service du roi, et qui y avait été blessé lui-même, Geoffroy se crut dégagé de ses serments. Libre désormais de tous remords, il associa son ressentiment à celui d'Édouard, rappela la guerre sur sa patrie, et prépara les nouveaux malheurs auxquels la France devait être encore en proie, et dont lui-même fut la victime.

Mal accueilli en Normandie, le roi de Navarre revint auprès de Paris, et logea ses troupes dans les villages circonvoisins. On ne peut guère douter qu'il n'eût dessein de s'emparer du gouvernement au préjudice du régent, et peut-être ensuite de la couronne si les circonstances tournaient à souhait. Marcel n'avait d'autre parti à prendre que de le seconder, parce que, soit que le roi Jean revînt, soit que Charles, dauphin, son fils, régnât, s'il échappait à leur vengeance, il ne pouvait pour le moins se promettre aucune autorité; au lieu qu'il lui était permis de tout espérer d'un prince qui lui aurait obligation d'une fortune qui pouvait aller jusqu'au trône. Le Navarrois avait laissé percer ce désir lorsque, dans son discours au Pré-aux-Clercs, il glissa quelques mots sur son droit à la couronne, qu'il s'abstenait de faire valoir pour ne pas exciter des troubles; mais il comptait bien que ses partisans et surtout le prévôt des marchands ne seraient pas si modérés, et il ne se trompa pas. Marcel pensa qu'il

fallait tout oser pour acquérir à son protégé le suffrage de la capitale, persuadé que son exemple serait suivi par le reste du royaume.

Il y avait deux partis dans Paris; celui du régent, le plus fort en honnêtes gens, et celui du Navarrois, le plus redoutable en nombre. Ne pouvant gagner le premier, Marcel résolut de le rendre perclus par la terreur. Il donna à ses partisans un signe ostensible pour se reconnaître entre eux. Par son ordre ils *mi-partirent leurs chaperons*, qui était la coiffure ordinaire, *de blanc couleur de France*, et *de rouge couleur de Navarre*. Ceux qui ne portaient pas ce chaperon furent d'abord insultés, et bientôt coururent risque de la vie. La première victime de la populace fut Jean Baillet, trésorier de France, qui fut tué, soupçonné d'être inventeur d'impôts. Le régent eut encore assez de force pour faire arrêter et pendre le meurtrier; mais ce châtiment ne fit que rendre la sédition plus vive. Pierre d'Arcy, avocat général, tâchant de l'apaiser, est massacré dans la cour du palais; et Marcel, s'érigeant en vengeur de l'*infortuné patriote* attaché à la potence, prend avec lui une troupe des plus forcenés, se présente à la demeure du régent, pénètre dans sa chambre, fait saisir Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, qui avaient arrêté et livré au supplice l'assassin de Jean Baillet, et les fait percer de coups auprès du régent. Leur sang rejaillit sur le jeune prince. *En voulez-vous donc à ma vie?* leur dit-il. *Non*, lui répond Marcel; et, pour le rassurer, il lui met sur la tête son chaperon mi-parti, et se pare de

celui du régent, comme d'un trophée, pendant toute cette journée. Pour en combler l'horreur, on oblige le prince et les états à reconnaître que tout ce qui avait été fait l'avait été pour le bien du royaume.

Le prince, sans ressource, dans une ville dont les bons habitants, en assez grand nombre, mais frappés de consternation, ne montraient aucune énergie, se sauve à Compiègne et y appelle les états. Quelques membres intègres l'y suivirent; les autres restèrent, sans crédit ni considération, sous la hache des séditieux, auxquels quelques-uns d'entre eux n'étaient pas absolument étrangers. Charles-le-Mauvais s'était tenu à Mantes pendant ces massacres pour n'en point paraître complice; mais, comme il lui importait de paraître toujours partisan de la révolte et mécontent du régent, il lui envoya faire une provocation à Compiègne. Le chevalier Jean de Pecquigny vint avec appareil demander au dauphin, de la part de son beau-frère, ses places et fiefs de Normandie, et quarante mille écus pour les bagues et joyaux qu'on lui avait saisis en le faisant prisonnier à Rouen. Si quelqu'un, ajouta en face l'envoyé, dit que le roi de Navarre n'a pas de son côté accompli toutes les promesses qu'il vous a faites, je lui en donnerai le démenti. Le régent méprisa cette bravade.

Il ne désespérait pas encore de reconquérir la capitale par la douceur et des conditions équitables. D'ailleurs il lui était très-important de ne point l'abandonner sans retour au Navarrois. Il y revint donc, rappelé sans doute par les habitants les plus raisonnables, et écouta des propositions : mais Marcel y était.

Le prince continua à être obsédé par un conseil tyrannique, et tous ses pas à être observés. Dès lors il ne pensa plus qu'à saisir l'occasion de se soustraire sans retour à l'esclavage, et il eut le bonheur de la rencontrer. Il en profita pour quitter encore une fois Paris, mais avec le dessein de n'y plus revenir qu'en maitre. Charles-le-Mauvais, qui trouva la place libre, y rentra après son départ. Il avait fait un traité avec le roi d'Angleterre. Quoique celui-ci fut mécontent de la prétention que le Navarrois avait laissé apercevoir dans son discours du Pré-aux-Clercs, prétention qui croisait les siennes, il crut cependant ne devoir pas négliger l'occasion de nourrir les troubles en France. Il donna des troupes à ce rival, qui les plaça dans Paris comme une garnison de confiance, tant pour contenir l'intérieur que pour repousser les attaques pendant le siége dont Paris était menacé.

Marcel avait aussi sa garnison, consistant en quatre mille hommes à peu près, qu'il employait à remuer la terre autour de la ville, et qu'il payait bien moins pour l'ouvrage qu'ils faisaient que pour les avoir toujours sous sa main en cas de besoin. Comme ils étaient en grand nombre, et qu'ils travaillèrent à peu près un an, quoiqu'ils ne se fatiguassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière au-dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construite la porte Saint-Honoré, de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçaient la ville, s'y trouvèrent renfermées. Ces mesures étaient prises contre le régent, qui avait trouvé dans les états

particuliers des provinces les secours qu'il sollicitait en vain des états généraux, et qui avec les troupes qu'il en avait tirées s'avançait effectivement vers Paris.

La première expédition du régent fut la prise de Charenton, qui empêcha les denrées d'arriver par eau. Des corps placés sur les chemins, et battant la campagne, arrêtaient aussi les vivres. Le roi de Navarre fit des sorties, se porta même un peu au loin pour dégager les chemins; mais il fut toujours battu. Les Parisiens commencèrent à craindre la famine; et leur protecteur, à appréhender les brusques attaques d'un peuple mécontent. Il laissa ses Anglais à Paris, comme plus propres que les bourgeois à soutenir les fatigues d'un siége, et il se retira à Saint-Denis. De là il soutenait le courage des Parisiens par l'espérance d'un prompt secours qui devait lui arriver des provinces. Comme leur plus grande crainte était pour le pillage, il proposa aux plus riches de lui envoyer à Saint-Denis leur argent et leurs meubles les plus précieux, sur sa parole d'honneur de les rendre quand le danger serait passé; et ils s'y fièrent.

Pendant qu'il se nantissait ainsi aux dépens des bourgeois, il négociait lui-même avec le régent, pour lui et ses adhérents, et la levée du siége. On ne sait quelles conditions il obtint en faveur du prévôt des marchands, de son échevinage et consorts; mais certainement il ne les abandonna pas, puisqu'ils lui restèrent attachés. Quant au siége, le régent consentit à le lever, moyennant trois cent mille écus que les Parisiens donneraient pour la délivrance du roi. Cette ca-

pitulation ne leur plut pas. Ils trouvèrent mauvais que leur prétendu protecteur disposât si libéralement de leur argent. *Pour être heureux avec le peuple,* dit Mézeray, *il ne faut toucher à sa bourse que pour la remplir.* Cette intention est bien rare : certainement personne ne l'eut jamais moins que le Navarrois. Cependant il se fâcha de ce que les Parisiens murmuraient et marquaient si peu de reconnaissance de ce qu'il appelait son bienfait. Il retira aux ingrats sa protection et la garnison anglaise; c'était livrer la ville sans défense à la discrétion du régent. La populace insulta les Anglais qui sortaient, et en massacra plusieurs. Marcel en fit mettre quelques-uns en prison pour les sauver, et les relâcha quelques heures après.

Une fois échappés de la ville, ces étrangers coururent la campagne et se vengèrent, sur les Parisiens hors des murs, des mauvais traitements de ceux de dedans. Les plus braves des Parisiens, outrés de voir tuer leurs compatriotes, ravager leurs champs, voler et incendier leurs maisons de campagne, demandèrent à sortir contre ces pillards assassins. Le prévôt des marchands, qui était encore maître du gouvernement, y consentit. Ils formèrent un corps de douze cents hommes bien armés. Dans cette troupe se trouvaient presque tous ceux dont Marcel redoutait la haine contre ses machinations et sa personne, et l'attachement au régent. Il fait ses dispositions pour n'en avoir plus rien à craindre, partage ce corps en deux, prend le commandement de la moitié, bat tout le jour la campagne, et cherche les Anglais, qui étaient avertis, dans les endroits où on ne devait pas les trouver.

L'autre corps, au contraire, trompé par de faux avis, et croyant surprendre, est surpris lui-même, tombe dans une embuscade près du bois de Boulogne, et est entièrement défait. Le premier rentre le soir harassé. A peine le quart du second regagne ses foyers, comptant plus de blessés que de sains; et le lendemain les débris de la troupe, allant enlever les corps de leurs parents et de leurs amis, rencontrent des ennemis frais, et laissent encore cent cinquante morts avec les autres.

Cette affreuse journée mit les principales familles en deuil. Le prévôt des marchands, au contraire, s'applaudissait du succès de son exécrable trahison, qui ne lui laisserait que peu d'ennemis à combattre quand il jouerait le dernier acte de la tragédie qu'il méditait. Le roi de Navarre avait quitté la capitale, parce qu'il ne se croyait pas en état de l'emporter sur le parti opposé; mais il rôdait autour de la ville, ne quittant pas de vue la proie qu'il voulait dévorer. Averti par Marcel de la diminution des forces de ce parti, par la perte qu'il venait d'essuyer, il se rapprocha avec une troupe de quelques Anglais, mais surtout de ces bandits déterminés qu'il avait dès le commencement attachés à son service.

Le dessein du prévôt des marchands n'est pas connu dans toutes ses parties. Il est certain qu'il s'apprêtait à recevoir dans Paris le roi de Navarre la nuit du 31 juillet; et que n'avait-on pas à craindre de ces scélérats autorisés à toutes sortes d'excès? Aussi, dit-on qu'il devait faire main-basse sur tous ceux du parti contraire; hommes, femmes, enfants, personne n'au-

rait été épargné; et au milieu des horreurs du carnage, des cris, des hurlements des malheureux frappés et expirants, proclamer le Navarrois roi de France. Les ordres étaient donnés, les portes garnies d'hommes du complot destinés à recevoir les soldats du dehors; à la fenêtre des maisons qu'on voulait épargner devait paraître un linge blanc, et les conjurés étaient avertis de porter le même signe sur eux, afin de se reconnaître.

Mais il y avait une contre-batterie, ou ignorée de Marcel, ou dont la connaissance, lui faisant juger qu'il était perdu sans ressource, le détermina à tenter les moyens extrêmes que nous venons de développer. Il n'aurait pas été prudent de recevoir le régent irrité, avec toute son armée, sans avoir auparavant assuré le sort des moins coupables. Le légat du pape, l'archevêque de Paris, et la reine Jeanne se mêlèrent de cette négociation. Le régent consentit d'accorder une amnistie générale; il n'en excepta que douze hommes, dont les noms restèrent dans le secret.

A minuit du 30 au 31 juillet, Marcel sort de chez lui; il était observé. Simon Maillard et Pepin des Essarts, chevaliers, le suivent sur le rempart, d'où il allait ouvrir la porte Saint-Antoine aux Navarrois. Ils l'attaquent de parole : la conversation s'anime; et Maillard, qui était son parent, lui fend la tête d'un coup de hache. Aussitôt lui et son compagnon déploient la bannière royale, crient aux armes. Les bourgeois, réveillés par le tumulte, accourent en foule. Maillard ordonne aux premiers arrivés de s'assurer des complices du prévôt, déjà parvenus à la porte, et

en envoie d'autres arrêter ceux qui s'avançaient vers elle pour introduire les Anglais. La terreur saisit les conjurés; ils fuient sans se défendre. Ceux qu'on rencontre sont renfermés dans les prisons ou dans des maisons, sous bonne garde. Dans la matinée, Maillard assemble le peuple aux halles. Il raconte les forfaits de Marcel, montre le danger qu'il y aurait eu à ne s'en pas défaire sur-le-champ : mais, pour ses complices, il fait adopter une espèce de forme judiciaire, et compose un tribunal de bourgeois irréprochables; de leur avis il condamne les prisonniers à la mort, et les fait exécuter sur-le-champ. Une députation part aussitôt pour Charenton, où était le régent, et le prie de rentrer dans la ville. Avant le soir tout y était tranquille, et la cour, à quelques jours de là, s'établit paisiblement au Louvre.

Les provinces se sentaient peu des anxiétés de la capitale; cependant quelques-unes eurent aussi leurs fléaux. Dans un petit village, près de Beauvais, se manifesta une fureur maniaque qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile de France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les frénétiques. Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenaient dans le cimetière des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupait alors les esprits et affligeait toute la France. « C'est, s'écria l'un d'entre eux, c'est la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers qui auraient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre! Et quels efforts font-ils pour le délivrer? A quoi sont-ils bons? qu'à tourmenter les

pauvres paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les ruiner, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffririons-nous davantage ces excès? Armons-nous! Nous sommes plus nombreux qu'eux; tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite! » Les fléaux, les faux, les fourches, tous les instruments de leur état servent d'armes à ces furieux. Ils attaquent un château du voisinage, embrochent le maître tout vif, le font rôtir, et forcent sa femme et sa fille de goûter de sa chair. On dit qu'ils se trouvèrent en peu de temps cent mille hommes rassemblés. Ils s'étaient donné un chef qui prit le nom de *Jacques Bonhomme*, nom de dérision par lequel la noblesse désignait le paysan, et d'où est venu le nom de *Jacquerie*. Tantôt réunis en corps d'armée, tantôt divisés en troupes, ils couraient le pays, saccageaient et brûlaient. On compta dans l'arrondissement de ces trois provinces plus de cent châteaux détruits. Ils fouillèrent les bois où auraient pu se réfugier les gentilshommes, et les poursuivirent comme des bêtes fauves. Ceux-ci parvenaient quelquefois à se joindre, et couverts de leurs armures de fer, montés sur leurs grands chevaux de bataille, se précipitaient dans les bataillons de ces rustres presque nus, les écrasaient et en faisaient un grand carnage. Tous ceux qu'ils rencontraient séparés de leurs troupes étaient sans miséricorde pendus au premier arbre.

Une bande s'avança jusqu'à Meaux. La populace de Paris, mendiants, portefaix, gens sans aveu dont les capitales abondent, apprenant qu'il s'agissait de piller, courut se joindre à eux. La ville de Meaux renfermait

une partie de la cour des princes; les femmes et les filles des plus grands seigneurs, au nombre, dit-on, d'environ quatre cents, effrayées et tremblantes, ainsi qu'on le peut croire, à l'approche de ces brigands. Heureusement Jean de Grailly, captal de Buch, et le comte de Foix passaient près de Meaux, revenant d'une expédition lointaine. En braves chevaliers ils offrirent leurs services aux dames; on juge qu'ils furent volontiers acceptés. Leur escadron, admis par une porte, sortit aussitôt par l'autre. « Le seul éclat de « leurs armes éblouit et effraie cette canaille, dit Mé« zeray; ils reculent, tombent les uns sur les autres. « On les abat par monceaux, on les écrase, on les « égorge comme des bêtes, si bien qu'il en périt ce « jour-là plus de sept mille, tant tués que noyés. En « une autre occasion le régent, qui s'était mis à leur « poursuite, en tua plus de vingt mille, et le seigneur « de Couci en fit une telle boucherie dans ses terres, « situées en Picardie et en Artois, qu'en peu de temps « la France fut purgée de ces furieux. » Il n'y eut pas jusqu'au roi de Navarre qui ne contribuât à leur destruction, malgré tout le profit qu'il semblait devoir en retirer pour sa cause; mais, dans leurs massacres, ils avaient eu la maladresse de ne pas discerner quelques nobles qui étaient ses plus fidèles agents, et qu'il voulut venger. Quand on demandait à ces malheureux pourquoi ils se permettaient ces ravages, ils répondaient que c'était comme un désir surnaturel qui les poussaient à détruire les nobles. Mais il n'y a rien de moins surnaturel au peuple que d'aimer à abattre tout ce qui est au-dessus de lui. Ceux qui le mènent con-

naissent bien ce principe, et le succès ne dépend que du bonheur de trouver un prétexte; quelquefois un seul mot donne l'impulsion.

Telle avait été l'adresse de Marcel, dont la mort laissa au régent le temps et la liberté de s'occuper plus assidûment des autres affaires de l'état. Le roi, transféré en Angleterre, y fut reçu très-honorablement. Édouard alla au-devant de lui. Tous les grands lui rendirent leurs hommages. On lui fit une entrée publique à Londres. Il était monté sur un cheval blanc. Son jeune vainqueur l'accompagnait sur un simple coursier noir. La suite ne répondit pas aux marques d'affection données d'abord. Quand on se mit à traiter d'affaires, Édouard proposa, pour première condition de la délivrance du monarque, que le prisonnier lui ferait hommage de son royaume. Comme il l'avait déjà obtenu du roi d'Écosse, il se flattait que celui de France ne le refuserait pas; mais Jean indigné s'écria: *Plutôt mourir que de rentrer dans mon royaume déshonoré!* La négociation continua cependant; mais avec des alternatives de concession et de refus, dont Jean écrivait les détails à son fils. Celui-ci était souvent obligé de garder pour lui seul les propositions que l'on débattait, et sur lesquelles il aurait eu besoin de consulter: son conseil n'était pas encore entièrement purgé des membres mauvais ou suspects que la faction lui avait donnés. On ne remarque de disgracié que Le Cocq, ce perfide évêque de Laon, qui encore n'éprouva pour toute punition que l'ordre de se retirer dans son diocèse.

Outre cette gêne dans l'exercice de l'autorité, le

régent était toujours tourmenté par le Navarrois, son beau-frère. Il conservait à la cour des partisans qui l'excusaient et le soutenaient. Après avoir manqué son coup sur Paris, au lieu de se prêter aux avances officieuses du régent, qui dans la circonstance de la trêve qui allait finir avec l'Angleterre aurait désiré gagner ce prince dangereux, il conclut un traité avec Édouard, et avec les secours clandestins de cet ennemi acharné, il se mit à ravager tous les pays limitrophes aux provinces qu'il possédait. L'état où se trouvait la France présente un tableau des plus affligeants. Guillaume de Nangis, auteur contemporain, pour en donner une idée, fait cette peinture de la détresse du clergé, le corps le plus riche et le plus puissant du royaume. « On ne voyait plus dans Paris et « dans les autres grandes villes, qu'abbés et abbesses, « clercs et religieuses, occupés à chercher les moyens « de subsister. Les prélats et autres grands bénéficiers « qui auraient rougi de marcher en public sans un fas- « tueux cortége d'écuyers, de chevaux et de domesti- « ques, étaient alors dans l'humiliante nécessité d'aller « à pied, suivis seulement d'un moine ou d'un valet, « et de se contenter de la nourriture la plus frugale. »

Dans le reste du royaume, ce n'était que factions dans les villes, divisions dans les familles, brigandages dans les campagnes. Les chefs des différents partis arrachaient les villageois de leurs charrues, enrôlaient les paisibles citadins, les forçaient de marcher sous leurs drapeaux ou de se rédimer du service par argent; les chefs de ces bandes passaient alternativement du parti du régent à celui du roi de Navarre, selon la

comme plus ou moins forte qu'on leur promettait. Il se rencontrait aussi, entre ces pillards, des Anglais qui semblaient préluder à la guerrequi allait recommencer.

Le malheureux Jean voyait de sa prison les préparatifs immenses qu'Édouard faisait pour attaquer la France. Il crut prudent, dans cette extrémité, d'abandonner une partie pour sauver le tout. Il conclut donc, sauf le consentement des états, un traité par lequel il cédait au roi d'Angleterre en pleine souveraineté la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Saintonge, Calais avec un territoire, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et le vicomté de Nanteuil. Dans ce traité le monarque anglais n'appelait Jean que *rex francus*, roi français, et s'intitulait lui-même *rex Francorum*, roi des Français : distinction bizarre dont il comptait apparemment se faire un titre pour s'approprier la couronne.

Le régent convoqua à Paris les états, qui se composèrent des principaux de la noblesse, du clergé et des députés des grandes villes. Le traité y fut lu, discuté et rejeté tout d'une voix. On dit que Jean, dans sa prison, en fut surpris, et qu'il crut que ce refus venait de l'ascendant que le roi de Navarre reprenait sur son fils. Ce qui lui donnait lieu à ce soupçon, c'est qu'en effet les deux beaux-frères commençaient à vivre en assez bonne intelligence. Le roi d'Angleterre conservait un vif ressentiment de ce que le Navarrois, dans son discours du Pré-aux-Clercs, avait donné à son droit, comme petit-fils de Louis Hutin, la préférence sur celui de l'Anglais qui était plus éloigné d'un

degré de la couronne, comme petit-fils de Philippe-le-Bel, et neveu seulement de Louis Hutin, son fils. En conséquence il donnait à ce concurrent ce qu'il fallait de secours pour n'être pas abattu, mais point assez pour qu'il triomphât. Le Navarrois sentit cette politique, et il ne crut pas que la sienne lui permît de contribuer à donner la moitié du royaume à un prince qui, avant de l'avoir, lui montrait déjà plus de malveillance que de bonne volonté. Ce motif l'avait porté depuis quelques mois à conclure la paix avec le régent, paix d'ailleurs qui ne rendit point le calme à la France, parce que les pillards qui suivaient ses drapeaux continuèrent à la tourmenter sous les enseignes de Philippe, son frère, et des Anglais; et parce que, artisan lui-même de troubles sans cesse renaissants, il ne fit que se choisir, pour ainsi dire, un poste plus commode pour consommer plus aisément ses noirceurs. D'accord alors avec tous les bons Français, il rejeta le traité, et exhorta les députés à le renvoyer avec des marques d'indignation. Il offrit tous ses moyens de secours, ses troupes, son argent, et engagea le clergé, la noblesse et les villes à se cottiser selon leurs moyens, et à accepter la guerre plutôt qu'une paix si honteuse.

Édouard marqua beaucoup de chagrin de voir ainsi ses espérances trompées : soit dépit, soit, comme il le publia, crainte de se voir enlever son prisonnier par quelque coup de main, ainsi que cela fut tenté depuis par quelques chevaliers français qui s'emparèrent même de Winchelsea, et qui brûlèrent cette ville, il le renferma dans la tour de Londres, pendant qu'il débar-

quait en France avec une armée qu'on fait monter à cent mille hommes. Alors commença, de la part des Français, un genre de guerre, que la fausse idée qu'ils avaient de la bravoure leur avait fait dédaigner jusqu'à ce temps. Le dauphin mit dans les principales villes de fortes garnisons, et abondance de provisions de toute espèce; ordonna que les habitants des pays menacés se retirassent dans les châteaux et dans les forteresses avec ce qu'ils pourraient emporter; défendit surtout à ses généraux de risquer une bataille, ou toute action qui pourrait être décisive, et abandonna la campagne à l'ennemi.

Édouard se promena en France sans trouver d'obstacles; seulement son armée était observée dans sa marche, côtoyée et resserrée par des partis répandus sur ses ailes, qui la harcelaient, et se retiraient quand elle faisait mine de les attaquer. Il entra par l'Artois, prit quelques bourgades, de petites villes et des châteaux, leva des contributions sur le plat pays, et vint mettre le siége devant Reims. Son dessein, à ce qu'on croit, était de s'y faire sacrer, persuadé que cette cérémonie aplanirait les difficultés qu'il pourrait trouver à se faire déclarer roi de France. Afin de ne pas avoir les habitants trop contraires, il ménageait la ville et se contentait de la bloquer. Mais l'hiver arriva. Il fut contraint de lever le siége. Il s'enfonça en Champagne, rançonna la frontière de la Bourgogne, arriva par la Brie devant Paris, et campa au Bourg-la-Reine; de là il envoya offrir la bataille au régent qui était à Longjumeau. Le prince répondit, comme l'Anglais avait fait

devant Calais, qu'il était là pour défendre Paris; qu'il le prît, s'il pouvait.

Cependant le dauphin Charles était dans un moment de crise alarmante. Son beau-frère, réconcilié jusqu'à l'occasion de malfaire, ne voyait pas sans un malin désir la situation de la France qui lui offrait la possibilité, ou de saisir la couronne, ou d'en détacher à son profit quelques parties considérables. La vie du régent était un obstacle à son mauvais dessein. Depuis que le Navarrois s'était si hautement déclaré contre le démembrement du royaume, le dauphin l'avait admis dans ses conseils, le consultait, vivait avec lui dans une espèce d'intimité, jusqu'à se traiter réciproquement. On dit que ce fut dans un de ces repas qu'il empoisonna son beau-frère. La dose ne fut pas assez forte pour tuer sur-le-champ le convive, mais elle lui causa une maladie qui lui fit tomber tont le poil du corps et les ongles, et l'affligea d'une langueur qui abrégea ses jours. Quelques-uns font remonter cette tentative à l'époque où Charles-le-Mauvais fut tiré de sa prison.

Le crime du poison n'est pas tout-à-fait prouvé; mais il est probable par un autre semblable, arrivé quelques années après, et sur lequel les historiens n'élèvent point de doute. Le roi de Navarre était en marché pour des troupes avec un aventurier gascon, nommé *Seguin de Baderol*, qu'il désirait attirer à son service. Il lui offrait des terres en Normandie; Seguin les voulait en Gascogne et en plus grande quantité que le prince n'en prétendait donner : il s'obstinait. *Le Gascon est trop cher*, dit Charles à ses entremet-

teurs; *puisqu'il veut tant se faire valoir, qu'on s'en défasse.* Il l'invite à dîner. Baderol, après avoir goûté quelques mets, tombe tourmenté d'horribles convulsions. Charles le regarde sans la moindre émotion, le fait transporter dans sa maison, où il meurt presque aussitôt; et le Navarrois continue tranquillement son repas.

S'il est certain qu'il ait attenté à la vie de son beau-frère par le poison, il est presque assuré qu'il tenta le même crime par l'assassinat. Les meurtriers devaient être trois amis de Marcel. Deux d'entre eux révélèrent le complot et eurent ordre du régent de continuer à communiquer avec le Navarrois, afin de pouvoir mieux saisir et déjouer ses intrigues. Ses agents furent saisis, et dès leur première confession ils chargèrent le roi de Navarre. Lui-même s'avoua criminel en fuyant aussitôt qu'il sut ses complices arrêtés; mais, quand ils eurent subi le dernier supplice, et qu'il ne craignit plus leur témoignage, il reprit courage, et envoya insolemment défier le régent, comme lui ayant par inimitié imputé un crime dont il était innocent. Il joignit à son défi une déclaration de guerre, la recommança en Normandie, et effaça par cette action tout le mérite de la conduite qu'il avait tenue lorsqu'il fit rejeter le traité honteux proposé par le roi d'Angleterre.

Ce monarque resta une partie de l'hiver 1359, et tout le printemps 1360, autour de Paris; il s'y occupait à piller et brûler les maisons de campagne des bourgeois, et à leur couper les vivres afin de les forcer à se révolter contre le régent. En effet, il fallut à ce prince, tout jeune qu'il était, toute la sagesse et la

fermeté qui ont depuis caractérisé son règne, pour affermir les habitants contre les promesses et les menaces de l'Anglais, contre l'impatience des maux qu'ils souffraient, et contre les insinuations perfides des émissaires de son beau-frère, qui l'accusaient d'indifférence pour leurs intérêts, et de ne pas vouloir les délivrer, lorsqu'il le pouvait, par une bataille. Les murmures augmentaient. Le régent fut obligé de se justifier, et il le fit victorieusement dans un discours qu'il prononça, monté sur les degrés de la croix plantée dans la place de Grève, où le peuple était assemblé.

Édouard, ne pouvant attirer le régent à une action, ni subsister plus long-temps dans un pays ruiné, gagna la Beauce, d'où il comptait passer en Bretagne, y refaire son armée pendant l'été, et revenir devant Paris. Il se flattait que les mesures défensives que le régent avait prises seraient précisément ce qui causerait sa perte. Ces grandes villes qu'il a si bien munies, disait-il, ne peuvent subsister sans de fortes garnisons. Il n'a pas de quoi les payer; je les gagnerai en leur donnant les soldes arriérées et leur en promettant encore davantage. La bourgeoisie réduite par la famine se mutinera, et la campagne se soumettra par la crainte du pillage. Il concluait que la France, déchirée en lambeaux, ne pourrait se dispenser de le placer sur le trône pour en réunir les pièces. Ce raisonnement n'était pas destitué de fortes probabilités. *La France*, dit Mézeray, *était à l'agonie; et, pour si peu que son mal augmentât, elle allait périr.*

Le monarque anglais avait bien jugé la maladie par ses symptômes, et cette connaissance l'empêchait de

répondre aux propositions que le pape lui faisait passer par ses légats. Il espérait toujours que le retard ferait empirer le mal; mais plusieurs de ses conseillers moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France, et de ses espérances, désiraient vivement qu'il se prêtât à un accommodement; entre autres le duc de Lancastre, son cousin, dont il estimait la sagesse et les lumières, ne lui épargnait pas les remontrances. « Quelquefois, lui disait-il, en s'obstinant à « tout avoir on perd tout. Vous avez appris devant « Reims que votre entreprise n'était pas si facile que « vous pensiez. La France n'est pas si épuisée que « quelque événement imprévu ne puisse la rétablir. « Les fatigues des marches, de petits revers multipliés, une maladie contagieuse peuvent ruiner votre « armée; les Français alors reprenant cœur (car de « force, ajoutait Lancastre, ils n'en manqueront ja- « mais), vous enfermeront, vous et vos enfants, et « de victorieux vous rendront captifs. Et, quand la « fortune même vous assurerait la victoire, quels en « seront les fruits? Vous avez quatre fils. La concorde « est si rare entre les frères! pouvez-vous vous flatter « qu'ils resteront toujours d'accord? Il ne faut qu'une « guerre entre eux pour que la couronne qui vous « aura coûté tant d'inquiétudes et de peines retourne « à ses premiers possesseurs, sans qu'il reste rien à « votre postérité de votre brillante conquête. Croyez- « moi, monseigneur, il y a plus de vertu à en affer- « mir une médiocre, que de toujours battre un grand « pays sans songer aux moyens de le conserver. »

Ce que Lancastre disait à Édouard des accidents

qui pouvaient en un instant détruire son armée, lui fut démontré par un des phénomènes les plus effrayants de la nature. Pendant qu'il était devant Chartres, un orage épouvantable creva sur son camp. La pluie tombait par torrents. La grêle, d'une grosseur prodigieuse, écrasait les hommes et les chevaux. Les tentes, arrachées par des tourbillons de vent, étaient entraînées dans les ravins que formait cet affreux déluge. Mille hommes d'armes et six mille chevaux périrent roulés et engloutis dans les eaux. On dit qu'Édouard se tourna vers l'église de Chartres, et fit vœu à la Vierge d'accorder la paix.

Rarement, dit Voltaire avec son ton ironique, *rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du sort des états*. Mais quelle pluie! Froissard, auteur contemporain, souvent admis à la familiarité du roi d'Angleterre, a écrit que ce prince, depuis le traité, convenait de l'impression que l'orage avait fait sur lui. Il ne serait point étonnant qu'un pareil bouleversement, l'ouvrage de quelques minutes, ne lui eût tout à coup représenté la situation terrible où il se trouverait au milieu de la France, si d'autres fléaux, montrés par Lancastre, venaient le frapper. Voltaire ne nie pas qu'il soit possible qu'Édouard n'ait été entraîné par ces réflexions. Ce n'est que l'acte religieux dont on dit que la frayeur du prince fut accompagnée, qui le blesse, et qui fait convertir par l'écrivain moderne un orage épouvantable en une pluie ordinaire.

Quoi qu'il en soit du motif, le roi d'Angleterre nomma sur-le-champ des commissaires, qui se réuni-

rent à Bretigny, village à une lieue de Chartres, avec ceux que le régent envoya. Comme ils étaient sincères et de bonne volonté, le traité fut conclu en huit jours. On le rédigea au nom des deux fils des deux rois, le régent et le prince de Galles. Les historiens anglais, qui veulent couvrir les infractions dont Édouard se rendit ensuite coupable et qui donnèrent lieu à de nouvelles guerres, disent qu'avant la signature chaque article était envoyé au régent afin de l'examiner avec son conseil, mesure prudente et convenable; mais ils ajoutent que *ce prince s'étudiait à les mettre en des termes qui les rendissent susceptibles d'explications favorables, quand la fortune aurait changé.* Sans doute ces précautions, ainsi que les intentions, furent réciproques, et on peut croire que, si le dauphin prit des mesures pour être obligé de céder le moins possible, le roi en prit de son côté pour se donner le plus de droits qu'il pourrait.

Le traité de Bretigny fut signé le 8 mai. Il est composé de quarante articles, sous quatre titres principaux; les concessions, les restitutions réciproques, les renonciations respectives, et la rançon du roi: 1°. on accorde au roi d'Angleterre tout ce que le roi de France possédait en souveraineté et en domaine dans le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, le Rouergue et le Bigorre; plus Calais, la terre d'Oye, le comté de Guines et des terres adjacentes, ainsi que les droits de suzeraineté sur les comtés de Foix, d'Armagnac et autres dont les terres étaient enclavées dans les provinces cédées; 2°. le roi d'Angleterre et le prince, son fils, res-

titueront tout ce qu'ils ont pu ou pourraient prétendre dans la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Flandre; 3°. ces deux mêmes princes renonceront aux droits qu'ils prétendent sur la couronne de France, et sur les parties du royaume, autres que celles qui sont concédées par le premier article; 4°. on paiera pour la rançon du roi trois millions d'écus, savoir six cent mille à Calais dans quatre mois, et le reste d'année en année par six cent mille écus rendus à Londres, et, pour sûreté du paiement, on donnera quarante otages.

Les autres articles regardent des intérêts particuliers, comme ceux des ducs de Bretagne et de Flandre. Le roi d'Angleterre renoncera à l'alliance de ces deux princes, et le roi de France à celle du roi d'Écosse. Ils ne se mêleront en rien de la querelle de Charles de Blois et de Jean de Montfort, relativement à la possession de la Bretagne, que par voie amiable; et, s'ils ne peuvent réussir à les concilier, ils abandonneront les prétendants à leurs propres forces; l'hommage de la Bretagne, quel que soit l'événement, demeurant toujours au roi de France. Enfin, si quelques princes, seigneurs ou autres non nommés, se permettent quelque chose contre la teneur de ce traité, les rois pour cela ne leur feront point la guerre, *mais avec leur pouvoir et celui de leurs amis ils contraindront les rebelles de s'y soumettre au plus tôt* : article, comme on voit, qui pouvait devenir un germe de guerre, et qui le fut. La forme, dans laquelle devaient se faire les renonciations et cessions fut remise à une convention qui aurait lieu entre les deux rois, lorsque celui

d'Angleterre ramènerait celui de France à Calais. Leurs fils aînés signèrent le traité, et le confirmèrent par serment, avec beaucoup de solennité, le régent à Paris en présence des commissaires anglais, et le prince de Galles à Louviers en présence des commissaires français. Il ne fut pas question dans le traité du roi de Navarre, mais seulement du prince Philippe, son frère, qui s'était laissé entraîner par lui à la guerre. Ses terres et celles de sa femme lui furent rendues avec pleine amnistie. La même grâce fut ensuite accordée au Navarrois, à la sollicitation du roi d'Angleterre, quand il ramena celui de France dans ses états.

Ils descendirent l'un et l'autre en octobre à Calais. Jean, après quatre ans de prison en Angleterre, resta encore quatre mois détenu dans cette ville, pendant qu'on expliquait, changeait ou réformait quelques articles du traité de Bretigny. Le régent y venait voir son père pour conférer. Dans ces occasions on lui donnait pour otages et garants de son retour deux fils du roi d'Angleterre. Il paraît qu'on ne s'accorda pas sur l'article des renonciations, ou du moins sur la rédaction de cette clause importante. Après des débats assez vifs on convint que *dans dix mois, qui tomberont à la Saint-André 1361, les deux rois feront expédier leurs lettres de déclarations, et les enverront à Bruges; que cependant le roi de France surseoira d'user de son droit de souveraineté sur les terres qu'il cède.* On conjecture que cette forme dilatoire fut adoptée, parce qu'on ne put convenir de la formule de la renonciation d'Édouard à la couronne de France. Ce prince tenait toujours à sa prétention. On ne voit pas

qu'il ait jamais accompli cette condition si solennellement stipulée; au lieu que Jean envoya de bonne foi à Bruges, dans le temps indiqué, la déclaration des cessions qu'il faisait, à condition toutefois que le roi d'Angleterre en ferait autant relativement aux prétentions dont il devait se désister. Du reste les deux monarques, dans leur dernière entrevue, se traitèrent fort honorablement. Ils jurèrent la paix sur les saints évangiles et sur une hostie consacrée, et s'embrassèrent avec les marques d'une véritable amitié. En relâchant son prisonnier, Édouard reçut pour garantie de la rançon quarante otages pris entre les princes du sang et les seigneurs des familles les plus illustres, et parmi lesquels se trouvèrent trois fils du roi et son frère, et de plus quarante-deux bourgeois des principales villes de France. Au moment de la séparation des deux princes, et suivant des conventions antérieures, dix de ces otages furent remis au roi Jean, et entre eux Philippe, le plus jeune de ses fils, qui avait été fait prisonnier avec lui à Poitiers, et auquel, pour cette raison, il ne cessa de témoigner une prédilection particulière.

Jean, rentrant dans son royaume, alla jusqu'à Boulogne à pied, pour accomplir un pèlerinage qu'il avait promis à Notre-Dame de cette ville. Pour premier acte de son autorité, il régla sa maison, en distribua les charges, ordonna la rentrée du parlement que les troubles avaient dispersé, et reçut en grâce le roi de Navarre. Ce prince, qui avait été compris au traité de Bretigny, vint se prosterner aux pieds de son beau-père et promit, avec sa sincérité ordinaire, *qu'il lui*

serait dorénavant bon, loyal et fidèle sujet et fils. Les Parisiens reçurent le roi avec une magnificence et des démonstrations de joie qui touchèrent le cœur sensible de ce prince. A ces marques d'attachement, ils joignirent des présents en meubles et bijoux, et mille marcs d'argent. Les prélats et les seigneurs se cotisèrent aussi. Ces sommes servirent au premier paiement de la rançon. On prit, pour effectuer les autres, deux moyens qui marquent que la détresse fait taire le cri de l'honneur. 1°. Le retour des juifs, qui fut bien payé, mais qu'on regarda comme honteux, parce qu'il paraissait rappeler avec eux la mauvaise foi dans le commerce, la fraude et l'usure qui les avaient fait chasser ; 2°. le mariage d'Isabelle, dernière fille du roi, avec Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan. On ignore la dot que donna l'Italien, enrichi de pillages pour s'allier à la maison de France; mais on soupçonne que la somme fut très-considérable. Cet expédient, quoique nécessaire, déplut, parce qu'on n'avait pas encore vu les souches nobles se revivifier par l'engrais des finances. Il faut observer, au reste, qu'il n'existe aucune preuve que cette alliance ait été un marché.

Édouard ne tarda pas à envoyer des commissaires demander les provinces, villes et châteaux qui lui étaient cédés par le traité. Jean n'hésita pas de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses; mais il trouva des obstacles auxquels il ne s'attendait pas, et qui auraient dû lui plaire, s'il n'avait pas préféré à tout avantage la fidélité à sa parole. Une grande partie des possesseurs de fiefs, ainsi que des gouverneurs et des bourgeois des villes, indignés de ce qu'on disposait

d'eux et de leurs biens sans les avoir consultés, et de ce qu'on les démembrait de la France, à laquelle ils étaient attachés, s'étaient fortifiés, munis de bonnes garnisons, et refusèrent de recevoir les Anglais. Le roi employa auprès d'eux les exhortations et les prières. Il leur fit remontrer que de leur soumission dépendait le repos du royaume, et que par leur opiniâtreté ils allaient le replonger dans une guerre qui achèverait de le ruiner. *Ils obéirent*, dit Froissard, historien tout anglais, *ils obéirent; mais ce fut bien ennuys* (malgré eux). On cite aussi la réponse des députés que les Rochelois envoyèrent au roi pour le prier de les dispenser de recevoir les Anglais : *Eh bien donc, syre, puisque, pour témoigner que nous sommes bons Français, vous voulez nous contraindre à ne le plus être, nous reconnaîtrons l'Anglais des lèvres seulement; mais soyez assuré que nos cœurs demeureront fermes en votre obéissance.*

Le dauphin et le conseil auraient désiré que le roi eût profité de cette répugnance, presque générale, pour se soustraire aux conditions les plus onéreuses du traité de Bretigny. Ils remontrèrent, ce qui était vrai, qu'Édouard, moins délicat, envahissait sans scrupule tout ce qui était à sa bienséance, et qu'il se mettait fort peu en peine d'être fidèle à sa parole quand il la trouvait contraire à ses intérêts. C'est à cette occasion que Jean prononça cette parole, devenue maxime, trop rarement pratiquée : *Si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste du monde, elles devraient se retrouver dans la bouche et le cœur des rois.*

Les garnisons qui sortaient mécontentes et mal

payées des forteresses livrées aux Anglais, les étrangers, les Allemands surtout, qu'Édouard avait appelés sous ses drapeaux, et qu'il congédiait, n'ayant pas besoin d'eux, formèrent ce qu'on appela les *grandes compagnies*, tous bandits et voleurs, qui se mirent à ravager la France sous des capitaines hardis et expérimentés qu'ils se choisissaient eux-mêmes. Quelques-uns prirent le nom de *Tard-venus*, voulant dire que ceux qui les avaient précédés avaient moissonné, que pour eux ils ne faisaient que glaner. Le roi envoya contre une de ces bandes des troupes réglées sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et connétable de France, deuxième fils de Louis, premier duc de Bourbon. Il essuya une déroute complète à Brignais, près de Lyon, et mourut dans cette ville de ses blessures.

Le chef de ces vainqueurs se faisait appeler *ami de Dieu et ennemi de tout le monde* : accouplement bizarre de deux qualités incompatibles. Ils tournèrent vers Avignon où le pape résidait. Il publia contre eux une croisade. Loin de leur être nuisible, elle augmenta leurs forces, parce que les gens de guerre, appelés par le pontife pour le servir, voyant qu'il ne les payait qu'en indulgences, se jetaient dans les bandes; et, encore plus *tard venus* que les autres, ils se hâtaient de se dédommager. *Nous aurons*, disaient-ils au rapport de Froissard, *l'argent des prélats, ou ils seront haryés de la bonne manière*. Ces menaces étaient fort alarmantes pour la cour d'Avignon. Le pape appela à son secours le marquis de Montferrat, capitaine très-renommé en Italie. Il vint et jugea qu'il serait fort peu

sage de se mesurer avec des audacieux qui n'avaient rien à perdre; qu'il valait beaucoup mieux tâcher de les gagner. Il y travailla. A force de grossir à leurs yeux le butin qu'ils feraient en Italie, le marquis les détermina à le suivre dans ce pays, après avoir touché une bonne somme d'argent qu'apparemment le sacré collége fournit. Ils aidèrent le marquis à remporter des victoires lucratives sur le Milanais.

Une autre bande gagna la Bretagne, où la guerre n'avait jamais cessé. Ils y furent attirés par la réputation du célèbre du Guesclin, gentilhomme breton, hardi, entreprenant, tel qu'il le fallait pour commander de pareils aventuriers. Le courage était l'apanage de cette famille, sans distinction de sexe ni d'état. Une religieuse, nommée *Julienne*, sœur de du Guesclin, que sans doute les ravages de la guerre avaient forcée de quitter son couvent, s'était retirée à Pontorson, auprès de la femme de son frère. Les Anglais entreprennent de surprendre cette forteresse. Ils appliquent les échelles. Déjà plusieurs étaient dressées; la religieuse saute du lit où elle était couchée auprès de sa belle-sœur, endosse la cotte de maille de son frère, court sur le rempart, renverse les échelles et les hommes tout prêts à atteindre le parapet, rassemble la garnison, fait ouvrir les portes et poursuit les fuyards : ils se trouvent surpris entre elle et son frère qui revenait d'une expédition dont les Anglais avaient eu avis : ce qui leur avait fait tenter la surprise de Pontorson, dont ils savaient que du Guesclin serait absent. Mais Julienne le suppléa et battit avec lui les échappés de l'escalade, dont le commandant fut fait prisonnier.

La valeur, l'intelligence, la confiance du soldat, l'estime du roi, bon juge du mérite; élevèrent dans la suite Bertrand du Guesclin, simple gentilhomme, à la dignité de connétable de France.

Le roi ne manifestait pas dans le gouvernement l'activité qu'on lui avait connue avant sa prison : il ne portait le sceptre que d'une main indolente. Le dauphin conserva toujours beaucoup de puissance ; et on peut dire, à la louange du père et du fils, qu'on ne remarqua pas même de germe de mésintelligence entre le prince qui avait véritablement régné, et le monarque qui aurait pu montrer quelque jalousie de l'autorité qui restait à l'ancien régent. Il jouit toujours du duché de Normandie que son père lui avait donné. Jean recueillit cette année le duché de Bourgogne, par la mort de Philippe de Rouvre, qui mourut âgé de seize ans sans laisser de postérité, et qui fut le douzième et dernier duc de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert. Ce retour à la couronne fut-il bien légitime? C'est peut-être un problème à résoudre. Il fallut du moins faire taire, et les lois sur les apanages, en ce qu'il existait encore deux rameaux de la maison de Bourgogne, du nom de Sombernon et de Couches, et le droit de représentation, qui aurait porté l'héritage au roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, petit-fils de l'infortunée Marguerite de Bourgogne, et petit-neveu de l'avant-dernier duc Eudes IV, aïeul de Philippe de Rouvres. Le roi allégua le titre de *proximité*, le seul qui pût lui être favorable, et qu'il possédait effectivement, comme fils de Jeanne, sœur cadette de Marguerite, et comme neveu propre de

Eudes IV. Quoi qu'il en soit de son droit au duché, il en gratifia Philippe, son quatrième fils, qui, blessé à la bataille de Poitiers à côté de lui, fut le compagnon de sa captivité, et qui a été la tige de la seconde maison de Bourgogne: il fut de plus déclaré premier pair de France. Le second fils du roi, Louis, était déjà pourvu du duché d'Anjou. De lui est sortie la seconde maison des rois de Naples, du nom d'Anjou. Jean, troisième fils du roi, était duc de Berry. Dans ce même temps furent réunis juridiquement à la couronne, et à l'effet de n'en être plus séparés, les comtés de Toulouse et de Champagne. Les duchés de Bourgogne et de Normandie avaient été jugés d'une importance digne de leur faire partager une inaliénabilité aussi importante à la tranquillité du royaume; mais la tendresse paternelle en décida autrement, et poussa le législateur à enfreindre lui-même la loi qu'il avait portée.

Ces soins pour l'établissement des fils de France précédèrent un voyage que le roi fit à Avignon, et dont on ignora alors le motif. Le pape Innocent VI, pressé par le roi d'Angleterre, lui avait accordé une dispense générale, par laquelle il lui était permis de marier Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'York, son quatrième fils, à telle de ses parentes qu'il voudrait, sans en désigner aucune. L'Anglais avait eu un but très-important dans cette demande mystérieuse; c'était de faire épouser à ce prince la princesse Marguerite, veuve de Philippe de Rouvres, et fille de Louis de Male, comte de Flandre, et son héritière, qui lui apporterait des droits, non-seulement sur son pays,

mais encore sur l'Artois et sur le comté de Bourgogne, ce qui l'aurait mis dans la position de serrer la France au nord, ainsi qu'il le faisait au midi. A Innocent IV venait de succéder Urbain V. Le roi obtint de lui la révocation de cette dispense générale, et nommément une défense à Edmond d'épouser Marguerite, sa parente au troisième degré. Évincé de ce côté, Édouard, pour procurer au moins une alliance utile au prince de Galles, qu'il venait de déclarer souverain de la Guienne, marie Edmond à Isabelle, seconde fille de dom Pèdre, roi de Castille, connu sous le nom de *Pierre-le-Cruel*. Jean fait aussitôt un traité avec Henri de Transtamarre, frère naturel de dom Pèdre, et qui lui disputait la couronne. Henri s'engageait à tirer de France et à prendre à son service les *grandes compagnies* si onéreuses au royaume. En récompense, le roi promettait au prétendant de Castille des terres rapportant dix mille livres de rente, si son entreprise tournait mal, et si le mauvais état de ses affaires l'obligeait de chercher un asile en France.

Pendant que Jean était à Avignon, arriva Pierre de Lusignan, roi de Chypre, qui était en guerre perpétuelle avec les Sarrasins d'Égypte. Il venait demander des secours contre eux. Urbain s'enflamme d'un beau zèle, et exhorte le roi de France à prendre la croix. Jean se souvient à propos que Philippe de Valois, son père, avait promis le saint voyage. Comme surpris par la mort, il n'a pas pu accomplir son vœu; le fils s'engage à l'acquitter, prend la croix, et la fait prendre aux seigneurs qui l'accompagnaient. Des historiens insinuent que ce n'était pas tant en lui zèle de religion

qu'espérance d'effacer par de brillants exploits la honte de la défaite de Poitiers.

Mais ce fâcheux événement lui laissait bien d'autres peines d'esprit qui se renouvelaient sans cesse. Les otages emmenés en Angleterre commençaient à se lasser de leur exil; les ducs d'Anjou et de Berry, fils du roi, les ducs d'Orléans et de Bourbon, et tous les autres, nobles et bourgeois, ne dissimulaient pas leur ennui, et l'impatience qu'ils avaient de revoir leur patrie. Édouard profitait de ces dispositions pour arracher à l'un une terre, à l'autre des châteaux; aux non-possessionnés en fonds, des sommes à compte de leur rançon. Tout cela devait être livré avant l'élargissement; de plus, tous ces rançonnés devaient faire en sorte d'obtenir du roi de France une décharge de tous les dédommagements que devait celui d'Angleterre, en vertu des diverses conventions auxquelles il différait toujours de satisfaire. Or, ces dédommagements étaient immenses. Par le traité de Bretigny il s'était obligé à retirer ses troupes des villes qu'il évacuerait, et de les payer, ce qu'il n'avait pas fait. Ces troupes non soldées s'étaient répandues par toute la France, y avaient commis des désordres et fait des dégâts énormes dont l'évaluation devait servir de compensation pour le reste de la rançon du roi, si elle ne le surpassait pas. On entra en négociation sur cet objet. Il y eut un traité. On n'en connaît point les clauses; mais vraisemblablement Édouard ne voulut pas qu'on y parlât de dédommagements, quoique l'obligation qu'il voulait imposer aux prisonniers d'en solliciter la décharge prouvât qu'il reconnaissait la

dette. Nanti enfin des terres que quelques-uns des otages lui avaient accordées provisoirement pour leurs rançons, il exigea que, si les restitutions qui devaient lui être faites n'avaient pas lieu aux temps prescrits, ils reviendraient se constituer prisonniers, et que les terres et seigneuries qui lui auraient été accordées dans les transactions entre eux, lui resteraient néanmoins en propriété. Pour rendre ces détenus plus pressants, le rusé monarque leur donna un avant-goût de la liberté, en les transférant à Calais, d'où il leur était permis de s'éloigner par promenade à quelque distance.

Ce traité fait à Londres fut porté à Avignon, d'où le roi le renvoya au dauphin pour le présenter au conseil. Il fut rejeté tout d'une voix. Comment le roi d'Angleterre pouvait-il exiger de pareilles conditions, lui qui n'avait fait aucune des renonciations stipulées à Bretigny, pendant que le roi de France avait, selon ses conventions, fait porter toutes les siennes à Bruges, où il ne s'était trouvé personne de la part de l'Anglais? Et ces terres dont il s'emparait, pendant qu'il devait des sommes énormes, pouvait-on ne point exiger qu'elles passassent en compensation? Le roi Jean, malgré son penchant à beaucoup accorder pour prévenir une rupture, ne put disconvenir que ces demandes méritaient un refus absolu. Le duc d'Anjou, qui le prévoyait, s'échappa de Calais, vint à Paris, et quelques instances que lui fissent son père et son frère, il ne voulut jamais retourner en otage. Jean, se flattant apparemment de négocier plus utilement en personne, retourna en Angleterre.

C'était, dit-on, pour revoir une femme qu'il avait aimée; c'est du moins l'explication ridicule qu'on donne à ces deux mots du moine continuateur de Nangis, *causâ joci*. Des historiens ont ajouté que cette sirène était la célèbre comtesse de Salisbury. Ainsi, c'eût été pour l'amour d'une femme surannée, la maîtresse de son rival, que Jean, dans son onzième lustre, aurait quitté ses enfants, sa cour et son royaume! On a comparé la passion d'un homme à cheveux blancs, à un volcan brûlant sous la neige : à la honte de la vieillesse, ces feux s'allument quelquefois, mais il arrivent souvent aussi que la malignité les suppose où ils ne sont pas. Tout lecteur sensé trouvera plus probable que ce furent l'honneur, la générosité, la franchise qui ont fait entreprendre à Jean ce voyage. Il craignait que l'évasion de son fils le duc d'Anjou ne lui fût imputée, et qu'on ne l'accusât d'avoir manqué aux conditions du traité de Bretigny, et violé sa foi. Il partit. Édouard le reçut avec de grands honneurs; on ne sait s'ils entamèrent des conférences sur leurs affaires. Jean tomba malade presqu'en arrivant et mourut quatre mois après, regretté des Anglais, qui n'avaient cessé d'admirer sa douceur, son affabilité, sa courtoisie, et la patience avec laquelle il souffrait ses malheurs. Édouard donna des regrets, des larmes même, dit-on, au rival qu'il n'avait pu s'empêcher d'estimer dans la chaleur de leurs plus grandes querelles. Il assista au service somptueux qui lui fut fait dans la cathédrale de Londres, ordonna qu'on en fît de pareils dans toutes les églises de son royaume, et accompagna le corps jusqu'au vaisseau qui le trans-

porta en France. On le déposa à Saint-Denis. Ses obsèques furent magnifiques. Les quatre princes ses fils y assistèrent. On peut lui reprocher la mort des seigneurs exécutés à Rouen, et son effervescence imprudente à Poitiers. L'adversité lui donna de la douceur et de la circonspection, fruits trop tardifs de son malheur. Jean fit donner une bonne éducation à ses fils. Ils naquirent tous quatre de Bonne de Luxembourg, sœur de l'empereur Charles IV, et avant qu'il fût monté sur le trône. Il y resta quatorze ans, et en vécut cinquante-six.

CHARLES V,

AGÉ DE 27 ANS.

Un royaume gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire. Le règne de Charles V nous le présente. Il connaissait le poids du sceptre, puisqu'il l'avait porté presque seul depuis la prison de son père. Il était âgé de vingt-sept ans quand il monta sur le trône. Son sacre fait à Reims avec beaucoup de solennité est marqué par un événement qui fut de bon augure.

La paix entre les Français et les Anglais n'était pas rompue; mais les deux nations profitaient de l'ambiguïté du traité de Bretigny, touchant la conduite à tenir à l'égard des alliés, pour se battre sous leurs drapeaux. Le roi de Navarre, malgré les promesses de *loyauté* faites au roi de France, entretenait toujours des liaisons avec le roi d'Angleterre, et avait même profité de la dernière absence du roi Jean pour com-

mencer les hostilités. On doit se rappeler qu'il possédait plusieurs places importantes en Normandie : Mantes, Meulan, le château de Roulboise étaient de ce nombre. Situées entre Paris et Rouen, elles interceptaient le commerce des deux villes. Les habitants de cette dernière, secondés secrètement par le roi, firent un effort et s'en rendirent maîtres. Le prince Louis de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, avait été laissé en Normandie pour défendre ses possessions. Se sentant trop faible, il appela les Anglais. Ils vinrent sous la conduite de Jean de Grailli, captal de Buch, capitaine renommé. Il se trouva en tête Bertrand du Guesclin non moins célèbre.

On remarque que les Français commencèrent dans cette occasion à ne pas compter uniquement sur leur bravoure. Leur général usa d'adresse et de ruse pour faire quitter aux Anglais le poste avantageux d'une montagne près de Cocherel, village à trois lieues d'Évreux, et pour les attirer dans la plaine. Quand il les y tint, il dit, *en se gaudissant*, à un chevalier près de lui : *Le filet est bien tendu, nous aurons les oiseaux*. Puis s'adressant aux soldats : *Souvenez-vous*, leur dit-il, *que nous avons un nouveau roi*, *que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous*. En effet, la nouvelle de la victoire arriva à Reims le lendemain du sacre. Elle fut complète et d'autant plus avantageuse, qu'elle ranima la confiance des Français, découragés depuis long-temps par leurs défaites. Le captal fut fait prisonnier avec beaucoup de seigneurs anglais : le roi ordonna qu'ils fussent traités avec honneur ; mais, dans un voyage qu'il fit quelque temps après en Normandie,

il mit entre les mains de la justice plusieurs Français pris dans cette occasion. Ils furent condamnés à mort comme traîtres et rebelles, et exécutés à Rouen. Le monarque donna à du Guesclin le comté de Longueville, présent mortifiant pour le roi de Navarre, parce que ce comté avait appartenu à Philippe, un autre de ses frères qui venait de mourir, et qu'il comptait en hériter.

Il se trouva aussi déçu dans les prétentions qu'il avait formées sur le duché de Bourgogne. Quand le roi Jean le donna à Philippe-le-Hardi, son fils, le Navarrois se présenta comme héritier du dernier comte : mais Philippe fut mis en possession, et l'affaire renvoyée à l'arbitrage du pape. Comme le Navarrois ne parut pas acquiescer à cet expédient, il y avait toujours eu depuis des hostilités entre les deux prétendants. Les courses que, dans cette occasion, fit le nouveau duc de Bourgogne en Normandie, aidèrent du Guesclin à soumettre la plus grande partie des villes qu'y possédait Charles-le-Mauvais. Il les aurait même toutes conquises, si l'urgence des affaires ne l'eût fait partir pour la Bretagne.

Charles de Blois, et Jean V de Montfort, les deux prétendants au duché, y combattaient à armes assez égales : mais l'équilibre fut rompu par quelques Anglais échappés à Cocherel, qui se hâtèrent de se retirer en Bretagne sous le commandement de Jean Chandos. Du Guesclin s'empressa de les suivre. Les deux armées, commandées par deux grands capitaines, sous les yeux des princes pour lesquels ils combattaient, se rencontrèrent sur les landes de Beaumont, près de

Becherel. Rangées en bataille, elles n'attendaient plus que le signal, lorsqu'à force d'instances de la part des légats du pape et d'autres prélats qui suivaient les deux rivaux dans le dessein de les porter à la paix, il s'ouvrit des conférences dont le résultat fut un accord connu sous le nom de *Traité des landes*. Rien de plus simple que les conditions. Le duché était partagé en deux ; chacun devait porter le titre de duc et avoir sa capitale, Rennes pour l'un, Nantes pour l'autre. On se sépara avec promesse de se rejoindre dans un lieu indiqué, pour convenir des arrangements que le partage exigeait, et recevoir la ratification de la duchesse Jeanne-la-Boiteuse, épouse de Charles de Blois.

C'est d'elle qu'il tenait le duché de Bretagne. Sa ratification était nécessaire, mais difficile à obtenir. Quand elle eut lu le traité que son mari lui envoya, elle dit à celui qui l'apportait : *Il fait trop bon marché de ce qui n'est pas à lui ; il ne devrait pas mettre mon patrimoine en arbitrage.* Et dans sa lettre en réponse elle lui mandait : *Vous ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis qu'une femme et ne puis mieux ; mais plutôt je perdrais la vie, ou deux si je les avais, avant que de consentir à chose si reprochable à la honte des miens.* Sa lettre était mouillée de larmes. L'époux en fut ému, et encore plus lorsqu'en quittant sa femme, qu'il était allé voir, elle lui dit : *Conservez-moi votre cœur ; mais conservez mon duché ; et, quelque chose qui arrive, faites que la souveraineté me reste tout entière.* Il le promit, *baisa sa dame et partit.*

Il trouva Montfort devant la ville d'Aurai, dont il faisait le siége en attendant son rival : il fallut s'expli-

quer. Charles ne dissimula pas la peine qu'il ressentait à ne pas confirmer le traité; mais, mari trop faible, il tint parole à sa femme. Quand les armées furent rangées en bataille, en présence l'une de l'autre, Montfort fit lire à haute voix le traité dans la sienne, pria les seigneurs qui l'environnaient de prononcer sur ses prétentions, et offrit de renoncer à tout s'ils le condamnaient. Une acclamation générale confirma ses droits et l'assurance de la bonne volonté de ses soldats. Il les remercia, se mit à genoux, leva les mains au ciel, l'attesta de la pureté de ses intentions, et chargea Charles de Blois du crime de tout le sang qui allait être versé. Il voulut même tenter encore un accommodement, mais Chandos s'y opposa.

Au moment où il allait donner le signal, arrive un courrier du roi de France. Le monarque mandait à Montfort de lever le siége d'Aurai; à Charles, de remettre la ville entre les mains d'Olivier Clisson et de Charles de Beaumanoir, chevaliers du parti opposé, et de partir tous deux pour Paris; qu'ils trouveraient *justice et contentement*. Montfort consentait, Charles refuse; et, emporté par une impétuosité que du Guesclin ne put contenir, il se porte en avant, jette d'abord le désordre dans l'armée ennemie; mais tarde peu, par l'imprudence de cette mesure, à se voir enveloppé. On se battit de part et d'autre avec le plus terrible acharnement. Charles de Blois tombe enfin sous le fer d'un Anglais, et son dernier mot, en mourant, fut: *J'ai guerroyé long-temps contre mon escient* (contre ma conscience). Malgré ce funeste accident, du Guesclin soutenait le combat. Couvert de blessures, et épuisé

par la perte de son sang, il effrayait encore les ennemis qui l'entouraient, et faisait mordre la poussière aux plus avancés. Chandos arrive, se nomme, et lui remontre l'impossibilité d'échapper. Le héros breton cède alors à la fortune. Cependant Montfort s'était fait conduire au lieu où gisait le malheureux Charles, au milieu de ses braves défenseurs couchés autour de lui : *Ah! beau cousin*, s'écria-t-il en versant des larmes, *votre opiniâtreté a été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous le pardonne; je regrette bien que vous êtes venu à cette mal fin.* Chandos l'arrache de ce triste lieu, et lui dit : *Monseigneur, vous ne pouviez avoir votre cousin en vie et le duché tout ensemble. Remerciez Dieu et vos amis.* Il n'est pas inutile d'observer qu'à cette bataille Olivier de Clisson perdit un œil au service de Montfort.

L'opiniâtreté de Jeanne lui fit perdre en un moment son mari et ses états. Elle avait deux fils, mais ils étaient prisonniers en Angleterre. Il ne lui restait de ressource que dans le duc d'Anjou, son gendre. Ce prince fit tous ses efforts pour engager le roi, son frère, à se déclarer hautement protecteur de la veuve et à faire la guerre en son nom, comme seigneur suzerain, au nouveau duc. L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils. On y observa que la France était épuisée, qu'il n'y avait pas de partie qui ne fût attaquée de quelque vice : surcharge d'impôts, mauvaise administration des finances, excès dans le nombre des gens de guerre, dont toutes les provinces étaient inondées. Ce n'était pas, comme autrefois, de simples rassemblements de vagabonds et de brigands, errants sans chefs

et sans discipline, mais de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommait les *grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, lesquels, ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donnaient au prince qui pourrait les solder. Le roi n'était pas en état de les acheter, et celui d'Angleterre, de Douvres où il était, paraissait épier l'occasion de les attacher à ses drapeaux pour renouveler ses ravages en France. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne après sa victoire, on pouvait juger que la rupture ne serait pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante. Il gagnait les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvraient les portes : il faudrait donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs, peu importait à la France lequel serait duc de Bretagne, un descendant de Blois ou un Monfort, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs : ainsi, concluait-on, il n'y avait d'autre parti à prendre que de négocier et de procurer à la veuve, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourrait.

C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guérande entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonce à ses droits sur le duché, qui est abandonné au comte de Montfort et à ses descendants en ligne masculine; elle en conserve néanmoins le titre qui ne passera pas à ses enfants. On lui assure des rentes viagères montant à dix mille livres, le comté de Limoges et le duché de Penthièvre, qui a été depuis le nom de sa

famille. Au défaut de la ligne masculine dans la maison de Montfort, celle de Penthièvre saisira de droit le duché de Bretagne. Le nouveau duc procurera la liberté des fils du comte de Blois, donnera cent mille écus pour la rançon de Jean, l'aîné, et de plus sa sœur en mariage. Mais ce qui concernait ce prince ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. Ainsi finit une guerre de vingt-trois ans, guerre de famille par les alliances et la proche parenté des seigneurs bretons qui y prirent part, et en cette qualité guerre opiniâtre et cruelle. Montfort fit hommage du duché au roi de France, mais sans renoncer à ses liaisons avec l'Angleterre; elles devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses anglaises, la première fille d'Édouard. Le monarque français et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié; *mais*, dit l'historien de Bretagne, *toutes ces contenances ne trompaient ni l'un ni l'autre. Le roi était fin et accort; le duc ne l'était pas moins.*

Cette observation sur la réconciliation défiante de Charles V avec Montfort peut s'appliquer aussi à celle du même monarque avec le roi de Navarre. Le caractère perfide de ce prince exigeait toujours des précautions contre lui. Le roi de France, outre la guerre qu'il lui faisait en Normandie, contractait encore dans le midi avec les seigneurs gascons, tels que le comte de Foix, le sire d'Albret et autres, diverses alliances dont Charles-le-Mauvais s'inquiétait pour son Béarn et sa Navarre. Il fit des démarches tendantes à la paix, et

l'obtint par les sollicitations de Jeanne et de Blanche, la première veuve de Charles-le-Bel, la seconde, de Philippe de Valois, ses médiatrices ordinaires. Au lieu des villes de Mantes, de Meulan, et du comté de Longueville, on lui donna la seigneurie de Montpellier. Ses autres villes de Normandie lui furent rendues. Il renouvela ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie, et ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les serments de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rébellions.

Il fut beaucoup aidé dans sa négociation par le captal de Buch, Jean de Grailli, pris à Cocherel. Le roi de France ne le traitait pas en prisonnier ; non seulement il lui accorda sa liberté sans rançon, mais encore il lui donna la seigneurie de Nemours pour se l'attacher. Le captal en fit hommage, et devint par là vassal de la France; ainsi ses liens avec le prince Noir, duc de Guienne, dont il dépendait auparavant, furent rompus. Charles V s'attacha aussi, après la paix de Bretagne, par dons et par promesses, beaucoup de seigneurs de ce pays. Entre eux, outre Bertrand du Guesclin, déjà dévoué au monarque français, on remarque Olivier de Clisson et Tannegui du Châtel, deux guerriers justement célèbres dans nos annales.

Le royaume commençait à se reposer dans la paix ; mais deux choses manquaient encore à sa tranquillité, une administration plus ferme et plus éclairée dans des parties essentielles du gouvernement ; et l'éloigne-

ment des grandes compagnies qui désolaient la France. L'attention de Charles V ne pût, dans les deux premières années de son règne, se porter que sur les finances. Elles étaient dans le plus grand désordre; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étaient multipliés à l'infini. On sait que plus il y a de gens qui s'occupent des fonds publics, moins il en reste : le roi commença par retrancher un grand nombre de ces officieux collaborateurs. La diversité des monnaies, occasionée par des refontes très-fréquentes sous les derniers rois, et par l'introduction des pièces étrangères que la guerre avait apportées, causait des embarras et des méprisés continuelles dans le commerce. Le roi fit une refonte générale par laquelle le prix de l'or et de l'argent fut rapproché, le plus qu'il fut possible, de la valeur que ces métaux avaient avant Philippe-de-Valois (1). Non seulement Charles V diminua les impôts,

(1) Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv., et le marc d'argent à 5 liv. 5 sous.

De Louis VII à Charles-le-Bel, la valeur du marc d'argent avait été de 46 à 59 sous. Il faut en excepter le règne de Philippe-le-Bel, où les diverses opérations monétaires de ce prince le portèrent à 4 livres 12 sous; et celui de Charles-le-Bel, son troisième fils, où il retourna à cette valeur.

Le taux moyen, sous Philippe de Valois, fut à peu près de 6 liv. 10 sous. Il monta, sous Jean, son fils, jusqu'à 12 liv. 10 sous : cette dernière valeur étant la moyenne de quatre-vingt-six fixations, l'une desquelles porta le marc d'argent à 102 liv., il retomba à 5 liv. 10 sous sous Charles V; — à 10 liv. 10 sous, sous Charles VI; — à 8 livres 10 sous, sous Charles VII; — à 9 fr., sous Louis XI; — et à 11 fr., sous Charles VIII.

Sous Louis XII, le même taux moyen alla à 12 fr.; — à 13 fr., sous François I; — à 14 liv. 10 sous, sous Henri II; — à 16 livres 10 sous, sous Charles IX, et à 18 liv. 10 sous, sous Henri III.

Il monta enfin sous les Bourbons, savoir : à 20 fr., sous Henri IV;

mais ce qui n'est pas le plus aisé, il les rendit moins onéreux par une meilleure régie et une distribution plus équitable. Les domaines royaux, qui faisaient alors une grande partie des richesses du souverain, étaient fort négligés; il les remit en valeur. Ses soins s'étendirent sur l'agriculture en général; il la fit refleurir en rendant le plus léger possible, par des lois sages, le joug oppressif des seigneurs sur leurs vassaux de campagne. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance la gaieté naturelle à la nation; « *car*, remarque à cette occasion un historien, *nul autre peuple n'oublie plus aisément les malheurs passés; il ne faut qu'une année d'abondance pour effacer plusieurs années de stérilité.* »

Il restait cependant encore un fléau redoutable, *les grandes compagnies*, espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignait les foudres aussi subites qu'exterminatrices. Le roi eut le bonheur d'en diriger l'explosion sur d'autres contrées, et de se faire une ressource de ce qui pouvait être une cause de ruine, en tirant d'ailleurs une juste satisfaction de Pierre-le-Cruel, qui avait fait empoisonner la vertueuse Blanche de Bourbon, sa femme, sœur de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V. La manière de se délivrer des grandes compa-

— à 25, sous Louis XIII; — à 35, sous Louis XIV; — à 45, sous Louis XV; — et à 53 liv. 9 sous, sous Louis XVI.

Ce dernier fixa de plus la valeur de l'or à l'argent dans le rapport de 15 et demi à 1. Jusqu'à Louis XIII, on l'avait assez constamment estimée dans le rapport de 12 à 1. Ce prince porta la valeur de l'or à 14, et ses deux successeurs la fixèrent à 15. (*V. Encycl. méth.*, *Dict des Finances.*)

gnies avait déjà été agitée sous le roi Jean. Henri de Transtamare, disputant la couronne de Castille à son frère Pierre-le-Cruel, avait jugé que les grandes compagnies dont on se trouvait très-embarrassé en France après la paix de Bretigny, lui seraient très-utiles en Espagne, s'il pouvait les y emmener : mais il n'était pas aisé de les tirer de la France. Chefs et soldats y étaient nés; ils y avaient leurs familles, leurs habitudes, la connaissance des lieux, et plus que tout cela, le doux espoir du pillage qu'ils croyaient, malgré leurs ravages, ne devoir pas être encore infructueux. En vain d'autres princes les avaient demandées pour les employer dans leurs guerres; les compagnies avaient refusé. Dans cette occasion où le roi désirait aider un prince dont il se ferait un allié utile, il reprit le projet de la Castille. En conférant sur les mesures à prendre pour déterminer ces phalanges incommodes à s'expatrier, on convint qu'il n'y avait que du Guesclin qui pût y réussir. Il avait combattu sous les mêmes étendards en Bretagne, et s'en était fait singulièrement estimer; mais depuis la bataille d'Aurai, il était prisonnier de Jean Chandos. L'Anglais le relâcha pour cent mille livres. Le roi donna quarante mille livres; le pape et le Castillan firent le reste.

Il alla trouver les compagnies près de Châlons-sur-Saône, où elles s'étaient réunies, après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois, la Lorraine, et pénétré par l'Alsace jusqu'aux frontières d'Allemagne. Elles campaient au nombre de trente mille combattants, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, ruinés par les guerres

ou par leurs profusions, soupirant tous après un nouveau butin. *Camarades*, leur dit du Guesclin en les abordant, *nous en avons fait assez vous et moi pour damner nos âmes, et vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu, et le diable laissons.* A cette harangue succède les motifs qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion; plus, deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre; *enfin*, ajoute malignement celui qui devait en grande partie sa liberté au pape, *le passage par Avignon.* Quel délicieux appât! Il est nécessaire d'observer, pour la justification de du Guesclin, que l'on est tenté d'accuser ici d'ingratitude, que le pape avait contracté pour cette expédition des engagements pécuniaires qu'il ne se pressait pas de remplir, et que le général pensa que le passage par Avignon serait un moyen aussi infaillible que légitime, bien qu'un peu forcé, d'obtenir les fonds qui avaient été promis. Et, en effet, il crut si peu avoir essentiellement désobligé le pape, que, lors de sa seconde captivité, il comptait encore sur lui pour sa rançon.

L'armée part, et prend en effet la route de Provence, qui n'était pas la plus naturelle. Le souverain pontife, aussi effrayé que surpris, envoie des indulgences et des pardons; on les reçoit. Il lève les anciennes excommunications prononcées contre les *malandrins*, ainsi nommait-on les soldats des grandes compagnies: on le remercie de sa complaisance, et on avance. Il menace de nouveaux anathèmes et les

lance; on ne s'en effraie pas. Les compagnons arrivent devant Avignon : un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglais qui y commandait, lui dit : *Soyez le bien-venu; apportez-vous de l'argent?* Mot caractéristique; il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le peuple. *Non*, disent les insolents malandrins, *ce sera de la bourse des prélats.*

Ils font rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré collége qui se cotise et qui paie.

L'orage, chassé de la France, fond sur la Castille. Pierre-le-Cruel est détrôné, et se réfugie à Bordeaux auprès d'Édouard, prince de Galles, dont il était l'allié par le mariage d'une de ses filles avec Edmond, duc d'York, frère du prince Noir. Il lui demande instamment du secours contre Transtamare, protégé par la France. Édouard l'écoute, le ramène lui-même en Castille à la tête d'une armée florissante. Il y trouve le reste des compagnies qui avaient arraché la couronne à Pierre, les prend à sa solde, les fait combattre contre Transtamare qu'elles avaient élevé sur le trône : elles l'en précipitent, et y remettent Pierre. Du Guesclin, qui, après le brillant succès de son expédition, était retourné en France, revole en Castille avec un renfort considérable. Les armées des deux frères se rencontrent près de Navarette; celle de Pierre avait besoin d'un combat, parce que les vivres commençaient à lui manquer; celle de Henri pouvait attendre : c'était l'avis de du Guesclin; mais la morgue et l'ardeur castillanes l'emportèrent. *C'est merveille*, lui dit dom Teillo, frère de Transtamare, *vous n'êtes ici qu'une douzaine de Français qui pensez mieux valoir*

que tant de milliers d'Espagnols, et nous voulez faire la loi pour prolonger la guerre et ruiner notre pays. Vous defiez-vous de notre courage? sachez que nous vous valons bien, et, si vous avez peur, ne prenez pas votre excuse sur nous. Du Guesclin n'était pas homme à souffrir ces bravades. Il y répondit en paroles encore plus piquantes, et aurait reparti de la main si le roi n'eût imposé silence; mais, voyant le plus grand nombre des voix contre lui, le Français consentit à la bataille.

La mêlée fut sanglante. Le *brave* Teillo s'enfuit des premiers avec son escadron, de sorte que le fort des gendarmes ennemis tomba sur la troupe où étaient du Guesclin et Transtamare. Trois fois ce prince rallia ses gens; à la quatrième fois l'effroi fut si grand, qu'il ne put les retenir. Ils se mirent en pleine déroute. Du Guesclin le prit par le bras et lui dit : *Sire, ôtez-vous d'ici, votre honneur est sauf : sauvez votre fortune, nous combattrons une autre fois plus heureusement.* Le prince sauta sur un cheval, et se sauva pendant que du Guesclin soutenait le combat. Il céda à la fin, mais ne voulut se rendre qu'au prince de Galles lui-même. Pierre fut rétabli sur le trône; mais son protecteur n'eut pas à se louer de sa reconnaissance.

Le prince de Galles avait fait des emprunts considérables sur la foi de dom Pèdre, qui se disait, quand il alla implorer sa protection, possesseur de trésors immenses, cachés dans une forteresse de son pays. Quand il fallut payer les troupes, surtout les mercenaires *malandrins*, il dit qu'il n'avait pas d'argent. Que cela fût vrai ou non, il n'en donna pas, et se per-

mit aussi à l'égard du prince, sinon des affronts, du moins des traits d'ingratitude qui le mortifièrent : de sorte qu'il revint en Guienne, chagrin, mécontent, et avec les symptômes déjà inquiétants d'une maladie causée par les fatigues de cette expédition. De retour dans ses états, tant afin de satisfaire aux obligations contractées pour le paiement des gens de guerre, qu'afin de fournir aux dépenses de la cour splendide qu'il tenait à Bordeaux, il mit un impôt sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le Poitou, le Limousin, la Saintonge, le Rouergue, s'y soumirent après une faible résistance : mais les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Comminges, de Périgord, et toute la noblesse de Gascogne, refusèrent. Jamais, disaient-ils, tant qu'ils étaient restés sous la domination du roi de France, ils n'avaient payé de pareilles impositions. Ils portèrent à Charles V leurs plaintes, comme au seigneur suzerain. Le sage monarque répondit qu'il était très-déterminé à garder la juridiction de la couronne de France; *mais*, ajouta-t-il, *nous avons juré quelques articles que nous visiterons*. Du reste, il accueillit les seigneurs avec la plus grande courtoisie, leur promit d'employer sa médiation auprès du prince de Galles, et traita avec les égards les plus séduisants ceux qui restèrent auprès de lui, pour cultiver sa bonne volonté, et hâter la conclusion de leur affaire : premier germe des troubles qui facilitèrent la réunion de la Guienne à la France.

Une troisième révolution se préparait en Castille. Transtamare, après la déroute de son armée, s'était retiré en France. Il s'y fit des amis, surtout entre les

chevaliers *bannerets*, c'est-à-dire, qui avaient sous leurs bannières des troupes composées, soit de leurs vassaux, soit d'aventuriers. Ils les louaient, et ceux-ci s'engageaient eux-mêmes aux princes qui les payaient le mieux. Le midi de la France était couvert de leurs châteaux, autant de repaires d'hommes féroces, uniquement occupés des armes. Le roi détrôné s'en fit des partisans, avec lesquels il tenta contre son ancien royaume quelques expéditions qui lui réussirent. Ces succès, la réputation de ses vertus, l'horreur pour la cruauté et les vices de Pierre, son frère, lui attirèrent des chefs et des soldats, dont il se forma une armée. Il aurait bien désiré de la faire commander par du Guesclin; mais ce guerrier, depuis la bataille de Navarette, était resté prisonnier. Le prince de Galles, pressé plusieurs fois par les seigneurs de sa cour, et même par la duchesse, son épouse, de le mettre à rançon, refusait toujours; le bruit courait que c'était parce qu'il le craignait. Ce soupçon parvint au prince. Il fit appeler du Guesclin. *Messire Bertrand*, lui dit-il, *on prétend que je ne vous ose mettre à délivrance, de la peur que j'ai de vous. Il y en a qui le disent*, répond le prisonnier, *et de cela me trouve fort honoré.* Le prince rougit. *Eh bien*, reprend-il, *taxez vous-même votre rançon. Cent mille écus*, repart du Guesclin. *Et où les prendrez-vous?* demande le prince. *Le pape*, répond du Guesclin, *le roi de France, le duc d'Anjou et le roi de Castille me les prêteront, et les femmes de mon pays vendront plutôt leurs quenouilles que de me laisser prisonnier.*

Il eut permission d'aller ramasser la somme qui lui

était nécessaire. Chandos, et la plupart des seigneurs lui offrirent leur bourse pour son voyage. La princesse de Galles promit vingt mille francs en déduction de sa rançon. Quoique le prince sût que du Guesclin désirait être libre principalement pour aller chasser du trône celui qu'il y avait placé lui-même, il était si mécontent de l'ingrat, qu'il approuva publiquement la générosité de son épouse. En la remerciant, du Guesclin lui dit gaiement : *Madame, je pensais être le plus laid chevalier du monde; mais vois-je bien que je ne dois plus tant déplaire.*

Arrivé dans son château en Bretagne, il demanda à son épouse cent mille francs qu'il lui avait laissés en dépôt. Il ne lui en restait plus rien. Elle avait tout dépensé en équipages et libéralités pour tous les gens de guerre dans le besoin qui s'étaient adressés à elle. L'époux loua cet emploi de ses deniers, fait selon son cœur, et lui-même renchérit sur cette générosité. Il lui vint de l'argent du duc d'Anjou, de plusieurs seigneurs et prélats; mais, à mesure qu'il cheminait vers Bordeaux, il le distribuait aux écuyers et chevaliers qu'il rencontrait, de sorte qu'il n'avait plus rien quand il arriva. *Qu'apportez-vous?* lui dit le prince. *Pas un double*, répondit-il. *Vous faites le magnifique*, reprend Édouard, moitié sérieux, moitié plaisantant, *vous donnez à tout le monde, et vous n'avez pas de quoi subvenir à vous-même; il faut donc que vous teniez prison.* Du Guesclin se retirait assez confus, lorsqu'un gentilhomme arriva, chargé par le roi de France de payer la rançon, à la réserve des vingt mille

francs que la princesse de Galles avait généreusement payés de sa bourse.

Avec la même rapidité que dom Pèdre avait été rétabli sur le trône, il en fut renversé. Une seule bataille, livrée près de Montiel, décida de son sort. Il la perdit et se sauva dans la citadelle. Henri l'entoura d'un mur, afin qu'il ne pût lui échapper. Dom Pèdre tente d'escalader la muraille; mais il est pris et mené dans le camp ennemi. Les deux frères s'y rencontrent, se précipitent l'un sur l'autre, se roulent dans la poussière. Transtamare saisit sa dague, il l'enfonce dans le cœur de son frère, qui expire, et il est proclamé roi de Castille. Tous les capitaines qui avaient concouru à son succès furent généreusement récompensés. Du Guesclin eut la dignité de connétable de Castille, cinq seigneuries considérables, et cent mille florins d'or. Le nouveau roi resta fidèlement attaché à Charles V, et lui rendit de grands services. De trente mille hommes qui composaient les grandes compagnies dans la première expédition, il n'en resta après celle-ci que six mille, qui se fondirent dans les armées d'Angleterre et de France.

Celles-ci surtout ouvraient leurs rangs pour y recevoir les braves qui se présentaient. Le roi les y attirait, et recrutait avec empressement, dans le dessein où il était de profiter du mécontentement des seigneurs gascons, pour faire revivre les droits de la couronne sur la Guienne et sur les autres pays cédés à l'Anglais. Ces seigneurs étaient toujours à la cour, sollicitant vivement le roi de réprimer les vexations du prince de Galles. Le monarque, quoiqu'il ne demandât pas

mieux que d'entreprendre cette affaire, se faisait prier. A la fin il se laissa arracher la permission que sollicitaient les suppliants de présenter au parlement une requête contre le prince. Elle fut admise, et les griefs furent jugés d'une importance à être discutés devant la cour des pairs. Le roi envoya sommer le prince d'y comparaître. *J'irai*, répondit-il, *mais le bassinet en tête, et soixante mille hommes en compagnie.* Tel pouvait être son projet; mais il était consumé d'une maladie de langueur depuis son retour de Castille. Le dépit qu'il éprouva de cette sommation, et qui alla jusqu'à lui faire retenir captifs pendant un an les envoyés du roi, augmenta son mal. Cependant il assembla ses troupes; mais ce ne fut pas avec son activité ordinaire. Il laissa commencer les hostilités par les seigneurs mécontents, et les repoussa à peine.

Charles V avait, non-seulement dans le midi de la France, mais encore dans les autres pays soumis aux Anglais, des agents secrets qui fomentaient les mécontentements. Les habitants de Ponthieu montraient entre autres beaucoup d'ardeur à secouer le joug de l'Angleterre. On leur fit passer de ces compagnies isolées qui semblaient n'être attirées que par le butin, et n'obéir à aucun maître. En peu de temps elles conquirent tout le Ponthieu, et le soumirent au roi de France, sans qu'il parût presque s'en mêler.

Cette brusque expédition et les plaintes que le prince de Galles fit parvenir à son père au sujet de la sommation piquèrent vivement le monarque anglais. Il avait auprès de lui des ambassadeurs français, que Charles V y entretenait pour discuter les difficultés

que présentaient de temps en temps quelques articles du traité de Bretigny. Édouard les fait paraître en sa présence, les traite durement, et leur commande d'écrire à leur roi, de rentrer au plus tôt dans les bornes du traité qu'il a violé par la protection qu'il accorde aux révoltés de Gascogne et du Ponthieu; d'envoyer ses lettres de renonciation à la souveraineté des provinces cédées par le traité de Bretigny, et qu'alors il pourrait faire de son côté les renonciations auxquelles il s'était obligé.

C'est ce qu'attendait le roi de France. Il assemble le parlement. On y lit la semonce impérieuse d'Édouard aux ambassadeurs français. On repasse le traité de Bretigny, article par article; on examine de nouveau les griefs des seigneurs gascons. Il est prouvé, comme il ne pouvait pas manquer d'arriver, que c'est Édouard et son fils qui se sont écartés de la justice dans tous les points, et la guerre est résolue. Le roi l'envoie déclarer par un simple valet de chambre, à cause de la détention qu'avaient éprouvée les hérauts porteurs de la sommation au prince de Galles. Les ambassadeurs heureusement repassaient en France au moment où le valet arrivait, et le trouvèrent sur la grève. Charles envoya aussi la déclaration de guerre et ses motifs au pape, à l'empereur, aux autres princes alliés ou indifférents, et aux principales villes d'Angleterre.

Édouard fut surpris, mais non déconcerté, quoique la défection subite du Ponthieu lui en fit craindre de pareilles dans d'autres provinces où il apprit qu'éclataient des mouvements séditieux. Il commença par s'assurer du côté de l'Écosse, par une trêve qui sus-

pendait sa guerre habitnelle avec ce royaume, et leva promptement denx corps d'armée; il envoya l'un au prince de Galles, et fit entrer l'autre en France par Calais, sous le commandement du dnc de Lancastre, son second fils (1). Charles leur opposa ses frères : au premier les dncs d'Anjou et de Berry, auxquels il joignit du Guesclin, qu'il rappela de Castille, et dont les jeunes princes devaient suivre les avis; au second son dernier frère, sous sa propre surveillance. Pour l'exercer plus aisément, il établit son séjour à Rouen. Ce jeune général était Philippe-le-Hardi, déjà apanagé du duché de Bourgogne. Le roi le rendit le plus riche et plus puissant des princes non couronnés, en lui faisant épouser l'héritière de Flandre, cette princesse qu'Édouard avait ambitionnée pour le duc d'York, un de ses fils, jusqu'à obtenir d'avance une dispense ecclésiastique que la politique dn roi Jean rendit inutile.

Cette première campagne se passa en marches, contre-marches, prises de châteaux, petits combats sanglants et ravages, ruine du pauvre peuple, sans aucune décision. Le roi la termina par une assemblée des états généraux. Son but était d'en obtenir des subsides. On était si persuadé de ses bonnes intentions, de la jnstesse de ses vues et de son économie, qu'on

(1) Le second fils d'Édouard était Lionel, duc de Clarence, mais il était mort. Anne, son arrière-petite-fille, porta ses droits dans la maison d'York, cadette de celle de Lancastre, et lui donna le droit d'aînesse qu'avait d'abord celle-ci. Après des flots de sang répandus dans la guerre des deux roses, ce ne fut ni la branche de Lancastre, ni celle d'York qui recueillit l'héritage d'Édouard; mais la maison galloise de Tudor, en la personne de Henri VII, fils de Marguerite, héritière d'une branche légitimée de Lancastre, et époux d'Isabelle, héritière de celle d'York

lui accorda volontiers ce qu'il demanda, savoir : la gabelle du sel pour l'entretien de sa maison ; quatre livres par feu dans les villes, pour la guerre, et trente sous dans les campagnes ; un droit d'aides sur les vins, proportionné à leur qualité, et douze deniers pour livre sur tous les impôts.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les motifs allégués par les écrivains français et anglais, pour rejeter le blâme de la guerre sur celui des princes qu'ils veulent en rendre responsables. Tous s'autorisent du traité de Bretigny, et accusent réciproquement les deux monarques de l'avoir violé par actes contraires aux conditions, ou du moins de les avoir éludées, et de n'y avoir pas satisfait contre les paroles données. Il y a une solution toute simple pour terminer cette controverse. Édouard, au lieu d'en agir noblement avec Jean, son prisonnier, par exemple de lui rendre la liberté sans condition, ce qui aurait été le procédé le plus généreux, ou du moins de lui imposer des conditions tolérables, abusa durement de son droit, le retint quatre ans captif, ne le relâcha qu'en se faisant donner de riches domaines et des provinces entières. Il marchanda ensuite bassement avec les otages, pour tirer de l'un, des terres ; de l'autre, de l'argent. Quand, après cela, lui et le prince de Galles, son fils, qu'il avait déclaré souverain de la Guienne, se crurent bien assurés dans leurs nouvelles possessions, ils ne se mirent plus en peine de ménager ceux qui leur avaient procuré une si grande puissance, tels que les seigneurs gascons, qui avaient tant contribué au gain de la bataille de Poitiers. Il était naturel de penser que le ré-

gent, sachant par lui-même que les sacrifices consentis à Bretigny étaient le fruit de la violence, s'en rédimerait, s'il pouvait, quand il serait monté sur le trône. L'Anglais aurait dû le prévoir. Ainsi on peut dire que, si Charles V a été l'agresseur à main armée, Édouard a été le provocateur par sa constance à ne se jamais relâcher d'aucun de ses avantages, par son affectation à donner toujours aux clauses douteuses l'interprétation la plus convenable à ses intérêts, et par son opiniâtreté à ne pas accomplir celles qui lui déplaisaient, comme la renonciation à la couronne de France, qu'il avait promise et qu'il ne fit jamais.

Dans ces circonstances, Charles-le-Mauvais se conduisit, comme à l'ordinaire, en brouillon maladroit. Pendant les expéditions de Castille il s'attira la disgrâce du roi de France et du prince de Galles, en gênant la marche de leurs troupes qu'ils faisaient passer amicalement sur son territoire et dans les environs. Pour le punir, Charles V saisit sa seigneurie de Mont pellier. Aussitôt le Navarrois se transporte en Angleterre, y signe avec Édouard un traité par lequel il s'engage à attaquer la France en même temps que l'Anglais. Il revient en Bretagne auprès de Montfort, et l'engage à entrer dans ce traité; mais ni l'un ni l'autre n'osent l'exécuter : au contraire, dans la crainte d'une punition encore plus sévère que n'avait été la saisie de Montpellier, le Navarrois demande grâce, et obtient, sinon l'oubli, du moins le pardon de ses mauvaises manœuvres.

Ce qui détermina le Navarrois à cette prompte soumission fut peut-être l'invasion subite de la Guienne,

Charles V, pendant qu'il en prononçait la confiscation dans son lit de justice, avait des troupes prêtes qui se répandirent aussitôt dans la province. L'attaque fut si brusque que le prince de Galles se trouva obligé de se retirer de ville en ville à mesure que les Français avançaient; mais, revenu de son premier étourdissement, il réunit tout ce qu'il put rassembler de soldats, et se mit à leur tête. Sa maladie de langueur, qui était tournée en hydropisie, ne lui permettait pas de monter à cheval : il se faisait conduire dans un chariot. C'est dans cet état qu'il alla assiéger la ville de Limoges, coupable de s'être rendue trop volontairement aux troupes du roi. Il multiplia les assauts, les commanda lui-même, et y entra par la brèche. Il faut le dire, afin que l'on connaisse à quelles horribles actions, poussés par le dépit et la vengeance, les hommes les plus modérés sont capables de se laisser entraîner; le modeste vainqueur de Créci et de Poitiers, le sauveur d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons à Calais, si compatissant alors, fit massacrer tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, et brûler la ville sous ses yeux. C'est le seul excès qu'on puisse reprocher au prince de Galles; le seul : mais qu'il est flétrissant!

Édouard ne laissa pas long-temps son fils chéri dans l'embarras. Il lui prépara une puissante diversion en faisant passer en France une armée redoutable par le nombre et le choix des troupes, sous le commandement de Robert Knolles, son meilleur général. Il descendit à Calais, traversa l'Artois, le Vermandois, passa devant Soissons, Reims et Troyes, qu'il n'osa attaquer; mais il brûlait les bourgs et les petites villes. En-

fin il campa devant Paris, et envoya offrir la bataille au roi qui y était renfermé. Ce prince avait pris le même système de guerre que dans la campagne qui précéda le traité de Bretigny : bien munir les villes principales, retirer les gens de la campagne avec leurs meubles et leurs bestiaux dans des forteresses capables de résister à un coup de main; faire observer les ennemis par des corps séparés répandus autour d'eux; leur couper les vivres, rendre les marches fatigantes et les campements difficiles : par cette tactique il réduisit les Anglais à chercher des quartiers d'hiver sans avoir rien fait d'important.

Ils les choisirent dans le Maine et l'Anjou, provinces voisines de la Bretagne, où Knolles comptait retirer ses troupes en cas d'événement fâcheux : mais du Guesclin ne lui en laissa pas le loisir. Il venait de recevoir l'épée de connétable à la vue de toute la cour, qui applaudit au choix du roi. Tout ce qu'il y avait de braves s'empressa de prendre du service sous le chef des armées françaises. Il forme une troupe de guerriers ardents, se précipite à leur tête sur les quartiers ennemis, les surprend l'un après l'autre, les disperse. Cette armée formidable disparaît, et Knolles, presque seul, va cacher sa honte en Bretagne, l'asile qu'il s'était préparé.

Ces revers mortifièrent le roi d'Angleterre, qui n'y était pas accoutumé. La prospérité, l'amie de la jeunesse, l'abandonnait. Il perdit Philippe de Hainaut, son épouse, princesse estimable, dont la tendresse et les vertus avaient fait le bonheur de sa vie. Père affligé, il alla recevoir sur la plage le prince de Galles, son fils

chéri, forcé par sa maladie de quitter l'Aquitaine, où sa bravoure et ses talents étaient si nécessaires. Le prince de Lancastre, son frère, fut envoyé à sa place.

Il avait besoin de secours. Édouard fit partir une flotte chargée de troupes et de munitions, sous les ordres de Jean Hastings, comte de Pembroke, son gendre. Elle devait aborder à la Rochelle. Les habitants, quoique sous la main d'une garnison anglaise, fermèrent leur port. Il leur était revenu qu'Édouard, peu sûr d'eux, devait les chasser et peupler leur ville d'Anglais. Ainsi en avait-il agi à Calais. La politique ancienne et constante de ces insulaires de se ménager des points d'appui sur les rivages du continent, soit pour la domination des mers, soit pour le commerce, est à remarquer. Pembroke fut d'autant plus fâché du refus des Rochelois, qu'il était surveillé de près par une flotte de vaisseaux plus forts que les siens, que Henri de Transtamare, roi de Castille, reconnaissant des services que la France lui avait rendus, envoyait à son secours. Les Castillans avaient sur leurs navires des machines inconnues aux Anglais; elles lançaient des pierres, des masses de plomb et de gros traits, écrasaient et perçaient les frêles embarcations anglaises, qui n'étaient que des vaisseaux de transport. On ne dit pas qu'entre ces machines il y eût des canons : ils n'étaient pas encore appliqués à la marine. Pembroke, très-maltraité, prit la fuite, et les Castillans remportèrent une victoire complète.

Ce n'était pas seulement dans la conduite de la guerre que Charles-le-Sage se montrait supérieur à Édouard; il l'emportait encore dans les opérations du

cabinet. L'Anglais reconnaissait cette supériorité : *Il n'y eut onc roi*, disait-il, *qui si peu s'armât et qui me donnât tant à faire*. On vient de voir que sa bonne intelligence, soutenue avec le roi de Castille, lui mérita de ce prince un secours maritime décisif. Édouard fit des efforts pour détacher le Castillan du Français : il cumula promesses et présents, sans pouvoir parvenir à diminuer l'affection qui unissait les deux princes. Au contraire, Charles V, politique adroit, vint à bout d'engager le roi d'Écosse à rompre la trêve avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier. Enfin, il ôta pour ce moment à Edouard la ressource des perfidies ordinaires du roi de Navarre.

Ce n'est pas que l'habile monarque se flattât de fixer ce caractère inquiet, toujours balançant entre les partis opposés; mais il croyait qu'en paraissant ignorer ses intrigues secrètes, il l'empêcherait de se déclarer trop ouvertement pour son ennemi : il consentit donc à ratifier le pardon que son beau-frère n'avait osé venir chercher en personne, et il l'admit à sa présence; mais il fallut, tant les reproches de sa conscience le tourmentaient, lui envoyer des otages, prélats, chevaliers, bourgeois, au nombre de dix-neuf.

L'entrevue eut lieu à Vernon. Le Navarrois s'y rendit des terres qu'il possédait en Normandie. Il se prosterna : Charles le releva, mais on remarqua qu'il ne l'embrassait pas comme de coutume. Les deux beaux-frères eurent une longue conversation qu'on n'entendit pas; mais les spectateurs éloignés observèrent qu'il arriva souvent au roi de Navarre, dans des moments un peu animés, d'interrompre le monarque en se

jetant à ses pieds, comme s'il lui eût demandé pardon. Le lendemain il rendit hommage de ses *vassalités*, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il vécut ensuite à la cour, fêté, honoré, ayant un air libre et dégagé; cependant, dans ce temps même, il envoyait au roi d'Angleterre un agent secret chargé de lui faire des excuses de sa soumission au roi de France, et de renouveler ses traités avec l'Anglais.

De Paris, où s'était rendu l'hommage, il retourna en Normandie et alla en Bretagne. En se rendant près du duc, il fut très-bien reçu par Olivier de Clisson, seigneur breton dont le château se trouvait sur son chemin, et qui l'accompagna à la cour. Pour récompense de sa bonne réception, Charles-le-Mauvais le brouilla avec le duc, auquel il inspira une jalousie furieuse contre Clisson, qu'il accusa de faire la cour à la duchesse; de sorte que celui-ci n'échappa que de quelques minutes au danger d'être assassiné par ordre du duc; mais le Navarrois eut du moins la satisfaction de rendre ces deux hommes ennemis irréconciliables: plaisir délicieux! et qui l'aurait été davantage, s'il avait pu prévoir les effets funestes de cette inimitié pour la France.

Dans ce temps, à quelques mois l'un de l'autre, naquirent deux princes destinés à une triste célébrité; Jean, fils de Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc d'Orléans, second fils du roi.

Après la dispersion des Anglais, qui avaient pris leurs quartiers dans le Maine et l'Anjou, le connétable continua ses exploits dans le Poitou et prit la capitale. Un de ses capitaines fit une capture non moins importante en la personne de Jean de Grailli, captal de

Buch. On est étonné de voir ce seigneur gascon, que le roi de France avait honoré de ses bonnes grâces, auquel il avait donné gratuitement la liberté et la seigneurie de Nemours, dont il avait fait hommage, et qui par là était devenu vassal de la couronne; on est étonné de le rencontrer sous les drapeaux anglais. Mais dans un moment pacifique, il avait été revoir le prince de Galles, son premier général. Celui-ci lui fit des reproches de sa défection, le flatta et le rattacha à lui. Le captal renvoya au roi les titres de sa seigneurie de Nemours, rétracta son hommage, et combattit avec assurance pour l'Anglais; mais il eut le malheur d'être fait prisonnier. En vain il offrit une forte rançon; le roi d'Angleterre eut beau le redemander avec instance; inutilement aussi plusieurs Français prièrent pour lui; le roi ne voulut jamais lui rendre la liberté. On débita alors que son inflexibilité venait de la crainte qu'inspiraient au monarque la bravoure et l'habileté du prisonnier : mais il est à présumer que le sage monarque voulut, par un exemple frappant de sévérité, intimider les chefs de bandes qui ne se faisaient aucun scrupule de changer de parti. Le captal mourut d'ennui dans la tour du Temple après cinq ans de captivité.

Une ruse assez bien imaginée rendit la Rochelle à la France. Cette ville avait pour maire un bourgeois nommé *Jean Condorier*. Il vivait familièrement avec Philippe Mancel, commandant de la citadelle pour les Anglais, *qui n'était pas trop malicieux*. Le maire invite le commandant à un festin. Pendant le repas il fait arriver un prétendu messager du roi d'Angleterre, chargé d'une lettre pour Mancel. On avait

eu grand soin de bien contrefaire les sceaux et les autres signes extérieurs qui pouvaient donner à la missive nne air d'authenticité. Le commandant ne savait pas lire, ni apparemment aucun des siens. Il examine les sceaux, les trouve en bonne forme, et donne la lettre à Condorier pour lui en faire lecture. Le maire lit un ordre du roi, au commandant, de sortir le lendemain de la citadelle, avec toute la garnison, pour être passée en revue par des officiers qu'il enverra. Dès le matin Mancel baisse le pont-levis et fait défiler ses gens. Pendant qu'ils sortent, des soldats de Condorier, cachés par un mur, s'avancent et se placent entre les Anglais et la forteresse; d'autres se présentent en face La garnison ainsi environnée est obligée de mettre les armes bas, et les Rochelois, sans coup férir, se rendent maîtres de la citadelle.

Un Anglais, nommé *David Olegrane*, gouverneur d'nn château peu éloigné, appelé *Benon*, apprenant cette nouvelle, fait couper le nez et les oreilles à des Rochelois qui se trouvaient dans sa place. De leur côté, les Rochelois font pendre les Anglais qu'ils rencontrent; mais ce ne fut pas tout : Benon fut attaqué, et la garnison forcée de se rendre à discrétion. Olivier de Clisson était un des chefs des assaillants : *Laissez-moi*, dit-il aux autres, *disposer de ces ribauds à ma volonté.* Il se met à la porte du fort, et, à mesure que les soldats anglais en sortent, il leur fend la tête avec sa hache; il en tua quinze de suite de cette mauière, et en acquit le surnom de *boucher*.

Il paraît que du Guesclin s'était fait un plan de campagne mieux conçu que ses prédécesseurs. Ils entraient

dans une province le fer et le flambeau à la main, la ravageaient, prenaient quelques villes, et croyaient l'avoir soumise quand ils l'avaient ruinée; au lieu que le connétable avançait méthodiquement, ne laissait rien derrière lui, et poussait en avant comme dans une battue bien ordonnée, si on peut se servir de cette comparaison, tous ceux qui résistaient. C'est ainsi qu'il réunit les seigneurs du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, et autres attachés aux Anglais, et qu'il les força de se renfermer dans Thouars. Le siége de cette ville est fameux, tant par la qualité et le nombre de ses défenseurs, que par la vivacité des attaques. Du Guesclin fit fondre *de grands engins* à la Rochelle et à Poitiers; avec ces *bombardes,* il foudroya les remparts, les ouvrit, et contraignit les assiégés à capituler, dans la crainte d'être emportés d'assaut. Ils promirent de se remettre, eux et leurs seigneuries, sous l'obéissance du roi de France, s'ils n'étaient pas secourus dans un temps déterminé.

Le roi d'Angleterre, instruit de ces conditions, se mit en mer avec trois mille hommes d'armes et deux mille archers. S'il fut arrivé à temps, il y aurait eu une bataille sanglante; car le connétable l'attendait sous les murs de sa future conquête, avec une armée journellement grossie par la noblesse française qui y accourait de toute part dans l'espérance d'un combat. Les vents repoussèrent constamment la flotte anglaise des côtes de France, et Édouard, voyant que le terme fixé par la capitulation serait expiré avant qu'il se présentât, rentra dans ses ports. Thouars se rendit, et des provinces entières se réunirent à la France avec

cette ville. Il restait encore quelques troupes anglaises dans ces cantons. Le connétable les poursuivit opiniâtrément et les força à une bataille. Elle se donna près de Chivrai, château de Poitou. Les Anglais la perdirent. *Nul n'échappa*, dit la chronique, *tous furent tués ou faits prisonniers*. La ville de Niort devint le prix de la victoire.

La défaite de la flotte anglaise par les Castillans auprès de la Rochelle fit de nouveau sentir à Édouard combien il lui serait avantageux d'attirer à son parti le roi de Castille, ou du moins de le déterminer à la neutralité. Il avait fait épouser au duc de Lancastre, son fils, Constance, fille aînée de dom Pèdre-le-Cruel. Quand celui-ci fut mort, il fit prendre au duc de Lancastre le titre de roi de Castille. Il était alors en pleine prospérité, et dédaignait Transtamare. Après le revers près de la Rochelle, il le rechercha et lui fit offrir la renonciation du duc au titre de roi et à toutes ses prétentions sur la Castille, s'il voulait renoncer à l'alliance de la France. L'intermédiaire de cette négociation était le roi de Navarre, qui fit exprès un voyage à Burgos. Transtamare rejeta avec indignation cette proposition. Il ne put s'empêcher de reprocher au négociateur, prince du sang de France, et beau-frère du roi, sa démarche plus qu'indécente : Charles-le-Mauvais essuya la remontrance sans remords, mais non sans quelque honte, qu'il alla cacher en Navarre.

Si le roi d'Angleterre échoua du côté de la Castille, il fut plus heureux en Bretagne. Montfort lui devait en grande partie son duché : il montrait en conséquence pour l'Anglais une inclination qui contrariait les sen-

timents de la principale noblesse bretonne, gagnée depuis la paix de Guérande par les manières affectueuses de Charles-le-Sage. Le vicomte de Rohan et le sire de Laval, sans doute interprètes des sentiments d'un plus grand nombre, enrent la hardiesse de tenir à leur duc ce propos en face : *Chier sire, sitôt que nous pourrons apercevoir que vous ferez partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relinquerons et mettrons hors de Bretagne.* L'effet suivit de près la menace. Édouard exigea de son ancien protégé qu'il se déclarât et armât contre la France. Le penchant de Montfort l'engageait à cette démarche, mais l'hommage qui le liait à la France l'en détournait. Il hésita quelque temps. Enfin le devoir de la reconnaissance l'emporta sur celui de la vassalité; il se décida pour l'Angleterre. Un grand nombre de seigneurs se liguèrent contre lui : du Guesclin entra en Bretagne, prit de force les villes qui ne voulurent pas se rendre, accueillit au contraire en compatriote, et combla de faveurs et de priviléges, au nom du roi de France, les bourgeois de celles qui se soumirent.

Charles V avait fait précéder ces hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglais dans son duché, et au contraire de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. Montfort répondit qu'il éloignerait les Anglais de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourrait; que, quant à l'injonction de se joindre aux Français pour leur faire la guerre, il s'en rapportait au traité de Bretigny, qui lui laissait le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'était plus au fond qu'une pièce

évasive où chacun trouvait ce qu'il voulait. Charles V, ou ne le consulta pas, ou y vit qu'il était permis au plus fort de contraindre les neutres à embrasser sa cause; et le connétable, par ses ordres, continua ses exploits.

L'air et le ton d'assurance en guerre servent souvent autant que la valeur. Du Guesclin les employa avec succès devant Hennebond. Il se transporta au pied des murs, appela les habitants; et, quand il les vit rassemblés sur les remparts, il leur cria : *Bourgeois! il est certain que nous vous conquérerons tous, et souperons enhui* (aujourd'hui) *dans cette ville; mais s'il y a nul des vôtres qui jette pierre ni carrel, tant soit hardi, par quoi le plus petit de nom et de nos garçons soit blessé, à Dieu je voue que vous ferai à tous tollir la vie.* Les bourgeois effrayés se retirèrent, et la garnison anglaise, abandonnée à ses seules forces, ne put se maintenir et fut passée au fil de l'épée.

Point de grâce dans cette guerre, accompagnée de toutes les horreurs d'une guerre civile. Le capitaine Knolles, chef de cette armée, deux ans auparavant vaincue dans le Maine, et réfugié lui-même en Bretagne, s'y trouvait pressé dans le château de Derval qui lui appartenait, et où il venait de se renfermer. Avant qu'il arrivât, un officier subalterne avait promis de se rendre à jour dit s'il n'était pas secouru, et avait donné des otages. Le jour arrivé, Knolles refuse de remettre la place, sous prétexte que ses gens n'ont pu traiter sans son aveu. On répond que, s'il ne se rend sur-le-champ, on fera mourir les otages. Knolles menace

d'user de représailles sur les chevaliers qu'il tenait prisonniers. *Laissez-moi le soin de cette affaire*, dit au duc d'Anjou qui commandait l'armée française Clisson, l'ennemi irréconciliable des Anglais et du duc de Bretagne. *Messire Olivier*, répond le duc, *faites ce que bon vous semble*. Sans autre pourparler, le boucher de Benon fait mener les otages sur le fossé de la place, et les fait décapiter. Aussitôt il sort d'une fenêtre du château un échafaud sur lequel étaient liés trois chevaliers, dont on fait sauter les têtes dans les fossés. Clisson, dans l'assaut qui suivit, fut dangereusement blessé, et la place ne fut pas prise.

Le roi d'Angleterre avait auprès du duc de Bretagne un agent nommé *Milleborne*. Pour décharger son maître des sommes qu'il avait promises au duc, afin de le faire déclarer contre la France, et sans s'embarrasser de ce qui pourrait arriver à Montfort de son conseil, Milleborne l'engage à mettre un impôt extraordinaire. Les seigneurs bretons appellent de cette vexation au roi, et présentent requête au parlement. Le peuple refuse de payer; le duc s'obstine, et condamne au dernier supplice quelques opiniâtres. La révolte alors devient dangereuse; Montfort s'embarque pour l'Angleterre, pressé par le double motif de se soustraire à la fureur des révoltés, et de hâter, par sa présence, les secours qu'on lui avait promis, et qui ne venaient pas.

A la vérité le roi d'Angleterre préparait une armée. Il la fit descendre à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Le duc de Bretagne comptait la commander en commun; mais il éprouva ce que doit prévoir

un prince qui se met dans le besoin de demander. Le duc de Lancastre le refusa durement. Son armée traversa une partie de la France, comme les précédentes, dans l'intention non de se porter en Bretagne, comme Montfort l'avait espéré, mais d'aller reconquérir la Guienne, dont il ne restait plus aux Anglais que la capitale. Charles V ordonna à du Guesclin qu'on les laissât passer sans prétendre retarder leur marche par une bataille; qu'il prît soin seulement qu'ils fussent continuellement harcelés, qu'ils manquassent de vivres, et que l'armée fût insensiblement diminuée par de petits combats. Les pluies et les froids rigoureux de l'arrière-saison firent le reste : de sorte que cette armée de trente mille hommes, en débarquant, n'en comptait plus que six mille en arrivant à Bordeaux. C'est le même déchet que celui des grandes compagnies après les victoires en Castille, et c'est à peu près le calcul applicable aux expéditions lointaines.

Le duc de Lancastre, en déposant le reste de ses troupes en Guienne, convint d'une suspension d'armes avec le duc d'Anjou : Charles V refusa de la ratifier, parce qu'il découvrit que l'Anglais ne voulait suspendre les efforts de sa nation contre la France que pour les tourner contre la Castille, dont il ambitionnait toujours la couronne comme gendre de dom Pèdre. Pour cette raison le roi de France ne voulut pas d'une trêve qui exposerait son fidèle allié. Il consentit seulement que des ambassadeurs qu'il nomma se transportassent à Bruges pour traiter de la paix.

Le duc de Lancastre, de retour à Londres, y fut assez mal reçu, tant à cause du mauvais succès de son

expédition que pour sa conduite hautaine et insultante à l'égard du duc de Bretagne. Édouard s'empressa de réparer les torts de son fils à l'égard de son allié qui était devenu son gendre : *Beau fils*, lui dit-il, *je sais bien que pour l'amour de moi avez mis en balance et hors de votre seigneurie grand et bel héritage : mais soyez bien assuré que je vous le recouvrerai. Je ne ferai paix à Français que vous ne soyez dedans, et raurez votre héritage*. Pour arrhes de sa promesse il lui donna deux mille hommes d'armes et trois mille archers. Avec cette troupe, quelques Anglais encore errants en Bretagne et dans les pays adjacents, et les Bretons qui lui étaient restés attachés, Montfort, guerrier exercé et capitaine habile, prit rapidement des villes importantes, et eut la satisfaction de voir fuir devant lui plusieurs des seigneurs qui, selon leur expression, l'avaient *relinqué*. De ce nombre était Olivier de Clisson. On sait la haine que Montfort lui portait. Il le força, après l'avoir battu, de se renfermer dans Quimperlé, et l'investit de manière qu'il ne pouvait ni se sauver, ni se défendre d'être bientôt emporté par les troupes qui le bloquaient. Vainement demanda-t-il à capituler : le duc voulait l'avoir à discrétion, et il n'y a point de doute que celui qui avait eu dessein de le faire assassiner ne lui préparât une mort cruelle. L'assiégé était dans cette perplexité, lorsque Montfort vit arriver dans son camp deux seigneurs envoyés par le roi de France, qui lui signifièrent une trêve conclue à Bruges. Comme la Bretagne y était comprise, ce fut une obligation au duc de lever le siége, et Clisson fut sauvé.

Les négociateurs de Bruges, malgré leur bonne volonté, n'avaient pu convenir que d'une suspension d'armes pour neuf mois; mais ils se donnèrent parole de se rassembler avant ce terme. En effet, ils revinrent, dans l'intervalle de six mois, très-disposés à conclure la paix : mais les intérêts étaient trop compliqués, et les prétentions trop directement opposées. Il ne restait aux Anglais, de leurs conquêtes sous les rois Philippe de Valois et Jean, que la ville de Calais. Sans vouloir la rendre, ils demandaient la restitution de la Guienne et de sa dépendance, patrimoine d'Édouard, comme descendant de la célèbre Éléonore. Charles exigeait Calais, ou du moins que les fortifications en fussent démolies; plus une somme de quatorze cent mille livres donnée pour la rançon de son père, et donnée indûment, puisque ce prince était mort en prison. Il abandonnait pour cela la Guienne, mais à condition que l'Anglais ne la posséderait que comme fief, et en ferait hommage. Édouard et son fils, qui y avaient possédé tous les droits de la souveraineté sans aucune dépendance, refusaient de se soumettre à cette condition. On laissa donc les choses dans l'état où elles étaient, chacun avec ses possessions et ses prétentions, et on se contenta d'une trêve de deux ans.

Cette trêve, acceptée par Charles V, étonna dans l'état prospère où étaient ses affaires; mais elle fut le frnit d'une profonde sagesse. La France avait besoin de repos, et le roi de loisir pour remettre l'ordre dans l'administration, dont presque toutes les parties avaient besoin de réforme. Il y en eut peu qu'il ne soumît à son examen et à des lois meilleures. Il fixa la majo-

rité des rois à quatorze ans. On croit que cette précaution lui fut suggérée par le dépérissement de sa santé, effet du poison du Navarrois, qui lui faisait prévoir la minorité prochaine de son fils. Le père attentif créa pour ce prince un conseil de régence. Il le sépara de la tutelle qu'il confia à Jeanne de Bourbon, son épouse, princesse d'un grand mérite. Apanage des fils, dot des filles, charges et dignités de la maison royale, fonctions, appointements, tout fut réglé avec noblesse et économie. Il se fit rendre compte des querelles sans cesse renaissantes entre les juridictions ecclésiastiques et laïques. A cette occasion il proclama, pour les suppôts inférieurs des tribunaux, huissiers, procureurs et autres, des règlements répressifs de la chicane, et de l'accroissement des frais de procédures. Quant aux justices elles-mêmes, il posa pour chacune les bornes que les circonstances permettaient. Il ne fit pas non plus tout ce qu'il aurait désiré pour la discipline des gens de guerre; mais du moins il rendit les levées plus faciles, moins onéreuses au peuple, et assura la solde et l'existence d'une armée permanente. Chose étonnante! malgré la guerre il diminua les impôts. A la vérité, il opéra en partie cette décharge par une mesure peu généreuse et blâmable peut-être, celle de faire payer aux malheureux juifs le droit d'être ses sujets, et de prolonger en France un séjour qui n'y avait jamais été permis que d'une manière précaire et limitée. Charles, au reste, en peut être justifié au besoin par les mœurs et par les préjugés du temps; genre de tribut qu'il est rare de ne pas payer à son siècle, et qu'il est

injuste de reprocher à un prince, lorsqu'il n'est pas toujours donné, même aux meilleurs esprits, de s'en pouvoir affranchir entièrement.

Charles V donna aux bourgeois de Paris le privilége d'acheter des fiefs, et leur accorda des franchises qui rendaient ces acquisitions plus avantageuses. Il commença la Bastille, rempart contre les ennemis du dehors, frein pour les séditieux du dedans, objet de terreur pour le crime, et malheureusement quelquefois l'instrument de l'injustice et de la vengeance. Outre cette masse énorme, détruite de nos jours, il bâtit le château de Montargis et celui de Creil, augmenta le Louvre, et se fit sur le bord de la Seine un séjour agréable près de la Bastille, appelé l'*Hôtel Saint-Paul*. Sa destination est marquée par cet autre nom, l'*Hôtel solennel des grands ébattements*. Ses jardins étaient plantés plus pour l'utilité que pour le luxe, et il eut, de plus, grand soin d'améliorer ses domaines, qui étaient alors le plus sûr et le principal revenu de nos monarques. Ils avaient été fort négligés sous les règnes précédents. Charles V ne dédaigna pas d'entrer dans la connaissance des obligations des fermiers, sur les accroissements que ses possessions pouvaient recevoir de la culture. Enfin il ne négligea pas le commerce. Il y avait à Paris, dès avant l'invasion des Francs, dit-on, une société de commerçants par eau, appelés les *marchands de l'eau,* parce qu'ils faisaient leur principal commerce par la Seine; le roi continua de les protéger. Leur police intérieure avait été maintenue longtemps par un prévôt et par des échevins qui, par suite de l'agrégation de divers autres corps de commerçants

à celui des marchands de l'eau, devinrent peu à peu les officiers municipaux de la capitale. Charles encouragea toutes les différentes espèces d'artisans et de négociants par le renouvellement et l'augmentation de leurs priviléges. Les Castillans, les Portugais, les Italiens surtout, en possession alors du commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports par les exemptions et la liberté que le roi leur accorda.

Telles furent les occupations du roi pendant cette trêve, et pendant d'autres moments de repos. Un répit de deux ans lui faisait aussi prévoir des événements dont il pouvait tirer avantage. La maladie du prince de Galles augmentait. Elle le conduisit au tombeau en 1376, âgé de quarante-six ans. Le roi de France, qui avait toujours estimé sa bravoure et sa loyauté, lui fit faire un service solennel à Paris. Il semble que l'énergie du père s'ensevelit avec son fils. Édouard, outre la caducité de l'âge, en montra les faiblesses: Il devint paresseux dans les affaires, s'abandonna honteusement à une jeune maîtresse, dépensière plus que galante, et qui profita insolemment de l'ascendant que l'amour du vieillard lui donnait sur cette âme flétrie. On lui remarquait, non du goût, mais de la passion pour les plaisirs, pour les fêtes, pour tout ce qui était éclatant, et qu'il pensait pouvoir cacher son déclin à ses propres yeux. Le peuple anglais, dont il avait été l'idole, non-seulement cessa de l'adorer, mais ne put même quelquefois se défendre d'un sentiment de pitié, si ce ne fut pas de l'indignation et du mépris. Avec sa gloire tomba son autorité et son crédit dont il éprouva

la décadence, surtout quand il demanda de l'argent. Au lieu que l'estime qui environnait Charles V rendit toujours les Français prompts à l'aider dans le besoin : éloge du peuple et du monarque.

Il aurait passé ces deux années tranquille, rafraîchi, pour ainsi dire, par les douces influences de la paix, si son perfide beau-frère ne l'eût encore troublé. Jeanne de France, épouse de Charles-le-Mauvais, était morte subitement. On soupçonna qu'il l'avait empoisonnée. Le même soupçon se répandit à l'occasion de la mort de Guy d'Auvergne, dit le cardinal de Boulogne, qui était le conseil de ce prince. Il s'en disculpa auprès du pape Grégroire XI ; mais en pareille circonstance, c'est déjà une tache infamante que le besoin de justification. A ces forfaits commis dans sa famille le Navarrois joignit des tentatives pour donner à son beau-frère des inquiétudes, tant dans sa cour que de la part de l'ennemi. Il s'était élevé une discussion d'intérêt entre la branche cadette de Valois, et l'aînée, dont le roi était chef. Aussitôt le Navarrois s'intrigue, se jette dans la contestation, brouille les droits, aigrit les esprits. Sans quelques sacrifices qne le monarque fit à propos, il aurait mis la discorde dans la famille royale. Il s'efforça aussi de rompre la trêve, envoya pour cela un agent en Angleterre, et conclut un traité d'alliance offensive et défensive. On ne put à la vérité rien prouver contre ce prince, parce que le vaisseau qui rapportait l'argent et les papiers périt dans la traversée.

Pendant la trêve la paix se négociait toujours. Les pouvoirs donnés par Charles V à ses plénipotentiaires

portaient, dit-on, l'abandon de quatorze cents villes fermées, et de trois mille forteresses dans la seule Aquitaine, si les Anglais voulaient terminer. Ce nombre n'est pas croyable, quand même, dans l'état qui fut présenté, on aurait compris comme villes des bourgs qui portent encore ce nom, et comme forteresses les villages qui étaient alors tout entourés de murs. Ce sacrifice, qui nous paraît énorme, le fut si peu aux yeux des ambassadeurs anglais, venus de nouveau à Bruges, qu'ils dirent ne pouvoir conclure sans avoir auparavant consulté. Ils repartirent; mais en arrivant à Londres ils trouvèrent Édouard mort, et au même moment la trêve expirait.

Charles épiait ces deux circonstances. Aussitôt des ports de Normandie partent des vaisseaux chargés de troupes. Elles abordent en Angleterre, ravagent les campagnes, pillent et brûlent les villes. Le roi avait eu soin, pendant la trêve, de faire bâtir des vaisseaux, à rames et à voiles, nommés *galères*, propres à la guerre. Ses prédécesseurs ne se servaient ordinairement que d'embarcations marchandes. Ils les ramassaient au moment de la guerre, et les faisaient quelquefois accompagner par des navires plus forts de bois et plus hauts de bord, qu'ils louaient des Génois, réputés alors les meilleurs marins. Dans cette expédition ce furent les Castillans qui aidèrent les Français. Transtamare envoya une flotte. Ses troupes, jointes aux nôtres, firent trembler l'Angleterre; Londres même s'effraya. Charles attaqua en même temps en Guienne, en Bretagne, dans l'Artois, et partout il eut des succès. On remarque qu'au siége d'Ardres il y eut quarante

bombardes employées. Ce nombre marque un accroissement rapide dans cette arme.

Pendant que des généraux de Charles prenaient des villes, et soumettaient des provinces, il recevait à Paris l'empereur Charles IV, son oncle, et Venceslas, son cousin, élu roi des Romains. Le père venait accomplir un pèlerinage à Saint-Maur-des-Fossés. *Mais combien qu'il eut sa dévotion, il venait aussi*, disait-il, *pour voir le roi, la reine et leurs enfants, et leur présenter son fils*. Les honneurs qu'on lui fit nous apprennent quel était le cérémonial du temps, pareil au nôtre, aux nuances près qu'apporte l'accroissement du luxe. Entrée solennelle, harangue, festins, grandes parures, belles livrées. L'université le complimenta, et l'invita à une thèse de théologie; c'était ce qui a été depuis, pour d'autres souverains, une séance académique. On eut cependant soin qu'il ne fît pas son entrée à Paris sur un cheval blanc, distinction qui n'appartenait qu'au roi, et dont on craignit que l'empereur ne se prévalût. On eut soin aussi de compasser sa marche depuis les frontières jusqu'à Paris, afin qu'il n'y arrivât qu'après les fêtes de Noël, de peur qu'il ne lui prît envie d'assister à l'office de la nuit, revêtu des habits impériaux, et de chanter la dernière leçon des matines; ce qui était un droit des empereurs d'occident dans l'empire, droit dont l'exercice pourrait faire croire qu'il regardait la France comme en faisant partie. Le roi l'invita à une séance de son conseil. Il se plut à lui expliquer lui-même les motifs de sa rupture avec l'Angleterre, comme jaloux d'obtenir son suffrage.

A la joie qu'eut le roi de voir un oncle qu'il aimait

succéda une douleur profonde, causée par la mort de Jeanne de Bourbon, son épouse. Une imprudence commise peu de jours après avoir mis une princesse au monde, la conduisit au tombeau. Elle y emporta les regrets de son époux et de toute la France.

Dans ce temps se tramait une conspiration dont l'anteur, quand il est question de trahison et de perfidie, est connu sans qu'on le nomme. Les succès du roi causaient au roi de Navarre une jalousie qui tenait de la rage. *Je n'aime point le roi de France*, disait-il à ses confidents; *quelque belles paroles qu'il m'ait dites, j'ai toujours entendu, par toutes les manières que j'ai pu, lui faire grief et dommage; et, si je pouvais, je mettrais volontiers peine à sa destruction.* Ces dispositions préparent à n'être pas étonné des crimes dont les pièces du procès qui fut fait alors, et dont les monuments qui existent encore donnent la certitude.

Le poison, comme on l'a vu, était son arme favorite. Il avait attiré à sa cour un médecin juif, nommé *Angel*. Il le choisit pour exécuteur de son affreux projet. Votre profession, lui disait-il, vous facilitera le moyen de vous introduire auprès du roi de France, dont les savants sont sûrs d'être bien accueillis. Il vous verra d'autant plus volontiers que vous parlez bien latin, et êtes *moult argumentatif*. Angel n'accepta pas la commission, et sentant le danger auquel l'exposait une pareille confidence, il s'échappa de la cour du Navarrois; mais il ne porta pas loin le funeste secret du prince. Quelque temps après Charles-le-Mauvais dit à un de ses confidents *que le physicien de Chypre avait été noyé dans la mer.*

La tentative auprès du médecin n'ayant pas réussi, le Navarrois eut recours à un de ses valets de chambre qui avait un parent officier dans les cuisines du roi. Il lui dit de se rendre à Paris, de s'introduire par l'entremise de son parent dans la cuisine, et de jeter sur les plats à sa portée un poison qu'il fit préparer par une juive sous ses yeux. Il y avait à la cour un agent du Navarrois, nommé *Duruc*, dont on se défiait. Le roi le fit arrêter et fit saisir ses papiers. On y trouva les preuves de cet odieux projet, et Duruc en convint. Un autre homme, secrétaire du roi de Navarre, nommé *Pierre du Tertre*, fut surpris dans une des villes que ce prince possédait en Normandie. Ses papiers n'indiquaient rien sur le poison; mais on y trouva le motif et le plan de la conspiration. Après la mort du roi, qui serait très-subite, on devait profiter du trouble que cet événement imprévu occasionerait pour se saisir du dauphin, et s'emparer du gouvernement. Le roi de Navarre comptait sur quelques mécontents et sur les Anglais avec lesquels il avait un traité. Il s'engageait, en échange des troupes qu'ils lui feraient passer, à leur livrer ses villes de Normandie, et l'alliance devait être confirmée par le mariage d'une de ses filles avec le jeune roi Richard.

Le comte de Beaumont, un des fils du roi de Navarre, avait été envoyé à la cour de France, sous prétexte de solliciter quelques affaires, mais réellement afin d'écarter les soupçons, pendant que son père machinait ces noirceurs. Le jeune prince ignorait ces infâmes manœuvres; il n'était point du tout dans la confidence. Il faisait un petit voyage en Normandie

lorsqu'on arrêta les agents de son père, et il était de si bonne foi qu'il vint demander au roi leur élargissement. Il avait avec lui plusieurs gouverneurs des principales places qui l'escortaient par honneur. Le roi lui découvrit toute la trame. Il en fut si consterné, qu'il se prêta de lui-même à tout ce que le roi exigea.

Pour suspendre les effets de la conspiration, Charles s'abstint des ménagements qu'il avait eus autrefois, et n'hésita pas à rendre publics le crime et la honte de son beau-frère. Il fit comparaître Duruc et Dutertre devant le parlement, où se rendirent les princes, pairs, prélats et seigneurs les plus distingués du royaume. On lut leurs dépositions qu'ils confirmèrent par leur aveu. Ils furent condamnés à mort, traînés sur-le-champ aux halles, et exécutés. On ne voit pas qu'il ait été rien prononcé personnellement contre le roi de Navarre, peut-être en considération de ses enfants. Les gouverneurs des villes de Normandie reçurent ordre, en présence du comte de Beaumont, de remettre leurs places aux troupes que le roi enverrait.

Le comte accompagna lui-même l'armée destinée à cette expédition, qui ne fut ni longue ni périlleuse. Dans une de ces villes on rencontra Jean de Mortain, fils puîné du roi de Navarre, et la princesse sa sœur. Le roi les traita avec toute la bienveillance possible, *comme son cher neveu et sa chère nièce.* Dans une forteresse se trouvèrent les trésors du coupable, dont la perte fut sans doute plus sensible pour lui que celle de ses enfants. Le duc d'Anjou s'empara deMontpellier, et de toutes les terres que le Navarrois possédait en Languedoc. Sur le seul bruit de la conspiration, et

sans en être prié, Transtamare se jeta sur la Navarre, afin de faire une diversion en faveur de Charles V, son ami, s'il en avait besoin. Ainsi dépouillé, Charles-le-Mauvais se sauva en Angleterre. Ses alliés, le voyant inutile, n'en tinrent pas grand compte. Ils lui promirent cependant des secours; mais par nantissement ils se firent livrer la ville de Cherbourg, où ils mirent garnison. Le duc de Bretagne, dans le même temps, leur ayant livré Brest pour payer les secours qu'il en sollicitait, ils se trouvèrent ainsi maîtres de quatre des principaux ports de France : Bordeaux, Brest, Calais et Cherbourg.

Une autre affaire importante attira l'attention du roi. Clément V, redevable de la tiare à la France, avait fixé son séjour à Avignon. La cour papale et le sacré collége y demeuraient depuis plus de cinquante ans, lorsque des raisons politiques et religieuses firent prendre à Urbain V la résolution de reporter le saint siége à Rome. Il apprit que les Romains, ennuyés de l'absence des papes successeurs de Clément, paraissaient disposés, si Urbain ne venait pas, à en élire un autre. D'ailleurs ce pontife savant et pieux se faisait un scrupule de ne pas résider dans son diocèse. Ainsi, malgré les sollicitations de Charles V, il se rendit à Rome; mais il y eut des désagréments de la part d'un peuple indocile, accoutumé à l'anarchie, et il revint au bout de trois ans à Avignon. La mort le surprit dans le louable dessein de travailler lui-même à la paix entre la France et l'Angleterre. Son successeur, Grégoire XI, élu à Avignon, s'imposa, pour ainsi dire, l'obligation de retourner à Rome, en publiant une bulle qui re-

commandait la résidence aux évêques sous des peines sévères. Comment aurait-il pu, lui le premier des évêques, se dispenser de donner l'exemple aux autres? De plus, le même motif qui avait déterminé son prédécesseur, savoir, la crainte que les Romains n'élussent un autre pape, le pressait lui-même. La menace lui en fut signifiée par une députation solennelle du peuple de Rome. Il partit donc et emmena avec lui le sacré collége, à six cardinaux près, qu'il laissa à Avignon.

A sa mort, les cardinaux se trouvèrent à Rome au nombre de seize, dont onze français, non compris les six restés à Avignon. Quand ils entrèrent au conclave, la populace les environna en criant : *Nous le voulons Romain; avisez-vous, seigneurs*, disaient-ils, *et baillez-nous un pape romain; autrement nous vous ferons les têtes aussi rouges que vos chapeaux.* Cette menace les embarrassa. Après avoir hésité quelques jours, harcelés par le peuple, ils prirent un parti mitoyen, qui fut d'élire Bartholomeo Prignano, archevêque de Bari, Italien, qui n'était pas cardinal. Ils ont dit depuis qu'ils lui avaient fait faire serment de se démettre quand ils seraient en sûreté, et qu'ils s'étaient réservé le droit de revenir contre cette élection comme contrainte, et d'en faire une nouvelle; mais il ne parut rien alors de cette convention. Les Romains se montrèrent contents d'avoir du moins un pape italien. Il prit le nom d'Urbain VI. Il était impérieux, emporté, dur, vindicatif, et sa sévérité approchait souvent de la cruauté.

Ces qualités repoussantes ne tardèrent pas à se montrer. Les cardinaux, effrayés par les mauvais trai-

tements faits à quelques-uns d'entre eux, désertèrent sa cour l'un après l'autre, et se retirèrent à Anagni, petite ville de la campagne de Rome. Là ils protestèrent ponr la première fois contre l'élection, comme arrachée par la violence. Urbain leva des troupes. Ils en levèrent aussi; mais, se voyant près d'être enfermés dans cette petite ville, ils se réfugièrent à Fondi près de Naples, où la reine Jeanne leur donna un asile. Ils y procédèrent à une nouvelle élection, et choisirent le cardinal Robert, fils du comte de Genève, dont ils espéraient protection et secours. Le nouvel élu prit le nom de Clément VII.

Les électeurs envoyèrent dans toutes les cours une proclamation dans laquelle ils ne parlaient que de la violence qui leur avait été faite par le peuple, violence qu'ils prétendaient suffisante pour rendre l'élection d'Urbain illégitime, et par conséquent nulle; mais ils ne parlaient ni du serment supposé fait par Prignano, de se démettre quand il en serait requis, ni de leur intention secrète de ne faire qu'une élection feinte. Si la chose était vraie, apparemment ils eurent honte d'avouer une dissimulation interdite à toutes sortes de traités, à plus forte raison dans un engagement qui touchait à la religion, et qui pouvait intéresser la paix de l'église. De son côté Urbain envoya dans toutes les cours des députés chargés de faire reconnaître la validité de son élection. Pour remplacer les cardinaux qui l'avaient abandonné, il en créa vingt-six. Alors les deux papes commencèrent à se lancer des excommunications, à se charger d'anathèmes, et leurs partisans prirent les noms d'urbanistes et de clémentins.

Charles V. vit avec inquiétude les annonces d'un schisme, et en prévit les conséquences. Dans un royaume comme la France, où la religion et ses ministres avaient un grand empire, où se trouvaient des ordres religieux très-nombreux, déjà divisés sur des systèmes théologiques, et discordants de sentiments sur d'autres articles; des universités, des corps savants ardents à la dispute, il aurait été dangereux de laisser à chacun la liberté de proclamer publiquement son opinion particulière. Il fit donc examiner, dans une assemblée composée de six archevêques, de trente évêques, de plusieurs abbés et docteurs, la question qui commençait à agiter le monde chrétien : Auquel des deux papes on devait obéissance? Quoique l'affaire occupât plusieurs séances, on ne put se décider. Le roi envoya en Italie faire de nouvelles informations. Le résultat en fut lu dans une seconde assemblée, à laquelle assistèrent, avec un choix de docteurs, les principaux du clergé et de la noblesse. Le monarque les exhorta à ne suivre que la voix de leur conscience dans l'avis qu'ils allaient donner. Il en fit faire serment et le jura lui-même. La pluralité fut pour Clément. Quand ce jugement fut signifié à l'université, comme à la société dont l'exemple devait entraîner les autres, elle demanda à délibérer encore. Enfin elle se décida pour Clément, mais non pas à l'unanimité. Plusieurs membres opinèrent à ne reconnaître ni l'un ni l'autre pontife, et à attendre que leur droit eût été discuté et établi dans un concile général. Cependant les corps enseignants, prédicateurs et tribunaux se soumirent, pour la police extérieure, à l'ordre qui fut donné de

ne reconnaître pour pape que Clément VII. Mais l'Angleterre et d'autres états en plus grand nombre se déclarèrent pour Urbain. Il paraît que le motif déterminant du roi de France fut la violence assez bien prouvée qui avait été faite au conclave.

Pendant cette dissension la guerre se faisait entre les deux nations avec des succès assez variés. Leurs champs de bataille étaient les deux extrémités de la France, la Navarre et la Bretagne. On se rappelle que, pour faire diversion à la conspiration de Charles-le-Mauvais, Transtamare s'était jeté sur la Navarre, et y avait fait des progrès rapides. Les Anglais de la Guienne y entrèrent à leur tour; et, malgré les troupes que Charles V y envoya, ils chassèrent le Castillan de sa conquête, et le poursuivirent jusque dans son royaume. Il y a apparence qu'ils entreprirent cette expédition moins pour obliger le Navarrois que pour faciliter le projet que le duc de Lancastre conservait de regagner la couronne de Castille, enlevée à Pierre-le-Cruel dont il avait épousé la fille, et dont il convoitait toujours l'héritage. C'est dans ce dessein qu'il avait obtenu du conseil de régence de Richard, son neveu, de porter les forces d'Angleterre de ce côté. Ce fut une excursion brillante à la vérité; mais qui n'eut pas de suite. Quant à la Bretagne, dont les principales villes étaient occupées par des garnisons françaises, elle fut d'abord attaquée. Une flotte parut sur ses côtes et débarqua des troupes anglaises. Fier de ce secours, le duc osa envoyer défier le roi de France, son seigneur suzerain. Cette audace détermina le roi à porter à Montfort un coup qui serait devenu mortel, si

Charles V avait trouvé dans les seigneurs bretons la correspondance qu'il espérait.

Il vint tenir un lit de justice au parlement, y énuméra ses griefs contre le duc, demanda qu'il fût procédé contre lui. On le somma de comparaître. Il ne répondit pas à la citation; alors le monarque lui-même, du haut de son trône, prononça la *confiscation de la personne et des biens de Jean de Montfort, chevalier, naguère duc de Bretagne*. Il manda à Paris quatre des principaux seigneurs bretons qu'il savait les plus attachés à la France; savoir, le connétable du Guesclin, Olivier de Clisson, les seigneurs de Rohan et de Laval, leur fit connaître la sentence, s'efforça de leur en prouver la justice, et leur dit que, ne doutant pas de leur affection, il espérait qu'ils ne feraient nulle difficulté de recevoir ses troupes dans leurs places pour les défendre contre les Anglais.

Cette proposition décela l'intention secrète du roi; ils ne doutèrent pas qu'il n'eût celle de réunir la Bretagne à la couronne, et d'en faire une province de France. Si, en dépouillant Montfort de son duché, le roi en eût investi un autre, par exemple un des fils de Jeanne-la-Boiteuse, duchesse de Penthièvre, peut-être aurait-il réussi à se débarrasser de Montfort pour toujours; mais le dessein d'anéantir la souveraineté dont les seigneurs bretons se regardaient comme participants, glaça leur zèle pour la France. Ils répondirent froidement au roi qu'ils feraient toujours ce qu'ils pourraient pour son service; que, quant à leurs forteresses, il n'en fût pas inquiet, qu'ils sauraient bien les défendre contre les Anglais; et ils repartirent promptement.

Les pairs même furent mécontents de la procédure; le duc d'Anjou, frère du roi, lui en fit des plaintes. Ils remontrèrent que, selon l'ancien code féodal, le seigneur, fût-il monarque, plaidant contre son vassal, ne pouvait assister à la délibération avec les pairs du vassal, qui seuls avaient droit de le juger; que, si l'innovation dont ils venaient d'être témoins se confirmait, ils courraient risque, au moindre mécontentement, de perdre leurs pairies et leurs autres priviléges, par l'influence que la présence du roi et son opinion manifestée pouvaient avoir sur les jugements. La duchesse de Penthièvre, de son côté, revendiqua pour ses enfants le bénéfice de la confiscation, d'après la clause du traité de Guérande, que, survenant l'extinction de la famille de Montfort, la sienne de droit saisissait le duché. Or, disait-elle, si le crime de félonie sur lequel la confiscation est fondée rend Montfort et sa postérité inhabiles à pósséder le duché, c'est comme si la sentence les anéantissait; en ce cas la Bretagne doit revenir aux miens, et non à la couronne. Le duc d'Anjou, son gendre, appuyait sa prétention, dans l'espérance de voir peut-être un jour ce beau duché possédé par ses enfants.

Les seigneurs bretons, lorsqu'ils furent retournés chez eux, racontèrent à leurs parents et à leurs amis ce qui s'était passé à Paris. Ils s'assemblèrent secrètement, pesèrent les avantages et les inconvénients de ce qu'on leur demandait. Le résultat de leurs délibérations fut qu'il valait mieux avoir affaire à un duc qu'à un roi, *parce qu'un roi commande toujours, et qu'un duc prie souvent*. De ce principe naquit une confédé-

ration de la noblesse et une résolution de rappeler Montfort. La députation partit pour Londres; le duc fut très-étonné et très-joyeux. Cependant, sur la proposition qu'ils lui firent de retourner avec eux, n'osant pas se fier sans examen à cette bonne fortune, il leur dit de repartir, et leur promit de les rejoindre sitôt que le secours que la régence d'Angleterre lui promettait serait prêt.

Comme si le roi eût travaillé pour son ennemi, il hasarda de mettre un impôt sur la Bretagne. L'idée de vouloir se rendre leur maître avait révolté les grands; l'impôt souleva le peuple. Une nouvelle députation partit; le duc ne fit point difficulté de revenir avec elle, d'autant plus que les Anglais lui donnèrent des troupes et des munitions. Quand son retour fut annoncé, il se fit un concours prodigieux vers la place de Saint-Malo où il devait débarquer. Lorsqu'on aperçut ses vaisseaux, ce peuple qui l'avait chassé, devenu ivre de joie, tendait vers lui des mains suppliantes, avec des acclamations de repentir et de tendresse. Ils avançaient jusque dans la mer pour le voir plus tôt. Ils se prosternaient, *ceux mêmes qui s'étaient jetés dans l'eau*, dit l'historien de Bretagne. *Ils versaient des torrents de larmes*, le suppliant de leur pardonner, reconnaissant qu'ils avaient été séduits, et maudissant l'auteur de leur révolte.

En peu de temps Montfort se vit une armée considérable. Il n'eut pas de peine à reconquérir son duché. Les seigneurs s'empressaient de se rendre auprès de lui, et les villes de lui ouvrir leurs portes. Les Français se renfermèrent dans les plus importantes de celles

qu'ils tenaient. Charles V ne fit pas de ce côté de grands efforts. On aurait dit que cette guerre pesait sur sa conscience. Montfort, après avoir soustrait en grande partie la Bretagne au joug du roi de France, la dégagea aussi de la guerre. Il la porta en Normandie. Le duc d'Anjou, envoyé pour couvrir cette province, vint au-devant de lui. Quand les armées furent en présence, les deux ducs, sans grands préliminaires, convinrent d'une suspension d'armes dont les conditions paraîtront singulières. La trêve était pour un mois. Pendant ce temps l'affaire du duc de Bretagne, c'est-à-dire, la confiscation de sa personne et de son duché, devait être remise à l'arbitrage du duc d'Anjou lui-même, du comte de Flandre, et de quatre seigneurs bretons des deux partis. La duchesse de Penthièvre même intervint dans cette espèce de compromis. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce que les arbitres décideraient, et fit garantir sa promesse par Charles, prince de Navarre, qui se trouvait dans son armée, par le duc de Bourbon et par le connétable.

Du Guesclin, appelé par le roi lui-même dans cette affaire, ne pouvait, comme Breton, y être indifférent. A la proposition faite par le roi aux seigneurs de remettre leurs places, il n'avait dit mot et s'était retiré en Bretagne comme les autres; mais il ne prit aucune part, du moins apparente, aux démarches faites pour le retour de Montfort. Il était à Saint-Malo lorsque le duc débarqua. Il vit du haut des remparts la belle manœuvre d'un capitaine anglais, nommé *Kalverli*, qui avec un seul vaisseau tint en échec toute la flotte castillane envoyée pour fermer le retour au duc, et sauva toutes

ses munitions et son trésor. Le connétable, témoin de cette belle action, ne put s'empêcher d'y applaudir, et le fit dans des termes capables de déplaire au roi s'ils lui revinrent.

Le silence seul que du Guesclin garda sur l'audience des quatre Bretons était une improbation, une censure indirecte, auxquelles le monarque fut sensible. Il survint entre eux une froideur qui pesait sans doute à tous deux. Elle alla jusqu'à déterminer le général, pour quelques mots de reproches glissés dans la lettre du roi, à lui envoyer l'épée de connétable. Il avait, à ce qu'on croit, dessein de se retirer en Castille, où Transtamare l'aurait certainement bien reçu. Mais le cœur du monarque parla en faveur de son ancien ami, du plus fidèle et du plus utile de ses sujets. Il lui dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon. Ils lui dirent qu'ils venaient de la part du roi; qu'à la vérité il s'était laissé persuader que le connétable l'abandonnait, et embrassait le parti de Montfort, mais qu'il était détrompé. *Véez ci l'épée d'honneur de votre service*, ajoutèrent-ils, *reprenez-la, le roi le veut, et vous en venez avec nous.* Il fit quelques difficultés; mais enfin il se laissa entraîner. En arrivant le roi lui donna la commission d'aller retirer les parties méridionales de la France des mains des Anglais qui les ravageaient. Du Guesclin fut sensible à l'attention du roi, qui, par ce commandement, le dispensait de porter les armes contre les Bretons, ses compatriotes. Il fit au monarque un adieu tendre, lui dit qu'il le trouverait toujours prêt à marcher contre les Anglais, et appuya sur ce mot : *Je ne sais*, ajouta-t-il, *si je retournerai du lieu où je vais;*

je suis vieilli, et non pas las. Je vous supplie très-humblement que vous fassiez la paix avec le duc de Bretagne, et aussi, que vous le laissiez en paix, se soumettant à son devoir; car les gens de guerre du pays vous ont très-bien secouru à toutes vos conquêtes, et pourront encore faire, s'il vous plaît de vous en servir.

Le pressentiment du connétable sur sa prochaine fin ne se vérifia que trop tôt. Après plusieurs exploits il tomba malade devant une place du Gévaudan, nommé *Handan*. La garnison avait promis de se rendre à jour dit, si elle n'était pas secourue. Le jour arriva, mais le vainqueur n'était plus. Il mourut sous la tente, environné des compagnons de ses victoires. Outre les avis qu'il leur donna chacun en particulier, il les exhorta tous en général d'épargner dans la guerre les laboureurs, les femmes, les enfants, les vieillards et tous ceux que leur faiblesse expose sans défense. Dans son testament il recommanda au roi sa femme et son frère Olivier, brave guerrier dont le nom figurerait avec éclat dans les annales, s'il n'était obscurci par celui de Bertrand. Sans doute sa sœur la religieuse, l'héroïne d'Hennebond, n'existait plus. Il remit l'épée de connétable à Clisson, son compagnon d'armes, pour la rendre au roi. *Il saura bien*, dit-il en le regardant fixement, *la donner au plus digne*. Au jour marqué les Anglais de Randan vinrent apporter les clés de leur forteresse. et les posèrent sur son cercueil, mêlant leurs larmes à celles des Français.

Il avait marqué sa sépulture dans l'église des Dominicains de Dinan. Le convoi se mit en marche. Par

tout, sur la route, le peuple accourait pour rendre les devoirs de la reconnaissance au guerrier, l'ange tutélaire de la France. Le roi fit détourner la pompe funèbre, et apporter le corps à Saint-Denis. Il fut placé au pied du tombeau que le monarque se préparait, avec cette simple épitaphe : *Ci gît le connétable du Guesclin.* Après les honneurs funèbres, ayant déposé leur maître dans la tombe, ses officiers et domestiques vinrent prendre congé du roi. Il les accueillit avec bonté, assura aux derniers leurs gages. Quand ils sortirent de sa présence, il détourna la tête pour cacher ses larmes, et on l'entendit soupirer. Il avait promis au connétable, lorsqu'il lui fit ses adieux, de faire la paix avec le duc de Bretagne, s'il *survenait une honnête occasion*; mais elle ne se présenta pas, et la guerre continua.

Les Anglais firent un effort, et débarquèrent à Calais une armée formidable. Manquant de vaisseaux, ils furent obligés de transporter leurs troupes par parties. Cette disette les empêcha de les diriger vers la Bretagne, où ils auraient trouvé la flotte de Castille, qu'ils n'étaient pas en état de combattre. Au fond, on ignore quel était le but et la destination de ce grand armement. Le duc de Buckingham, oncle du jeune Richard, le commandait. Il s'enfonça dans la France comme le duc de Lancastre son frère. Il parcourut la Picardie, entra dans la Champagne; et, arrivé devant Troyes, il envoya sommer le duc d'Anjou, qui y avait rassemblé un corps d'armée, de lui marquer un jour pour la bataille. Si le roi avait jugé à propos, dans l'irruption du duc de Lancastre, d'enchaîner la valeur de du Guesclin, dont il connaissait la prudence, à plus

forte raison dans celle-ci crut-il devoir mettre un frein à l'ardeur des généraux qui commandaient les corps d'observation dont il avait environné ses ennemis. *Laissez les Anglais faire leur chemin*, leur écrivait-il sans cesse, *ils se gâteront d'eux-mêmes.*

Quand le duc de Buckingham eut fait assez de dégât en Champagne ponr tâcher d'attirer les Français à une bataille, il passa les rivières de Seine et d'Yonne, désola le Gâtinais, traversa les plaines de Beauce, le Vendômois, et arriva sur les bords de la Sarthe, qui traverse le Maine, toujours suivi par le dnc d'Anjou, dont l'armée renforcée des noblesses d'Anjou, de Normandie, du Maine et du Vendômois, demandait à grands cris la bataille. Les Anglais se trouvaient engagés dans des défilés et des marais dont il leur était difficile de se tirer sans combattre. On s'y préparait de part et d'autre, lorsqu'un courrier venu de la cour annonça la maladie du roi. On savait qu'elle ne pouvait être longue, parce qu'il était connu que le médecin qni lui fit un cautère après qu'il eut pris le poison du roi de Navarre, l'avait averti que, quand l'effet de la plaie cesserait, il n'aurait pas quinze jours à vivre; or, la chose était arrivée. Cette nouvelle mit un grand désordre dans le camp. Princes, chevaliers, gentilshommes, chacun ne songea plns qu'à ses affaires particulières; l'armée se débanda en grande partie; les Anglais se dégagèrent et se retirèrent furtivement en Bretagne.

Certain de sa mort, Charles V en aurait presque pu marquer le moment. Il la vit avancer avec le calme d'un chrétien résigné, et fit ses dispositions avec l'at-

tention d'un sage. Il paraît qu'il aurait désiré ne pas confier la régence, la destinée de ses enfants et de la France, à son frère le duc d'Anjou. Le ton qu'il avait pris dans l'affaire de Bretagne, ses remontrances hautaines, surtout les singulières conditions de la suspension d'armes, comme s'il eût prétendu faire la loi à son frère, ses vues ambitieuses qu'il connaissait, lui inspiraient des soupçons et des craintes; mais le duc d'Anjou était l'aîné. Il aurait sans doute été imprudent de lui fournir un sujet de plainte, d'où auraient pu naître des troubles. Charles lui laissa donc la régence. Il se contenta de donner à ses deux autres frères, au duc de Bourbon, son beau-frère, et à d'autres seigneurs qu'il admit à sa confidence, des avis propres à faire échouer les projets dangereux du duc, s'il en avait. Comme c'était d'Allemagne que les Anglais tiraient une grande partie de leurs forces de terre quand ils avaient la guerre sur le continent, le roi recommanda qu'on donnât à son fils pour épouse, quand il serait en âge, une Allemande, afin de contrebalancer du moins les alliances que l'Angleterre entretenait dans ce pays, et qu'elle cherchait à augmenter par le même moyen d'un mariage pour son jeune roi Richard. Vanité de la prévoyance humaine! C'est cette précaution qui a placé sur le trône une princesse dont les Anglais se sont servis pour acquérir en France la puissance la plus vaste qu'ils y aient jamais eue. Le duc d'Anjou eut ordre de rester dans son duché pour surveiller de plus près les Anglais réfugiés en Bretagne; mais instruit des conférences du moribond avec ses frères, et craignant qu'il n'y fût pris des résolutions contraires à

ses intérêts, il partit précipitamment quand il sut l'extrémité du monarque, et arriva presqu'au moment qu'il rendait le dernier soupir.

Charles V disait *qu'il ne trouvait les rois heureux qu'en ce qu'ils avaient le pouvoir de faire du bien*. Ce sentiment pourrait suffire à son éloge comme monarque. Il était bon, affable, tendre ami, comme il paraît par ses regrets à la mort de du Guesclin. Il n'y a pas d'exemple qu'aucun seigneur de sa cour se soit jamais plaint de procédé désobligeant; mais il était sévère pour la bienséance et les mœurs. Il chassa de sa présence un homme de qualité qui s'était permis devant lui des paroles un peu trop libres. Surtout il croyait que les enfants des princes méritaient à cet égard plus d'attention que les autres. *On doit premier*, disait-il, *les nourrir en vertu, si qu'ils surmontent en mœurs ceux qu'ils doivent surmonter en honneur.* Par une suite de ce principe, que plus on est en spectacle, plus on doit donner l'exemple des vertus, il désirait que les ecclésiastiques se distinguassent par leur bonne conduite, dont il faisait même dépendre la prospérité de la France. *Les clercs ou la sapience*, disait-il, *l'on ne peut trop honorer, et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; mais, quand déboutée y sera, il déchéera.* Quelques personnes entendent par sapienee, *la science*, que l'on confondait alors avec *la sagesse*, et qui ne devrait jamais en être séparée.

Charles V aimait à s'instruire, comme on le peut induire de la remarque du roi de Navarre, que son beau-frère était *moult argumentatif*. Il avait eu un bon

précepteur, nommé *Oresme*, qu'il fit évêque, et dont il tira, ainsi que de plusieurs personnages habiles, des traductions de bons auteurs païens et chrétiens, comme des ouvrages de Cicéron et de saint Augustin. La bibliothèque de Jean, son père, n'était que de vingt volumes. Il la porta à neuf cents, augmentation étonnante pour le temps où il n'y avait que des manuscrits qui se vendaient, pour ainsi dire, au poids de l'or. Cette bibliothèque a été l'origine de l'immense collection dont la France s'enorgueillit. Ces dépenses, celles d'une guerre continuelle, la diminution des impôts, ne l'empêchèrent pas de laisser en mourant, dans son trésor, dix-sept millions, somme prodigieuse pour le temps, et qui l'a fait surnommer le *Riche* : on est toujours riche quand on est économe. Cette dénomination est moins connue que celle de *Sage*, qu'il a bien méritée. Cependant, il faut le dire; il paraît qu'il s'écarta de sa prudence ordinaire dans l'affaire de Bretagne, qu'il écouta trop le désir d'humilier un prince qui lui résistait, et sans doute aussi les conseils de l'ambition. Il mourut à quarante-deux ans, et laissa deux fils et une fille.

CHARLES VI,

AGÉ DE 12 ANS.

Les trois frères de Charles V, Louis d'Anjou, tige des ducs de ce nom, Jean, duc de Berry, et Philippe-le-Hardi, tige de la dernière maison de Bourgogne, au moment de la mort de leur frère, regardèrent la France comme une proie qui venait d'être abandonnée à leur

rapacité. Ils fondirent sur elle en vautours affamés. Leur rivalité au sujet du gouvernement remplit la cour de dissensions et de cabales. Le duc d'Anjou voulait la régence et l'autorité sans partage. Ses deux frères prétendirent limiter son pouvoir par un conseil dont ils seraient les principaux membres, avec le duc de Bourbon Louis II, dit *le Bon*, petit-fils du premier duc de Bourbon, et oncle maternel du roi. Pour soutenir leur droit, chacun d'eux faisait des levées, et les environs de Paris se remplissaient de troupes.

Tout menaçait d'une guerre civile lorsque Jean Desmarets, avocat du roi, que ses talents avaient élevé à cette fonction sous un roi connaisseur en mérite, proposa et fit agréer par les rivaux de s'en rapporter à des arbitres. Ils réglèrent provisoirement que le roi mineur serait *âgé*, ou émancipé, lors de son sacre qui devait avoir lieu très-prochainement; qu'alors il prendrait l'administration du royaume, qui serait gouverné en son nom par ses oncles, et que la régence du duc d'Anjou finirait à la même époque. Le duc y consentit, et la sentence arbitrale fut confirmée dans un lit de justice tenu au Louvre quinze jours après la mort de Charles V.

On croit que le duc d'Anjou ne consentit à cet accord, qui fixait un terme si peu éloigné à la fin de sa régence, que parce qu'on lui promit de ne le pas troubler dans la possession d'une grande quantité de bijoux, de meubles précieux et de l'argenterie du feu roi dont il s'était emparé. Cet espace de temps accordé à sa régence lui suffisait, d'autre part, pour une autre spoliation plus importante qu'il méditait.

Charles-le-Sage avait amassé, pour servir dans un besoin pressant, un trésor qu'on fait monter, comme nous avons dit, à dix-sept millions. On savait qu'il était renfermé dans le château de Melun; mais on ignorait où il était caché. Pendant que la cour s'acheminait à Reims, le duc d'Anjou se rend à Melun, menant avec lui Philippe de Savoisi, chambellan et confident du feu roi. Arrivé au château, il lui ordonne de lui montrer le lieu du dépôt. Savoisi hésite, élude, nie enfin de le savoir. Le régent fait entrer des bourreaux avec les instruments de la torture. Savoisi effrayé indique une muraille épaisse dans laquelle le trésor était scellé. Le duc la fait démolir, charge le trésor sur des voitures qu'il tenait prêtes, les envoie dans un lieu dépendant uniquement de lui, et part pour Reims. Cet acte fut le dernier de sa régence.

Elle cessa par le couronnement du roi. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence. Le duc d'Anjou y éprouva un désagrément. Comme aîné des oncles du roi, et de plus comme régent du royaume, il prétendait la première place à côté du roi : le duc de Bourgogne, quoique cadet, la prétendait aussi en qualité de premier pair de France. Pour abréger la discussion, le cadet s'élance entre le monarque et son frère, et s'empare de la droite. Les assistants furent étonnés que le duc d'Anjou, qu'on savait n'être pas patient, souffrît cette espèce d'insulte; et l'on conjectura que, comme c'était la crainte d'être forcé à restituer le premier vol qui l'avait engagé à laisser abréger sa régence, ce fut aussi la crainte des reproches pour le second qui lui fit dévorer cet affront.

Au retour de Reims, on s'occupa d'un plan fixe de gouvernement pour remplacer le provisoire qui cessait. Après des discussions assez vives, il fut arrêté que les quatre princes décideraient entre eux, et à la pluralité des voix, des affaires majeures, traités de paix, alliances, mariages et autres semblables; qu'ils nommeraient douze personnes pour composer le conseil du roi; que les officiers de tout grade, surtout ceux des finances, seraient choisis par les princes, de l'avis du conseil; que, pour les engagements du domaine ou aliénations, il faudrait le consentement unanime du conseil; que la garde de la personne du roi, de Louis son frère, dit monseigneur de Valois, depuis duc de Touraine, et enfin d'Orléans, serait confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, qui nommeraient les personnes employées auprès d'eux, avec l'agrément des deux autres oncles; et qu'enfin, inventaire serait fait en secret par les quatre princes; des finances et joyaux du roi, qui ne pourrait en disposer qu'à sa majorité. Cette clause, *en secret*, paraît être encore une condescendance pour le duc d'Anjou, dont un inventaire public aurait trop manifesté les pillages.

Mais ces précautions n'empêchaient pas que ses larcins ne fussent connus, et que l'opinion publique ne le proclamât coupable du vide qui se trouvait dans le trésor; et par conséquent de la création ou augmentation des impôts, suite de ces déprédations. Aussi fut-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les plaintes des peuples, qui, dès avant le sacre, dégénérèrent en séditions dans quelques provinces, et qui furent apaisées par des promesses; et, après le cou-

ronnement, ce fut encore lui qui, comme chef du conseil, ou comme principal déprédateur, fut le premier exposé aux excès que l'esprit de faction inspira aux Parisiens pendant tout le règne de Charles VI. Les historiens en tracent ainsi la marche.

Les troubles commencèrent par les clameurs d'une vendeuse d'herbes, dont le collecteur des impositions exigeait une taxe pour sa place. Elle refusa. On voulut la forcer. Ses cris ameutèrent ses voisins, et bientôt tout le marché. Le percepteur fut trop heureux de pouvoir échapper par la fuite à la première fureur de la populace. Cet événement donna lieu à des conversations, dans les rues et les carrefours, entre les artisans et les ouvriers divisés par groupes, et ensuite à des assemblées où l'on se permettait des raisonnements et des murmures contre le gouvernement. Jean Culdoé, prévôt des marchands, inquiet des accroissements que prenait le mécontentement, convoque les notables dans le *parlouer aux bourgeois,* lieu où ils avaient coutume de se réunir pour leurs affaires; mais le peuple, qui n'y était pas appelé, s'y r nd en foule. Un bas artisan, qu'on dit savetier, prend la parole. Dans un discours d'un style trivial, mais plein de chaleur, il déplore sa misère et celle de ses compagnons d'infortune, réduits aux dernières extrémités par l'accumulation des impôts. Il peint le luxe insultant des riches, le faste et les déprédations des seigneurs et des princes qu'il nomme sans ménagements. Il apostrophe même les notables bourgeois devant lesquels il parlait, leur reproche leur insouciance et leur lâcheté, et cite l'exemple des Gantois qui, dans ce moment, avaient

les armes à la main contre leur duc pour se rédimer des impôts.

Cette espèce de provocation répand un enthousiasme général. Les plus résolus entourent le prévôt et le forcent de les mener au palais. Ils demandent à grands cris le duc d'Anjou. Le prince paraît accompagné du chancelier, et monte, pour se faire voir, sur la table de marbre qui était au milieu de la cour. Dans son discours, Culdoé, à la peinture de la misère du peuple, à l'assurance de l'impuissance où il était de payer les impôts, mêle le plus respectueusement qu'il peut la déclaration de la ferme résolution où étaient ceux qui l'accompagnaient de tout risquer pour en obtenir la suppression. Non moins adroitement le duc d'Anjou se montre pénétré de pitié pour le pauvre peuple, l'engage à se retirer *jusqu'à demain*, leur dit-il, *que vous pourrez peut-être obtenir ce que vous désirez.* L'irrésolution qu'indiquait le mot *peut-être* se tourna pendant la nuit, temps des réflexions, en certitude consolante. Le lendemain parut un édit du roi, qui, *touché de la misère de son peuple, de son obéissance et de sa fidélité*, abolissait tous les subsides imposés en France depuis Philippe-le-Bel. C'était une addition à la dernière volonté de Charles V, qui, en mourant, n'avait supprimé que ses propres taxes.

Il se trouvait beaucoup de juifs entre les receveurs des impositions. Depuis que Charles V leur avait accordé, pour de l'argent, un séjour limité, ils s'étaient jetés dans ces emplois. Au même prix, le duc d'Anjou, pendant sa régence, prolongea cette permission qui expirait. Les mutins déployèrent sur eux leurs fureurs.

Ils déchirèrent et brûlèrent leurs registres, en blessèrent et tuèrent plusieurs, et poursuivirent jusque dans les cachots du Châtelet des malheureux qui s'y étaient réfugiés comme dans un asile. Par une piété mal entendue, ils arrachaient aux mères leurs enfants pour les porter au baptême. Il fallut des punitions exemplaires pour réprimer les transports de cette rage fanatique.

Le peuple se montrant toujours intraitable sur l'article des impôts, les princes espérèrent alors le rendre plus docile en s'appuyant des états généraux. Ils les convoquèrent à Paris. Il y vint peu de députés des provinces; encore étaient-ils mal disposés à satisfaire la cour. Tous se montrèrent convaincus que le trésor du feu roi, s'il n'avait pas été dérobé avec ses autres épargnes, aurait suffi pour les besoins présents. N'entendant point parler de restitution pour ces pillages, ils se persuadèrent que l'argent qu'ils donneraient se dissiperait aussi en dépenses de faste et en profusions aux seigneurs et aux favoris des princes; ainsi, loin de rien accorder, ils restreignirent les impositions, comme le peuple le demandait, aux seuls subsides qui existaient avant Philippe-le-Bel, et exigèrent de plus que *les franchises, libertés, immunités* et autres concessions faites depuis ce règne fussent confirmées. Or, ces priviléges étaient entre autres la commutation du service féodal en argent, la suppression des présents que faisaient les villes et les provinces lors du mariage des rois et de leurs enfants, ou qu'ils les armaient chevaliers; l'abolition du droit de gîte, très-onéreux au peuple. Si on anéantissait l'im-

pôt qui était la représentation équivalente de ses servitudes, il convenait donc de rétablir les charges : c'est ce que les députés ne voulurent point entendre. Il arriva donc que ces états statuèrent tout le contraire de ce que le conseil s'en était promis. Convoqués sans intention de réforme, avec le but unique d'avoir de l'argent, ils ouvrirent, pour ainsi dire, la lice aux factions qui se combattirent pendant toute la durée de ce règne malheureux.

Charles V était descendu dans le tombeau avec le regret d'avoir, par sa conduite trop impérieuse avec Montfort, attiré les Anglais en France. Sa mort préserva ces insulaires d'une défaite totale dans des marais entre la Sarthe et la Mayenne, où ils s'étaient engagés, et leur laissa la facilité de se retirer en Bretagne. Ces fâcheux hôtes ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils déplurent aux seigneurs bretons, qui en témoignèrent vivement leur mécontentement au duc. Le duc lui-même leur soupçonna aussi plutôt des motifs d'invasion que de secours, lorsqu'il les vit diriger leurs forces contre les villes maritimes, qu'il serait sans doute difficile de leur arracher quand ils s'en seraient rendus maîtres. Dépendance pour dépendance, Moutfort crut plus prudent de se soumettre à la France. Il fit secrètement des avances pour la paix. Elles furent accueillies, et le traité promptement conclu à l'insu des Anglais. Le duc de Bretagne s'y engageait à payer deux cent mille francs pour les frais de la guerre, et à assister le roi envers et contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre. Buckingham, quand il l'apprit, en fit au duc de vifs reproches. Co-

lui-ci s'excusa sur la nécessité; il s'engagea, par un écrit, à ne se jamais déclarer pour la France contre l'Angleterre, le fit signer par les principaux seigneurs bretons, et présenta à l'Anglais une protestation secrète que le cauteleux Breton avait faite par-devant notaire contre tout ce qu'il serait dans le cas d'accorder de contraire à ses engagements avec l'Angleterre, comme arraché *par la crainte de la mort et de la perte de ses états*. Buckingham se retira plus indigné de l'accord fait avec le monarque français, que flatté de la réserve secrète du Breton en sa faveur. Montfort vint à la cour de France jurer soumission et fidélité avec la même bonne foi qu'il aurait porté de pareils serments en Angleterre.

Louis, duc d'Anjou, avait beaucoup contribué à cette paix, parce qu'elle lui facilitait les préparatifs pour l'expédition de Naples qu'il méditait. La reine Jeanne occupait alors ce trône. En 1343, et à l'âge de dix-sept ans, elle avait succédé immédiatement à son aïeul, Robert-le-Bon, petit-fils du fameux Charles d'Anjou, frère de saint Louis, usurpateur de ce royaume sur le jeune Conradin. Robert-le-Bon n'était que le second fils de Charles-le-Boiteux; Charles Martel, roi de Hongrie, son aîné, avait à ce titre des droits plus constants au royaume de Naples; mais un jugement du pape Clément V, Bertrand de Got, l'avait adjugé à Robert, qui en jouit paisiblement. Au reste, afin de concilier tous les droits, André, le second des petits-fils de Charles Martel, avait été marié dès l'enfance avec Jeanne, petite-fille de Robert. Mais cette union politique n'avait pas trouvé des cœurs

assortis. Il y avait à peine deux ans qu'ils régnaient ensemble, qu'André, sortant des appartements de sa femme, est étranglé, et demeure suspendu deux jours aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse. L'insouciance de la reine à rechercher les auteurs de ce crime la firent soupçonner de l'avoir commandé. Le pape Clément VI, Pierre Roger, qui avait été garde des sceaux de France, fut obligé comme suzerain, d'ordonner des poursuites en son nom. Elles aboutirent à faire périr cinq ou six individus dont on ne connaît pas les aveux. Pendant ces inutiles poursuites, Jeanne prenait de nouveaux liens et épousait Louis de Tarente, cousin germain de son père.

Cependant Louis-le-Grand, roi de Hongrie et frère d'André, s'était disposé à le venger. Il entre en Italie à la tête d'une armée qui dissipe tous les obstacles que lui oppose Louis de Tarente. Jeanne, obligée de fuir, se retire à Avignon, qui faisait partie de son comté de Provence, et où les papes résidaient. Elle y comparut devant le consistoire à l'effet de se justifier du meurtre de son mari. Mais à peine est-elle installée en Provence que la peste force le roi de Hongrie d'évacuer l'Italie, où il ne laissa que des garnisons pour assurer sa conquête. Jeanne est rappelée par ses sujets, et ce fut alors que, pour reparaître avec des forces capables de dissiper celles de son ennemi, elle vendit au pape, en 1348, son comtat d'Avignon pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or (sept cent vingt mille francs d'aujourd'hui) (1). Ses succès furent variés; mais,

(1) On estime que le florin d'or de ce temps équivalait à 12 et 15 francs d'aujourd'hui

en 1352, le pape Innocent VI, s'étant porté pour médiateur entre elle et son adversaire, lui assura, à elle et à son mari, la libre et tranquille possession de son royaume. Dix ans après, ayant perdu Louis de Tarente, elle épousa successivement Jacques d'Aragon et Othon de Brunswick; mais, n'ayant point conservé d'enfants de ces divers princes, elle appela à sa succession Charles de Duras ou Durazzo, arrière-petit-fils de Charles-le-Boiteux, en lui faisant épouser Marguerite de Duras, sa cousine germaine, héritière présomptive du royaume.

Alors avait lieu le schisme d'occident. Urbain VI, mécontent de Jeanne, qui avait favorisé l'élection de Clément, son compétiteur, déclare la reine déchue du trône, et appelle de Hongrie ce même Charles de Duras, pour faire exécuter sa sentence. Ce prince, las d'attendre la jouissauce des états dont il avait la perspective, profite d'une occasion qui en avance l'époque, et entre en Italie pour dépouiller sa bienfaitrice. Blessée de son ingratitude, Jeanne change ses dispositions; et, cherchant à opposer à Charles un ennemi puissant, elle adopte Louis d'Anjou, tige de la seconde maison de ce nom, et par son testament du 13 juin 1380 elle le déclare son héritier universel. Telle est la première source et le premier fondement des droits de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples, droits constants, si les dernières volontés de Jeanne pouvaient légitimement infirmer l'ordre de la succession et les droits de la naissance. Fort de ceux-ci, Charles de Duras, l'année suivante, entre dans la capitale malgré la résistance d'Othon de Brunswick, qu'il bat et fait

prisonnier. Il assiége ensuite la reine dans le château neuf, s'empare de sa personne et la confine dans une dure prison, où, sur le bruit des mouvements du duc d'Anjou, il la fait étrangler le 22 mai 1382, à l'époque même où Louis mettait le pied en Italie pour la secourir.

Cette entreprise, qui ne pouvait s'exécuter qu'aux dépens de la France, ne plaisait pas à Charles-le-Sage, et c'est en partie par cette raison qu'il avait hésité à laisser la régence à ce frère aîné des deux autres, et que, forcé par des raisons de bienséance de la lui déférer, il avait du moins tâché d'en restreindre l'autorité, afin qu'il ne fût pas libre au régent d'épuiser le royaume d'hommes et d'argent pour son intérêt particulier. Cet obstacle posé à son ambition avait été renversé au moment même de la mort du roi. On a vu que le duc d'Anjou s'empara des trésors de son frère : l'or de la France, acquis par ses rapines et ses vexations, coula à grands flots dans ses coffres; et il en sortit en petits ruisseaux dont l'irrigation lui produisit des soldats.

Cette conquête occupait sans cesse l'esprit du duc d'Anjou; elle était le mobile et le but de toutes ses actions, et devint le lien d'une union étroite avec Clément VII, pape d'Avignon. Le pontife, très-intéressé à compter entre les princes de son obédience le chef du conseil de France, lui promettait, quand il serait en Italie, plusieurs provinces de l'église, qu'il posséderait sous le titre de *royaume adriatique*. De plus, le pontife distribuait généreusement des indulgences et des pardons à ceux qui prendraient son parti, et ex-

communiait au contraire et chargeait d'anathèmes tous les adhérents de Charles de Duras, comme fauteurs d'un schismatique, qui suivait l'obédience d'Urbain. Clément accordait même à son protégé la permission de lever des décimes à son profit.

En reconnaissance de ces bienfaits, le duc d'Anjou soutenait en France le parti de Clément contre les plaintes qu'excitaient assez généralement les abus de la cour d'Avignon. Le sacré collége était composé de trente-trois cardinaux. Pour soutenir leur état et le sien avec quelque splendeur, le pape exigeait en France la moitié du revenu des bénéfices occupés, vendait les vacants aux plus offrants : canonicats, prieurés, chapelles, offices claustraux, cures même, rien n'était excepté de ce monopole, connu sous le nom de *grâces expectatives*, et par suite desquelles le pape prévenait la nomination des collateurs ordinaires, et envoyait les expectants en possession, en vertu de bulles tarifées selon la valeur du bénéfice. L'université, voyant chaque jour ses membres privés par cette manœuvre des récompenses que leurs travaux les mettaient en droit d'espérer, s'en plaignit hautement. Il y eut entre les mécontents des assemblées secrètes, dans lesquelles on délibéra sur les moyens de se soustraire à ces vexations. On n'en trouva pas de meilleur que celui de renoncer à l'obédience du pape d'Avignon, et même de celui de Rome, et de provoquer l'assemblée d'un concile général, pour donner à l'église un chef qui purgeât la cour pontificale de tous ces abus. Le duc d'Anjou fut instruit de ce projet. Il fit arrêter quelques docteurs des plus échauf-

fés, et le recteur même n'évita la prison que par la fuite.

On peut croire que ce fut pour effacer l'impression de ce coup d'autorité, et regagner les bonnes grâces du corps académique, que le duc d'Anjou sacrifia à la vengeance de l'université Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet homme, intelligent et zélé, s'occupait avec succès à procurer à la capitale sûreté, propreté et salubrité. Il fit creuser des égouts, bâtir des ponts, élever des quais, achever la Bastille, et commencer le petit Châtelet. Il contraignait à ces travaux, auxquels il attachait un salaire, les fainéants, les mendiants, tous ceux que la misère rend dangereux, et dont les grandes villes abondent. Aubriot exerçait aussi une police sévère. La tranquillité de la ville était souvent troublée par les étudiants de l'université, presque tous alors hors de l'adolescence, jeunesse turbulente, accourue aux écoles de Paris, non-seulement des provinces de France, mais encore des pays étrangers. Ils avaient journellement querelle avec les bourgeois pour le logement, le prix de ce qu'ils achetaient, et d'autres sujets de dispute. Le prévôt ne les épargnait pas. Les classes étaient situées dans un lieu nommé le *Clos Brunau*, et dans la rue du Fouare. Aubriot avait pratiqué dans le Châtelet des prisons assez noires qu'il appelait son *Clos Brunau*, sa *rue du Fouare*, où il envoyait les écoliers surpris en délit. Cette prompte justice ne plaisait pas à l'université, qui se croyait un droit exclusif d'inspection et de correction sur ses affiliés. D'ailleurs la raillerie piquait les graves docteurs. On ne plaisante pas impunément un corps d'érudits. Il se forma dans

l'université une conjuration contre Aubriot; on fouilla sa vie privée. Il s'embarrassait peu des recherches, croyant qu'il serait soutenu par la cour; mais la malignité trouva assez de faits pour le faire citer au tribunal de l'officialité, instruire son procès et le mettre en prison.

Sur la déposition de témoins, *tels quels*, dit la chronique, il fut convaincu d'être mauvais catholique, débauché, entretenant des femmes de mauvaise vie, surtout des juives, d'être enfin juif lui-même et hérétique, deux crimes qui s'excluaient l'un l'autre. Il aurait été condamné au feu sans les pressantes sollicitations de la cour; mais elle l'abandonna à la rigueur d'une sentence dont l'exécution porte le caractère d'un triomphe accordé à l'université. Le prévôt fut traîné sur une charrette dans le parvis de Notre-Dame. Il avait été dressé un échafaud devant l'église. Aubriot y parut dans une posture humiliante, sans chaperon et sans ceinture, se mit à genoux, demanda pardon, et promit de subir la pénitence qu'on lui imposerait. Le recteur était présent avec les régents, les écoliers et une foule de peuple. Le prévôt fut coiffé d'une mitre de déshonneur, prêché par l'évêque en habits pontificaux, et condamné à finir sa vie dans la *fosse* des prisons de l'évêché, avec du pain et de l'eau pour toute nourriture. Cette fosse fait évidemment allusion à celles que Aubriot destinait dérisoirement aux écoliers dans le petit Châtelet.

On serait surpris que les Anglais n'eussent pas profité de ces troubles du nouveau règne pour brouiller la France, si on ne savait qu'ils étaient dans le même

embarras. Là et ici deux rois adolescents, et des oncles maîtres du gouvernement; Louis d'Anjou aspirait à la couronne de Naples; Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard, et gendre de dom Pèdre, à celle de Castille : chacun ruinant le royaume qu'il gouvernait pour en conquérir un autre; tous deux enfin accumulant les impôts, et les exigeant avec rigueur, au point que Londres et Paris se révoltèrent en même temps. La rébellion de cette dernière capitale fut précédée de celle de Rouen; la populace s'y créa un roi, un marchand mercier, nommé *le Gros* à cause de son embonpoint : elle alla plaider devant lui pour la suppression des impôts; le monarque l'ordonna gravement : les séditieux ajoutèrent à son jugement le pillage et le massacre des maltôtiers. Charles, accompagné de ses oncles et d'une force suffisante, prit la route de Rouen, fit abattre un pan de muraille, entra par la brèche, désarma les bourgeois, fit pendre les chefs de la révolte, et rétablit les impôts.

Pour les faire recevoir à Paris, le duc d'Anjou employa une supercherie, basse et digne de risée, et qui attira de grands malheurs. Il avait été statué que jamais les impositions ne se percevraient qu'elles n'eussent été proclamées auparavant. Cette proclamation était dangereuse. Un huissier s'offrit de la faire. Il monte sur un bon cheval, vient aux halles, assemble beaucoup de monde, crie qu'on a volé là vaisselle du roi, et promet bonne récompense pour ceux qui découvriront les voleurs. Pendant qu'on raisonne entre voisins sur cet événement, *mais,* dit-il, *j'ai encore une autre chose importante à vous annoncer, c'est que demain*

on commencera à lever les subsides sur les denrées. Après ces mots il pique des deux, et se sauve à toute bride. . . .

En effet, le lendemain les commis se présentent; ils se flattaient d'être appuyés par les principaux bourgeois, en raison de ce que le duc d'Anjou avait pris la précaution de mettre les régies en ferme, et de les y intéresser. En effet, il parut quelques soldats pour enhardir les commis. Leur présence, loin d'intimider le peuple, le mit en fureur. Il court à l'hôtel de ville, où on conservait des maillets de plomb qui avaient été fabriqués pour se défendre contre les Anglais lorsqu'ils menaçaient Paris. Les séditieux, avec ces masses qui les ont fait surnommer *maillotins*, non contents d'assommer dans les rues, enfoncent les portes des maisons que la cupidité leur désigne, brisent les meubles et les armoires. Les prisons forcées vomissent une troupe de scélérats qui se joignent à eux; mais il leur manquait un chef. Dans l'embarras d'en trouver un qui veuille bien les commander, ils se rappellent Hugues Aubriot, le tirent de son cachot, bien persuadés qu'il ne manquera pas une si belle occasion de se venger. C'était le soir. Il les remercie, les congédie, leur dit de revenir le lendemain, et qu'ils le trouveront prêt à se mettre à leur tête : ils reparaissent en effet, le cherchent; mais il s'était évadé pendant la nuit, et il passa le reste de sa vie dans une retraite champêtre. . . .

Le roi était encore à Rouen : la cour et le conseil abandonnèrent une ville où ne régnaient plus que confusion et anarchie. L'avocat-général Desmarets y

resta presque seul. Il avait vieilli dans les emplois sous quatre règnes, et jouissait d'une grande considération. Il se rendit intermédiaire entre la cour et le peuple; ses négociations réussirent si bien, qu'il détermina les mutins à demander pardon et une amnistie, et le roi à accorder l'un et l'autre, et l'abolition des impôts: mais, quand le duc d'Anjou se fût rendu maître de la ville en y faisant filer des troupes, on fit la recherche des principaux coupables. Ils furent d'abord exécutés publiquement. Mais, comme le peuple recommençait à murmurer et se montrait menaçant, on renferma les condamnés dans des sacs qu'on précipitait la nuit dans la rivière. Cependant la chaleur des esprits exaltés se refroidit insensiblement. Les Parisiens demandèrent, comme gage d'une paix sincère, que le roi, sa cour et le conseil revinssent à Paris. On y consentit, à condition qu'ils n'iraient pas au-devant de lui en armes. Son entrée fut brillante, accompagnée d'acclamations et d'autres démonstrations de joie. Pour marque d'un vrai repentir, ils lui firent présent de cent mille francs, que le duc d'Anjou sut encore s'approprier; mais ils s'obstinèrent toujours à ne pas souffrir d'impôts.

Cette opiniâtreté chagrinait le duc. Pour y obvier et grossir ses trésors, il n'y a pas de moyens qu'il n'imaginât. Il n'eut pas honte de demander qu'on lui donnât le peu de vaisselle et de bijoux qui avait échappé à son premier vol. Il priait les particuliers auxquels il soupçonnait des épargnes, de les lui prêter, promettant de payer fidèlement les intérêts. Il ne souffrait pas que l'argent séjournât dans les caisses des maltôtiers, surtout des juifs: il l'enlevait promptement,

sous la promesse d'en rendre un jour bon compte. Tous ces moyens passagers ne valaient pas de bons impôts fixes; les aides, la gabelle, les douanes, qui auraient donné un produit invariable, sur lequel il aurait pu asseoir la solde des troupes qu'il levait. Il s'était flatté d'en venir à bout et de rendre nationale une guerre entreprise pour son intérêt particulier. Mais celui du duc de Bourgogne, son frère, vint traverser ce projet et fit employer ailleurs toutes les forces du royaume.

Ce prince avait épousé la fille et unique héritière de Louis de Male, comte de Flandre. Il paraît que Louis était un despote cruel. On lui reproche d'avoir fait crever les yeux à des marchands de Gand, navigant sur l'Escaut, par dépit de n'avoir pu dissoudre une association de bourgeois de cette ville, pour le maintien de leurs franchises. Cette barbarie souleva les Flamands; leurs principales villes formèrent contre le tyran une ligue dont Gand était le chef-lieu. Avant que d'en venir à cette capitale, Louis de Male attaqua successivement Bruges et Ypres, les prit toutes deux, fit décapiter cinq cents habitants de la première, et sept cents de la seconde. Les Gantois se présentèrent au secours des deux villes, et furent battus. Ils attribuèrent leur défaite, les uns à l'incapacité, les autres à la trahison d'un nommé *Jean Boule*, leur général. Ils le mirent en pièces pendant leur fuite, et chacun se faisait gloire de reporter quelques lambeaux de son corps à Gand, où ils se retirèrent.

Le comte ne tarda pas à en faire le siége. Cette ville était estimée la plus forte place de l'Europe, et pouvait armer quatre-vingt mille combattants. Il aurait

été besoin de deux cent mille hommes pour l'investir. Il s'en fallait de plus des trois quarts que l'armée du comte ne montât à ce nombre. Il laissa donc nécessairement des endroits libres, par lesquels les assiégés recevaient des vivres et faisaient des incursions jusqu'aux villes voisines. Un de leurs bourgeois, nommé *Pierre Dubois*, homme de tête, dirigeait le conseil; mais il leur en fallait un d'exécution, un capitaine général propre à commander les expéditions militaires. Dubois leur présenta Philippe d'Artevelle, fils de Jacques le brasseur, si célèbre dans les anciens troubles. Ce nom, cher aux Flamands, n'eut pas plutôt été prononcé, que le peuple courut en foule à la maison de Philippe, le mena en triomphe sur la place, le proclama commandant général, et lui prêta serment d'entière obéissance. Pour premier acte d'autorité il fit exécuter devant lui douze des principaux coupables de la mort de son père, et se déclara inexorable pour tous ceux dont la fidélité paraîtrait chanceler. Il suivait en cela le conseil de Pierre Dubois, et la maxime ordinaire de presque tous les chefs de révolte: *Soyez cruel et hautain*, lui dit-il, *ainsi veulent les Flamands être menés. On ne doit entre eux tenir compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus que de arondaux ou d'allouettes qu'on prend en la saison pour manger.* Il aurait pu ajouter: Entraînez-les dans des crimes, afin que, complices des vôtres, ils ne vous abandonnent pas, et vous défendent au besoin.

Pendant le siége, les opérations militaires étaient entremêlées de négociations. Les abbés et les seigneurs, dont les révoltés pillaient les monastères et

les châteaux, conjuraient le comte de leur accorder des conditions favorables; mais il s'obstinait à vouloir que les habitants de Gand depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante vinssent se présenter à lui, pieds nus, en chemise et la corde au cou, *pour faire d'eux à sa propre volonté, du mourir ou du pardonner.*

Que répondre à cette proposition? dit Artevelle dans une assemblée générale. Faut-il aller au-devant de notre tyran, et nous mettre à sa discrétion? ou nous renfermer dans nos maisons et nos églises, et y attendre paisiblement que le vainqueur vienne nous égorger? ou combattre? *Combattre*, s'écria l'assemblée. Artevelle, profitant de ce moment d'enthousiasme, choisit cinq mille hommes pour une expédition secrète. En les conduisant à la porte de la ville, les Gantois restants dirent à leurs braves : *N'espérez pas retourner ici que vainqueurs. Sitôt que nous aurons nouvelle que vous serez morts et déconfits, nous bouterons le feu à la ville, et nous détruirons nous-mêmes.*

L'expédition qu'Artevelle se proposait était contre Bruges, où le comte tenait sa cour. Le brasseur comptait le surprendre à la faveur d'une foire dont le tumulte faciliterait son entreprise. Les cinq mille hommes se présentent : le comte sort à la tête de trente mille hommes. Les Gantois, qui n'avaient point de miséricorde à attendre, fondent sur eux en désespérés, les dispersent, les massacrent, et entrent dans la ville avec les fuyards. Le comte se trouve réduit à un seul valet, qu'il éloigne encore, de peur que cet homme, attaché à son parti, ne le fasse remarquer. Il entre dans la maison de la plus chétive apparence, comme

le plus sûr asile. Elle était habitée par une pauvre vieille femme. *Me connaissez-vous?* lui dit le comte. *Oui*, répond-elle, *j'ai souvent été à l'aumône à votre porte*. Elle le cache, le fait échapper la nuit, et il se sauve à Lille. Artevelle mit de l'ordre dans le pillage; les marchands de la foire furent protégés et ne souffrirent pas. La colère du vainqueur se déchargea sur ceux de la ville, artisans, bourgeois, gentilshommes et autres partisans du comte. Il en fit massacrer douze cents de sang froid sur la place publique, et ses soldats s'enrichirent des dépouilles des vaincus; elles furent considérables. La France regorgeait de richesses, fruits de ses manufactures et de son commerce, et d'une paix de trente ans dont elle avait eu le bonheur de jouir pendant le cours des dissensions de l'Angleterre et de la France.

Le secours de celle-ci devint alors d'une nécessité urgente à Louis de Male: il l'avait déjà demandé; mais le duc d'Anjou, destinant toutes les forces de la France à son expédition d'Italie, s'y était opposé. Le duc de Bourgogne représenta que celle de Flandre ne serait qu'une espèce de voyage très-court, incapable de retarder l'incursion sur Naples, dont les préparatifs demandaient quelque temps, et il obtint pour son beau-père une armée que le roi commanderait en personne. C'était pour le jeune monarque un ravissement tenant du transport de marcher à la tête de la noblesse de son royaume, et un appât flatteur pour les Français attachés par l'espérance d'un riche butin.

Après un petit combat au pont de Comines-sur-la-Lys, ils entrèrent en Flandre, se répandirent dans la

campagne, et la ravagèrent inhumainement. Les Gantois ne purent souffrir ce dégât qu'ils voyaient en partie du haut de leurs murs, et dont la lugubre description leur arrivait par les fuyards. C'était au commencement de l'automne. Un peu de patience, le froid, l'humidité de ces contrées auraient pu mettre les Français dans l'embarras : mais les Flamands se voyaient près de cent mille hommes, à la vérité bourgeois et artisans, marchant fièrement chacun sous l'enseigne de leur métier. Il paraît qu'Artevelle n'avait pas une confiance sans restriction ; car, lorsqu'il était près d'atteindre les Français, il voulut arrêter ses guerriers, et aller lui-même chercher à Gand un corps de six mille hommes d'élite, qu'il savait prêt à marcher : mais l'armée refusa de lui permettre ce voyage, craignant qu'il ne revînt pas. Sur le point de combattre, il dit pour toute harangue à ses guerriers : *Je veux qu'on tue tout, si ce n'est le roi de France, parce que ce n'est qu'un enfant : on doit lui pardonner, il ne sait ce qu'il fait, il va ainsi qu'on le mène. Nous le mènerons à Gand apprendre à parler flamand.*

Ils s'étaient avantageusement postés vers Courtray, près du village de Rosbec, dont cette bataille a pris le nom, entre un ravin profond et un bois défendu par un fossé couvert d'un retranchement. L'envie de s'emparer d'une petite colline d'où ils pourraient fondre plus impétueusement sur les Français, leur fit abandonner cette position. Le connétable de France profita promptement de cette faute. Il fit couler par-derrière un corps de cavalerie qui prit les Flamands à dos pendant qu'il les attaquait de front : ils se senti-

rent bientôt si serrés qu'ils ne pouvaient plus remuer. Le carnage fut affreux et la défaite complète. La bataille ne dura qu'une demi-heure, et dans cet espace de temps les Flamands perdirent quarante mille hommes, et les Français cinquante soldats seulement : exagération des deux côtés. Artevelle, sans aucune blessure, fut trouvé étouffé sous un monceau de morts. Si on eût marché droit à Gand, dans la consternation où était cette ville, il est probable qu'elle se serait rendue sans grande défense : mais les vainqueurs tournèrent vers Courtray, où le roi se logea avec les principaux seigneurs de la cour, et qui fut pillée et brûlée quand ce prince la quitta. De là on avait envoyé sonder les Gantois; mais ils avaient eu le temps de se rassurer, et ils portaient une telle aversion à Louis de Male, que plutôt que de rentrer sous son obéissance ils offrirent de se mettre sous celle de la France, si on voulait unir leur ville au domaine de la couronne. Cette proposition n'agréa pas au duc de Bourgogne, qui aurait vu par là séparer de la Flandre la principale ville du comté dont il devait hériter. Par égard pour lui on rejeta cette offre. Comme l'hiver approchait, on ne jugea pas à propos d'entreprendre le siége. D'ailleurs des affaires plus urgentes rappelaient le roi à Paris.

L'esprit de sédition n'y était pas éteint; un nouveau soulèvement s'était manifesté pendant l'absence du roi, et il paraît que la révolte, pour nous servir du terme mis depuis peu en usage, *s'organisait* avec l'intention de la propager dans tout le royaume. Le conseil de Paris, comme centre, tenait la correspondance avec ceux des principales villes, même à ce qu'on

croit, avec les Flamands. On a lieu de le conjecturer par le conseil que donna Nicolas Flamand, cet homme déjà noté dans les fastes des complots pour avoir participé au meurtre des deux maréchaux de France assassinés auprès du dauphin, sous le roi Jean; en voyant les mutins près d'éclater, il leur dit: *Attendez; si ceux de Gand viennent à leur entente, ainsi qu'on l'espère bien, adonc sera-t-il heure de ce faire. Ne commençons pas chose dont nous nous puissions repentir.* Aussi la bataille de Rosbec fut un coup décisif pour la tranquillité de la France. Le roi la fit annoncer avec pompe aux Parisiens, *qui aucun semblant de joie n'en démontrèrent.*

Charles revenait de Flandre avec une armée florissante: cependant le conseil était embarrassé de la manière dont il conviendrait d'agir avec les Parisiens, qui ne se montraient ni soumis, ni rebelles. Pour sonder leurs dispositions, le connétable et d'autres seigneurs envoyèrent préparer leurs hôtels et marquer les logements des troupes. Le roi n'était plus alors qu'à deux lieues. Comme si les Parisiens n'eussent su que de ce moment qu'il approchait, ils firent promptement leurs préparatifs pour le recevoir. Vingt mille bourgeois, armés de pied en cap, sortirent au-devant de lui et se rangèrent en bataille dans la plaine de Saint-Denis. On ne savait si c'était pour combattre ou faire seulement parade de leur force. *Voici l'orgueilleuse ribaudaille*, disaient les seigneurs, plus orgueilleux encore: *s'ils fussent venus servir le roi au point où ils sont quand il alla en Flandre, ils eussent bien fait; mais ils n'en avaient pas la tête enflée, fors que*

de dire et prier à Dieu que jamais pied d'entre nous n'en retournât.

Dans l'incertitude où on était s'il ne faudrait pas en venir aux mains, le connétable, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Coucy, de la Trémouille, envoyèrent demander des sauf-conduits pour conférer. Des sauf-conduits, répondirent les Parisiens; qu'ils viennent sans crainte sur notre parole, ils seront bien reçus. Nous ne sommes ici en armes que pour montrer au roi les forces de la ville de Paris, afin qu'il puisse s'en servir dans le besoin, disposés que nous sommes à lui obéir. Les seigneurs, arrivés au milieu d'eux, partirent de cette protestation d'obéissance pour leur ordonner de la part du roi de laisser le passage libre. La troupe se retira sur-le-champ. Le jeune monarque entra à la tête de son armée. Des députés se présentèrent à la porte pour le complimenter. Il passa outre sans les écouter, alla droit à la cathédrale où l'on chanta le *Te Deum*, et de là au palais. L'armée se distribua dans les quartiers. Il n'y eut aucun désordre. Les soldats avaient défense, sous peine de mort, de commettre aucune violence. Les bourgeois les logèrent sans résistance. Il n'y eut de punis que deux habitants qui se permirent publiquement des propos séditieux. Ils furent pendus à leurs fenêtres.

Le lendemain les ducs de Berry et de Bourbon parcoururent la ville à la tête de leurs hommes d'armes, arrêtèrent trois cents personnes, enlevèrent les chaînes des coins des rues, et les firent porter à Vincennes. Par une proclamation il fut ordonné aux habitants d'aller déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva

pour cent mille hommes. Alors commencèrent les exécutions. L'université alla en corps se prosterner au pied du trône pour demander grâce. La harangue était pathétique, le monarque fut ému. La jeunesse se laisse volontiers attendrir; mais le duc de Berry, qui était présent, et la plupart des gens du conseil, le raffermirent. Douze infortunés furent tirés des prisons et placés enchaînés sur un char. Ils allaient à la mort à la vue d'un peuple immense, contenu par des gens armés : un morne silence marquait la consternation.

Entre eux se remarquait Nicolas Flamand, cet adroit artisan et conseil de sédition, trop digne du sort qui l'attendait. Mais, par un contraste étrange, on y voyait aussi sur une planche élevée l'avocat du roi Jean Desmarets. Il était accusé d'avoir pris les intérêts du peuple plutôt que ceux de la cour, lorsqu'il resta à Paris, pendant que les autres magistrats le quittèrent dans l'avant-dernière émeute, et d'avoir par ces manœuvres forcé le conseil à une paix qu'on regardait comme humiliante, ce qui avait enhardi la populace à la révolte présente. Mais on croit que son véritable crime était d'avoir imaginé les conditions de l'accord qui priva le duc d'Anjou de la régence dans les premiers jours de son règne. Ce prince ne lui pardonna pas. Il paraît cependant qu'on aurait désiré de lui un aveu pour justifier sa condamnation, et lui faire grâce. Quand il fut sur l'échafaud, celui qui présidait à l'exécution lui dit : *Maître Jean, criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne.* Il répondit : *J'ai servi au roi Philippe, son grand aïeul, au roi Jean, et au roi Charles son père, bien et loyaument, ne oncques ces*

trois rois ne me surent que demander; ne aussi ferait cestui, s'il avait âge et connaissance d'homme: à Dieu seul veux crier merci. Dans le chemin, se voyant traîné avec des scélérats noircis de crimes, comme il s'en trouve dans les révolutions, il prononçait avec ferveur ces paroles du psalmiste : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ.* « Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle « d'une nation perverse. » Le refus qu'il fit de racheter sa vie par un aveu répugnant à sa conscience honore sa mémoire : magistrat vénérable, que l'on citera volontiers entre ceux de son état qui, fermes dans leur devoir, ont péri comme lui victimes de la haine et des factions.

Aux exécutions succéda l'amnistie, à laquelle on donna toute la pompe capable de frapper le peuple et de le contenir dans la suite. Le roi parut sur un trône dressé au haut de l'escalier du palais. Le peuple qui avait été convoqué remplissait la cour, entouré de soldats au maintien menaçant, à l'air féroce. La crainte glaçait tous les cœurs. Le chancelier Pierre d'Orgemont prit la parole, s'étendit sur l'énormité des fautes passées, rappela les exécutions. *Tout n'est pas fini*, s'écria-t-il d'une voix tonnante; *il reste encore bien des coupables à punir. M'expliqué-je selon vos intentions, sire?* dit-il au roi en se tournant vers lui. *Oui*, répondit le monarque. A cette redoutable affirmation, ses oncles se jettent à ses pieds, *les dames et les demoiselles* sans coiffures et échevelées tendent vers lui des mains suppliantes; les larmes coulent, les sanglots se font entendre parmi le peuple. Les

hommes prosternés crient *grâce et miséricorde*. Le roi l'accorde et prononce qu'il convertit *la peine criminelle en civile*, c'est-à-dire, le châtiment corporel en argent. Il aurait été plus noble, plus digne de la majesté royale, d'accorder un pardon gratuit; mais cette générosité n'aurait été d'aucune utilité à ses oncles et à leurs avides courtisans. Les amendes furent excessives. Les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. On tira de ces rançons plus de quatre cent mille livres dont il entra très-peu dans le trésor du fisc. Le roi abolit la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quartiniers, dizainiers et tout ce qui pouvait conserver aux Parisiens le droit ou la prétention de se gouverner eux-mêmes. Il les mit sous l'autorité d'un prévôt, ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablies, sans aucune opposition. Le peuple sentit alors les maux, suites immanquables des rébellions. Cependant jamais on ne lui persuadera qu'il sera plus mal après une révolte qu'auparavant. Les émeutes qui avaient éclaté à Rouen, dans les villes du Languedoc, de l'Auvergne, du Poitou, tenant par les correspondances à celle de Paris, furent punies comme celle-ci, par la mort de quelques chefs, surtout par de fortes amendes; et partout les impôts se rétablirent.

Les Anglais, qui n'avaient pas paru en Flandre quand le roi y était, quoique sollicités par les Gantois, s'y montrèrent sitôt qu'il fut parti. Ce ne fut d'abord qu'une incursion; mais elle eut de particulier qu'elle porta le nom de *croisade*, et qu'elle était commandée

par l'évêque de Norwich, qu'Urbain autorisait à faire la guerre aux Français *clémentins et schismatiques.* Des escadrons anglais plus considérables arrivèrent à l'appui des succès du prélat. Le roi envoya contre eux une armée qui les repoussa; mais ils ne se rembarquèrent qu'après avoir fait un riche butin sur leurs amis les Flamands, dont ils pillèrent les campagnes, et rançonnèrent les villes. Louis de Male, rentré dans ses états, n'avait fait qu'une faible résistance. Battu dans une rencontre, il se retira en Artois, et mourut quelques mois après. Par sa mort les comtés de Flandre, d'Artois, de Réthel, de Nevers et celui de Bourgogne passèrent à son gendre Philippe-le-Hardi, qui, moyennant leur réunion au duché de Bourgogne qu'il possédait à titre d'apanage, devint le plus puissant des princes non couronnés de l'Europe.

On a vu le duc d'Anjou, son frère, toujours ardent pour son expédition d'Italie, ne se croire jamais assez d'argent pour l'entreprendre. Il avait pris d'autorité les cent mille francs donnés par les Parisiens après la première émeute, et ne s'était pas oublié dans la distribution des dernières amendes. Il empruntait à toutes mains, faisait fabriquer une immense quantité de pièces d'or et d'argent : les monnaies ne travaillaient que pour lui. Lorsqu'il vit son trésor garni, non selon ses désirs, mais selon son pouvoir, son génie inventif lui suggéra de demander avis au conseil du roi sur son expédition; s'il devait la tenter, et quel secours on lui donnerait. Le but d'une pareille consultation se devina aisément : c'était de rendre, par l'approbation du conseil, si on la lui donnait, guerre de la nation, une

guerre qui lui était personnelle. On répondit qu'on ne pouvait rien décider de positif sur cet objet ; mais que, quelque parti qu'il embrassât, on était disposé à l'aider. Cette réponse vague ne le satisfaisait pas. Comme il paraissait balancer entre la résolution de rester ou de partir, le conseil du roi, qui aurait voulu le voir bien loin, se servit d'une ruse pour le déterminer. Jeanne, reine de Naples, celle qui venait de l'adopter et de lui résigner son royaume, comme héritière de la première maison d'Anjou, possédait aussi la Provence ; on fit entendre au duc que, s'il abandonnait sa mère adoptive, il n'aurait aucun droit à cette province ; qu'en conséquence il serait de l'intérêt du royaume de s'en emparer et de la réunir à la couronne. On envoya même des commissaires à Avignon, chargés d'engager le pape à favoriser cette réunion. Ce projet inquiéta le duc. Il écrivit au souverain pontife de *n'entendre à aucun traité de Provence que pour lui*, et il se décida à commencer son entreprise.

A la fin de mai 1382 il prit la route de la Provence, et s'y fit reconnaître héritier de la reine Jeanne. Clément le reçut solennellement en consistoire, lui posa sur la tête la couronne de Naples, et fulmina une sentence d'excommunication contre Charles de Duras, son compétiteur. Celui-ci était déjà en possession, couronné aussi à Rome par Urbain, et, comme son rival, frappé d'anathèmes et d'excommunications. Louis d'Anjou partit d'Avignon, ayant à sa suite trois cents mulets et une multitude de chariots chargés d'or, d'argent et de toute sorte de munitions. Son armée était composée de soixante mille hommes, les meil-

leures troupes de l'Europe. On y voyait briller toute la magnificence que le luxe guerrier pouvait étaler. Il franchit les Alpes, entre en Lombardie, traverse rapidement tout le pays jusqu'au royaume qu'il allait conquérir. Arrivé sur la frontière, il envoie défier Charles de Duras, et le somme de lui assigner le lieu et le jour de la bataille.

En effet, il avait déjà grand besoin d'une action décisive. Les équipages de l'armée avaient été en grande partie pillés par les montagnards, en passant l'Apennin. Pour réparer ces brèches et retenir sous ses drapeaux les guerriers attachés à sa fortune, il fut obligé d'ouvrir largement ses trésors. L'or s'en écoula rapidement. Sa femme, restée en France, recrutait pour lui, et fit partir un supplément considérable, qu'elle adressa par Venise. Le prince chargea le baron de Craon d'aller le recevoir. Le jeune favori crut devoir faire dans cette ville les honneurs du monarque qui l'envoyait. Il donna des fêtes brillantes, consuma une grande partie du trésor en jeux et en débauches, et garda le reste. Pendant ce temps le malheureux Louis vendait sa vaisselle, ses équipages, et jusqu'à sa couronne. Charles connaissait la fâcheuse situation du prince français; et plus celui-ci désirait une bataille, plus l'autre avait soin de l'éviter. Il ne se montrait que sur la défensive, et ruinait l'armée ennemie par les marches qu'il la forçait de faire continuellement pour le poursuivre.

Un jour le duc d'Anjou crut le moment arrivé de se mesurer avec lui. Charles s'était renfermé dans Barlette. Louis fait le ravage autour de la ville, et croit l'avoir attiré au combat, lorsqu'il le voit sortir à la tête

de son armée. En effet, il la range en bataille en présence des Français; et, au moment où l'on n'attendait plus que le signal, il la fait rentrer dans ses murs. D'Anjou, hors d'état d'attaquer la ville, se retire plein de rage. Il rencontre près de là un corps avantageusement posté, il l'attaque en désespéré, est blessé, et meurt la première année de son règne plutôt de chagrin que de ses blessures. L'armée se dissipa sans être poursuivie. On voyait sur les chemins d'Italie la plupart des seigneurs et chevaliers sans armes, presque nus, demandant l'aumône pour regagner leur patrie. Cette malheureuse expédition laissa en France de longs et tristes souvenirs. Le baron de Craon eut l'audace de reparaître à la cour avec un équipage magnifique : l'énorme dépense qu'il y fit lui suscita des protecteurs contre les poursuites de la veuve du duc d'Anjou et de ses enfants. Il fut cependant condamné à une restitution de cent mille francs, faible atteinte portée aux richesses qui lui restèrent. On peut croire que cette funeste entreprise a été en grande partie la cause des troubles qui ont agité la France sous Charles VI. Sans le désir d'une couronne qui le tourmentait, le duc d'Anjou n'aurait peut-être pas spolié la succession de son frère. Le trésor du défunt aurait dispensé de mettre ou de grossir les impôts pour faire face aux dépenses ordinairement nécessaires dans le commencement d'un règne, et l'esprit du peuple ne se serait point aigri et disposé à devenir l'instrument de l'animosité des factions.

Charles VI atteignait bientôt seize ans. Il était grand, fort et adroit dans tous les exercices du corps. Les noces du duc de Nevers, fils du duc de Bourgogne

et plus jeune que lui, lui firent naître la pensée et le désir du mariage. On lui chercha une épouse en Allemagne, comme son père l'avait recommandé. Les suffrages des envoyés se réunirent en faveur d'Isabelle, fille du duc de Bavière-Ingolstadt, et arrière-petite-fille de l'empereur Louis V. Dans la crainte que, présentée comme future épouse et ne réussissant pas à plaire, elle n'essuyât un refus mortifiant, on la fit venir en France sous prétexte d'un pèlerinage. L'entrevue eut lieu à Amiens. Elle fut tout à l'avantage de la princesse. Le roi en fut si enchanté qu'il ne voulut pas attendre les préparatifs du mariage, dont la cérémonie devait se faire à Arras chez le duc de Bourgogne; et il fut célébré immédiatement dans la cathédrale d'Amiens, où Isabelle parut la couronne sur la tête.

Les réjouissances furent troublées par des nouvelles désagréables de la Flandre. Les Gantois, qui avaient échappé au siége après leur défaite à Rosbec, continuèrent la guerre, et se donnèrent pour chef un général entreprenant, nommé *François Altremen*. Il prit par escalade la ville de Dam, où les bourgeois de Bruges avaient déposé leurs richesses lorsqu'ils étaient menacés par Artevelle. Les Gantois y firent un butin immense. Dans le désordre d'une ville prise d'assaut, Altremen eut assez d'empire sur ses soldats pour préserver de toute insulte beaucoup de dames et de demoiselles, qui, selon l'usage alors pratiqué, avaient été invitées aux couches de la dame de Ghistelles, épouse du gouverneur : celui-ci était allé au mariage du roi, et ce fut son absence qui enhardit Altremen à tenter la surprise.

Malgré la trêve subsistante entre la France et l'Angleterre, les Anglais parurent dans les hostilités des Flamands. Ils effleurèrent dans leurs courses quelques parties des frontières françaises. Le conseil prit la résolution de frapper contre eux un coup décisif, et de porter dans leur île les fléaux dévastateurs qu'ils répandaient sur le continent. Pour subvenir aux dépenses de l'armement que l'on méditait, on eut recours à un emprunt. Voici comment il se fit. On dressa un état des bourgeois aisés et des sommes qu'ils pouvaient fournir, chacun à proportion de ses revenus. La liste arrêtée au conseil fut mise entre les mains des receveurs chargés du recouvrement. Le terme du remboursement, mais sans intérêt, était indiqué. Le roi s'y engagea sur sa parole d'honneur. *Il trompa tout le monde*, dit un historien, *quand il s'acquitta de sa promesse*. Outre cet expédient, les impositions furent doublées et exigées avec la plus grande rigueur. En attendant le grand embarquement, l'amiral Jean de Vienne alla porter des secours en Écosse, alors en guerre avec l'Angleterre.

La frayeur des Anglais à la vue de ces préparatifs fut extrême. Toute la nation prit les armes, sans excepter les laboureurs, le clergé et les religieux, obligés de marcher quand la patrie était menacée. Jamais il n'y eut chez eux de circonstance plus alarmante que la crainte d'une descente des Français. Elle ne fut pas tentée, parce que le duc de Bourgogne, plus attaché à ses propres intérêts qu'à ceux du royaume, fit traîner les préparatifs jusqu'à ce que la saison propre à l'embarquement fût passée; alors il n'eut pas de peine à

obtenir que l'armée destinée contre l'Angleterre fût employée contre les Flamands, d'autant plus qu'on voulait tirer vengeance du capitaine Altremen, qui avait formé le projet de brûler la flotte française dans le port de l'Écluse, et qui avait pensé réussir.

L'armée envoyée contre lui porta la terreur jusqu'à Gand. Elle fit dans ses ravages beaucoup de prisonniers. Le plus grand nombre était massacré sur-le-champ. Quelques-uns de ceux qu'on épargna d'abord, amenés devant le roi, pressés de reconnaître le duc de Bourgogne pour leur souverain, et de lui prêter serment de fidélité, répondirent que le roi pouvait assujettir les corps des Flamands, mais jamais leur esprit. *Quand nous serons morts*, ajoutèrent-ils, *nos os se rassembleront pour combattre*. Comme on voulait effrayer le peuple, cette réponse généreuse ne sauva pas les victimes dévouées à la mort. Un des condamnés, parent de presque tous ces infortunés, offrit de les exécuter si on voulait lui accorder la vie. Et en effet il leur trancha la tête à tous; mais, quand il s'attendait à être relâché pour prix de son infâme barbarie, il avait inspiré tant d'horreur, qu'on lui fit subir le même supplice.

Le duc de Bourgogne parvint cependant à amener les Flamands à un accommodement, quoiqu'ils eussent montré jusque alors une opiniâtreté inconcevable. Mais il tenta vainement de les séparer de l'obédience de Rome pour les faire adhérer à celle d'Avignon; l'avidité de Clément pour toute espèce de richesse, sa rapacité exercée sur les biens de l'église, trop connue même en France, où elle ne cessait d'exciter des murmures et des plaintes, empêchèrent les nouveaux su-

jets de Philippe de se prêter au désir de leur souverain.

Ainsi les immenses préparatifs de la France, pour porter un coup décisif à l'Angleterre, ne profitèrent qu'au duc de Bourgogne. L'expédition de l'amiral Jean de Vienne ne procura pas non plus l'avantage qu'on en espérait. Les Écossais, voyant, par la guerre de Flandre qui occupait les forces de la France, toutes celles des Anglais prêtes à tomber sur eux, s'accommodèrent avec leurs voisins. Il convint alors aux Français de se retirer. On crut que l'accord avait été hâté par la conduite licencieuse des jeunes Français. On reproche même à Jean de Vienne, qu'on peut certainement croire d'un âge plus que mûr, de les avoir autorisés par son exemple. Cependant son expédition ne fut pas inutile; il rapporta en France des lumières sur l'état de la cour d'Angleterre et des forces du royaume. La cour était dominée, comme en France, par les oncles du roi, mais avec plus de désordres. La milice, formidable en nombre, était très-peu redoutable en effet. Dans une circonstance de révolte, mille hommes d'armes avaient dissipé une armée de cent mille hommes. L'amiral donna encore d'autres indications encourageantes sur lesquelles on se détermina à une autre expédition.

On jugera de l'immensité des préparatifs par la description de Villaret, dont nous emploierons les propres termes. « Le port de l'Écluse était le rendez-vous de la flotte destinée au passage. On y comptait plus de quinze cents vaisseaux. Ces navires, à la vérité, n'étaient pas de la grandeur de nos vaisseaux de ligne; mais il fallait qu'ils fussent considérables, puisqu'on

les destinait à porter une armée de plus de cent mille hommes, où devaient se trouver le roi, les princes du sang, les seigneurs, toutes les munitions de guerre et de bouche, et cinquante mille chevaux au moins, puisqu'il y avait vingt mille tant chevaliers qu'écuyers. Les frais seuls de la flotte montèrent à trois millions, et la valeur de l'argent était dix fois moindre qu'aujourd'hui. On avait acheté des bâtiments dans les ports de Hollande et de Zélande.

« Outre cette quantité prodigieuse de vaisseaux, le connétable de Clisson avait lui seul rassemblé une flotte de soixante et douze voiles. Il faisait en même temps travailler à la construction d'un édifice aussi effrayant par la dépense qu'étonnant par sa singularité. C'était une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements, capable de contenir une armée entière. On devait s'en servir après le débarquement, pour avoir, en arrivant en Angleterre, une place d'armes à l'abri des insultes de l'ennemi. Cette ville, composée de pièces de rapport, fut placée sur la flotte que le connétable tenait prête en Bretagne. Toute la magnificence que le luxe de ce siècle pouvait étaler fournit un surcroît de dépense. La sculpture et la peinture semblaient se disputer l'honneur d'embellir les bâtiments de la plupart des seigneurs. » Les proues et les mâts, dit Mézeray, étaient richement décorés de leurs armes et écussons, et les voiles bigarrées d'ouvrages d'or et de soie.

La confiance était si générale, qu'on marchait à cette expédition comme à une conquête assurée. Le soldat se rendait de toutes les provinces au port de

l'Écluse avec un air de triomphe qui augmentait la licence naturelle aux gens de guerre, surtout à ceux qui sont mal payés, comme ils l'étaient alors. Malheur aux provinces qu'ils traversaient! On touchait à la fin de l'été. *Les pauvres laboureurs qui avaient recueilli leurs grains*, dit un historien du temps, *n'en avaient que la paille; s'ils en parlaient, ils étaient battus ou tués : les viviers étaient mis à sec, les maisons abattues pour faire du feu. Les Anglais, s'ils fussent arrivés en France, n'eussent pu faire plus de mal que les soldats français y faisaient; ils disaient : Nous n'avons point d'argent maintenant, mais nous en aurons au retour, si vous payerons tout sec.*

Le roi était à l'Ecluse et animait tout par sa présence. Il essaya même de la mer et en parut content. *Connétable*, disait le jeune monarque à Clisson, *j'ai été en mon vaissel, et me plaisent grandement bien les affaires de mer, et croi que je serai bon marinier.* Tout était prêt. On n'attendait plus que le duc de Berry, qui devait amener les troupes très-nombreuses de la Guienne et du Berry, son apanage. Le roi lui envoyait courriers sur courriers pour le hâter. A chaque moment on croyait le voir arriver. Pendant ces délais le temps, jusque alors favorable au départ, changea. Une tempête dispersa la flotte qui de Bretagne apportait la ville de bois de Clisson, et poussa en Angleterre un vaisseau chargé d'une partie de cette charpente. L'embarquement était devenu impraticable quand le duc de Berry parut. Le roi lui fit des reproches. Le prince tourna la chose en plaisanterie. On congédia les troupes; les vaisseaux furent désarmés. Le duc de Bour-

gogne demanda et obtint ce qui restait de la ville de bois, et l'expédition fut remise à une autre fois.

Deux choses étonnent dans cette affaire, et donnent lieu à deux questions. Pourquoi s'est-on opiniâtré à attendre le duc de Berry? et pourquoi a-t-il affecté tant de délais? On ne peut guère répondre à ces questions que par des conjectures. Quant à la première, il est certain que le duc de Berry s'était déclaré assez publiquement contre cette entreprise. Sans doute il avait auprès de son neveu des personnes ou gagnées, ou qui, pour faire leur cour à l'oncle, à chaque nouveau délai, recommandaient de la patience et des égards pour celui qui se faisait attendre; et le jeune prince, par faiblesse, se sera cru obligé à cette condescendance pour son oncle. La seconde question, pourquoi le duc de Berry a-t-il affecté tant de délais? peut présenter une solution assez probable. Le duc de Berry était prodigieusement avide d'argent, non pour acquérir des états comme ses deux frères les ducs d'Anjou et de Bourgogne, mais pour dépenser fastueusement et prodiguer. Le duc de Lancastre aurait sacrifié le royaume de Richard, son neveu, à ses propres prétentions sur la couronne de Castille. Sous prétexte de négociations pour la paix, les deux oncles, les ducs de Berry et de Lancastre, avaient eu avant les préparatifs de guerre une entrevue. Rien n'y fut décidé; cependant ils s'étaient séparés avec un air de satisfaction et les apparences de la meilleure intelligence. Le duc de Lancastre montra une entière sécurité sur les dangers de l'Angleterre, et en sortit même avec des troupes pour aller attaquer la Castille. Le duc de Berry,

par ses délais, fit manquer la saison de l'embarquement. La conclusion est facile à tirer, surtout quand l'histoire atteste en plusieurs endroits que le plus sûr rempart des insulaires nos voisins contre nos efforts a souvent été l'argent et l'intrigue.

Ils perdirent alors un homme qui leur avait été fort utile en ce dernier genre. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, haï et méprisé dans sa propre famille pour ses forfaits, passait de tristes jours dans sa Navarre, se consolant de son inaction par la débauche et le plaisir de malfaire. Ses possessions de Normandie et de Languedoc restaient toujours séquestrées, mais sous la garde de Charles, l'aîné de ses fils. On avait cru devoir cette déférence à la bonne conduite de ce prince et de ses frères et sœurs, qui ne participaient pas aux crimes de leur père. Toujours occupé de pensées sinistres, Charles-le-Mauvais, tant par dépit de ce qu'on lui retenait ses biens que pour exciter dans le royaume des troubles dont il pourrait profiter, conçut le projet d'empoisonner en une seule fois le roi, son frère, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, et les seigneurs qu'ils admettaient à leur société.

Le hasard conduisit à sa cour un de ces *ménestrels* qui parcouraient les provinces, chantant, jouant des instruments, bien reçus dans les châteaux. Il se nommait *Gauthier-le-Harpeur*. Son valet, appelé *Robert Wourdreton*, Anglais, parut au Navarrois propre à exécuter le forfait qu'il méditait. Il prit lui-même le soin d'apprendre au scélérat la propriété meurtrière de l'arsenic, la dose nécessaire pour faire mourir, les lieux ordinaires où il se vendait. *Tu en trouveras*, lui

dit-il, *chez les apothicaires, dans les grandes villes par où tu dois passer en allant à Paris.* Il l'instruisit aussi des moyens de s'introduire dans le palais. Quand tu y auras acquis quelque habitude, *tray-toi près de la cuisine, du dressouer, de la bouteillerie, ou de quelques autres lieux où mieux tu verras ton point, et de cette poudre mets ès-potages, viandes ou vins desdits seigneurs.* L'Anglais promit tout, partit, acheta le poison à Bayonne, fut arrêté en arrivant à Paris, interrogé, condamné à être tiré à quatre chevaux, et exécuté. Le moyen par lequel cet attentat a été découvert si promptement est ignoré. On présume qu'il fut révélé à la cour de France par le prince Charles, qui, résidant alors auprès de son père, en eut connaissance, et que ce fut en reconnaissance de cet avis que le nom du roi de Navarre ne parut pas dans le procès.

Mais si la justice des hommes l'épargna, celle de Dieu le punit rigoureusement dès cette vie. Les excès continuels de la volupté avaient hâté chez lui les progrès de l'âge, et il était vieux quoiqu'il n'eût que cinquante-six ans. Pour ranimer sa chaleur languissante, il se faisait envelopper quelquefois d'un drap imbibé d'esprit-de-vin. Son valet de chambre, finissant de coudre le drap, et ne trouvant point auprès de lui ses ciseaux pour couper le fil, en approche la bougie. Le feu y prend rapidement, se communique au drap, et, avant qu'on puisse arracher au prince cette funeste enveloppe, il est brûlé jusqu'aux os, et expire trois ou quatre jours après dans d'affreux tourments.

Sa mort donna lieu à une procédure singulière. La confiscation de ses villes de Normandie n'avait pas

reçu, quand elles furent mises sous le séquestre, toutes les formes nécessaires. Cependant il était de l'intérêt du royaume qu'elles fussent réunies à la couronne. Le roi tint à ce sujet un lit de justice. Le roi de Navarre, dont on n'ignorait pas la mort, fut cité à la table de marbre, et sommé de comparaître en personne. Il y eut dans cette cause de longs discours. Apparemment les défenseurs du Navarrois crurent pouvoir exciper de la mort du coupable, puisque l'avocat général s'appliqua dans le sien à prouver que le vassal criminel de lèse-majesté pouvait être poursuivi, même après sa mort. Cependant il n'y eût pas de jugement définitif. La cause fut seulement mise en état d'être jugée, afin d'amener les fils du défunt, par la crainte d'une décision, à se contenter d'un équivalent qu'on leur offrait en échange des domaines de Normandie, dont le parti que les Anglais en avait tiré, lorsque les villes étaient entre les mains du père, montrait l'importance.

Le mauvais succès des préparatifs contre les Anglais chagrinait d'autant plus le roi, qu'ils triomphaient de cette perte, et qu'ils semblaient le défier dans leur île. Une vengeance particulière du duc de Bretagne fit avorter de nouveaux desseins contre eux. On a vu que Clisson, connétable de France, s'était porté avec ardeur au projet de la descente, et que, pour contribuer à cette entreprise, il avait présidé lui-même à des armements en Bretagne, où il possédait de grands et riches domaines. Autrefois il avait combattu pour la maison de Blois contre celle de Montfort, que le traité de Guérande avait mis en possession du duché de Bretagne. Par ce même traité, le nouveau duc s'était en-

gagé à payer la rançon de Jean de Blois, fils de son compétiteur, et à lui faire épouser sa sœur; mais il avait négligé l'un et l'autre articles, et le malheureux prince languissait en Angleterre, désespérant de jamais recouvrer sa liberté. Elle lui fut rendue par la générosité de Clisson, qui, réparant les torts du duc, paya la rançon du prince, et devint son beau-père. Soit qu'il restât au duc quelque ressentiment de cette ancienne querelle, soit qu'il vît de mauvais œil, si puissant dans ses états, un homme qu'il croyait mal disposé pour lui, sous prétexte de prendre ses avis sur une forteresse qu'il faisait bâtir, il l'attire dans le donjon, le fait charger de chaînes, et ordonne au gouverneur, nommé Bavalan, de le renfermer dans un sac, sitôt qu'il sera nuit, et de le jeter à la mer. A ce commandement le gouverneur tombe aux pieds de son maître, lui remontre l'affreuse atrocité d'un pareil ordre, et les suites funestes qu'il peut avoir. *Ne m'en parle plus*, répond le duc, *obéis : l'heure est venue que j'aurai raison de ce méchant paillard qui m'a tant outragé.*

Pendant la nuit, l'idée du crime qui se commettait sans doute alors lui revint à l'esprit, et écarta de lui le sommeil. Il éprouvait des angoisses de repentir, et désirait qu'on ne lui eût pas obéi. Quand Bavalan parut le matin devant lui, il le regarda avec inquiétude ; mais au mot de *c'en est fait*, que lui dit tristement le gouverneur, il entra dans des convulsions de désespoir, s'abandonna aux gémissements, ne voulut de la journée ni prendre de nourriture, ni voir personne. Bavalan le laissa jusqu'à la nuit dans cet état de désolation; et, s'étant assuré que son repentir était sincère,

il lui dit enfin: *Consolez-vous; Clisson n'est pas mort.* Ce fut un poids énorme ôté à la conscience du duc. *Balavan*, lui dit-il, *tu as été bon serviteur de ton maître, et tu m'as fait le meilleur service qu'oncques homme fit à un autre.* Cependant il ne voulut pas perdre entièrement le fruit de sa perfidie, et mit à prix la liberté du connétable. Cet événement arrêta les préparatifs que la France faisait contre l'Angleterre, préparatifs dont Clisson était l'âme, et d'où l'on a conjecturé que le duc avait été en grande partie inspiré par les Anglais. Dans le même temps le duc de Gueldre, qui pour quelques-uns de ses états était vassal de la couronne, envoya, sous prétexte de déni de justice, défier le roi. Charles VI marcha en personne pour le punir de son audace. Il l'aurait privé de son duché, si le duc de Juliers, son père, n'eût interposé sa médiation. *Il faut pardonner à mon fils,* disait-il aux commissaires du roi, *c'est un fou.* Oui, mais un fou intéressé; car on découvrit que les Anglais lui avaient donné de l'argent et assuré une pension pour déclarer la guerre à la France : système toujours suivi par eux et avec succès, de payer sur le continent des diversions à l'effet de garantir leur île.

Le connétable revint à la cour ardent de colère, et demandant vengeance de la perfidie exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Les opinions furent partagées à ce sujet. Les ducs de Berry et de Bourgogne, s'apercevant du crédit que Clisson prenait auprès du roi, voulaient que cette affaire fût mise en oubli, de peur que la vengeance qu'on en tirerait ne le rendît encore plus puissant. Les discussions qui eurent

lieu dans le conseil à cet égard manifestèrent des haines personnelles, des jalousies et des germes de factions prêts à se développer. Cependant le duc de Bretagne fut mandé à la cour; il s'y rendit après de longs délais, et seulement pour prévenir l'orage qui grondait déjà contre lui. Des discussions également prolongées se terminèrent enfin par la restitution des places du connétable, et celle de la rançon que le duc avait encore exigée de lui. On les fit alors embrasser; mais leur haine n'était pas éteinte, et n'en fut longtemps encore que plus implacable.

Le roi atteignait vingt-un ans. On s'apercevait qu'il commençait à se lasser de la tutelle de ses oncles. Ce qui s'était passé à l'égard des armements contre l'Angleterre lui faisait voir qu'ils songeaient plus à leur intérêt personnel qu'à ceux du royaume. Dans ces dispositions il se trouva des gens, peut-être fût-ce le connétable, qui lui persuadèrent de commencer à régner par lui-même. En revenant de Gueldre, il s'arrêta à Reims pendant les fêtes de la Toussaint; là, dans une assemblée composée de princes du sang, de plusieurs seigneurs et de gens du conseil, il demanda, comme par forme de consultation, s'il ne convenait pas qu'il prît en main les rênes du gouvernement. On se déféra quelques moments les uns aux autres l'honneur d'opiner les premiers; mais enfin le cardinal de Laon, qui d'abord avait refusé la parole, la prit; et, une fois échauffé, il fit un tableau frappant des vices de l'administration, et des portraits si ressemblants des seigneurs jusqu'alors admis au ministère, surtout du duc de Bourgogne, qu'il était impossible de les mé-

connaître. Il conclut qu'il était important que le roi se chargeât lui-même de l'administration. Tout le conseil fut du même avis. Le jeune monarque se tourna du côté de ses oncles, les remercia affectueusement des soins qu'ils avaient pris jusqu'à ce jour, les en déchargea pour la suite, et déclara que son intention était de régler désormais les affaires par lui-même. Les deux oncles, quoiqu'ils ne s'attendissent pas à une si prompte résolution, n'en marquèrent aucun mécontentement. Quelques jours après le cardinal de Laon mourut; il se crut empoisonné, et les chirurgiens qui ouvrirent son corps ne détruisirent pas le soupçon.

On vit alors ce qui a coutume d'arriver dans les changements de gouvernement : ceux qui étaient en faveur furent disgraciés. A leur place parurent des courtisans ignorés, ou éloignés auparavant. Quatre ministres se partagèrent l'administration, le Bègue de Vilaines, le seigneur de la Rivière, Jean de Mercier, seigneur de Noviant, et Jean de Montaigu, sous l'inspection du connétable qui avait toute la confiance du jeune monarque.

Selon l'usage, ils ne manquèrent pas de décrier la conduite de leurs prédécesseurs, de rejeter sur eux tous les maux de l'état, de faire au peuple de magnifiques promesses, qui aboutirent à la suppression d'une augmentation d'impôts, établie l'année précédente pour les frais de la guerre qu'on comptait avoir. Afin de verser de l'odieux sur l'ancien ministère, il fallut bien montrer le châtiment de quelque coupable. Le sort tomba sur Audouin de Chanveron, prévôt de Paris, chargé de la répartition de l'imposition; opéra-

tion délicate, dans laquelle il est rare qu'on ne se fasse pas des ennemis. Il prouva que, s'il avait commis quelques fautes dans l'assiette ou le recouvrement, c'était par l'ordre exprès des ducs de Berry et de Bourgogne. Sa gestion d'ailleurs était apparemment bien pure, puisqu'on fut réduit à lui reprocher six francs offerts à sa femme, et à lui un quart de vin et quelques volailles, présents d'usage quand il installait des huissiers et des procureurs. De ces griefs ou autres semblables on forma un corps d'accusations sur lesquelles on le condamna à la mort comme concussionnaire; mais on lui accorda en même temps sa grâce, et même la permission de faire insérer dans les lettres, avec les inculpations, les réponses qui le justifiaient. Les ducs de Berry et de Bourgogne se retirèrent chacun dans leur apanage. Après leur départ il se trouva bien peu de vaisselle, de tapisseries et de joyaux dans le palais du roi, pendant que ceux qu'ils allérent habiter furent vus tout à coup abondamment garnis et superbement meublés. Le jeune monarque pria le duc de Bourbon, son oncle maternel, de rester auprès de lui, et de l'aider de ses lumières, et lui rendit en plein conseil, le juste témoignage que ses actions avaient toujours été dirigées vers le bien de l'état.

Plusieurs règlements parurent alors sur des objets plus ou moins importants, à commencer par le parlement. Le roi fixa le nombre des conseillers de la grand'chambre à quinze clercs et quinze laïques; des enquêtes, à vingt-quatre clercs et seize laïques; des requêtes, à deux clercs et quatre laïques. Ils ne pourront s'absenter sans permission du roi: les religieux en

sont exclus, et il fut enjoint de n'avoir aucun égard aux lettres qu'obtenaient quelquefois des gens en faveur pour suspendre le cours de la justice. Il fut pourvu par des lois de police sages et sévères à la sûreté et au nettoiement de Paris, où l'amas des immondices formait des cloaques d'où s'élevait un air empesté. L'usure des juifs fut réprimée; l'éloignement des lépreux séquestrés hors de la ville fit cesser la crainte de la contagion qu'ils répandaient. On ferma enfin les repaires où les mendiants allaient cacher l'abus qu'ils faisaient des aumônes surprises à la pitié. On nommait un de ces lieux *la Cour des miracles*, parce que ces malheureux, sortis le matin boiteux, aveugles, estropiés, couverts de plaies, délivrés, en rentrant, de leurs bandages, paraissaient tout à coup sains comme par miracle, et se livraient aux plus crapuleuses débauches.

Dans une jeune cour tout est occasion de plaisir. Quand l'âge de donner l'ordre de chevalerie aux princes Louis II et Charles, fils de Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, fut arrivé, il y eut des tournois qui durèrent trois jours. Le roi et le duc d'Orléans, son frère, y combattirent. Le jeune monarque montrait pour les exercices violents une ardeur qui tenait de l'emportement. Les dames y assistaient; les joutes furent suivies de bals parés et masqués. Dans ce même temps, Louis, duc d'Orléans, frère du roi, épousa Valentine Visconti, fille du duc de Milan, Jean Galéas. Elle eut en dot la ville d'Asti, et il fut stipulé dans le contrat que, si ses deux frères venaient à mourir sans enfants mâles, elle ou ses héritiers suc-

céderaient au duché de Milan. C'était déjà trop des prétentions que la couronne de Naples donnait à la maison royale de France en Italie, sans les augmenter encore de celles que ce mariage lui donna sur le Milanais.

Le couronnement de la reine fut précédé d'une entrée solennelle dans la capitale. Les Parisiens la rendirent la plus pompeuse qu'il était possible. Les spectacles qu'ils donnèrent leur paraissaient dans ce temps ce que nous paraissent les nôtres, c'est-à-dire, les plus beaux qu'on pût donner. A la porte Saint-Denis, des enfants habillés en anges chantaient des cantiques. *La sainte Vierge tenait entre ses bras un petit enfant, lequel s'esbatait à part soi avec un petit moulinet fait d'une grosse noix.* De jeunes filles extrêmement parées, mais modestes, présentaient aux passants, Clairet, Hypocras et Piment. Devant l'hôpital de la Trinité, des chevaliers français et anglais représentaient *le pas d'armes de Saladin.* Plus loin on voyait *Dieu séant en sa majesté, et de petits enfants de chœur chantaient moult doucement en forme d'anges.* Deux d'entre eux se détachèrent de la voûte de l'arc de triomphe, et vinrent poser une couronne de prix sur la tête de la reine. Elle trouva ensuite une salle de concert; puis au petit Châtelet, la représentation d'un lit de justice. D'un bois voisin s'élança un cerf blanc; il devait être d'or massif, mais on n'eut pas le temps de le fondre. Un lion et un vautour sortis du même bois vinrent l'attaquer. Un homme caché dirigeait les mouvements du cerf *qui brandissait une épée, et roulait les yeux en menaçant.* Le plus singulier fut un

voltigeur qui descendit sur une corde tendue du haut des tours Notre-Dame jusqu'au pont quand la reine y entra. Comme il faisait déjà nuit, il tenait un flambeau à chaque main. Le roi, pour jouir de ces spectacles, monta en croupe derrière Savoisi, et reçut quelques horions dans la foule. La reine fut couronnée dans la Sainte-Chapelle. Quatre des principaux bourgeois lui présentèrent une nef d'or, deux grands flacons, deux drageoirs et deux bassins d'argent; à la duchesse d'Orléans, deux services de vaisselle; au roi, quatre pots, six trampoirs et six plats d'or. Deux hommes déguisés, l'un en ours, l'autre en licorne, deux autres noircis et habillés en Maures, portaient ces présents. *Grand merci, bonnes gens, ils sont biaux et riches,* dit le roi aux bourgeois qui les offrirent; et le lendemain la gabelle fut augmentée.

Il n'y a pas jusqu'aux cérémonies funèbres qui ne servirent aux amusements de la cour. Le roi fit faire un service solennel à du Guesclin dans l'église de Saint-Denis. On ne sait pourquoi cette réminiscence, à moins que ce ne fût pour donner une marque de faveur à Clisson, Breton comme lui, son compagnon d'armes et son successeur dans la dignité de connétable. Il conduisait le deuil. Tout se passa selon le cérémonial pompeux de l'ancienne chevalerie. L'offrande était de quatre coursiers, deux armés en guerre, deux pour les tournois. Les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar les présentaient, précédés des plus grands seigneurs qui portaient l'écu, l'épée, la lance, le casque, les gantelets et les autres pièces de l'armure. L'évêque d'Auxerre officiant, fit l'éloge du

bon connétable. C'est la première oraison funèbre qui ait été prononcée dans l'église.

Ces spectacles, tant funèbres que joyeux, coûtaient prodigieusement, surtout avec un prince qui, dit une chronique, *donnait mille écus où son père n'en donnait que cent*. Le peuple, toujours sûr d'être appelé à remplir les vides du trésor, murmurait de ces dépenses. Il eut cependant quelques espérances de soulagement dans l'accord qui se fit avec l'Angleterre. Ne pouvant convenir de la paix, des commissaires assemblés dans la chapelle de Belinghen, entre Boulogne et Guines, sur un terrain neutre entre les possessions françaises et anglaises, conclurent une trêve de trois ans. Ils y comprirent la Castille, le Portugal, l'Aragon, la Navarre, l'Écosse, la Flandre, le Brabant, les duchés de Gueldre et Juliers, et la république de Gênes. Ainsi dès lors le sort des deux nations réglait celui d'une grande partie de l'Europe.

On n'a point vu paraître dans le service de du Guesclin le duc de Berry. Il était alors, en Languedoc, nonchalamment occupé à jouir des délices d'une vie efféminée et fastueuse qu'il aimait sur toutes choses. Les peuples confiés à son gouvernement, il les regardait comme faits pour ses plaisirs, et les traitait en tyran. Quand ils se plaignaient de l'excès des impositions, il les doublait, et punissait la résistance par des amendes, par la prison et même par des supplices. Un ministre, nommé *Bétisac*, était l'inventeur, la cause et l'instrument de ces vexations. Le roi en fut témoin dans un voyage qu'il fit dans les provinces méridionales du gouvernement de son oncle. Il paraît même

que ce voyage n'était entrepris que pour réprimer ces désordres. Le monarque y mena, avec ses deux oncles, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, une cour nombreuse et une partie de son conseil.

Bétisac fut arrêté. Le premier grief qui déposait contre lui était son immense richesse. Quand les juges lui demandèrent d'où il la tenait, il répondit naïvement : *Monseigneur de Berry veut que ses gens deviennent riches.* Un incident embarrassa le tribunal. Le duc envoya des lettres par lesquelles il avouait tout ce que Bétisac avait fait, et le réclamait comme justiciable de lui seul. Comment condamner un homme qui n'avait agi que par l'ordre d'un maître revêtu de l'autorité suprême? Une ruse perfide fit tomber sur le malheureux, pour un crime supposé, la punition qu'il méritait pour les véritables. On lui détacha dans sa prison un faux ami qui lui dit : « Demain vous serez « jugé et exécuté; il n'y a qu'un moyen pour vous sau« ver. C'est de vous dire coupable de quelque crime de « la compétence du juge ecclésiastique. On ne pourra « se dispenser de vous renvoyer à ce tribunal; vous en « appellerez à la cour d'Avignon, et le duc de Berry, « qui y a grand crédit, vous fera absoudre. » Bétisac adopte cet expédient. Il se fait conduire devant les juges, et déclare qu'il est hérétique, incrédule à la trinité, à l'incarnation du verbe, matérialiste, et qu'il croit fermement qu'il n'y a ni paradis, ni enfer. S'il avait connu plus d'impiétés, il n'y a point de doute qu'il ne se les fût appliquées. *Bétisac*, s'écrie le chef du tribunal, *vous errez grandement contre l'église. Vos paroles demandent le feu.* Qu'elles demandent

le feu ou l'eau, répond Bétisac, *je n'en sais rien; mais telles sont mes opinions, je les ai eues dès l'enfance, et les tiendrai jusqu'à la fin.* Ces singulières paroles furent rapportées au roi. Ce prince ignorait l'artifice, il dit : *C'est un mauvais homme, hérétique et larron, qu'il soit ars et pendu, ne ja par bel oncle de Berry, il ne sera excusé.* Bétisac soutint sa profession de foi devant les juges d'église; mais, au lieu de renvoyer sa cause au pape, comme on l'en avait flatté, ils le livrèrent au bras séculier, et on le conduisit aussitôt au supplice. Quand il vit le bûcher, il reconnut la perfidie, et voulut se rétracter; mais on ne lui en laissa pas le temps, et on le précipita dans les flammes. Le roi et ce qu'il y avait de seigneurs et de conseillers avec lui assistèrent à son supplice. Le duc de Berry en fut outré, et jura de se venger.

Mais on lui donna une autre mortification encore plus sensible, parce qu'elle lui était personnelle. Le conseil résolut de lui retirer le gouvernement du Languedoc. Sa destitution lui fut portée et signifiée par Jean d'Harpedane, neveu du connétable, choisi pour le remplacer. On regarda cette démarche de Clisson comme une vengeance de ce que le duc de Berry s'était opposé à la guerre que le connétable avait voulu engager le roi de déclarer au duc de Bretagne, pour le punir de la perfide violence exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Le duc de Bourgogne ne put sauver cet affront à son frère. Le jeune monarque était absolu et tranchant. Ses ministres n'eurent pas le pouvoir ou la prudence de lui faire mettre dans une action juste les égards que le rang du coupable exi-

geait. Par là ils s'attirèrent la haine des princes et de leurs créatures, et s'exposèrent aux représailles qui eurent lieu dans la suite.

Le roi s'amusa beaucoup dans son voyage. Il eut à Avignon une réception pompeuse, et dans toutes les villes par lesquelles il passa, des fêtes splendides. Il resta douze jours à Montpellier. Ce fut dans cette ville que lui et le duc d'Orléans firent une gageure de cinq mille livres à qui se rendrait, le premier, chacun auprès de son épouse. Les deux frères prirent des chemins différents et allèrent jour et nuit. Ils n'avaient chacun qu'un homme avec eux. La fatigue obligea quelquefois le roi de se mettre sur un chariot pour prendre du repos. Cette course, qu'il fit par des chemins difficiles et peu sûrs, et qu'il entreprit malgré les représentations des gens sages de sa cour, marque qu'il était d'un caractère bouillant, impétueux, aveuglément livré à ses fantaisies; et de ce que, plus âgé que son frère, il supporta moins bien la fatigue, on peut induire qu'avec l'apparence d'une force athlétique, il avait un tempérament faible et délicat, peu propre aux exercices violents, ce qu'il n'est pas inutile de remarquer pour expliquer la cause de la triste infirmité qui a causé ses malheurs et ceux de la France. Charles, avec cette opiniâtreté pour les plaisirs, se montrait en affaires peu ferme dans ses résolutions, vacillant et flexible aux opinions de ceux qui lui parlaient les derniers. Aussi le connétable et les ministres avaient-ils grand soin de le rendre inabordable à tous autres qu'à ceux qui leur étaient entièrement dévoués.

Le duc de Bourbon, voyant que, malgré l'invita-

tion que son neveu lui avait faite de l'assister de ses conseils, il n'était consulté en rien, prit le parti d'aller attendre ailleurs le débrouillement des cabales et des intrigues. Les Génois faisaient un armement contre les corsaires d'Alger et de Tunis; il en accepta le commandement, et se rendit à Gênes accompagné de quinze cents hommes d'armes. Il y fut joint par le comte de Derby, depuis duc d'Hereford, fils aîné du duc de Lancastre, prince rempli de courage, et que la fortune destinait à occuper le trône d'Angleterre, après en avoir fait descendre Richard, son persécuteur. L'expédition n'eut pas tout le succès qu'on pouvait espérer. On y perdit beaucoup d'hommes par les maladies. Cependant on força les beys à acheter la paix par une somme d'argent, et à donner la liberté à tous les esclaves chrétiens qui étaient dans leurs états.

Comme il y avait eu pendant cette guerre des exploits brillants et de hauts faits d'armes, les seigneurs et chevaliers, compagnons de Bourbon, en firent des récits pleins d'enthousiasme qui enflammèrent le roi. Il ne respirait que les combats; il voulait tantôt attaquer l'Afrique, tantôt combattre les Turcs, et acquitter à la Terre-Sainte les vœux non accomplis de Philippe et de Jean de Valois, ses aïeux. On ne lui fit passer cette fantaisie qu'en lui en suggérant une autre : c'était de partir pour l'Italie, et de forcer les Romains d'embrasser l'obédience de Clément, d'où s'en serait suivie la gloire de finir le schisme.

Aussitôt on dresse l'état des troupes destinées à passer les monts; le roi aura quatre mille lances, les ducs de Berry et de Bourgogne chacun deux mille, le

duc de Bourbon, mille, le connétable deux mille, et mille sous chacune des bannières de Couci et de Saint-Paul. Le duc de Bretagne, invité à se joindre, se moque du projet. Le roi, dit-il, entreprend d'aller à Rome, de détruire le pape Boniface, successeur d'Urbain; *et, m'aide Dieu, il n'en sera rien. Il aura en brief temps d'autres étoupes à sa quenouille.* Etait-ce menace ou prévoyance politique?

Les Français était déjà en Italie pour d'autres causes. Les uns aidaient Louis II d'Anjou à rentrer dans le royaume de Naples, que son père n'avait pu conquérir, et où il n'eut pas plus de succès; les autres, sous la conduite du comte d'Armagnac Jean III, pressaient Galéas Visconti, possesseur du Milanais, pour en rendre au moins une partie à Charles Visconti, cousin germain de Galéas, et beau-frère du comte d'Armagnac. Galéas, attaqué par les Français, avait en France une grande ressource dans Valentine Visconti, sa fille, qu'il avait mariée au duc d'Orléans en lui donnant une très- riche dot. La princesse fit d'abord tous ses efforts pour détourner le comte d'Armagnac de cette expédition, qui ne lui était inspirée que par des idées chevaleresques, comme protecteur de princes opprimés. N'y pouvant réussir, elle fit passer à son père les plans de l'entreprise. Galéas profita si bien de ses avis, qu'il battit le comte d'Armagnac et le fit prisonnier. Il mourut de ses blessures. Son armée se trouvant alors sans chef, se dispersa, la plus grande partie fut exterminée dans la Lombardie; le reste, arrêté aux passages, périt de faim et de misère. C'est la seconde fois, sous ce règne, que l'Italie engloutit les

phalanges françaises. A Jean III succéda dans le comté d'Armagnac Bernard VII, son frère, qui s'acquit une funeste illustration dans les troubles de ce règne.

Après quelques faibles préparatifs on ne songea plus à l'Italie. Le roi, comme disait Montfort, *avait bien d'autres étoupes en sa quenouille*. Sa cour était toujours partagée entre le connétable et les ducs de Berry et de Bourgogne. Sans guerre déclarée, ils se nuisaient le plus qu'ils pouvaient. Clisson poursuivait toujours avec opiniâtreté sa vengeance contre le duc de Bretagne; à sa querelle personnelle il joignait les intérêts de l'état. Le duc, disait-il, se comportait en souverain absolument indépendant. Il faisait battre monnaie à son effigie, exigeait de ses vassaux des hommages et serments de fidélité contraires aux droits de la couronne de France. Il avait manqué aux conditions du traité de Guérande en faveur de la maison de Blois-Penthièvre, et il lui imputait d'autres griefs que trouvent aisément l'animosité et le désir de la vengeance.

Charles VI, animé contre le duc par tous ces reproches, résolut de se faire par les armes justice des entreprises hautaines de son vassal: ses oncles l'exhortèrent à tenter auparavant la voie de conciliation. Ils ménagèrent une entrevue à Tours. Le monarque et le duc s'y rendirent; comme elle se faisait contre le gré du connétable, il employa tous les moyens capables d'en faire manquer le but. Les gens de Montfort furent insultés et maltraités. On ne le regardait lui-même à la cour qu'avec une indifférence qui tenait du mépris. Il soutenait tout avec patience. Les ducs de Berry et de

Bourgogne lui avaient, pour ainsi dire, fait sa leçon. Il avait d'ailleurs pris sa précaution ordinaire de protester secrètement contre tout ce qu'il accorderait portant atteinte à ses intérêts, comme y étant contraint. A force de difficultés que le connétable faisait succéder les unes aux autres, peu s'en fallut que l'accommodement ne manquât. Il réussit cependant par un engagement de mariage entre un fils du duc encore enfant, avec une fille du roi encore au berceau, et d'une fille du duc avec le fils du comte de Penthièvre. Le monarque se laissa gagner par le plaisir de voir un jour sa fille duchesse de Bretagne. Le duc de Montfort renonça à quelques-uns des droits qu'on lui contestait, entre autres à celui de mettre son effigie sur sa monnaie: mais, retourné en Bretagne, il se fit reconnaître et restituer ce droit par une assemblée de ses états. Le roi revint content à Paris, et Clisson fit semblant de l'être.

Alors, et à l'effet de procurer la paix entre les deux couronnes, devait avoir lieu une entrevue du roi avec Richard, roi d'Angleterre, fils du fameux prince de Galles; mais ce dernier changea d'avis, et envoya seulement, comme plénipotentiaires, les ducs de Lancastre et d'York, ses oncles. On ne put convenir que d'une prolongation de trêve. Cependant Charles consentait à ce que la Guienne fût tenue en pleine souveraineté par Richard; mais il insistait sur la démolition de Calais. Cette demande, à laquelle refusa opiniâtrément d'acquiescer le duc de Lancastre, rompit les espérances d'une paix définitive.

Le baron de Craon fut en ce temps banni de la cour. C'était cet infidèle dépositaire de l'argent que la

duchesse d'Anjou envoyait à son mari, roi de Sicile, et que le baron dissipa à Venise en fêtes et en plaisirs. Nous avons vu qu'il avait été condamné à cent mille livres de restitution à la veuve et à ses enfants : mais il lui restait encore de grosses sommes, au moyen desquelles il tenait un état brillant. Il était de tous les plaisirs du duc d'Orléans, et confident de ses intrigues amoureuses. Le prince en avait une fort secrète. Craon eut l'imprudence de la révéler à la duchesse. Jalouse en Italienne, Valentine en fait de vifs reproches à son mari; le duc, à force de caresses, tire d'elle la connaissance de celui qui l'a instruite; il en porte ses plaintes au roi, et Craon reçoit ordre de quitter la cour sans qu'on daigne lui dire la cause de sa disgrâce. Comme le connétable était tout-puissant, il s'en prend à lui de son malheur, se promet de se venger, et se retire dans sa baronnie de Craon, limitrophe de la Bretagne.

On était bien éloigné de croire qu'une petite intrigue galante pût avoir des suites très-funestes à la tranquillité du royaume. La trêve d'Angleterre, prolongée pour un an, donnait un répit dont les plaisirs profitaient. La reine, dans l'éclat de la jeunesse, tourmentée de la passion du luxe, ne pensait qu'à paraître avec magnificence dans les divertissements dont la cour paraissait uniquement occupée. On imagina une *cour d'amour*, formée sur les modèles des cours souveraines. Il y avait des présidents, conseillers, maîtres des requêtes, gens du roi, avocats, et tous les officiers nécessaires à la procédure. Les hommes et les femmes se citaient à ce tribunal; on s'y égayait dans des plai-

doyers où des maximes de tendresse se trouvaient souvent, selon le style du temps, appuyées par des passages de l'Ecriture sainte et des pères, bien ou mal amenés. Aussi voit-on, dans les listes de cette société toute consacrée à l'amour, des docteurs en théologie, des prêtres, des abbés, des évêques, des guerriers et les personnages les plus graves de la cour, avec la reine, les princesses et leurs dames.

Dans la vogue la plus générale de ces divertissements le roi tomba malade. On vit alors paraître les symptômes du délire dont les fréquents accès ont affligé le reste de sa vie. On croit qu'il les avait déjà ressentis, et que ce fut en grande partie pour les cacher que les ministres le rendaient quelquefois inaccessible, comme nous l'avons remarqué. Cette fois les princes et les courtisans en furent témoins. Un régime doux, de sages précautions, et surtout le soin officieux d'éloigner de lui ce qui pouvait lui occasioner des émotions trop vives, auraient peut-être surmonté cette infirmité : mais, quelques semaines après être relevé de sa maladie, il éprouva un assaut qui aurait pu ébranler une tête plus forte.

Pierre de Craon, chassé de la cour, à ce qu'il croyait, par le pouvoir du connétable, et le duc de Bretagne insulté à Tours par la suggestion du connétable, associent leur haine et procèdent ensemble à la vengeance. Craon avait conservé son hôtel à Paris; il y cache des armes, y envoie quarante hommes déterminés, et à jour indiqué, lorsque Clisson, qui revenait tranquillement chez lui à l'endroit où est l'hôtel Soubise, escorté seulement de huit hommes, sortant à une heure du

matin d'un bal donné par la reine à l'hôtel Saint Paul, est assailli, dans la rue Culture-Sainte-Catherine, par ces quarante hommes qui éteignent les flambeaux et se jettent sur lui. Il croit d'abord que c'était une plaisanterie du duc d'Orléans pour lui faire peur; mais entendant ces mots, *à mort Clisson*, prononcés par Craon qui se nomme, il se met en défense. Une cotte de mailles, qu'il portait par hasard, le garantit des premiers coups; mais un dernier sur la tête le jette à bas de son cheval. Il tombe dans la porte d'un boulanger qui était entr'ouverte. Les assassins fuient sans se donner le temps de vérifier s'il était mort. Les gens de sa suite, qui l'avaient abandonné quand ils le virent tomber, portèrent à bride abattue cette nouvelle à l'hôtel Saint-Paul. Le roi était prêt à se mettre au lit; il courut sur-le-champ auprès du connétable et le trouva entre les mains des chirurgiens. Ils sondèrent la plaie, et calmèrent l'inquiétude du monarque en lui annonçant qu'elle n'était pas dangereuse. Il donna des ordres pour arrêter le chef et les complices partout où on pourrait les trouver. Un page et deux hommes d'armes furent pris à deux lieues de Paris, et exécutés après brief jugement. Dans le premier moment de la colère, on confondit les innocents avec les coupables. Le concierge de l'hôtel de Craon, qui avait reçu les assassins sans connaître leur dessein, fut condamné à mort; et un chanoine de Chartres, homme d'une probité reconnue, fut privé de son bénéfice pour avoir logé le baron lorsqu'il venait à Paris, et enfermé dans un cachot pour le reste de ses jours. On suivit le procès de Craon lui-même. Les preuves étaient claires. Il

fut condamné à mort, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons dans Paris rasées. Sur l'emplacement de son hôtel on établit une halle, qui a été le marché du Cimetière Saint-Jean. Les seigneurs de la cour assistèrent à la démolition pour plaire au roi : plusieurs d'entre eux profitèrent de la confiscation de ses terres, entre autres le duc d'Orléans. Dans celle de la Ferté-Bernard on trouva des richesses immenses. Jeanne de Châtillon, sa femme, et sa fille en furent chassées ignominieusement, dénuées de tout.

L'assassin se sauva en Bretagne. Le duc le reçut d'abord assez mal. *Vous êtes un chétif*, lui dit-il, *quand vous n'avez pu occir un homme duquel vous étiez au-dessus.* Craon lui répondit : *C'est bien diabolique chose. Je crois que tous les diables d'enfer, à qui il est, l'ont gardé; car il eut sur lui lancés et jetés plus de soixante coups d'épée et de couteaux.* Néanmoins, après ce premier reproche, Montfort le cacha si bien, qu'il put hardiment assurer au roi, qui le demandait avec instances et menaces, qu'il ne savait où il était. Les duc de Berry et de Bourgogne conseillaient au roi de se contenter de la dénégation du duc, et, pour satisfaire un de ses sujets, de ne pas exposer lui et son royaume à une guerre qui pouvait devenir très-considérable, parce que les Anglais ne manqueraient pas de s'en mêler : mais Charles, une fois frappé de son objet, ne cessait de le voir : il ne parlait que de chercher le coupable, le découvrir, le livrer à la justice, le punir. Cependant on remarquait dans sa résolution même des contradictions perpétuelles, une rapidité d'expressions menaçantes et un silence morne,

des ordres donnés et retractés; mais la volonté de forcer Montfort à lui livrer le coupable dominait toujours. Il irait le chercher jusqu'au fond de la Bretagne; il fouillerait la province, renverserait tous les châteaux et citadelles pour le trouver. *Ne m'en parlez pas*, quand on voulait lui faire des remontrances, *ne m'en parlez pas, je veux être obéi*. Il fallut bien céder à cette pétulance qui tenait de la manie.

Les ordres furent envoyés aux troupes dans les provinces de se rendre au Mans. Ils étaient si pressants, qu'en septembre, deux mois à peine après l'assassinat, l'armée était rassemblée. Les oncles du roi s'y trouvaient; le connétable, pour se réconcilier avec le duc de Berry, lui avait fait rendre son gouvernement de Languedoc, et il flattait le duc de Bourgogne et ses amis plus qu'à l'ordinaire. Cependant ils ne marchaient qu'avec répugnance, et ils ne le dissimulaient pas. Ces contradictions fatiguaient beaucoup le malheureux Charles. Il dépérissait à vue d'œil. Le jour qu'il partit du Mans pour suivre son armée qui marchait vers la Bretagne, à peine toucha-t-il aux mets qui lui furent présentés avant de monter à cheval. Il avait l'œil hagard et le maintien stupide.

Pendant un de ces jours de chaleur étouffante qu'on éprouve quelquefois au commencement de l'automne, Charles traversait la forêt du Mans peu accompagné, parce qu'on s'était écarté pour qu'il ne fût pas incommodé de la poussière : tout à coup un homme en chemise, la tête et les pieds nus, s'élance d'entre deux arbres, saisit la bride de son cheval, et lui crie d'une voix rauque : *Roi, ne chevauche pas plus avant;*

retourne, tu es trahi. Il tenait les rênes si fortement qu'on fut obligé de le frapper pour le faire lâcher; mais on ne l'arrêta, ni on ne le poursuivit, et il disparut. Le roi ne dit mot; mais on remarqua de l'altération sur son visage, et dans son corps une espèce de frémissement.

En sortant de la forêt, on entra dans une plaine de sable qui, échauffé par un soleil ardent, réfléchissait une chaleur insupportable. Le roi n'était accompagné que de deux pages; l'un, presque endormi sur son cheval, laisse tomber négligemment sa lance sur le casque de l'autre. Le roi, au bruit aigu qui frappe son oreille, se réveille comme en sursaut de la rêverie où il était plongé, et croit que c'est l'accomplissement de l'avis qu'on vient de lui donner: il tire son épée, pousse son cheval, frappe tous ceux qu'il trouve à sa rencontre, criant: *Avant, avant, sur les traîtres.* Le duc d'Orléans, son frère, veut le retenir. Il se précipite sur lui. *Fuyez, beau neveu d'Orléans,* lui crie le duc de Bourgogne, *monseigneur vous veut occir: haro! le grand méchef, monseigneur est tout dévoié. Dieu! qu'on le prenne.* Mais personne n'osait l'approcher. Il s'était formé autour de lui un grand cercle qu'il parcourait en furieux, et chacun fuyait quand il tournait de son côté. On dit qu'il tua quatre hommes dans cet accès de frénésie. A la fin son épée se cassa, ses forces s'épuisèrent. Un de ses chambellans, nommé *Guillaume Martel,* prend son temps, saute sur la croupe de son cheval, le saisit. On le désarme, on le couche sans connaissance dans un chariot, et on le ramène au Mans. *Le voyage est fait pour cette*

fois, dirent les deux oncles. Ils envoyèrent des ordres pour rappeler les troupes.

Le fantôme de la forêt est toujours resté un mystère. Si l'invention d'un stratagème peut être supposée à celui qui en tire le profit, on serait assez autorisé à attribuer celui-ci au duc de Bretagne, qui par là se trouva débarrassé d'une guerre inévitable. Mais il avait donc des complices bien sûrs autour du roi, puisque le spectre, comme nous l'avons remarqué, ne fut ni poursuivi dans le temps, ni recherché dans la suite. Les médecins, nommés *physiciens* alors, firent beaucoup de dissertations et de longs écrits sur les causes de la maladie du roi. Tous leurs raisonnements aboutissaient au poison ou au sortilége. *Nous nous débattons et travaillons pour néant*, dit le duc de Berry, *le roi n'est ni empoisonné, ni ensorcelé, fors de mauvais conseils ; mais il n'est pas heure de parler de cette matière.* Il serait difficile de peindre la consternation du peuple quand cet événement se répandit, et de rapporter les discours et les opinions tant en France qu'au dehors. Chacun en parlait selon ses intérêts. *Le pape de Rome dit que Dieu lui avait tollu son sens, pour avoir soutenu cet anti-pape d'Avignon.* Celui d'Avignon disait : *Le roi de France avait juré sur sa foi qu'il détruirait l'anti-pape de Rome. Il n'en a rien fait, dont Dieu est courroucé.* Mais un médecin de Laon, nommé *Guillaume de Harcelèy*, qu'on appela, fit voir qu'il n'y avait rien de surnaturel dans sa maladie. A force de soins doux et de patience, il le guérit. Les remèdes s'administrèrent dans le château de Creil, où on le conduisit. Le duc d'Orléans l'accom-

pagna et resta près de lui. On cacha le plus long-temps qu'on put cet accident à la reine, parce qu'elle était enceinte.

Au moment de la démence du roi, les ducs de Berry et de Bourgogne dirent : *Nous ferons ordonner par tout le conseil de France, lesquels auront l'administration du royaume, beau neveu d'Orléans ou nous.* On ne sait si ce conseil fut assemblé, ni s'il donna une décision : toujours est-il certain qu'ils s'emparèrent du gouvernement, et qu'ils n'en laissèrent aucune part au *beau neveu d'Orléans*, quoiqu'il eût près de vingt-quatre ans. Devenus les maîtres, ils ne tardèrent pas à se venger de la nullité où ils avaient été laissés, et des contradictions qu'ils avaient éprouvées de la part du connétable et des ministres.

Le jour même qu'ils prirent en main l'autorité, le connétable vint demander l'ordre au duc de Bourgogne. Il lui répondit brutalement : *Clisson, vous n'avez que faire de vous embesoigner de l'état du royaume. A la malheur tant vous en êtes-vous mêlé. Où diable avez-vous assemblé tant de finances ! Le roi monseigneur ni beau-frère de Berry, ni moi, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma chambre et issez de ma présence, et faites que plus ne vous voie; car, si n'était l'honneur de moi, je vous ferais l'autre œil crever.*

Clisson ne répond point, gagne sa maison, ne fait qu'y passer, se sauve dans le château de Mont-Lhéri qui lui appartenait, et, instruit qu'il y avait ordre de l'investir, se retire en Bretagne, où les places fortes qu'il y possédait lui offraient un asile. Des quatre ministres

qui gouvernaient, depuis le congé donné par Charles à ses oncles, Montagu se mit en sûreté à Avignon avec ses richesses; le Bègue de Vilaines, Noviant et la Rivière furent arrêtés. Le premier, vieilli dans les emplois militaires sous plusieurs rois, en considération de son âge et de ses anciens services, fut relâché; mais, dans la crainte d'éprouver de nouveaux malheurs sous un gouvernement dont il prévoyait l'instabilité, il se retira en Espagne. Noviant et la Rivière furent poursuivis criminellement. Ils étaient fort riches, par conséquent très-jalousés et chargés de la haine publique. On ne doutait pas qu'ils ne dussent périr sur l'échafaud. Plusieurs fois, pendant leur procès, le peuple se rendit au lieu ordinaire de l'exécution, attiré par l'espérance du spectacle atroce qui excite toujours sa curiosité. Le parlement voulait les juger; mais la protection de Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune et belle princesse, épouse du duc de Berry, à laquelle la Rivière avait procuré ce mariage, lui obtint des délais. Comme la cause de Noviant était jointe à la sienne, la grâce accordée à l'un entraîna celle de l'autre. Cependant ils essuyèrent une année de captivité, toujours entre la vie et la mort, et ne sortirent de prison que dépouillés d'une grande partie de leurs biens, avec défense d'approcher des lieux où la cour serait.

Quant à Clisson, il fut cité en justice avec tout l'appareil des formes; appelé à la porte de la grand'chambre, au perron, à la table de marbre, à l'entrée du palais, dans les rues et carrefours, à son de trompe. Par défaut il fut condamné au bannissement, comme *faux, mauvais, déloyal* envers la couronne de France, à

une amende de cent mille marcs d'argent, et privé de son office de connétable, qui fut donné à Philippe d'Artois, comte d'Eu.

La cure du roi dura six mois. Revenu de son état comme d'un songe, il fut bien étonné du changement qu'il vit autour de lui. Il ne fut pas difficile de lui le faire trouver bon, comme il arriva toujours depuis après ses rechutes : mais peut-être ne fut-il pas si aisé de l'engager à prendre des précautions en cas du retour de sa maladie. Cette prévoyance devait l'affliger ; cependant il s'y résigna, et régla le gouvernement pour les temps où son aliénation l'empêcherait d'y vaquer. Il déclara le duc d'Orléans, son frère, régent du royaume, avec un conseil composé de ses trois oncles, de Louis de Bavière, frère de la reine, de trois prélats, de six nobles et de trois clercs. Il donna à la reine la tutelle de ses enfants ; alors elle n'avait qu'une fille, et fit confirmer ses dispositions dans un lit de justice.

La santé du roi, devenue assez bonne, fit espérer quelque temps que ces précautions seraient inutiles ; mais un funeste accident les rendit malheureusement trop nécessaires. La reine, à l'occasion du mariage d'une demoiselle de sa cour, donna un grand festin, suivi d'un bal masqué. Le roi y vint déguisé en sauvage, conduisant cinq jeunes seigneurs déguisés comme lui, et attachés ensemble par une chaîne de fer. Leur vêtement était de toile enduite de poix, sur laquelle on avait appliqué des étoupes. Le duc d'Orléans, curieux de connaître ces masques, approche de l'un d'eux un flambeau ; une étincelle tombe, le feu prend, la flamme se communique. Au milieu des hurlements

de ces malheureux qui s'efforçaient inutilement de rompre leur chaîne, on distingue un cri perçant : *Sauvez le roi !* Il venait de la reine, qui s'évanouit. La duchesse de Berry, auprès de laquelle il se trouvait, le couvrit de son manteau. Des cinq esclaves quatre moururent dans les tourments. Un seul rompit la chaîne, courut à la bouteillerie, se précipita dans une cuve pleine d'eau et fut sauvé. La reine, revenue de son évanouissement, trouva auprès d'elle le roi qui la consolait. Isabelle l'aimait alors.

Le saisissement passé, cet accident ne fit pas sur lui la forte impression qu'on avait lieu d'en craindre. Il n'eut qu'un léger accès, et on le trouva assez bien rétabli pour le mener à Abbeville, où les ducs de Lancastre et de Glocester, ceux de Berry et de Bourgogne, s'étaient donné rendez-vous pour traiter de la paix qu'on n'avait pu conclure dans les conférences de Belinghen. Les oncles espérèrent que le bon état dans lequel les Anglais verraient leur neveu les déterminerait à conclure; mais pendant le cours de la négociation il retomba dans sa maladie. On se contenta de prolonger la trêve d'un an après son expiration qui devait arriver dans six mois. Ce nouvel accès du roi en dura dix, à reprises inégales. Pendant ces variations on eut moyen d'examiner les symptômes des rechutes. Elles s'annonçaient par un abattement d'esprit qui dégénérait par degrés en aliénation totale. Alors il oubliait tout, niait qu'il fût roi, et partout où il trouvait son nom ou ses armes, il les effaçait ou les arrachait avec une espèce de rage. La présence de la reine lui devenait insupportable. Il n'agréait des soins que

de la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur. Le médecin de Laon n'existait plus. Dans l'embarras du choix, on admettait tous ceux qui promettaient du soulagement, charlatans, empiriques; on ne dédaignait même pas les opérations magiques des sorciers. Par contraste de la superstition, les églises étaient remplies du peuple qui demandait avec ferveur la guérison du monarque, si importante à tous les Français. En effet, les crises alternatives de folie et de bon sens faisaient craindre dans le gouvernement une oscillation perpétuelle, germe des troubles les plus dangereux. Pour faire diversion à la sombre mélancolie du roi, on inventa le jeu de cartes, dont les figures retracent encore l'habillement du temps.

Malgré l'état pénible du chef qui influait nécessairement sur les membres, le royaume aurait été tranquille sans les contestations que le schisme y élevait. Chacun des papes faisait tous ses efforts pour gagner des partisans. Peu s'en était fallu que leurs prétentions n'eussent fait rompre les conférences de Belinghen et d'Abbeville. Les Anglais et les Français suivaient des obédiences opposées, et chacun des deux papes insistait pour que chaque nation abjurât celle de son rival, et se réunît à la sienne. Les Anglais congédièrent brusquement les légats de Clément; les Français recevaient froidement les sollicitations de Boniface, successeur d'Urbain. Les deux pontifes n'en continuaient pas moins à faire des incursions sur le territoire l'un de l'autre. Elles eurent en France quelque succès pour le pape de Rome. Les Chartreux, ayant besoin de quelques priviléges pour leur ordre, et persuadés appa-

remment que ceux de Rome vaudraient mieux que ceux d'Avignon, envoyèrent deux de leurs confrères les demander. Boniface les accorda volontiers, et de plus chargea clandestinement les députés d'une lettre pour le roi de France, qu'ils promirent de remettre en main propre. Ils y réussirent. Charles fut touché des offres que faisait le Romain de se prêter à tout pour finir le schisme. Le roi fit communiquer cette lettre à l'université, et lui ordonna de donner son avis. Les opinions se réduisirent à trois; la cession volontaire des deux papes, un compromis entre les mains d'arbitres qui jugeraient les deux droits, ou la décision d'un concile général. Nicolas de Clémengis, célèbre docteur en théologie, renferma cette décision dans un écrit latin fort prolixe que le roi fit traduire en français. Il contenait de plus une déclamation des plus virulentes contre les désordres du clergé en général, et en particulier contre les vices de la cour d'Avignon. Le pape Clément en fut outré. Cependant, malgré l'empressement que marquait le roi pour terminer cette affaire, le cardinal de Lune, légat d'Avignon, obtint des délais. L'université indignée fit de vives remontrances. Plusieurs docteurs fermèrent leurs écoles, et cessèrent leurs leçons, mais leur fâcherie n'eut pas de suite.

La guerre de l'église aurait pu finir tout d'un coup, si les cardinaux d'Avignon n'avaient pas été intéressés à la perpétuer. Clément VII mourut. Le roi envoya sur-le-champ deux seigneurs de sa cour, chargés de faire surseoir à l'élection. Quoiqu'ils fissent la plus grande diligence, s'étant même fait précéder par un

courrier, ils trouvèrent le trône pontifical rempli. Les cardinaux avaient élu Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. Ils crurent se mettre à l'abri du reproche que leur précipitation méritait, en dressant avant l'élection un acte portant que celui d'entre eux sur lequel le choix tomberait renoncerait à sa dignité, si le sacré collége jugeait cette abnégation nécessaire : précaution illusoire, s'ils connaissaient le caractère de Pierre de Lune, le plus obstiné des hommes. Le malheur d'avoir manqué la paix de l'église fut compensé par une trêve de quatre ans conclue entre la France et l'Angleterre.

On peut mettre aussi, entre les événements qui consolèrent alors la France, la réconciliation de Montfort et de Clisson, qui n'était pas indifférente à la tranquillité du royaume. La double passion qui animait ces deux hommes, l'une d'achever la perte de celui qu'il avait voulu deux fois assassiner, l'autre de se venger, entretenait une guerre opiniâtre en Bretagne. Clisson, retiré après sa disgrâce dans ses domaines, avait trouvé des amis dont l'appui le mettait en état non-seulement de résister au duc, mais encore de l'attaquer. L'intervention de leurs partisans respectifs avait quelquefois procuré entre le seigneur et le vassal des accommodements que l'animosité réciproque rompait à la première occasion. Les oncles et les frères du roi, entre lesquels la rivalité du gouvernement et d'autres jalousies commençaient à éclater, fournissaient aux deux Bretons des secours d'hommes et d'argent; les ducs de Berry et de Bourgogne à Montfort, le duc d'Orléans à Clisson.

Au moment où les deux ennemis se faisaient la guerre avec le plus d'acharnement; que le duc venait de prendre et raser une forteresse de son vassal, nommée la *Roche de Rien;* que le vassal venait de brûler Saint-Brieux, et d'emporter la vaisselle d'or et d'argent du duc, Clisson reçoit de Montfort une lettre par laquelle il le priait de se rendre incessamment auprès de lui, à Vannes, pour terminer à l'amiable leurs différends. La lettre était pleine d'estime et d'affection. Le duc rappelait à Clisson leur ancienne amitié, et se montrait très-empressé de la renouveler. La lassitude des combats et d'une vie sans cesse troublée par les inquiétudes peut bien avoir causé la démarche amicale de Montfort; mais elle peut aussi être l'effet d'un sentiment noble et généreux qui, dans une âme grande, triomphe tôt ou tard de l'impétuosité de la passion. Deux fois attaqué en trahison, Clisson délibéra, hésita, et demanda enfin pour otage le fils aîné de son seigneur. *Partez*, dit le duc à ceux qu'il chargeait de la conduite de son fils, *partez, menez mon fils au châtel Josselin, et m'emmenez messire Olivier de Clisson; car je me veuille accorder avec lui.*

Clisson reçoit avec attendrissement le jeune prince, le ramène avec lui et le présente à son père, qui de son côté admire la grandeur d'âme et la confiance héroïque d'un adversaire trop long-temps méconnu. Ces deux hommes, si long-temps ennemis, se considèrent un instant, et se précipitent dans les bras l'un de l'autre. Dans ce moment il n'y eut plus ni haine, ni dissimulation. Pour être plus libres, à l'abri des importuns, ils se retirèrent dans un vaisseau, et en deux heures

d'entretien ils réglèrent des différends que des négociations, plusieurs fois recommencées par des seigneurs et des prélats distingués, par les princes même et par le roi de France, intervenu comme seigneur suzerain, n'avaient pu terminer.

La précipitation des cardinaux d'Avignon avait fait manquer l'occasion d'éteindre le schisme; on crut en trouver encore le moyen dans la condition mise à l'élection de Benoît, de se démettre si la cession était jugée nécessaire. On résolut de tenter cet expédient. Le roi envoya un célèbre docteur, nommé *Pierre d'Ailli*, le négocier; mais il trouva un homme qui, au lieu de conférer avec lui de bonne foi, ne travailla qu'à le séduire pour éluder une réponse. Sur le rapport de d'Ailli, à son retour, on conclut de tenir un concile national. Il fut assemblé à Paris, composé des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, de sept archevêques, quarante évêques, d'une multitude d'abbés et de docteurs, de six conseillers du parlement et de trois avocats. Les opinions ne furent point partagées. Tous les suffrages se réunirent pour la voie de la cession. Les légats de Benoît, qui étaient à Paris, obtinrent qu'on ne prendrait pas un parti définitif avant que de l'avoir instruit de la décision. Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, accompagnés d'une cour nombreuse, se chargèrent d'aller la porter eux-mêmes à Avignon. Ils crurent que la solennité de la déclaration abattrait le pontife : mais il n'y eut point d'échappatoires, d'ambiguités, de subterfuges sur lesquels il ne se repliât pour éviter de donner une réponse décisive. Fatigués de ces tergiversations, les

princes s'adressèrent au sacré collége, et obtinrent qu'il déclarerait que le cas prévu pour la cession était arrivé, et que le bien de l'église exigeait que Benoît se démît, comme il s'y était engagé. Mais il prétendit que la décision des cardinaux était mal fondée, parce qu'il y avait un autre moyen de procurer la paix de l'église, indiqué même par le concile de Paris; savoir, non pas l'abdication de lui seul, mais des deux papes; et qu'il fallait pour cela qu'ils s'abouchassent. C'était se procurer un délai dont on ne pouvait prévoir la fin; et la maladie du roi, dont les attaques revinrent jusqu'à sept fois dans cette année, empêchèrent que l'affaire ne fût suivie. Dans ce temps la reine, objet de la tendresse de son époux dans ses moments lucides, et de sa haine dans ceux de sa noire mélancolie, fixa son séjour à l'hôtel Saint-Paul pendant qu'il continua d'habiter le Louvre.

Le bannissement des juifs, commun sous les règnes précédents, se renouvela sous celui-ci et a été le dernier. On leur reprochait le grief ordinaire, l'usure. A la vérité ils la portaient à l'excès. On leur impute aussi, mais sans preuves bien claires, d'avoir massacré un de leurs rabbins, parce qu'il s'était fait chrétien. Sept des plus riches d'entre eux furent accusés de travailler à faire des prosélytes. Le prévôt de Paris les condamna au feu; car, disait-il, si les destructeurs des édifices sacrés méritent la mort comme sacriléges, à plus forte raison doivent être punis du supplice le plus rigoureux les destructeurs des temples vivants du Seigneur et les empoisonneurs des âmes. Le parlement infirma la sentence, et la commua en la peine de subir une

fustigation publique trois dimanches consécutifs. Ils en souffrirent deux, et se rédimèrent de la troisième par argent. Ce bannissement n'a été révoqué que par les lois d'égalité de la dernière révolution; mais, quoique la nation n'ait point été réintégrée jusque là dans la participation des droits civils, les juifs, néanmoins sous le voile d'une tolérance tacite, ont pullulé en France, surtout dans les temps de troubles, et aussi abondamment qu'ils auraient fait s'ils avaient été rappelés légalement.

A force de trêves, les Français et les Anglais parvinrent à en faire une de vingt-huit ans. Elle fut conclue à l'occasion du mariage de Richard, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille aînée de France, âgée de six ans. Les ambassadeurs qui vinrent le traiter à Paris avaient une suite de deux cents personnes. La France les défraya, ainsi que ceux qui se rendirent à la célébration du mariage. Il se fit dans la Sainte-Chapelle. La dot que les Anglais avaient commission de demander de deux millions, et qu'ils rabattirent à quinze cent mille livres, fut réduite en définitif à un million. Ils obtinrent la grâce de Pierre de Craon : on ne sait par quel motif ils la demandèrent. L'assassin de Clisson reparut à la cour, mais peu considéré. Ou forcé, ou volontairement, en témoignage de son repentir, il fit élever une croix de pierre décorée de ses armes, près du gibet de Montfaucon, où son effigie avait été attachée. Il obtint aussi qu'il serait accordé des confesseurs aux criminels que l'on menait au supplice. Ses biens confisqués ne lui furent pas rendus, et il resta, pour ainsi dire, sous l'anathème de l'ignominie, et ou-

blié du duc de Bretagne, qui, obligé de quitter quelques mois son duché pour un voyage de convenance en Angleterre, confia sa femme et ses enfants à la garde de Clisson, qu'il avait haï, mais toujours estimé.

Moyennant cette trêve de vingt-huit ans, la France se trouva et se crut pour long-temps exempte de guerre nationale; mais elle n'empêcha pas beaucoup de Français d'aller la chercher ailleurs. L'Italie leur offrit encore une arène où s'exerça leur génie guerrier. Galéas Visconti, duc de Milan, père de la duchesse d'Orléans, molestait toujours les Génois; et toujours leur argent et une bonne solde leur attiraient des chevaliers français pour les protéger. Valentine, chagrine de ces obstacles opposés au projet de son père, tâchait, comme elle avait déjà fait, de détourner ces impatients guerriers. Mais, comme le conseil de France, en souffrant le passage de ces secours aux Génois, avait des vues qu'il ne voulait pas laisser pénétrer par la duchesse, on la força de quitter la cour où sa surveillance était dangereuse. Son éloignement permit de mettre la dernière main à un traité par lequel les Génois se livrèrent à la France plutôt que de tomber sous le joug des Visconti. Galéas, très-fâché de voir son ambition trompée, envoya défier, pour l'affront fait à sa fille, les seigneurs qu'il savait lui avoir été contraires et le roi lui-même; mais on ne tint compte de cette bravade.

On a aussi donné un autre motif de l'éloignement de Valentine, qui pouvait être le véritable, et l'affaire de Gênes seulement le prétexte; c'est la jalousie de la reine, piquée de la préférence accordée par son époux

pendant sa maladie aux soins de sa belle-sœur. La malignité, implantée dans les cours, donnait même pour cause à cette préférence des complaisances familières qui pouvaient porter ombrage à l'épouse. Isabelle se flatta peut-être que l'absence faisant oublier la duchesse, elle se rétablirait dans ses droits pendant les accès de son mari, comme elle en jouissait en santé : mais c'était en vain qu'on aurait espéré des affections constantes dans un homme si fréquemment aliéné. Quelquefois il conservait dans son bon sens les sentiments qu'on lui avait inspirés pendant ses rechutes; quelquefois aussi il en changeait et en prenait de tout opposés. De là les troubles qui ont agité le règne de cet infortuné monarque. Galéas avait constitué en mariage à sa fille, comme partie de sa dot, le comté d'Asti, mais il le retenait. L'injustice du père influa sur le bonheur de sa fille. Cette raison d'intérêt mit du froid entre les deux époux. La malignité joua encore ici son rôle. Elle débita que le duc d'Orléans avait vu avec plaisir s'éloigner son épouse, parce qu'elle le gênait dans ses fréquentes entrevues avec la reine. Les troupes envoyées en Italie pour s'assurer de Gênes, mirent aussi le gendre de Galéas en possession du comté d'Asti.

Cette guerre n'était pas assez considérable pour occuper les chevaliers français et les empêcher de prendre part à une expédition contre les Turcs, qui était une vraie croisade sans en avoir le nom. Les dispositions s'en firent dans une entrevue à Guines, entre Richard II et Charles VI, qui mena Isabelle, sa fille, à son époux. Les deux cours y assistèrent et firent assaut

de luxe et de magnificence. Bajazet, empereur de Constantinople, envahissait la Hongrie. Sigismond, roi de ce pays, envoya de tous côtés demander des secours. La réunion d'une grande multitude de nobles à Guines fut une circonstance favorable au désir des Hongrois. Ils s'offrirent pour cette expédition, et le duc de Bourgogne proposa Jean, son fils aîné, comte de Nevers, pour les commander.

Ce prince écrivit au comte d'Ostervant, son beau-frère, une lettre qui l'invitait de se joindre au corps de noblesse qui devait l'accompagner. Albert de Bavière, père du comte, le voyant presque disposé à se laisser entraîner, lui dit : *Guillaume, puisque tu as la volonté d'aller en Turquie et en Hongrie contre gens qui jamais ne nous forfirent, nul titre de raison tu n'as que pour la vaine gloire de ce monde. Laisse Jean de Bourgogne et nos voisins de France faire leur entreprise, et fais la tienne. Va plutôt en Frise et conquère notre héritage.*

Le comte de Nevers partit avec dix mille hommes d'armes et plus de deux mille chevaliers et écuyers. Ils furent joint en entrant en Hongrie par les troupes du royaume : tous réunis, ils formaient une armée de plus de cent mille hommes. Rien ne résiste à leurs premiers efforts; ils reprennent, la plupart d'assauts, les villes dont les Turcs s'étaient emparés, et mettent le siége devant Nicopolis, forteresse de Bulgarie. Bajazet se présente pour la délivrer. Ivres, pour ainsi dire, de la victoire, les Français se précipitent avec leur impétuosité ordinaire sur les bataillons exposés à leur choc, s'y enfoncent sans s'embarrasser s'ils sont suivis et

soutenus par Sigismond, et se faisant même un point d'honneur de ne le pas attendre. Le Turc avait rangé son armée en croissant. Quand il voit ces escadrons avancés dans son centre, il replie les deux cornes et les enferme. Les Hongrois, qui veulent suivre les Français, sont repoussés et mis en fuite. Ce ne fut plus un combat dans ce centre, mais un massacre. Plus des trois quarts de cette noblesse imprudente périt sur le champ de bataille. De ceux qui se rendirent, Bajazet ne conserva que huit prisonniers, dont il espérait une forte rançon, entre autres le comte de Nevers et Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, la cause de tout ce désastre par le même genre de témérité et d'obstination qui avait déjà été si funeste à son trisaïeul et à la France à la journée de la Massoure. On dit que Bajazet, voyant au comte de Nevers quelque chose de sinistre dans la physionomie, l'épargna, jugeant que sa vie serait funeste aux chrétiens : pronostic sans doute imaginé après l'événement. Aux sommes immenses données pour la rançon des prisonniers, on ajouta en présent des tapisseries de la manufacture d'Arras, et des toiles de celle de Reims. On choisit ces sortes d'ouvrages de préférence aux étoffes de soie et aux tissus d'or et d'argent, dans la fabrication desquels nous n'aurions pu soutenir la comparaison avec les manufactures d'Alexandrie, du Caire et de Damas.

Dans l'entrevue de Guines il avait été question du schisme. Les deux rois étaient convenus d'envoyer à Avignon et à Rome, solliciter les deux papes de donner la paix à l'église, de quelque manière que ce fût.

Benoît refusa de recevoir les députés anglais. Boniface déclara aux Français qu'il se croyait vrai pape, et que jamais il ne renoncerait à cette dignité. L'université de Paris, instruite de ces dispositions, exhorta Charles VI à soustraire le royaume à l'une et à l'autre obédience, le seul moyen, disait-elle, de vaincre l'obstination des deux compétiteurs.

Mais l'état du roi, qui empirait toujours, ne permettait pas de prendre des résolutions fixes dans les affaires les plus importantes. Ses rechutes devenaient si fréquentes, qu'on pouvait dire que la démence était son état habituel. Quand il en sentait les approches, il avait soin de recommander qu'on ne laissât auprès de lui aucun instrument dont il pût frapper. *J'aime mieux mourir*, disait-il, *que de faire du mal à quelqu'un. Hélas!* ajoutait le malheureux prince, *si quelques-uns de la compagnie sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de Jésus-Christ, de ne me pas tourmenter davantage. Que je ne languisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir.* Ces paroles font voir qu'il se croyait ensorcelé. Elles furent dites peut-être à l'occasion des tourments que lui firent souffrir deux moines empiriques, auxquels on eut l'imprudence de l'abandonner. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses, et le fatiguèrent d'opérations magiques, qui n'opérèrent pas mieux. On le laissa six mois entre leurs mains, terme apparemment qu'ils avaient mis à sa guérison, à laquelle on croit qu'ils s'étaient engagés sous peine de mort. Ils furent en effet punis du dernier supplice; mais moins

peut-être à raison de leur imposture, que pour leur conduite licencieuse pendant le cours de leur traitement, et surtout pour les imputations de maléfices, aussi ridicules qu'imprudentes, auxquelles ils se livrèrent, et dans lesquelles ils impliquèrent le duc d'Orléans lui-même. Isabelle commençait à craindre la compagnie de son époux dans ses accès. Quand, dans son état de frénésie, il semblait la désirer, on la remplaçait par une jeune fille nommée *Odette de Champsdivers,* qu'on appela la *petite reine,* et dont la douceur et la complaisance gagnaient sur lui ce qu'on n'eût pu en obtenir autrement que par la force. Le royaume d'ailleurs était gouverné avec assez de tranquillité, et en parfait concert, par la reine et le duc d'Orléans. Mais Isabelle liée à un mari frénétique, et le duc à une épouse absente, il ne se pouvait que les fréquentes entrevues qu'exigeaient les affaires ne fissent naître des soupçons, et que les courtisans qui ne purent avoir part à l'autorité n'empoisonnassent cette bonne intelligence, afin de les décréditer dans l'esprit du peuple, et de faire naître des troubles dont ils profiteraient.

Le schisme était toujours un objet d'inquiétude pour le conseil de régence. La France envoya à tous les souverains des négociateurs, la plupart prélats, chargés d'engager chacun leur pape à se démettre. L'empereur répondit : *Quand le roi de France aura soumis le sien, je soumettrai le mien.* Cette condition était commode pour les deux rivaux qu'elle autorisait à refuser chacun la primauté dans la décision. Comme rien ne finissait, on convoqua une assemblée à Paris.

Le patriarche d'Alexandrie, sept archevêques, trente-deux évêques, des députés des universités de Paris, Orléans, Angers, Montpellier, Toulouse, beaucoup d'abbés, et des clercs de tous les rangs s'y rendirent. Le roi de Navarre, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le chancelier, plusieurs seigneurs et gens du conseil y assistaient. Comme le roi était malade, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans présidèrent. Sur trois cents personnes, trente-cinq seulement s'opposèrent à la soustraction d'obéissance au pape Benoît XIII. Tous les autres adhérèrent à cette résolution, en vertu de laquelle il fut défendu d'obtempérer à ses ordres, et de rien payer à ses collecteurs. Il fut arrêté en conséquence qu'il serait pourvu à l'avenir aux bénéfices électifs par élection, et aux autres par la collation des évêques.

On envoya signifier cette décision à Benoît; il répondit : *Mes frères les cardinaux m'ont promu à cette dignité. Pape je me suis cru, et pape je demeurerai tant que je vivrai.* Mais ses propres cardinaux, le trouvant décidé contre toutes les remontrances, l'abandonnèrent, et se retirèrent à Villeneuve, petite ville du voisinage d'Avignon. Des troupes françaises, commandées par Boucicaut l'investirent; mais il ne souffrit pas beaucoup du blocus, parce que, si les ducs de Berry et de Bourgogne le poursuivaient ouvertement en exécution de la décision de l'assemblée de Paris, le duc d'Orléans le protégeait secrètement.

Sa qualité de régent lui donnait sur ses deux oncles un avantage qu'il ne savait pas toujours modérer. En voici un exemple : *Un Jean de Bar, beau clerc*, dit la

chronique, *négromancien et invocateur de diables*, se donnait pour sorcier, et employait apparemment ses prestiges avec assez d'adresse pour fasciner les yeux et faire paraître le diable, puisque la chronique ajoute qu'il *faisait bien son devoir*. Il se permettait assez publiquement ses conjurations et autres opérations magiques, parce qu'il se croyait en sûreté sous la sauvegarde du duc de Bourgogne; mais le duc d'Orléans, sans égard pour cette protection, fit prendre, condamner et brûler le *négromancien*. L'oncle crut que c'était pour le braver que son neveu avait ordonné les procédures et l'exécution; de là l'intention de se contrarier, pendant qu'il aurait fallu dès lors la plus grande union dans le conseil pour faire tourner au profit de la France les événements qui se préparaient en Angleterre.

Richard II, fils du prince Noir, placé enfant sur le trône, s'en montra indigne quand il parvint à l'âge de gouverner, ou du moins ne s'en montra digne qu'un seul jour : celui où, âgé de seize ans seulement, il se porta au-devant d'une multitude soulevée, qui déjà bandait les arcs pour venger son chef Wat Tyler, que le maire de Londres, choqué d'une insolence qu'il sortait de se permettre envers le roi, venait de tuer sur la place. *Mes amis*, s'écria-t-il en s'avançant vers eux, *prétendez-vous donc tuer votre roi? Cessez de vous affliger de la perte de votre chef. C'est moi qui serai votre général. Suivez-moi, et vous aurez satisfaction de tous vos désirs.* Mais il ne soutint pas les espérances que de si beaux commencements semblaient annoncer; et sa cupidité, ses débauches et ses imprudences suscitèrent autour de lui des circonstances difficiles,

dont son caractère, plutôt violent qu'énergique, ne fut pas en état de triompher. Il mécontenta le peuple par les impôts, et les grands par la violation des priviléges de la nation. Ceux qui lui résistèrent, outre sa disgrâce, encoururent la peine de l'exil, de la prison, de la mort même. Il n'épargna pas ses parents les plus proches, et fit étouffer dans un cachot le duc de Glocester, un de ses oncles. Le duc de Lancastre, autre frère de son père, étant mort, il priva le duc d'Hereford, son fils, de sa succession, et le contraignit de vivre exilé, sans bien et sans apanage. Le mariage que Richard avait contracté avec Isabelle de France le rendait plus hardi à se permettre ces violences, parce qu'il espérait qu'en cas de révolte son beau-père le secourrait : mais la rébellion le frappa comme un coup de foudre. Pendant qu'il était occupé d'une guerre d'Irlande, les seigneurs appellent de Paris, où il s'était retiré, le duc d'Herefort, qui prit le nom du duc de Lancastre. Il part de Bretagne sur trois petits vaisseaux, portant en tout quatre-vingts hommes d'armes. En arrivant il trouve une armée. A mesure qu'il avance, elle se grossit des déserteurs de celle du roi, qui fuit et qui se renferme dans un château fort. Lancastre fait des dispositions pour l'assiéger. Richard demande une conférence. Le rebelle entre hardiment lui douzième. Les portes se referment. Le roi, entouré d'une bonne garnison, pouvait l'arrêter et s'en défaire; mais Lancastre l'effraie, lui ordonne de le suivre à Londres pour rendre compte de son gouvernement, fait juger son roi par un parlement, le premier qui se soit laissé acheter; le roi est condamné à abdiquer.

Lancastre prend la couronne, sous le nom de Henri IV, et quelques mois après Richard est trouvé mort dans la Tour.

La seule attention que Charles VI donna à cette catastrophe, fut de réclamer Isabelle, sa fille, qui n'avait que dix ans. Cependant le duc d'Orléans fit mine de vouloir venger le mari de sa nièce. Il envoya très-imprudemment un défi injurieux au nouveau roi. Celui-ci répondit par une assertion qui dut mortifier le prince. Il lui soutint que lui-même duc d'Orléans l'avait excité à son entreprise pour contrarier le duc de Bourgogne qui s'y opposait. *En l'honneur de Dieu*, ajoutait-il, *en l'honneur de Notre-Dame et de monsieur Saint-George, vous mentez faussement et mauvaisement, quand vous dites que nous n'avons pas eu pitié de notre roi lige et souverain seigneur; et plût à Dieu que vous n'eussiez oncques fait ni procuré, contre la personne de votre seigneur et frère, et les siens, plus que nous n'avons fait contre notre dit seigneur!* Ce trait fait allusion au bruit qu'on répandait, et que la rage des factions accrédita ensuite, que le duc d'Orléans avait *procuré* la maladie de son frère par des maléfices pour s'emparer du trône. La préférence que Charles VI donnait aux soins de sa belle-sœur était un moyen dont on se servait pour rendre l'accusation probable; et par les mots *les siens*, Henri IV entendait la mort du fils aîné du roi, qu'en prétendait *procurée* pour le même but.

Outre la catastrophe d'Angleterre, la fin du quatorzième siècle est marquée par le détrônement de Venceslas, empereur d'Allemagne, par l'abandon du

royaume de Naples que fit Louis II, duc d'Anjou, successeur de son père, à Ladislas, son rival, né en Hongrie; non un abandon de gré à gré; mais Louis, plus fait pour une vie douce que pour la guerre, après quelques efforts malheureux, se retira dans ses possessions de France sans renoncer à son droit sur celles d'Italie. Les deux papes jouèrent un rôle dans la lutte des compétiteurs. Celui de Boniface fut le plus brillant. Il donna tout son argent à Ladislas, engagea ses cardinaux à se dépouiller en sa faveur; et, de sa seule autorité, il fit présent aux partisans de son protégé des biens des seigneurs napolitains et siciliens qui lui étaient contraires. Cette libéralité, qui lui coûtait si peu, servit plus aux Hongrois qu'on n'aurait cru : pour conserver leurs biens, plusieurs abandonnèrent le Français que Boniface avait eu soin d'excommunier; d'autres s'attachèrent à l'adversaire de Louis pour obtenir les terres que l'excommunication lancée contre ses auxiliaires leur assignait. Quant à Benoît, renfermé dans Avignon, il ne put qu'opposer ses foudres à celles de son rival, foudres dont le fréquent usage, continué dans ce siècle, rendait la force bien moins efficace que dans les précédents.

Jean V de Montfort, duc de Bretagne, mourut, et prouva par ses dernières dispositions que sa réconciliation avec Clisson avait été sincère. Il lui recommanda sa femme, et confia ses enfants à sa garde, en attendant qu'ils fussent remis entre les mains du duc de Bourgogne, leur tuteur. A peine avait-il les yeux fermés, que la fille de Clisson, veuve de Jean de Penthièvre, vint lui dire : *Il ne tient qu'à vous que mon*

mari recouvre son héritage de Bretagne. Comment? lui demanda-t-il. *En vous défaisant des enfants de Montfort. Ah! cruelle et perverse femme,* s'écria Clisson, *si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de biens.* Il mit une telle force dans son ton et les menaces dont il l'accompagna, qu'elle fut saisie de frayeur, et qu'en fuyant elle se précipita et se cassa la cuisse.

Le duc d'Orléans approchait de trente ans. On avait droit d'attendre de lui un gouvernement sage, et des soins tendres et affectueux pour son frère. On pouvait avoir les mêmes espérances de la reine, qui était à peu près du même âge. Il paraît que malheureusement on se trompa. Malgré sa qualité de régent, la présence du duc de Bourgogne, son oncle, ne laissait pas que de lui en imposer. Celui-ci fut obligé de faire un voyage en Flandre pour le mariage d'une de ses filles. Le neveu profita de cette absence pour s'emparer de toutes les parties du gouvernement, surtout des finances, qu'il prodigua sans mesure avec la reine, aussi absolue et pas plus économe que lui. Il eut soin de se faire confirmer par le parlement tous les pouvoirs qu'il prenait. Le duc de Bourgogne s'en plaignit dans une lettre qu'il écrivit à la cour des pairs. Il y montrait le danger qu'il y avait de laisser toute l'autorité entre les mains de personnes si disposées à en abuser. *Car,* disait-il en finissant, *c'est grand pitié et douleur de oyr ce que j'en ai oy dire.* La pitié tombait apparemment sur la conduite qu'on tenait à l'égard du roi. On commençait à le négliger dans ses accès de maladie. Il manquait

souvent, pendant que tout affluait autour de sa femme et de son frère.

Le duc de Bourgogne ne s'en tint pas à des plaintes; il menaça de se faire par les armes justice de l'exclusion qu'on semblait lui donner dans les affaires de France. Il avait un autre grief; c'est qu'en l'éloignant des affaires, le duc d'Orléans prétendait faire encore tomber sur lui l'odieux des impôts. Il en établit un qu'il étendit jusque sur le clergé, alléguant que c'était pour faciliter la paix de l'église, et il publia qu'il le faisait par le conseil du duc de Bourgogne. L'oncle donna un démenti formel à son neveu, et partit avec des troupes pour le soutenir. Le duc d'Orléans en assembla de son côté, et les environs de Paris se remplirent de soldats. Le duc de Berry et plusieurs des principaux seigneurs intervinrent, et suspendirent les hostilités. Heureusement le roi revint en son bon sens. Quelquefois il confirmait ce qui s'était passé pendant sa maladie, quelquefois il l'improuvait. Dans cette circonstance, après s'être fait rendre compte, il munit de sa sanction un règlement du conseil, qui statua que, pendant *l'occupation* du roi, ainsi nommait-on sa maladie, rien ne se ferait sans l'autorisation du duc de Bourgogne.

N'y eût-il eu que la vie licencieuse du duc d'Orléans, c'en était assez pour ne pas laisser offrir au peuple le scandale de le faire gouverner par un homme sans ménagement et sans frein. Les mœurs de ceux qui gouvernent influent souvent plus qu'on ne pense sur l'obéissance des gouvernés. On raconte du duc des traits dignes du libertin le plus effréné. Il eut une mul-

titude d'enfants naturels. Dans ce nombre il en est un dont la gloire fait oublier la naissance. C'est le fameux comte de Dunois, tige de la maison de Longueville, le compagnon des malheurs et de la fortune de Charles VII, qui naquit ainsi que lui vers ce temps. Tels princes, tels courtisans : le comte de Saint-Paul, Valeran III de Luxembourg (1), attaché à la cour de France et envoyé pour commander à Gênes, s'était fait chasser par les Génois, auxquels il déplut, dit-on, pour avoir tròp plu à leurs femmes. L'austérité des mœurs et la sévérité de Boucicaut rétablirent dans cette ville l'empire que la république avait donné sur elle-même à la France : mais la soumission de ce peuple inconstant ne fut pas de longue durée.

Nous avons vu Benoît XIII renfermé dans Avignon, abandonné par ses cardinaux, méconnu et repoussé par la presque unanimité des Français. Grâces au duc d'Orléans, le blocus n'avait pas été sévère; les cardinaux déserteurs, le voyant à peu près libre, re-

(1) Les Saint-Paul ou Saint-Pol de ce temps étaient une branche de la maison de Luxembourg. Henri de Limbourg, comte de Luxembourg par sa mère, et mort en 1280, fut la tige des deux branches principales de ce nom : la première, dite *impériale*, qui compta cinq empereurs, et d'où sortit un rameau dit *ducal*, par un des fils de l'empereur Charles IV ; la seconde, dite de *Luxembourg-Ligny*, d'où provinrent les rameaux de Saint-Pol, de Brienne, de Piney et de Martigues. Valeran III de Luxembourg, dont il est ici question, qui fut connétable de France et l'un des plus célèbres partisans du duc de Bourgogne, était le quatrième descendant de Valeran I de Luxembourg-Ligny, second fils de Henri de Limbourg ; et le fameux connétable de Saint-Pol, Louis, qui fut décapité sous Louis XI, était petit-neveu de Valeran III. — Dans la branche impériale, le premier empereur de cette maison, Henri VII, était petit-fils du même Henri de Limbourg.

vinrent sous ses étendards, et moyennant des promesses, et des lettres tantôt exhortatoires, tantôt menaçantes, faites par des agents adroits disséminés dans les provinces, la soustraction d'obédience, déjà mal exécutée, fut tout-à-fait rétractée; le roi ne se ressouvint pas d'y avoir adhéré, et Benoît raffermit la tiare pontificale sur sa tête. Mais peu reconnaissant de cette déférence, il excommunia les évêques élus pendant la soustraction et mit leurs diocèses en interdit. Le roi donna des édits pour maintenir les nouveaux pasteurs. Le duc d'Orléans, protecteur de Benoît, s'entremit de son côté pour l'amener à des résolutions plus mesurées. Il fut joué par le pontife, et les exactions et les troubles continuèrent à scandaliser les fidèles.

Les relâches que la maladie du roi éprouvait de temps en temps avaient jusqu'alors fait espérer qu'en s'usant, pour ainsi dire, elle pourrait s'adoucir avec l'âge : mais le mal redoublait, accompagné de symptômes toujours plus alarmants. A la noire mélancolie se mêlaient des accès de fureur et une opiniâtreté persévérante dans ses volontés bizarres. Pendant six mois que dura un de ses accès, il ne voulut permettre que personne l'approchât pour lui rendre les services de propreté nécessaires. En employant les manières douces et caressantes de Valentine, sa belle-sœur, on aurait sans doute pu lui faire souffrir les soins et les remèdes ; mais on imagina de faire paraître tout à coup six hommes déguisés et noircis qui le saisirent. Il en fut épouvanté, et se laissa traiter avec la docilité d'un enfant. Les circonstances affligeantes de cette triste maladie se répandaient dans le public. Chacun en

était touché et plaignait ce prince infortuné. Par sensibilité ses sujets émus, d'un commun accord lui donnèrent le nom de *Bien-Aimé*, titre précieux pour un monarque, mais dont il est pénible de n'être redevable qu'au sentiment de la pitié!

Après ce terrible accès Charles VI profita d'un moment lucide pour fixer le gouvernement. Jusque-là les dispositions n'avaient été que provisoires; mais le roi donna à celle-ci toute la solennité qui pouvait les rendre permanentes. Il établit un nouveau conseil d'état, composé de la reine, des princes du sang, du connétable, du chancelier et des ministres actuellement en place. A l'édit qui contenait cette formation, il en joignit un autre tout à l'avantage de la reine. Il y disait qu'arrivant sa mort, son fils aîné serait aussitôt reconnu souverain, sous la garde et la tutelle de sa mère seule. Ces deux grands moyens de puissance étant assurés à la reine exclusivement à tout autre, il s'ensuivait qu'organe de son fils souverain, quoique encore enfant, Isabelle devait jouir désormais de l'autorité la plus étendue et la plus absolue. Ces deux édits furent portés par le connétable et le chancelier au parlement. La cour eut ordre, ainsi que les princes et les grands officiers et la reine même, de jurer de s'y conformer : ce qui fut exécuté sans réclamation.

Aussitôt que l'autorité fut consolidée, de nouveaux impôts en notifièrent au peuple l'exercice. Une rupture avec l'Angleterre, dont on se disait menacé, fut le prétexte des subsides. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne se partagèrent les opérations militaires contre l'ennemi commun. Ils se mirent en campagne avec

ostentation : le premier, se destinant contre la Guienne, avança jusqu'à Orléans, où sa vanité eut la satisfaction d'une entrée magnifique, et il revint à Paris. Le second alla dans ses états de Flandre, où il présidait à la construction de châteaux de bois dont il devait investir la ville de Calais, comme avait fait Édouard III quand il l'a prit.

Pendant ce voyage et ces préparatifs, l'impôt se percevait. A mesure que la recette avançait, les bruits de guerre diminuaient. On portait les deniers dans la tour du Louvre. Le duc d'Orléans, à son retour, demande l'ouverture du trésor. Les gardiens dépositaires refusent. Il fait enfoncer les portes à coups de hache et enlève tout ce qui s'y trouvait. Le duc de Bourgogne accourt à Paris, blâme la conduite de son neveu. On croit qu'il repartit pour ses états dans le dessein d'y lever des troupes, et de revenir s'emparer seul du gouvernement : mais il tomba malade et mourut à Halle. Il fut le prince le plus riche de son temps, et mourut insolvable. Sa veuve Marguerite de Flandre fut obligée de renoncer à la communauté des biens pour n'être pas comprise dans l'état de ses dettes. Elle se soumit à l'humiliante cérémonie en usage dans ces circonstances, de remettre elle-même sa ceinture, ses clés et sa bourse sur le cercueil de son mari, en signe de l'abandon qu'elle faisait de sa part du mobilier, qui fut vendu publiquement au profit des créanciers. Son fils Jean, surnommé *Sans-Peur*, hérita de la Bourgogne, de la Flandre et des nombreuses acquisitions de son père, et surtout de son ardeur à se mêler des affaires de la France ; mais l'ambition de Philippe, déjà

justifiée peut-être par les circonstances et par la conscience qu'il avait qu'il était plus digne de gouverner que les ducs d'Anjou et de Berry, ses frères, fut associé d'ailleurs à des vertus dont n'hérita pas son fils.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

